This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073496109

Digitized by Google

0914
.1097

Library of

Princeton University.

Theodore F. Sanxay Fund

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXI. — ANNÉE 1921

AVIGNON
DOMINIQUE SEGUIN IMPRIMEUR ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1921

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 mai 1919

Président d'honneur. . . . . M. Auguste PALUN.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1931.

Président.	MM. Joseph GIRARD.
Vice-présidents.	J.-Bte RIPERT.
	Léon HUOT-SORDOT.
Secrétaire général.	Joseph DIDIÉE.
Présidents de section.	Maurice BARBER.
	Paul GOUIRAND.
	Honoré VERNET.
Secrétaire.	Abbé Joseph SAUTEL.
Trésorier.	Emile POINET.
Bibliothécaire-Archiviste.	Adrien MARCEL.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).
Marc DEYDIER († 3 avril 1920).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(depuis la reconstitution de la Société en 1882)

1882. † CERQUAND. — 1883-84. † Dr Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. † Dr Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. † Dr Marius CARRÉ. — 1900-01. Dr Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. † Baron Marc DE VISSAC. — 1906-07. † M. A. JOLEAUD. — 1908-09. † Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. Dr REMY-ROUX — 1914 1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. † Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. Alexis MOUZIN.

666021

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY, Jules, ✻, ✪ I,, O. ✶, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, Avenue du Maréchal Foch, 35, à Nice.

CHEVALIER Ulysse (Chanoine), ✻, membre de l'Institut, rue des Clercs, à Romans (Drôme).

JULLIAN, Camille, O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE, L.-H., ✪ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris (7e).

VILLARET (DE), Gd. O. ✻, Général commandant d'armée.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHANSIERGUES-ORNANO, (Vicomte Amaury de), rue St-Étienne, 17, à Avignon (2 juin 1921).

CHOBAUT, Alfred, ✪ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* rue Chaulfard, 4, à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC, Joseph, ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).

FAY, Maurice, architecte, rue de la Buffa, 14 bis, à Nice (Alpes-Maritimes), (3 février 1921).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris (6e), (5 mars 1903).

PALUN (Madame Auguste), rue Banasterie, 13, à Avignon (7 février 1917).

PALUN, Auguste, négociant, *bienfaiteur de l'Académie*, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABIT, Henri, ✠ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ACHARD, Félix, rue Baracane, 6, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✠, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, Elisée, ✠, avenue du Petit Fabron, 13, à Nice (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, rue des Teinturiers, 28, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 36, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✠, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

AUGÉ-LARIBÉ, Michel, Avenue de Wagram, 138, à Paris (17e) (5 juin 1919).

AUROUZE (Abbé), ✠, docteur ès-lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✠, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, ✠, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARBER, Maurice, rue du Gal, 7, à Avignon (8 novembre 1917).

BAUDOIN (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, 3, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE), Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC, Fortuné, ✠, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

Digitized by Google

Béziat Georges, rédacteur au *Petit Provençal*, 33, rue Déveria, à Avignon (2 mars 1916).

Blanc, Alfred, ✪, professeur au collège de Carpentras (4 mars 1904).

Boch, ✪, architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

Bœuf, Jules, ✪ I, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Avignon, rue Petite-Saunerie, 19, à Avignon (8 janvier 1920).

Boissière-Roumanille (Mme), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

Boissin, Pierre, contrôleur des P. T. T., rue d'Annanelle, 31, à Avignon (5 janvier 1920).

Bojero, C., ✪ I, pharmacien, rue Auguste Comte, 55, à Lyon (5 mars 1908).

Bonnard, Maurice, rue Guillaume-Puy, 67, à Avignon (8 janvier 1920).

Bonnet, Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

Bonnet, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Impasse de l'Oratoire, 1, à Avignon (1883).

Bonnet, Georges, ingénieur, rue Philonarde, 17, à Avignon (8 mai 1919).

Bonfils, Marcel, à Carpentras (juin 1909).

Bourges, Michel, ✱, docteur en médecine, Hôpital militaire, à Casablanca (Maroc) (1er février 1900).

Bréchet, Camille, propriétaire, place Madier de Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

Breton, C ✱, général de division, rue Violette, 7, à Avignon (3 février 1921).

Broche, E., Gaston, ✪, professeur de l'Université, Lycée de Marseille, à Marseille (6 décembre 1906).

Broelemann, Henry, propriétaire, à Pau (Basses-Pyrénées) (11 octobre 1900).

Brun, Auguste, chirurgien-dentiste, rue St-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

Bruneau, Benezet, villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

Brusset, Louis, avocat, à Orange (8 janvier 1920).

Buffaven, ancien maire, à Vaison (5 février 1914).

Cade, Louis (abbé), Rue de la République, 39, à Avignon (6 février 1919).

Digitized by Google

CAMARET (DE), Henri, place des Trois Pilats, 16, à Avignon (6 novembre 1919).

CAMMAN, ancien notaire, à Tarascon (15 mars 1914).

CARDEVILLA, Raymond, docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU, Edmond, ✠, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARIAS, Léon, homme de lettres, cours Molière, 16, à Pézenas (Hérault) (6 novembre 1919).

CATELAN, Louis, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CHAIX, Jules, rue Banasterie, 30, à Avignon (6 mars 1919).

CHAMBON Ange, ✠, O. ✱, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBON, Antoine, membre de la Chambre de commerce, boulevard Limbert, à Avignon (16 janvier 1902).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propriétaire, rue St-Etienne, 17, à Avignon (6 avril 1905).

CHARLET, Louis, ✠, docteur en médecine, rue St-Agricol, 21, à Avignon (6 mars 1913).

CHEVALIER, Alexandre, directeur d'école, à Pierrelatte (Drôme) (8 janvier 1920).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste-paléographe, conservateur du Musée, à Carpentras (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✠, avenue de Lodève, à Montpellier (Hérault) (5 janvier 1905).

COLLET, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, quai des Célestins, 5, à Lyon (6 mai 1920).

COLOMBE Gabriel, ✠, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COLOMBE, Georges, villa La Feuillée, route de Marseille, à Avignon (9 janvier 1919).

CORBIER, André, administrateur des Colonies, à Aubais (Gard) (3 février 1921).

COTTE, notaire à Pertuis (Vaucluse) (6 juin 1912).

DABRY, Henri, avocat, rue Saluces, 11, à Avignon (6 novembre 1919).

DAMPEINE, Edouard, rue de la Masse, 8, à Avignon (2 juin 1910).

DAUVERGNE, René, avoué, place St Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).

Digitized by Google

DEBANNE, Victor, O. ✻, vétérinaire-major en retraite, place Aimé Boussot, à Cavaillon (4 mai 1905).

DELEUZE, avocat, rue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ✪, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (B.-du-Rhône (1892).

DIBON, Henri, ✪ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).

DIDIÉE, Joseph, ✪ I., O. ✻, Méd. Guerre, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).

DONNAT, ✪, ✠, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DONTENVILLE, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (3 février 1921).

DRAGON, Auguste, libraire-éditeur, place des Frères Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence, (8 novembre 1917).

DUBETTIER (Mlle), ✪ I., Directrice du Lycée de jeunes filles, à (5 juin 1913).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril Avignon 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte), Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ✪, professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURANTI LA CALADE (de), rue Mignet, à Aix-en-Provence (5 juillet 1917).

DURIAU, villa Jeanny, à Montfavet, (6 novembre 1913).

EYRIÈS, Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE André, ✪, négociant, rue de la République, 39, à Avignon, (25 juin 1914).

FABRE, Henri, ✻, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE, Ulysse, conseiller général, à Vaison (5 février 1914).

FAGE, Arsène, ✪ I., professeur au Lycée, rue Annanelle, 43, à Avignon (3 avril 1920).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FATON Auguste, ✻, commis à la direction des P. T. T., à Avignon (8 janvier 1920).

FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

FINIELZ, Albert, pharmacien, à Cavaillon (8 juillet 1920).

Digitized by Google

FLANDREYSY (Mme Jeanne DE), palais du Roure, rue Collège du Roure, 3, à Avignon (6 avril 1916).

FONTAGNÈRES, François, rue des Marchands, 31, à Avignon (4 décembre 1919).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard), (11 avril 1907).

FRANÇOIS, A., directeur d'école en retraite, à Barbentane (Bouches-du-Rhône) (2 décembre 1920).

GALLO-BOREL (Madame), rue Mireille, à Arles (6 mai 1920).

GAP, Lucien, ✠, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).

GAUGLER, Jean, ingénieur, rue Guillaume-Puy, à Avignon (8 janvier 1920).

GAUTIER (Madame Albert), boulevard de la Liberté, 1, à Marseille (8 juillet 1920).

GÉRIN-RICARD (Marquis DE), ✠ I., rue Wulfran-Puget. 33, à Marseille (1882).

GILLES, Alphonse, rue Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 bis, à Avignon (1er mars 1917).

GILLES-CHENIVESSE, Clément, rue du Chapeau-Rouge, 19, à Avignon (6 avril 1911).

GIRARD, Joseph, ✠ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, rue de la Masse, 12, à Avignon (12 octobre 1905).

GIRARD, Pierre, ✠, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).

GODLESWKI, Émile, docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 67, à Avignon (6 mai 1920).

GOUBET, ✠, avocat, rue Bouquerie, 18, à Avignon (8 novembre 1906).

GOUIRAND, licencié ès sciences, inspecteur pharmacien, chef du service départemental de la bactéréologie, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).

GRENIER (Mme Yvonne), née Dromart, rue Terrusse, 47, à Marseille (3 mai 1917).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).

GUIGNOT, Félix, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).

GUIGUE, Julien, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).

GUND (Mme), rue Cocagne, 11, à Avignon (5 juin 1913).

Digitized by Google

HEYRAUD, Charles, lauréat de l'Institut, rue Paradis, 295, à Marseille (8 juillet 1920).

HONORAT, Bastide, quartier de la Cèbe, à Digne (1892).

HUC, Louis, villa St-André, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HURARD, Joseph, artiste peintre, rue des Trois-Colombes, 24, à Avignon (7 mars 1918).

HUOT-SORDOT, ✠ I. ✠ E. A. B, professeur au Lycée d'Avignon, villa les Cigales, à St-Ruf, Avignon (12 janv. 1911).

IGONET, docteur en médecine, rue St-Charles, 10, à Avignon (5 mars 1908).

ILLY, Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis, à Avignon (5 juin 1913).

IMBERT, J., négociant, quai St-Lazare, 9, à Avignon (13 février 1913).

JACQUEMIN (M^lle^ Louise), rue Victor-Hugo, 8, à Avignon (7 mars 1918).

JACQUET, Georges, ✱, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).

JAUFFRET (J.), ✱, chef de bataillon en retraite, Vieille Chapelle, à Toulon (Var), (5 mars 1914).

JEAN, Hippolyte, ✠, ✶, rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

JOUËT-PASTRÉ (M^lle^ Aimée), château de Roberty, Le Pontet (10 janvier 1918).

JOUVE (M^lle^), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).

JOUVE Michel, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel de Nimes (5 février 1920).

JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).

LABRELY, R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

LABRUE, Xavier, homme de lettres, à Villeneuve-lès-Avignon (Gard), (3 juillet 1919).

LAFFONT, ✠, docteur en médecine, villa Les Rubis, rue d'Antibes, 94, à Cannes (17 octobre 1901).

LALO, Henri, ✱, ✠, I. O. ✶, ingénieur, rue de la République, 18, à Avignon (2 juillet 1914).

LASALARIE Joseph, avocat, rue Armény, 15, à Marseille (8 juillet 1920).

LATASTE Daniel, directeur des établissements Vinatié, à Cavaillon (8 juillet 1920).

LAURENS, Jules, professeur au Lycée d'Avignon, place St-Didier, 10, à Avignon (8 avril 1920).

Digitized by Google

LAVAL, Victorin, O. ✻, ✪ I., médecin-major en retraite, à L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (1880).

LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).

LE GRAS, Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS, Joseph, ✠, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LESBROS, Alfred, artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, 52, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

L'HOMME, ✪, sculpteur, rue Migrenier, 5, à Avignon (12 octobre 1916).

LOUSTAU, Henry, rue d'Alger, 4, à Marseille (7 novembre 1918).

LOYE (DE), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, route de Monclar, 5, à Avignon (2 mars 1916).

LULLÉ-DEJARDIN, O ✻, ✠, ancien officier, rue Joseph-Vernet, 71, à Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ✻, ancien préfet, av. de l'Observatoire, 1, à Paris (6 novembre 1913).

MANIVET, Paul, ✪ I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL, Adrien, ✪ I., méd. de 1870, rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE, Augustin, ✪, ★, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARQUIS (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue Annanells, 35, à Avignon (8 avril 1920).

MARTIN, Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MATHIEU, Hilarion, licencié en droit, licencié ès sciences naturelles, clerc de notaire, rue Petit-Saunerie, 10, à Avignon (9 octobre 1919).

MATHON, ✪ I., docteur ès lettres, directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).

MÉRITAN (Abbé), Jules, curé de St-Ruf, Avignon (3 février 1898).

MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).

MIELLY, Marc, à Noves, (B-du-Rh.), (6 novembre 1913).

Digitized by Google

MOIRENC, Albert, ✻, ✪, agent-voyer, à Apt (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONTILLET (vicomte Edouard DE), ✻, ⚜, rue d'Amphoux, 41, à Avignon (4 mars 1909).

MOREAU Laurent, ✻, docteur en médecine, docteur ès sciences, rue Armand de Pontmartin, 22, à Avignon, (4 décembre 1919).

MOURET (Mlle Marguerite), docteur en médecine, rue Banasterie, 29, à Avignon (3 février 1921).

MOURRET, ✪ I., notaire, à Tarascon (B.-du-Rh.) (10 janvier 1907).

MOUZIN, Alexis, ✻, ✪ I., rue Bancasse, 30, à Avignon (1880).

NOURRY, Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).

NOUVEAU, Louis, négociant, rue Mi-grenier, 1, à Avignon (4 avril 1918).

ODE, Pierre, propriétaire, domaine de Moyne, à Chusclan par Orsan (Gard) (4 mars 1920).

PAMARD (Madame la générale), rue de la Croix, 3, à Avignon (8 juillet 1920).

PAMARD, Paul, ✻, ⚜, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).

PAOLETTI, ✻, ⚜, ✪, I, commis à l'Inspection d'Académie, rue des Lices, 20, à Avignon (6 mars 1913).

PASTRÉ, Paul, architecte, rue Terre noire, 5, à St-Ruf, Avignon (6 janv. 1910).

PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

PERNOD, René, ✻, capitaine au 52e d'infanterie, à Montélimar (Drôme) (9 février 1911).

PERNOD-RIPERT, Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).

PEYRON, Jules, chanoine, place du Palais, à Avignon (12 avril 1917).

POINET, Emile, ✪ I, ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, place de la Principale, 4, à Avignon (3 avril 1919).

POIRSON Alexandre, ✻, ⚜, industriel à Cantarel, Montfavet (25 juin 1914).

RACHET (Mlle Adèle), compositeur de musique, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (8 mai 1919).

RAOUSSET-BOULBON (Comte de), Gaston, château de Boulbon, à Boulbon (B.-du-Rhône), (7 décembre 1916).

RAYNOLT, ✪, bibliophile, rue Rempart de Loulle, 3, à Avignon (1er février 1900).

Digitized by Google

REMY-ROUX, ✱, ⚕, ✪ I., docteur en médecine, médecin radiologiste des hôpitaux, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).

RENCUREL, ✪, ancien conseiller de préfecture, à Piolenc (Vaucluse) (1882).

REYMOND Gabriel, agent général de la Cie *L'Abeille*, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (8 juin 1916).

RIEU, Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).

RIOUSSET (Jules), industriel, rue de la Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

RIPERT, Jean-Baptiste, organiste de St-Pierre rue Banasterie, 30, à Avignon (2 décembre 1897).

RIPERT, Émile, ✪ I, professeur de l'Université, 38, Avenue du Prado, à Marseille (7 novembre 1918).

ROUX, Bienvenu, rue de l'Officialité, 2, à Avignon (6 mai 1920).

ROUX, Louis, montée de Lodi, 48, à Marseille (2 juillet 1908).

RUAT, Paul, felibre majoral, rue Monte-Christo, 35, à Marseille (6 mars 1919).

SAINT-MARTIN, Jean, ancien député, directeur de l'École des Beaux-Arts d'Avignon, à Candeau, par Villeneuve-lès-Avignon (Gard) (6 septembre 1895).

SAMUEL, Marcel, rue Carnot, 15, à Avignon (8 janvier 1920).

SAUTEL (Abbé), ✪, professeur au Collège St-Joseph, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUVE, Fernand, ✪ I., office D. C. A., à Monaco (1892).

SAVOURNIN, ✪ I., ancien conseiller général du canton de Gordes à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

SCHÆFFER, O. ✱, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).

SIAUD, Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SOUVET, Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SPEYR (Emile DE), rue Banasterie, 25, à Avignon (mai 1921).

TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).

TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

TARTANSON, ✱, ⚕, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).

THÉOLAS (Abbé), vicaire à Orange (8 janvier 1920).

THÉVENET, directeur du Crédit foncier, Square Antonin, à Nimes (12 octobre 1905).

Digitized by Google

THOMAS, Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS, René, pharmacien à St-Igny-de-Vers (Rhône) (9 juillet 1903).

TOURTET, ✪ I., architecte départemental, à Bellevue, par Villeneuve-lès-Avignon (Gard) (2 février 1897).

TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).

TROUCHET, Albert, ✪, employé aux Finances Tunisiennes, à Sousse (Tunisie), (8 janvier 1920).

VALABRÈGUE, Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✪, archéologue, rue Bouverie, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSSIÈRE, A., ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VÉRAN, Auguste, ✪ I., architecte des monuments historiques du département des Bouches-du-Rhône, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

VERDET, Henri, O. ✱, commandant en retraite, rue St-Thomas-d'Aquin, 1, à Avignon (8 janvier 1920).

VERDET-KLEBER, Maurice, O. ✱, ✠, rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (1913).

VERNEJOUL (Edgard DE), ✪ I., publiciste, château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET, Honoré, industriel, rue Grivolas, 4, à Avignon (3 juillet 1913).

VERNET, Lucien, ✪ I., sculpteur, professeur honoraire de l'École des Beaux-Arts, rue Guillaume-Puy, 28, à Avignon (6 juin 1885).

VIDAU, Léopold, ✪ I., ★, félibre, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).

VINCENTI, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI, Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon, (2 mars 1905).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✱, ✪ I., C. ★, directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
ANDRÉ, Charles, ✻ I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon (Rhône).
BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier (Hérault).
COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon (Rhône).
CUNHA (DA), Xavier, ✻, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne (Portugal).
DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon (Rhône).
DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette (Basses-Alpes).
GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris (Seine).
GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais (Oise).
LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy (Meuse).
LEENHARD, géologue, à Montpellier (Hérault).
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris (Seine).
MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre).
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon (Rhône).

ABONNÉS

Vve BRUN, libraire, à Carpentras (Vaucluse).

Aux termes des statuts de l'Académie de Vaucluse approuvés par décret du 7 mai 1919, il n'y a plus de membres correspondants. En conséquence, la liste ci-dessus se réduira par voie d'extinction.

Les Sociétaires et les Membres correspondants sont priés d'aviser le Secrétaire général de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leurs nom, prénoms, qualités ou adresse.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1920

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1920		109 05
Revenus des valeurs mobilières et des immeubles, sans affectation	1.704 65	1 749 65
Revenus des titres, avec affectation. (Prix Dufossé)	45 »	
6 cotisations de mobilisés à 6 fr. =	36 »	2.787 »
228 — à 12 fr. =	2 736 »	
26 Diplômes à 2 fr.		52 »
Vente de fascicules et abonnement		35 80
Subvention de la ville d'Avignon		200 »
— du Conseil général		100 »
Prix de Faucher (versé par Madame de Faucher)		200 »
Total des recettes		5.233 50

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau		201 45
Impositions	391 95	424 60
Assurance	32 65	
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage et chauffage		58 45
Traitement du gérant		150 »
Etrennes diverses		30 »
Convocations: Impression et envoi		366 55
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais		134 10
Frais d'impression des Mémoires		3.278 45
Frais d'expédition des Mémoires		137 »
Frais de garde des Titres (Société générale		20 90
Prix Dufossé		47 40
Attribution du prix de Faucher à M. J. Didiée		200 »
Frais d'entretien de l'immeuble Devéria		8 »
Total des Dépenses		5.056 90
Solde en caisse		176 60
Total égal aux recettes		5 233 50

ETAT DU FONDS SOCIAL AU 1er JANVIER 1921

Un titre nominatif de 94 fr. de rente française 3 %, n° 0802.763	3.133 30
Un titre nominatif de 100 fr. de rente française 5 %, n° 11.068	2 000 »
Un titre nominatif de 30 fr. de rente française 5 %, n° 1.271	600 »
Huit obligations nominatives P.-L.-M. (1 fusion nouvelle. 7 fusions anciennes)	4.000 »
Deux obligations nominatives communales du Crédit Foncier de France, à 500 fr., 3 %	1.000 »
Une obligation du Crédit National à 600 fr. 5 %, 1919	600 »
Bons de la Défense Nationale	2.500 »
Livret de la Caisse d'épargne d'Avignon	1.541 19
Un immeuble situé rue Devéria n° 5. Donation Auguste Palun	10.000 »
Reliquat en caisse au 1er janvier 1921	176 60
Total du fonds social	25.551 09

Les valeurs ont été calculées ci-dessus au pair. Au cours du 1er janvier 1921 le total ne serait que de *21.689 79*.

Digitized by Google

BUDGET DE PREVISION POUR 1921

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1921		Pour mémoire.
Revenus du capital social		1.675 »
Cotisations (225 à 20 fr.)		4.500 »
Vente de fascicules et abonnements		40 »
Subvention de la ville d'Avignon	200 »	
— du Conseil général	100 »	300 »
Allocation du prix de Faucher		200 »
Total des Recettes		6.715 »

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	200 »
Impositions et Assurance	430 »
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage, chauffage	120 »
Traitement du gérant	150 »
Etrennes diverses	40 »
Convocation des membres. Impression et envoi	300 »
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	100 »
Frais d'impression des Mémoires	4.770 »
— d'expédition —	140 »
Frais de garde des Titres (Société générale)	20 »
Prix Dufossé	45 »
— Paul de Faucher	200 »
Frais d'entretien de l'immeuble Devéria	100 »
Dépenses imprévues	100 »
Total des Dépenses	6.715 »

Digitized by Google

La " rota " de la Grande Audience

AU PALAIS DES PAPES

Quiconque est curieux d'étudier le rôle de la papauté durant le moyen âge et s'efforce de comprendre comment et par quels moyens variés s'exerça son influence dans le domaine des idées et des mœurs, s'il entend prononcer seulement le mot de « rota », j'estime impossible que sa pensée ne se porte aussitôt sur le plus célèbre tribunal de la Chrétienté.

La *Rote*, telle que la décrivent les relations de la fin de l'ancien régime, et même telle qu'elle existe de nos jours, ne saurait être très différente, par sa composition et son mode de fonctionnement, du collège des Auditeurs du Sacré Palais, dont il est si souvent question sous nos pontifes.

Le pape Martin V avait appartenu à ce corps réputé de jurisconsultes éminents. C'est le premier, nous dit-on, qui dans une constitution apostolique ait introduit le mot « Rota », au sens qui nous intéresse[1]. Le vocable semble tombé de sa plume comme par mégarde : raison qui nous ferait croire que dans le langage vulgaire il était usité et même courant, au début du XV[e] siècle.

Mais cette expression est plus ancienne. Elle serait apparue dès 1336, suivant l'abbé Mollat [2]. Nous la savons du moins employée dans un document de 1376. Le manuscrit de Wilhem Hornborch, que possède la bibliothèque de notre ville, contient

1. **Magnum Bullarium romanum**, Martinus V, anno 1418 *Statuta et ordinationes observanda ab Auditoribus Rotæ*, etc.

2. *Les Papes d'Avignon*, p. 332.

Digitized by Google

en effet la formule suivante : « Expliciunt decisiones Rote nove. — Ici finissent les décisions de la Rote nouvelle [1] ».

Pourquoi la Haute-Cour de justice porte-t-elle le nom de tribunal de Rote ? Question maintes fois posée que nous voudrions examiner à notre tour, en y joignant cette autre, qui lui est connexe, et fournira vraisemblablement — si nous parvenons à l'élucider — la solution de la première : « *Quel est l'objet, renfermé dans la Grande Audience du palais d'Avignon, que les scribes de la Chambre Apostolique au XIV^e^ siècle ont voulu désigner par le mot « rota »* ? Sur ces deux points — directement pour l'un, indirectement pour l'autre — les registres du Vatican nous apporteront sans doute des éclaircissements.

***

Je crois légitime d'admettre — jusqu'à preuve du contraire — que le mot « rota » représente un objet usuel et tel que sa présence dans l'Audience des Grandes Causes s'explique naturellement [2].

Les acceptions courantes du terme sont nombreuses et variées à cette époque. Pour s'en tenir aux livres de comptes de la Chambre, il signifiera, par exemple, diverses espèces de *treuil*, servant soit à tirer l'eau du puits, soit à monter des matériaux au sommet d'une tour en construction, soit à extraire du bûcher papal le bois nécessaire au chauffage des appartements.

Il désignera encore le *manège* ou le puits à roue employé pour l'irrigation des jardins ; certains *engins* destinés à lancer des boulets de pierre ; des *lustres* de forme ronde que l'on suspend aux plafonds et aux voûtes, etc... [3]

Inutile de dire que, parmi ces significations, il n'en est aucune qui soit pour nous vraiment satisfaisante.

Nous adopterions plus volontiers l'opinion qui voit dans la « rota » le *lectrin roë*, bien connu des temps médiévaux. Au sein d'une assemblée où se traitent de hautes questions de

1. Bibl. d'Avignon, ms 683, fol. 170 v°. Le P. Ehrle dit seulement : « Negari nequit ipso sæculo quarto decimo audientiam Auditorum quandoque Rotæ nomine esse appellatam. » Hist. Bibl. R. P., p. 696, not. 651.

2. Nous suivons en cela l'avis du P. Ehrle et l'opinion plus ancienne du cardinal « de Luca ». V. plus loin.

3. On trouvera le mot « Rota », avec ces acceptions variées, dans les extraits des livres de comptes du XIV^e^ s. publiés par le P. Ehrle, Robert André-Michel, le D^r^ Schäfer.

Digitized by Google

morale et de discipline, où l'on discute des articles de droit canonique, la place paraît marquée d'un lutrin chargé de manuscrits, alors que l'imprimerie n'a pas encore multiplié les ouvrages de toute sorte indispensables à ce genre de délibérations.

L'idée d'un lutrin a les faveurs du P. Ehrle, le premier auteur, je crois, qui l'ait mise en avant. « Je ne doute pas, dit-il, que les passages cités par moi ne terminent la controverse agitée depuis si longtemps entre les savants, au sujet de l'origine de l'expression : le tribunal de Rote. Ce nom lui vient d'un meuble, destiné à tenir des volumes, muni dans ce but d'étagères, lequel pouvait être abordé de tous côtés [1] ».

Son commentateur, non content de reproduire l'opinion du maître, y ajoute des précisions utiles qu'il tire de son propre fonds : « Au centre [du tribunal] se trouvait une rote ou bibliothèque tournante dans laquelle étaient rangés les recueils de droit ou de jurisprudence. Les auditeurs n'avaient qu'à faire tourner la rote pour trouver, sans se déplacer, l'ouvrage dont la consultation pouvait leur être nécessaire [2] »

L'hypothèse n'est pas de celles qu'on écarte *a priori*. Elle s'appuierait, à la rigueur, de textes assez suggestifs.

En effet le cabinet d'étude du camérier renferme plusieurs bibliothèques sur pivot qui portent le nom de « rota ».

Il en est question dans les textes ci-après que publie Schäfer [3] :

— « *Pro quadam poste necessaria rotis dicti studii.* »

— « *Pro faciendo rotas dicti studii.* »

— « *Pro complendo studium domini camerarii in clausura et copertura rotarum.* »

Nous savons aussi qu'un « lectrin roë » est en la possession du cardinal Audouin Aubert, qui habite le palais : « ....*pro faciendo unum studium seu rotam cum IIII rodetis pro domino cardinali Magalonensi, facto precio VI florenorum auri* [4] ».

De ces textes la valeur probante, à dire vrai, sera nulle si l'on n'arrive pas à établir que la « rota » de l'Audience est quelque

1. Ehrle, l. c., p. 696, not. 652: « Non dubito quin ex iis quos retuli locis certo definiatur controversia illa tamdiu inter viros doctos agitata undenam huic tribunali Rotæ nomen sit inditum. Eo nomine veniebat pluteus ad libros sustinendos aptus, ita dispositus, ut faciliter in omnem partem circumagi posset ».

2. F. Digonnet, *Le Palais des Papes*, p. 216-17.

3. Die ausgaben der apostolichen Kammer, 1335-1362, tome III, p. 803.

4. Ehrle, l. c., p. 645, du 30 oct. 1353.

Digitized by Google

chose de semblable ou d'analogue aux « rotæ » du dit cardinal de Maguelonne et du Seigneur Camérier.

Plus nous voulons arriver à reconstituer, telle qu'elle était dans le palais des Grandes Causes, l'exacte disposition des lieux et plus difficilement nous imaginons un authentique lutrin dressé au milieu des auditeurs, sur l'estrade où ils délibèrent. Pour remplir la destination qu'on lui prête, ce meuble devrait être monumental ; et le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'un pareil obstacle eût empêché les membres de l'aréopage de se voir et presque de s'entendre.

Je n'insiste pas : ces détails n'importent guère. Il s'agit, en effet, moins d'épiloguer sur le sens d'un mot que de fournir d'une série de textes difficiles une interprétation qui, d'une part, les accorde et, d'autre part, ne soit pas elle-même démentie par les renseignements venus des sources ordinaires d'information historique et archéologique.

***

Quelques explications me paraissent nécessaires, avant tout, sur le Collège des Auditeurs [1] ».

Il faudrait pouvoir admirer autant qu'elle mérite, l'intelligence supérieure qui combina les rouages de ce mécanisme compliqué et néanmoins robuste, ainsi que la prudence consommée qui, le tenant constamment réglé sur les besoins du temps, sut lui assurer par ce moyen la pérennité, au cours des siècles.

Les profanes, déconcertés par les singularités de ce tribunal, en gardent une impression défavorable. L'idée particulièrement nous offusque d'une cour suprême, jugeant en première instance, puis, dans la même cause, en appel, obligée enfin de reprendre une troisième fois l'affaire, si la signature de grâce a cassé le jugement pour vice de forme.

La Rote, en principe, est le tribunal particulier du pape. Anciennement les chapelains, dont s'entourent les pontifes de Rome, avaient la charge de faire des rapports sur les cas de conscience et même sur certaines affaires litigieuses, soumis au

1. Les renseignements qui suivent sont tirés soit des bulles de Jean XXII (an. 1326) et de Martin V (an. 1418), soit de la « *Relatio curiæ Romanæ* », Auctore J.-B. de Luca (1683). Nous avons aussi consulté des opuscules de moindre valeur : Vaure, *La Cour de Rome la Sainte*, 1623. — Dugué de la Fauconnerie, *Le Tribunal de Rote*, 1859, etc...

Digitized by Google

jugement du chef de la Chrétienté. Sorte de conseillers référendaires, chacun d'eux, pour le procès qui lui était confié, recevait une délégation spéciale ; mais plus tard, devenus alors de vrais juges et constitués en corps, la délégation dont ils sont l'objet s'applique aux Auditeurs *in globo* et comprend le collège tout entier.

Une affaire est-elle introduite, aussitôt un rapporteur procède à l'instruction, puis passe le dossier successivement à quatre de ses collègues, venant à la suite, et — comme on dit — faisant partie du « tour »[1]. Séparement chacun d'eux étudie à fond toutes les pièces du procès, y compris le rapport.

Au jour fixé par l'usage, le collège se réunit. Nous devons croire que la séance se passe à peu près tout entière en lectures, car les Auditeurs ont formulé leur avis motivé par écrit. Les questions de fait et de droit ont été longuement débattues, sur mémoires, par chaque Auditeur en son particulier : les plaidoiries deviennent donc inutiles.

Nous savons que les avocats et les procureurs ne sont même pas admis dans l'enceinte du tribunal.

Quelques particularités d'un grand intérêt pour nous sont à noter. Il faut retenir que les quatre Auditeurs, appelés seuls à participer au jugement, sont ceux dont la place est marquée, en séance, à la gauche du Ponent ou rapporteur de l'affaire ; les autres membres du collège n'ont pas coutume d'intervenir : ils se contentent généralement d'écouter.

Les décisions se prennent à la majorité de trois voix sur quatre votants, l'usage étant établi que le rapporteur s'abstienne. Le jugement n'est rendu que par le tiers des membres du collège ; il n'engage pas moins le tribunal tout entier.

A remarquer encore ceci : nul titre, nulle prérogative qui distingue les uns des autres les Auditeurs de la Rote. L'ancienneté seule règle la préséance. Le doyen lui-même n'occupe la première place que parce qu'il est le plus ancien dans la compagnie. Son autorité n'est qu'une apparence : « *quamdam presidentiæ speciem habet.* »

1. Nous appelons l'attention sur ce passage du cardinal de Luca : « Solum tamen quatuor qui juxta eum qui causam proponit sedent a latere sinistro et qui illius Ponentis corresponsales ac de ejus turno dicuntur, aliis audientibus, votum proferunt. »

Digitized by Google

Les groupements formés sont temporaires et ne ressemblent en aucune façon aux chambres permanentes de nos cours d'appel et de cassation. Le chef du collège est le pape, chef purement nominal. En son absence, la Rote est devenue une sorte de corps acéphale, où les fonctions, ni spécialisées, ni hiérarchisées, peuvent être occupées successivement par tous les membres.

* * *

A la date du 15 février 1352, les registres de la Chambre mentionnent le fait suivant :

— « Ont été payés à Jean de Loubières, maître de l'œuvre du nouveau palais apostolique, pour la confection de la *rote* de l'Audience nouvelle, dans laquelle siègent les auditeurs du Sacré Palais,.... 24 florins [1]. »

Au 7 avril de la même année, deuxième article ainsi formulé :

— « A Guillaume Viaud, fustier, pour faire le « méjan » du cancel de la Grande Audience, etc... 27 florins. — De même au dit Guillaume pour 30 journées, pendant lesquelles il a travaillé, avec deux autres fustiers, à boiser et capitonner la *rote* des Auditeurs et les sièges de l'Audience, à raison de 7 sols par jour... 12 livres [2]. »

Et à la suite :

— « De même à Jean, scieur de long, pour le sciage de 419 cannes et 7 palmes carrés, savoir de « taulam », de « travessan », de « cabirons », de « riosta », tant pour la terrasse de la chapelle de l'Audience, que pour le cancel, la *Rote*, les fenêtres, les autels, les escabeaux, les bancs de l'Audience du palais, à raison de 7 sols par canne, la somme de 125 livres 19 sols et 3 deniers [3]. »

Dans tous ces textes, faut-il croire avec le P. Ehrle que la « rota » représente un pupitre? Son importance serait considé-

1. Ehrle, p. 643 : « Soluti fuerunt magistro Johanni de Luperiis magistro operis novi palatii domini nostri pape pro factura rote Audientie, in qua sedent Auditores sacri palatii. XXIIII flor. »

2. Ehrle, ibid : « Guillelmo Viaudi fusterio pro faciendo meianum cancelli Audientie magne, etc... XXVII fl. — Item dicto Guillelmo pro XXX dietis, quibus operatus fuit cum duobus aliis fusteriis in fulrando et fustando rotam Auditorum et sedes dicte Audientie, ad rationem VIII sol. pro dieta... XII fl. »

3. Ehrle, ibid : « Item Johanni serratori pro serratura IIII^c XIX cannarum VII palmarum quadratorum, videlicet de taulamento, sclapa, travazone, cabironibus, riosta tam pro terrassia capelle Audientie, cancello, rota, fenestris, sedibus, altaribus, scabellis, scannis Audientie palatii... ad rationem VII sol. pro canna qualibet, summa CXXV libr. XIX sol. III den.

Digitized by Google

rable, car déjà le premier article comporte une dépense de 24 florins ou 1440 francs, qui ne sont imputables qu'à la confection de la seule « rota ».

Avant de combattre l'opinion d'un savant dont l'autorité est universellement reconnue, j'ai pris soin de m'assurer que la somme versée à Jean de Loubières était due personnellement à ce dernier, en tant que maçon, ou plutôt en tant qu'entrepreneur de maçonnerie. L'on ne peut dire qu'il avait aussi l'entreprise du mobilier garnissant le palais des Grandes Causes : dans le cas présent, Guillaume Viaud, fustier, et Jean, scieur de long, touchent directement de la Chambre Apostolique le prix de leurs journées. Il faut nécessairement distinguer entre le travail que concerne le premier article et les ouvrages détaillés dans les deux autres, bien que tous trois, en tout ou partie, aient trait sans conteste à l'établissement de la « rota ».

Ceci accordé, si l'on persistait à vouloir que la « rota » soit un lutrin, il faudrait supposer qu'une partie est en bois et qu'elle a été commandée à Guillaume Viaud, et qu'une autre partie, le support ou la base par exemple, est en maçonnerie, ce qui expliquerait que l'exécution en ait été confiée à Jean de Loubières. Mais le montant de la dépense ne permet pas d'adopter cette hypothèse qui paraîtra invraisemblable, si le prix de 24 florins, payé au seul Jean de Loubières pour sa participation à l'œuvre de la « rota » dans la Grande Audience, est rapproché du prix, par exemple, que touche le menuisier ayant confectionné la « rota » du cardinal de Maguelonne, lequel est en tout de 6 florins seulement.

* * *

En basse latinité, « rota » signifie fréquemment : rond, circonférence, « *circulus, orbis.* »

Par exemple, dans la roue d'une machine de guerre, « *stilus* », c'est le rayon ; « *rota* », c'est la jante ou le pourtour [1]. Tout aussi bien l'on désignera sous le nom de « rota » l'espace qui est limité par une circonférence, c'est-à-dire l'aire d'un cercle [2]. La « rota porphyretica », nous apprend du Cange, est, à Rome, une chambre dont le dallage figure une roue ; d'où j'infère que très vraisemblablement la chambre même est une rotonde.

1. Du Cange, sub v° Stiglus
2. Id., sub v° Rota.

Digitized by Google

Si l'on consent à admettre que la « rota » est une enceinte ou un local fermé, certaines expressions courantes, où le mot figure, prendront un relief inattendu.

Dans sa bulle célèbre, Martin V ordonne qu'on devra refuser l'entrée de la Rote à l'auditeur convaincu de fautes graves, « jurisdictionem amittat et *ab ingressu Rotæ* suspendatur per mensem. »

Guillaume Hornborch déclare, dans son préambule, que le recueil de décisions juridiques dont il est l'auteur a été rédigé avec l'assentiment de tous ses collègues, les Auditeurs actuellement présents dans la Rote, « coauditorum pro tunc in *Rota existentium.* »

Le cardinal de Luca explique que jamais les avocats et procureurs ne sont admis dans la Rote, « *non admittuntur in Rota* advocati et procuratores »; il s'agit évidemment de l'enceinte du tribunal.

Mais le « local fermé » nulle part n'est indiqué plus clairement que dans la phrase suivante du même auteur: « in consilii rota seu aula in qua judex sedet ». L'on ne peut refuser d'y voir désigné, par le mot « rota », le parquet proprement dit, c'est-à-dire l'espace où, dans une salle de justice, siègent les magistrats.

Si ces témoignages ne sont pas sans valeur, rien cependant n'oblige à les retenir. Nous préférons, pour notre part, nous attacher à bien peser les termes de l'article qui concerne la « rota » de Jean de Loubières. C'est le texte important; il est contemporain de Clément VI. Personne ne peut y trouver prétexte à équivoquer; le mot « rota » étant ici nécessairement employé au sens propre. Il ne saurait s'agir en effet du corps des Auditeurs du Sacré Palais, mais seulement du local où ils délibèrent.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner attentivement la teneur du passage : « *pro factura rote Audientie nove, in qua sedent Auditores sacri palatii* », ce qu'il faut évidemment traduire de la façon suivante : « pour l'établissement dans la Grande Audience nouvelle de la rote où siègent les Auditeurs. »

La « rota » construite par un maçon ne peut être qu'une « rota » *de pierre.* Mais dans la confection de la « rota » de l'Audience, nous voyons intervenir des fustiers, c'est-à-dire des ouvriers travaillant le bois. Ceux-ci débitent les grosses pièces; ceux-là, au moyen des planches et des traverses qui leur sont livrées, fa-

Digitized by Google

briquent, entre autres objets, des sièges. Il faut convenir que ces données font disparate et demandent d'être accordées.

Si l'ouvrage payé à Jean de Loubières est une enceinte — au milieu de laquelle siègent les Auditeurs, — nous admettrons que cette enceinte de pierre est circulaire ; autrement le mot « rota » dont on se sert pour la désigner aurait perdu sa signification.

Des sièges — nous le savons — occupent l'espace qu'elle limite, mais la disposition qu'ils affectent ne nous est pas révélée ; nous pouvons affirmer seulement qu'ils sont de bois, ou revêtus de lambris, et rembourrés. Cependant le fait que le capitonnage porte à la fois sur l'enceinte et sur les sièges doit nous faire supposer que ceux-ci sont appuyés à celle-là : « *pro fulrando et fustando rotam Auditorum et sedes Audientie* ».

A notre avis, les plus grandes probabilités sont en faveur de stalles adossées à la paroi intérieure, ou mieux encore d'un banc continu, — avec ou sans accotoirs, — et circulaire, comme l'enceinte elle-même.

L'arrangement des sièges en forme de cercle convient parfaitement au tribunal de Rote que nous considérerions volontiers comme un cénacle ; que l'on dit l'œuvre de la divinité, « *divinitus constitutum* [1] » ; que l'on représente dominé par la colombe symbolique [2].

Dans le collège des Auditeurs, avons-nous dit, règne l'égalité. Elle paraîtra aussi parfaite que possible, si les membres qui la composent sont assis au même niveau, sur le même banc, et surtout sur un banc circulaire, où la dernière place est toujours difficile à marquer, comme du reste la première.

Observons enfin avec Ducange que l'expression : être rangés en cercle, se dit « *facere rotam* », ainsi qu'il appert de la phrase suivante : « unusquisque archipresbyter cum suis clericis et populo facit rotam [3] ».

***

J'espère que l'on voudra bien ne pas croire que ces considérations sont une simple vue de l'esprit.

1. Cette expression est dans la bulle de Jean XXII : « In curia romana, communi quidem patria, ubi est summum tribunal divinitus constitutum... »
2. V. notre planche (sceau du milieu).
3. Sub v° Rota.

Digitized by Google

La planche, que je mets sous les yeux du lecteur, représente trois sceaux, sur la bordure desquels l'on peut lire : « *Sigillum Collegii Auditorum Sacri Palacii Apostolici*[1] ».

Nous ne chercherons pas à quelle date ils remontent exactement. Il nous suffit que, de deux inscriptions qui nous intéressent, les caractères soient archaïques.

Au plus haut, les membres du Collège des Auditeurs (au nombre de 13) sont bien reconnaissables. Nous les surprenons en pleine séance. La « cappa » les enveloppe tout entiers et cache le rochet que les règlements les obligent de porter, toutes les fois qu'ils paraissent en corps devant le public. Le vêtement de grande cérémonie se complète du capuchon, relevé ou rabattu suivant la convenance d'un chacun. Nous soupçonnons que le doyen est celui qui nous fait face. D'ailleurs aucun attribut distinctif : tous ces personnages siègent sur un même banc ; mais surtout ils sont rangés *en cercle*.

La plupart, ils esquissent des gestes qui nous sont devenus familiers. L'un est penché sur le livre qu'il tient à la main ; et c'est sans doute le « Ponent » en train de lire son rapport. Il est tourné vers son voisin de *gauche* qui montre de l'index droit ceux qui sont placés à sa *gauche*. Celui qui indique, aussi bien que ceux qui sont indiqués, forment un groupe de quatre Auditeurs attentifs à la lecture, parce qu'ils sont appelés à donner leur avis sur l'affaire dont il est question. Les autres, moins directement intéressés, écoutent d'une oreille distraite ou causent entre eux.

Enfin, — et ce détail plus que tous les autres retiendra notre attention, — la clôture ronde qui encadre la scène est manifestement une maçonnerie.

Ai-je tort d'affirmer que cette construction, faite de pierres de taille très régulièrement appareillées, rappelle comme nécessairement à la mémoire, la « rota » que nous savons avoir été établie dans la Grande Audience par Jean de Loubières ?

Si je ne m'abuse, la conclusion s'impose. J'hésite cependant à lui donner sa forme définitive, avant d'avoir attentivement examiné si, parmi les anciennes opinions prétendant expliquer le titre de « Tribunal de Rote », il ne s'en trouverait pas au moins une capable de balancer la force de nos raisons.

* * *

1. Cette planche est empruntée à l'opuscule de Dugué de la Fauconnerie.

Digitized by Google

De nombreux auteurs ont traduit « rota » par « roue ». C'est le sens classique du mot.

Tribunal de la roue! Dans cette bizarre mais expressive appellation la notion de mouvement est incluse. Une roue ne saurait se concevoir autrement que mobile. Le Tribunal de Rote est le siège d'une activité incessante, soutenue : tout le monde en convient. Il n'est même pas douteux que cette activité se manifeste sous la forme de « roulement » ; qu'elle est à proprement parler une gyration. Dangeau dit : « Le corps de ces juges, entre lesquels on fait ainsi *rouler* les causes, se nomme en italien la « Rota ».

Ainsi tourne la meule. Nous en avons l'impression comme physique, au point qu'il serait possible de déterminer le sens de sa « rotation ». S'il était permis de poursuivre une comparaison qui, malgré l'adage, serait bien près d'être une raison, nous aimerions dire que de la multitude des espèces ou cas particuliers, débarrassés de leurs contingences, s'élabore dans la Rote la pure et substantielle doctrine dont se nourriront, par la suite, des générations de jurisconsultes et de magistrats.

Mais pour caractéristique qu'on la dise, ou qu'elle paraisse, du mode de fonctionnement de la Haute-Cour de justice, l'idée de « mouvement » est trop abstraite pour avoir été saisie du commun, et *a fortiori* pour s'être imposée à son esprit. Si le mot « rota », comme nous le croyons, était employé par la foule, la raison qui l'a fait adopter est beaucoup plus simple.

Tandis que les Auditeurs du Sacré Palais sont assemblés dans la Grande Audience, la nombreuse assistance qui les environne, le public surtout qui les considère pour la première fois, ne peuvent manquer d'observer que ce tribunal ne ressemble pas aux autres.

Ici les sièges des juges sont disposés *en rond.* Singulière coutume! qui frappe l'imagination, qui s'imprime profondément dans la mémoire. Le temps doit venir où l'on ne saura plus, où l'on ne pourra plus séparer ces deux idées ; celle du Collège des Auditeurs, celle du cercle qu'il fait en séance. De lui seul il paraîtra juste et convenable de dire : « facit rotam ».

D'ailleurs — il faut le répéter — l'existence au palais apostolique d'une « rota » est indéniable. Dans la Grande Audience elle borne très réellement l'espace où sont assis les magistrats. Sur le vieux sceau que j'ai décrit, c'est une enceinte *circulaire ;*

Digitized by Google

et de cette enceinte toute l'importance nous apparaîtra, si nous arrêtons nos regards sur un autre sceau, sensiblement de la même époque [1].

Le centre de ce sceau est occupé par une sorte de couronne

Rond parfait (circulus, orbis), sa forme rigoureusement géométrique contribue à lui donner toute la valeur d'un « caractère ». Elle est tenue à la main par les saints patrons du Collège [2].

Leur intention est évidente de fixer notre vue sur l'objet qu'ils nous présentent de face, et dans lequel il est aisé de deviner une figure symbolique. Force nous est de reconnaître en lui le « signe distinctif » du Tribunal de la Rote.

Le disque central, uni, figure un espace libre, qu'il faut remarquer vide de tout meuble. Dans la bordure qui le cerne, formée de deux parties inégalement saillantes, nous pensons retrouver — en plan —, réduits à leurs éléments essentiels, le banc et la clôture, que le premier sceau représente en perspective et dont il fournit plusieurs détails significatifs....

***

Nous pouvons donc conclure :

La « rota » mentionnée par les scribes — au XIV^e^ siècle — dans la Grande Audience, n'est autre que le « parquet » où siègent les Auditeurs du Sacré Palais.

Le Tribunal de la « Rote » tire son nom de cette enceinte, circulaire [3], *dont nous trouvons un type réalisé par l'architecte Jean de Loubières, dans le Palais de Clément VI* [3].

Dr COLOMBE.

1. Il est représenté au bas de la planche.

2. Les personnages debout qui se voient sur les sceaux 1er et 3e ont la tête cernée du nimbe caractéristique. L'évêque est vraisemblablement S. Augustin qui, suivant le diacre Jean, fut promu aux fonctions d'auditeur particulier par le pape S. Grégoire.

3. Recherchant l'origine de l'expression « Tribunal de Rote », le cardinal de Luca l'explique ainsi : « Omnes duodecim Auditores in eadem *circulari mensa* accumbunt ad formam Rotæ, unde istud vocabulum derivasse probabile est ». Cette interprétation, comme l'on voit, tient le milieu entre celle du P. Ehrle et la nôtre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Un tableau de Claude Gordot

au Musée d'Avignon.

Le tableau que je me propose d'étudier est placé au milieu de l'escalier du Musée et, pour le voir, il faut se résigner à se tenir sur les marches, entre deux paliers. On conviendra que, pour un ouvrage d'art exposé à l'attention et à la curiosité du public, la position ne saurait être ni plus singulière, ni plus désavantageuse.

La plupart des musées étouffent de pléthore, et, comme leur développement est aussi inévitable qu'il est nécessaire, on les voit constamment déborder les locaux qui leur avaient été d'abord assignés et qui finissent toujours, fatalement, par devenir trop étroits. Le Musée du Louvre n'occupait primitivement que l'ancien palais ; il a envahi le nouveau ; on sera obligé, dans un avenir très prochain, de lui abandonner, l'une après l'autre, les galeries du Bord de l'eau et de Rivoli qui le relieront aux deux seuls pavillons restant encore du ci-devant palais des Tuileries et qui, à leur tour, seront accaparés par ses collections justement envahissantes et sans cesse accrues.

Pour désobstruer ses salles trop encombrées, le Musée d'Avignon n'a malheureusement pas à sa disposition et dans son voisinage direct de pareils dégagements. Aussi les tableaux et les sculptures dégorgent-ils de toutes parts et ont-ils fait invasion dans le grand escalier, dans le vestibule, dans la galerie de passage et même aussi dans la Bibliothèque. — Voyez la cage de l'escalier. Les parois en sont tapissées d'œuvres qui, certainement, devraient être logées ailleurs ; c'est un spectacle à la fois déplaisant et regrettable. Sans doute, l'ornementation d'un grand escalier peut comporter quelques panneaux décoratifs, semblables à ceux que Puvis de Chavannes a exécutés, par exemple, pour le Musée de Marseille ou celui d'Amiens ; mais jamais un

Digitized by Google

escalier, quelque vaste qu'il soit, ne sera et ne pourra être une galerie d'exposition.

Les administrateurs du Musée Calvet font ce qu'ils peuvent, et ce n'est assurément pas leur faute si, la place manquant, ils ont dû empiéter sur des espaces qui, par destination, doivent rester libres pour la circulation et la commodité des visiteurs. Ils y ont été contraints par ce cas de force majeure qu'on appelle la nécessité.

Le remède à ce déplorable état de choses n'est point difficile à trouver : c'est, de toute évidence, le déménagement de la Bibliothèque publique qui, comme on sait, partage avec le Musée le charmant hôtel de Villeneuve-Martignan ; d'ailleurs, elle a dû déjà reculer devant les collections de ferronnerie de Noël Biret. Les deux établissements ne pouvant plus vivre côte à côte, il est à souhaiter que les livres fassent définitivement place aux objets d'art et soient transportés dans un local indépendant et assez vaste pour que manuscrits et imprimés puissent aisément étendre leurs rayons ; car les bibliothèques publiques ont cela de commun avec les musées, qu'elles s'enflent toujours, et ne se décongestionnent jamais.

Cela dit, et en attendant que le vœu que j'exprime se réalise à l'avantage et pour la bonne tenue des deux établissements, il faut se résigner, si l'on veut étudier certaines œuvres, à stationner sur un palier ou sur des degrés. C'est le cas, je le répète, pour celle qui doit faire l'objet du présent mémoire. Mais comme, dans ce tableau, les personnages sont minuscules — 3 centimètres de hauteur, — on a eu l'excellente idée de ne pas le fixer trop haut : ce qui permet de l'examiner d'assez près pour n'en perdre aucun détail.

La toile ne se recommande à l'attention ni par la grandeur de ses proportions générales, puisqu'elle n'a que 37 centimètres de haut sur 68 de large, ni par ses qualités purement artistiques ; mais elle a beaucoup de valeur aux yeux de ceux qui s'intéressent à l'ancienne topographie d'Avignon. « Ce tableau, très finement exécuté à la loupe, dit en effet M. Joseph Girard, tire son principal intérêt de ce qu'il nous donne une représentation, que l'on présume fort exacte, du palais des Papes, du Rocher des Doms, du Petit Palais et de l'Hôtel des Monnaies, en 1774 »[1]. L'auteur est un peintre tout à fait inconnu, dont le nom ne nous est révélé

1. *Catalogue des tableaux du Musée Calvet d'Avignon*, 1909, n° 179.

Digitized by Google

que par une inscription à l'encre noire au revers de la toile : *Cl. Marie Gordot invenit et pinxit Avenionencis* (sic) *anno 1774*.

Je donnerai d'abord les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur l'origine de ce Claude Gordot ; je décrirai ensuite la peinture qu'on lui doit, et je terminerai par quelques notes sur la dernière partie de la vie et sur la mort de cet artiste si profondément ignoré jusqu'à ce jour.

I

Fils de Philippe-Antoine Gordot et de Marie-Marthe Fallet, Claude-Marie naquit à Avignon, dans la circonscription paroissiale de Notre-Dame la Principale, le 28 novembre 1722[1]. Je ne connais rien des commencements de son existence sinon qu'il ne se maria pas et qu'il vivait avec sa sœur Marie-Madeleine. Ils louèrent en 1764, de noble Jean Tellus, une maison dans la rue Saint-Marc (aujourd'hui rue Théodore-Aubanel[2] ; mais, trois ans après, le 19 mai 1767, le frère et la sœur firent l'acquisition, au prix de 3.300 livres, d'un petit immeuble de la place des Châtaignes, que leur vendit Catherine Asbrout, fille et héritière de Jean-François Asbrout et veuve de François Lacombe[3]. Les Asbrout, qui se disaient « de Gigognan », possédaient cette maison depuis 1683 ; ils avaient été d'abord d'assez habiles peintres verriers, puis, la décadence arrivant, ils étaient déchus jusqu'à l'humble condition de simples vitriers.

Pour ce qui est des ouvrages de Claude Gordot pendant le premier stade de sa vie, je n'en ai pu trouver aucune trace jusqu'à l'époque où il peignit le tableau que possède le Musée Calvet. Le Musée l'acheta en 1835 d'un marchand d'Avignon nommé Lunel. De qui celui-ci le tenait-il ? Personne n'eut, au moment de l'acquisition, l'idée de s'en informer et il est trop tard à présent pour ouvrir une enquête à ce sujet. Force m'est donc de laisser là un moment l'ouvrier pour m'attacher à l'œuvre.

Celle-ci représente, dans toute son étendue, la place du Palais, à Avignon. Afin d'exécuter sa peinture, Claude Gordot se posta

1. Archives d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, naissances, 1686-1739, p. 358. — Ses parents s'étaient mariés le 14 février 1712 (Id., GG. *Ste-Madeleine*, mariages, 680-1720, folio 220 v°.).

2. Archives de Vaucluse, E. *Notaires* : Balthazar Vigne, 1764 fol. 325 ; fonds Martin, reg. 1278.

3. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre St-Pierre d'Avignon*, 14, fol. 209.

Digitized by Google

à l'entrée de la place, entre la rue du Puits-des-Bœufs et celle du Bon-Parti, en s'adossant à la maison de M. Calvet de La Palun, qui est à présent la Banque de France. De ce point, le regard prend en enfilade toute la longueur de l'immense emplacement. A gauche, il y a la bizarre façade en placage de l'hôtel des Monnaies ; et, soit dit en passant, les quatre oiseaux qui en dominent la balustrade terminale sont ici quatre aigles, et non point les deux aigles et les deux dragons de la restauration de 1913. Un peu plus loin, et du même côté, on aperçoit le portail toujours existant de la vieille Poste, devenue en 1758 la maison Desmarez de Monclar.

Au fond, le Petit Palais, qui était alors l'Archevêché, s'érige dans le léger bleuissement d'une perspective lointaine ; il est flanqué, sur sa face occidentale, d'une grande tour que coiffe une flèche de clocher dont les arêtes sont garnies de crosses végétales. Du côté opposé à cette tour, une partie du Rocher apparaît avec un des quatre moulins que le vent y faisait tourner pour moudre le blé de la ville.

A droite de la place, se dressent le Grand Palais et l'église Notre-Dame. Celle-ci est précédée déjà de la plate-forme actuelle à laquelle on accède, d'un côté, par un escalier en pierre ayant remplacé celui du *Pater*, et de l'autre, par une rampe carrossable. Le palais Apostolique est décoré de deux tourelles qui surplombent le balcon de la façade, au-dessus de la grande porte d'entrée. La tour de la Gache est décapitée, ayant été dépouillée de son couronnement par le vice-légat Colonna en 1664. Un ravelin crénelé, construit l'année suivante par le même Colonna, défend les approches de la porte ; il est protégé lui-même par un fossé qu'on franchit sur un pont-levis et qui est entouré d'une haute grille de fer.

Un cortège pompeux, se déroulant sur la place entre les haies formées par les promeneurs et les curieux, anime le décor. Ce cortège débouche de la rue du Bon-Parti, traverse en biais la place de droite à gauche, tourne devant l'hôtel des Monnaies, oblique ensuite de gauche à droite et se dirige enfin vers la demeure pontificale, dans l'axe du pont-levis qui a été abaissé pour lui livrer passage.

En tête sont les chevau-légers. On peut les compter ; car, bien que les personnages soient fort petits (3 centimètres de hauteur), ils ne laissent pas d'être parfaitement distincts les uns des autres. L'officier qui les commande a son épée nue à la main et monte un

Digitized by Google

coursier qui, conformément à l'esthétique de l'époque, se dresse impétueusement sur ses jarrets d'arrière. On verra le grand peintre Louis David, au début du siècle suivant, peindre encore le Premier Consul franchissant le Grand-Saint-Bernard « calme sur un cheval fougueux » [1], bien qu'il soit avéré que Bonaparte fit paisiblement cette traversée à dos de mulet. Le commandant est suivi de seize cavaliers en habit rouge, armés du mousqueton et défilant deux à deux, sur des montures qui s'en vont tranquillement au pas, les chevaux d'officiers ayant seuls le privilège de se pouvoir cabrer.

A leur suite, sept personnages, de bleu vêtus, s'en vont pédestrement ; le premier, qui marche seul, tient sous son bras un objet enroulé dont je n'ai pu identifier la nature. Il est à supposer que ce sont là les huissiers et serviteurs de la Vice-Légation, et que l'objet mystérieux est tout simplement le parasol qui sera déployé au-dessus de la tête du représentant de l'autorité, lorsque celui-ci descendra de voiture.

Derrière eux, les gardes-suisses, — ces fameux « Suisses de Carpentras » de Le Franc de Pompignan, — au nombre de vingt, défilent deux à deux aussi, la hallebarde sur l'épaule droite. Leur justaucorps boutonné est mi-parti rouge et jaune, avec des empiècements bleu clair et des revers de manche bleu foncé. Ils ont une culotte très ample, bleue et recouverte de bandelettes verticales, non cousues, alternativement rouges et jaunes. Leur tête est coiffée d'un grand tricorne à plumes rouges et blanches, et leur poitrine barrée diagonalement par un long et large baudrier de cuir fauve auquel est suspendue une épée [2].

Voici maintenant un carrosse traîné par six chevaux noirs. C'est une voiture de cour, toute dorée, avec de grandes glaces [3], un train doré aussi et des roues peintes en rouge ; elle appartient à cette carrosserie suspendue, lourde et fastueuse, qui avait été inaugurée sous Louis XIII. Les glaces laissent voir à l'intérieur

1. C'est un mot de Bonaparte lui-même. — « Je vous peindrai, lui disait David, l'épée à la main, sur un champ de bataille. — Non, lui répondit-il, ce n'est plus avec l'épée qu'on gagne des batailles ; je veux être peint calme sur un cheval fougueux » (Cousin d'Avallon, *Bonapartiana*, 1831, p 96).

2. *Garde Suisse de la Vice-Légation*, dessin en couleur du XVIII[e] siècle (Bibliothèque d'Avignon, *Atlas*, 14, fol. 33, n° 66), reproduit par M. L.-H. Labande, *L'Avignon papal d'autrefois* (*L'Art*, 1903, p. 457). — *Costume de Suisse*, donné au Musée par Mme Vve Durand, en 1875 (*Dons faits au Muséum Calvet pendant les années 1871 à 1875*, p. 30).

3. Le maréchal de Bassompierre importa d'Italie, en 1599, le premier carrosse à glaces qu'on ait vu en France.

Digitized by Google

un prélat et des ecclésiastiques. Le cocher, assis sur un siège élevé, porte l'habit bleu et la culotte rouge. Il n'y a point de laquais debout sur l'arrière-train ; mais un postillon monte le premier cheval de gauche : ce postillon est vêtu comme le cocher, sauf qu'au lieu des bas blancs de celui-ci, il a des bottes. Un officier des Suisses marche à côté du carrosse, près de la portière, et derrière le véhicule s'avancent deux autres hallebardiers, Enfin, deux voitures, dont l'une n'est vue qu'à moitié, suivent le carrosse, attelées de deux chevaux chacune.

Devant le ravelin du palais des Papes, vingt-quatre fantassins se tiennent correctement alignés, immobiles et roides, sur une seule rangée, au port d'armes, vêtus de l'habit bleu à parements rouges de la maréchaussée comtadine [1]. Ils sont divisés en deux groupes égaux, laissant entre eux un espace libre pour que le cortège puisse accéder au pont-levis ; l'officier de service est hors rang, et, derrière cette rangée de soldats, un factionnaire monte la garde du pont.

II

Le tableau décrit, il reste à connaître l'événement qu'on a prétendu lui faire commémorer. Assurément, tout le monde est d'accord pour y voir le cortège d'un prélat se rendant au palais Apostolique ; mais on ne s'est pas contenté de cette assertion, un peu vague, il est vrai, et on a voulu la préciser en fixant la date de l'entrée solennelle et le nom du personnage qui en est le héros. Cela, je vous assure, demande à être examiné d'un peu près.

Lorsque le petit ouvrage de Gordot fut acheté, il en fut fait mention en ces termes au registre des acquisitions du Musée : « 1835. — Acquis un tableau représentant l'entrée du Vice-Légat au palais des Papes à Avignon, en 1774 ; peint par Cl.-Marie Gordot » [2]. Cette indication n'est qu'en partie exacte ; car, en 1774, le roi de France venait de rendre Avignon au Saint-Siège, et celui-ci ne devait désigner un vice-légat que deux ans après : il ne put donc pas y avoir d'entrée de vice-légat en 1774.

1. Pour ce costume, voir : *Règlement concernant l'établissement de la maréchaussée de cet Etat, sous le gouvernement de S. E. Mgr Pascal Acquaviva d'Aragona, Vice-Légat d'Avignon*, art. 3 ; Avignon, Giroud, 1751.

2. *Journal général des dons et acquisitions*, 1835-36, ms , p. 215. — Dans une *Notice des tableaux de la galerie du Musée Calvet d'Avignon*, ms. s. d., on lit : « 155. *Vue de la place et de l'ancien palais des Papes, à Avignon ; entrée du Vice-Légat dans le susdit palais*. — Ce tableau est remarquable pour connaître les costumes du temps ; il est peint par C.-Marie Gordot, en 1774 » (Bibl. n° 1202, fol. 144).

Digitized by Google

Dans son catalogue des peintures du Musée, publié en 1879, M. Auguste Deloye intitula le tableau qui nous occupe : *Vue du palais des Papes, de l'Archevêché et de l'hôtel des Monnaies*, et écrivit cette courte explication : « Au milieu de la place du Palais, on remarque le Vice-Légat dans un carrosse traîné par six chevaux, rentrant dans son palais, en grande cérémonie, précédé de ses hallebardiers, des gardes à pied et des chevau-légers » [1]. Vous observerez que M. Deloye a agi avec beaucoup de circonspection en ne donnant point à ce fait une date formelle, une précision quelconque.

Seize ans après, le *Livre d'or du Musée Calvet* parut ; c'est un recueil de cent planches tirées en phototypie par M. Jean-Baptiste Michel et accompagnées de notices explicatives. L'une de ces phototypies est intitulée : *Entrée solennelle du Vice-Légat d'Avignon dans le palais Apostolique*. C'est notre tableau... L'auteur de la notice qui lui est consacrée, ayant lu au revers de la toile la date de 1774 et sachant qu'il y avait eu cette année-là l'entrée à Avignon de Doria Panfili, n'hésita pas à affirmer que l'entrée de ce prince de l'Eglise était le fait que Gordot avait voulu rappeler [2]. Je dirai en passant que l'auteur paraît avoir fait de ce Doria Panfili, un vice-légat d'Avignon, alors que c'était un nonce du pape en France ; ce n'est pas la même chose.

L'assertion du *Livre d'or* ne fut pas acceptée par tous, puisque, dans la troisième édition de son petit livre sur Avignon, M. A. Penjon donna une photographie de la toile de Gordot, avec ce simple titre : *Le cortège du Vice-Légat* [3]. Mais d'autres, influencés à la fois par l'affirmation du *Livre d'or* et la date du tableau, n'hésitèrent point à voir dans celui-ci l'entrée solennelle du nonce Joseph Doria Panfili, évêque de Séleucie et protonotaire apostolique, dans le palais d'Avignon, le 1er juillet 1774.

Dans toute question controversée on a le droit, je ne dirai pas seulement de prendre parti pour ou contre, mais même d'émettre un sentiment différent, au cas où aucune des opinions produites ne paraîtrait satisfaisante. Cette recherche tout à fait désintéressée de la vérité ne peut blesser, par conséquent, ceux à l'avis desquels on ne s'est pas rangé. *Amicus Plato, sed magis amica ve-*

1. *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Museum Calvet à Avignon*, 1879, n° 124.
2. *Livre d'or du Musée Calvet d'Avignon*, 1895-96, n° 23.
3. *Avignon, la ville et le palais des Papes*, 1905, p. 76.

Digitized by Google

ritas[1]. Or, l'hypothèse qui veut que le sujet traité par Claude Gordot soit l'entrée de Doria en 1774 est si expresse et en même temps si hardie, qu'elle soulève tout de suite les objections les plus pressantes ; ces objections naissent à la fois, spontanément, se précipitent, se bousculent et obligent de serrer de près les faits et d'avoir recours à l'art de vérifier les dates. C'est ce que je me propose de faire.

En décrivant le tableau, j'ai dit qu'on y voyait la tour occidentale du Petit Palais, et les deux tourelles de la façade du Grand. Eh bien, la tour du Petit Palais, dont la stabilité était depuis longtemps compromise, s'écroula le 26 novembre 1767, en écrasant dans sa chute une partie du Bureau des coches d'eau [2], et elle ne fut pas reconstruite ; et quant aux deux tourelles du Grand Palais, voici ce que le chanoine Arnavon écrivait d'elles, sous la date du 20 novembre 1770 : « On démolit les deux petites tours qui formoient la façade du palais Apostolique, sous prétexte qu'elles menaçoient ruine depuis longtemps, de l'avis de M. Thibaud, ancien architecte de la Révérende Chambre ; ce qu'on projette d'y substituer sera probablement fort ridicule [3].

Comment donc, en 1774, Claude Gordot aurait-il peint, dans la vue de la place du Palais, deux tourelles qui n'existaient plus depuis quatre ans et une tour qui n'existait plus depuis sept ans ? Si donc il les y a fait figurer, c'est qu'il exécuta sa peinture antérieurement à 1767 ou, au plus tard, dans le courant de cette année-là.

D'autre part, l'artiste nous montre la plate-forme et l'escalier de Notre-Dame des Doms tels qu'ils existent encore aujourd'hui, et nous savons, par des textes irrécusables, que ces deux ouvrages furent construits, sous la direction de l'architecte Pierre Mottard, par le maçon Dominique Faucon, en vertu de prix-faits passés les 19 septembre et 28 octobre 1748[4]. Par conséquent, ce n'est qu'après 1748 que Gordot peignit son tableau, et il faut bien convenir, en présence de telles évidences, que l'exécution

1. C'est le texte le plus usité de cet adage que Roger Bacon cita le premier, au XIII[e] siècle, en l'attribuant à Platon, et qu'il formula en ces termes : *Amicus Socrates*, etc. (Ed. Fournier, *L'esprit des autres*, 1879. p. 343.

2. Archives de Vaucluse, G. *Archevêché d'Avignon*, 22, liasse 5. — Arnavon, *Journal* (Bibl. d'Avignon, Ms. 1520, p. 98). — Laurent Drapier, *Journal historique de la ville d'Avignon* (Id., Ms. 2564, fol. 83).

3. Bibl. d'Avignon, Ms. 1520, p. 284.

4. Minutes de Jacques Poncet, 1748, fol. 916 et 1031 ; étude Roger de Beaulieu, à Avignon. — Chanoine H. Requin, *Notes mss*, à la Bibliothèque.

Digitized by Google

de cette peinture ne put avoir lieu qu'entre les deux dates extrêmes 1748 et 1767, et non pas en 1774. Il y a entre ces dates extrêmes un long intervalle de près de vingt années ; mais on va voir qu'il est facile de réduire beaucoup cet intervalle. En effet, l'histoire locale nous apprend qu'en 1765, afin d'augmenter les défenses du palais, le vice-légat Colonna fit renforcer l'avant-corps de la porte d'entrée d'un mur et d'un pont-levis [1], et comme l'artiste nous montre ce ravelin dans sa toile, c'est évidemment qu'il peignit celle-ci au plus tôt en 1765.

Remarquons, en outre, que cette date est confirmée par les costumes.

Il y a sur la place du Palais, je le rappelle, une foule variée, massée sur différents points, et assistant au défilé du cortège. Cette foule qui regarde, regardons-la elle-même. Certainement, les groupes qu'elle forme n'ont pas ici la verve pittoresque et l'esprit de ceux dont le compatriote et contemporain de Gordot, Joseph Vernet, a peuplé ses panoramas des *Ports de France* ; mais ils ont été dessinés avec le même souci de la réalité, et cela nous importe avant tout. Comment les gens qui les composent sont-ils vêtus ? — Les hommes portent un habit qui, vers 1760, avait perdu un tiers au moins de son ancienne ampleur et dont les manches, pour la première fois depuis un siècle, descendent jusqu'aux poignets. Cet habit, avec sa « retonne » ou petit collet rabattu, a perdu ses poches de côté et se prolonge en basques longues et rétrécies : c'est déjà ce que, d'un mot polonais, on va bientôt appeler le *frac*. La veste, que nous nommons à présent gilet, est ouverte sur la poitrine pour laisser passer le jabot de dentelle. — Quant aux femmes, elles avaient adopté, vers 1718, d'énormes paniers, qui diminuèrent ensuite de volume et furent enfin abandonnés. « Cette mode tombe, dit l'*Encyclopédie* de 1765 ; on va aujourd'hui en ville et au spectacle sans panier ». Mais la vogue devait en reprendre, avec une incroyable exagération, à l'époque de Marie-Antoinette. Dans la période qui s'écoula entre les deux règnes de cet encombrant et ridicule accessoire de toilette, les dames portèrent ce qu'on appelait des « robes flottantes », et elles couvrirent leurs épaules d'une mante à capuchon. Les coiffures s'étaient abaissées, en attendant les échafaudages extravagants dont, à partir de 1772, se surchargèrent les

1. F. Digonnet, *Le Palais des Papes d'Avignon*, 1907, p. 250-252.

Digitized by Google

têtes féminines [1]. Comme il est facile de s'en assurer, le tableautin de Gordot nous offre la mode qui prévalut vers 1765. Donc cette peinture fut exécutés entre 1765 et 1767.

Ce n'est pas tout. Je remarque dans la toile de Gordot que les ombres des constructions et des personnages indiquent, par leur direction, que le soleil est aux extrêmes limites de l'occident. Nous sommes donc en plein été, sur les six heures du soir. Voyons si cela s'accorde avec l'entrée du nonce Doria Panfili, en invoquant le témoignage d'un contemporain qui a été déjà cité, le chanoine Arnavon : « Le 30 juin 1774, dit-il dans son journal manuscrit, Mgr Doria, nonce en France, est arrivé dans notre ville à cinq heures et quart du soir, dans un carrosse de poste à six chevaux, précédé par les cavaliers de la maréchaussée ; il est allé descendre chez les R. P. Cordeliers... Le 1er juillet, à dix heures du matin, Mgr Doria s'est fait reconnaitre dans la grande chapelle du Palais, selon la forme usitée des vice-légats » [2].

Ainsi, le nonce, arrivé le 30 juin, se rendit au palais Apostolique le lendemain 1er juillet et traversa la place à dix heures du matin au plus tard. Dix heures du matin, ce n'est pas six heures du soir, et, comme le soleil ne saurait avoir tort, il faut bien renoncer à voir dans le cortège peint par Gordot celui de Doria Panfili.

III

Et pourtant le tableau porte la date de 1774 !...

Cette date, qui l'a écrite ? Ce ne peut être Gordot, puisque nous avons acquis la certitude qu'il fit sa peinture une huitaine d'années auparavant. La courte inscription où elle figure se lit derrière la toile, et, quand un artiste signe son œuvre, ce n'est jamais au revers qu'il le fait. Voilà donc une présomption très forte pour que l'inscription ne soit pas de notre artiste. — Je crois vraisemblable que quelqu'un des possesseurs de la toile, en voulant l'authentiquer, aura accompagné le nom de Gordot d'une date, soit mal retenue, soit approximative : 1774 au lieu de 1765, 1766 ou 1767.

Aux entours de l'époque où le tableau fut exécuté, il y eut deux

1. Jules Quicherat, *Histoire du costume en France*, 1875. — A. Racinet, *Le costume historique*, 1888, t. V. nos 367, 389, etc. — Philippe B [erger], *Costume*, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XII, p. 1168. — Etc.

2. Ms. 1520, p. 339 et 341.

Digitized by Google

entrées de vice-légats : celle de Grégoire Salviati et celle de Joseph Vincentini. Grégoire Salviati, arrivé le 4 avril 1760 à la Chartreuse de Bonpas, entra dans Avignon le 9, dîna à l'Archevêché et alla coucher au Palais ; Joseph Vincentini, arrivé le 31 juillet 1767, à 8 heures du matin, chez les Célestins de Gentilly à Sorgues, fit son entrée le même jour, à 9 heures du soir, dans le carrosse de l'Archevêque et escorté de la maréchaussée et d'un détachement de chevau-légers [1]. Aucune de ces deux entrées ne peut donc être le sujet représenté par Gordot, l'une ayant eu lieu au moins cinq ans avant, et l'autre, postérieurement et, de plus, la nuit.

Il est donc infiniment probable que, pour donner de la vie à son tableau, l'artiste, conformément aux habitudes des paysagistes, imagina une scène de pure fantaisie, inspirée évidemment par le souvenir des entrées solennelles des vices-légats, mais ne se rapportant effectivement et spécialement à aucune d'elles. Pour moi, la préoccupation de Gordot a été de présenter de la place du Palais une vue aussi complète que possible. Cela est d'une évidence qui saute aux yeux. On sait que la place décrit, dans le sens de sa longueur, une courbe très accusée ; cette incurvation est telle que les dernières maisons à gauche ne peuvent être aperçues du bas de la place, c'est-à-dire de l'endroit où le peintre a établi le départ de sa perspective. Mais Gordot, désirant avant tout montrer cette place dans les moindres détails de son périmètre, n'a pas hésité à tricher avec la vérité linéaire, et, supprimant la courbe qui le gênait, il donna au plan général une forme rectangulaire qui ne répond pas exactement à la réalité. Et puisqu'il se permit cette infraction, n'est-ce pas, comme j'ai dit, que sa principale intention était bien de peindre le pourtour panoramique de la place du Palais, avec tous ses édifices et toutes ses maisons ? — Quant au cortège, il a été fait par surcroît ; c'est un accessoire, une sorte de remplissage, destiné à occuper le vide d'un immense espace qui, sans cela, eût eu l'aspect d'un désert. En un mot, la place n'a pas été peinte pour le cortège, mais le cortège pour la place.

Je propose donc d'intituler le tableau : *Vue de la place du Palais à Avignon, en 1766.*

J'ai peu de chose à dire de l'œuvre elle-même. Elle est d'une très grande minutie dans les détails, Gordot n'ayant voulu en

1. Archives d'Avignon, AA., *Livre rouge*, 156, fol. 244 et 281.

Digitized by Google

omettre aucun, à cause du souci qu'il semble avoir eu de donner à son œuvre la valeur probante d'un procès-verbal peint. Mais si cette œuvre a l'exactitude d'un procès-verbal, elle en a aussi un peu la sécheresse. Toutefois, on constate que l'artiste était préoccupé des dégradations subies par l'atmosphère dans les profondeurs du lointain, et si, dans les parties sombres, son pinceau est resté lourd, il a su, dans les parties claires, répandre une lumière légère et blonde qui n'est pas sans charme et que les années n'ont pas réussi à altérer,

La peinture, pourtant, a subi quelques avaries. Sur une des maisons à gauche, un fragment de la couche de couleur n'existe plus et laisse visible la toile à cru. On pourrait sans aucun inconvénient réparer ce petit dommage qui ne touche à rien d'essentiel dans l'œuvre. On pourrait aussi, toujours à gauche, aviver la silhouette et le coloris de quelques détails qui ont été un peu ternis par l'humidité ou tout autre cause. Mais il faudrait s'en tenir là et se bien garder de restaurer l'ouvrage dans son ensemble : il doit rester tel qu'il est, avec la patine dont le temps l'a revêtu.

IV

Si l'on ne connaissait de Claude Gordot que le tableautin qui vient de nous retenir si longtemps, on pourrait croire qu'il ne fut qu'un peintre amateur ; mais il existe des preuves que c'était un professionnel. De 1777 à 1785, en effet, il travailla pour la petite chapelle Notre-Dame de Bonne-Aventure.

Cette petite chapelle se dressait en face et hors la porte Saint-Lazare, à l'angle du boulevard et du chemin du Rhône que nous appelons à présent chemin de la Synagogue[1]. Elle avait été construite en 1360 par Pierre Avoli, marchand de Bâle fixé à Avignon ; mais elle fut minée et dévastée par les eaux du fleuve, et on dut la réédifier au XVIII[e] siècle ; la dédicace en fut faite le 5 février 1775.

Afin de décorer le nouvel édifice, les recteurs s'adressèrent à Gordot, qui, le 11 août 1777, promit de leur peindre six tableaux[2]. — Les deux premiers qu'il leur livra représentaient

1. Il avait existé entre ce chemin et le fleuve une île qui était ensuite devenue terre ferme, mais qui garda son nom d' « Ile de la Synagogue » jusque vers le milieu du XIX[e] siècle (*Plan de la Ville d'Avignon*, par Fonges et Rakowski, 1836).

2. Archives de Vaucluse, E. *Confréries*, reg. 1 ; *N.-D. de Bonne-Aventure*, p. 47.

Digitized by Google

des *Chœurs d'Anges* et furent placés dans le sanctuaire, « à l'entour de l'arceau » : on les lui paya 150 livres les deux, le 11 août 1778. Il exécuta ensuite la *Visitation de la Sainte Vierge* et la *Naissance de Jésus-Christ*, tableaux plus grands que les deux précédents, qui « ont de quadres dorés », et pour lesquels il toucha 220 livres, le 6 septembre 1780. Enfin, il termina la série commandée par deux autres grandes toiles, les *Disciples d'Emmaüs* et *Saint Thomas, apôtre*, qui lui valurent aussi 220 livres, payées le 1er septembre 1781 [1].

Ces ouvrages donnèrent si bien satisfaction aux recteurs, qu'ils en voulurent acquérir d'autres du même artiste. En effet, leur livre de comptes porte, sous la date du 1er septembre 1781, la mention suivante : « On retira 20 livres de la vente de deux grandes estampes, l'une représentant l'*Annonciation de la Très Sainte Vierge* et l'autre *Notre-Seigneur en croix*. On substitua en place quatre tableaux peints par M. Gordot, copiés d'après Mignard le Célèbre [2]. Mignard « le célèbre » est Nicolas, dit Mignard d'Avignon. Il est regrettable que le scribe, qui releva avec tant de soin les titres des deux estampes et leur prix, n'ait pas cru devoir en faire autant pour les quatre tableaux et pour la somme qu'ils coûtèrent. Enfin, le 25 avril 1785, on plaça dans la même chapelle une *Sainte Anne*, également « d'après le célèbre Mignard », et pour laquelle Gordot reçut 60 livres [3].

A la fin du XVIIIe siècle, la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure avait pour confronts : au nord, le chemin allant au Rhône ; au levant, la maison Gilles ; au midi et au couchant, la maison Barillon. Elle devint, à la Révolution, bien national et fut, avant d'être mise en vente, l'objet de deux rapports d'experts. Le premier rapport, daté du 14 octobre 1792 et rédigé par l'architecte François Imbert et le maitre maçon Baptiste Pascal, constatait que l'édifice mesurait 10 cannes de long sur 3 cannes 4 pans de large y compris les épaisseurs des murs ; qu'il possédait une petite sacristie, une tribune et un escalier à l'usage d'un appartement destiné au prédicateur, et que le tout étant très bien orné et en bon état, la valeur pouvait en être estimée 2.000 livres. Ce rapport faisait mention des peintures : « Nous avons examiné plusieurs tableaux faisant la décoration de ladite chapelle ». —

1. Arch. de Vaucluse, E. *Confréries*, reg. 1, *N.-D. de Bonaventure*, p. 209, 213 et 215.
2. Id., *Ibid.*, p. 212.
3. Id., *Ibid.*, p. 223.

Digitized by Google

Le second rapport fut fait le 3 avril 1793 par Joseph-Noël Ponge, architecte-ingénieur, et par Thomas-Gilles Bernard, entrepreneur de bâtiments ; il reconnaît à la chapelle une superficie de 38 cannes 3 pans carrés et une valeur de 2.200 livres [4] ; mais il ne parle plus des peintures. Dans l'intervalle des deux rapports, elles avaient été transférées dans un des magasins nationaux où furent entassés les objets d'art, les meubles, les boiseries, etc., provenant des établissemenis religieux et des maisons d'émigrés, — et on les vendit à l'encan, à différentes époques, en bloc, et la plupart du temps sans indication du nom des auteurs, ni du lieu de la provenance. Tel fut le sort des tableaux peints par Gordot pour Notre-Dame de Bonne-Aventure [1].

Quant à la chapelle elle-même, elle fut mise aux enchères le 24 avril 1793, mais personne ne s'étant présenté, elle y fut remise le 8 mai ; cette fois-ci elle put être adjugée à un cultivateur nommé Pierre Dabry, au prix de 2625 livres [5]. Cet humble oratoire, désaffecté, servit tour à tour d'écurie à un haras, de remise à une maison de roulage et d'atelier à une fonderie ; je tiens de M. le Dr Pansier que la voûte en existe encore dans les bâtiments de cette fonderie.

Claude Gordot fut plus heureux que ses peintures, il traversa la tourmente révolutionnaire sans encombre. Il avait vendu sa maison de la place des Châtaignes, qui, en 1795, appartenait au citoyen Vernety [3], et sa sœur Madeleine avait épousé le peintre Jean-Baptiste-Scipion Bourgeois. Le 21 floréal an XII, il céda à son beau-frère divers tableaux et effets mobiliers, moyennant une somme de 990 francs 55 centimes, payée comptant, et le support d'une rente annuelle et viagère de 50 francs ; ce qui portait le prix total de la vente à 1490 francs 55 centimes [4]. Il ne devait jouir que pendant sept mois de cette petite rente. Il avait pris de

1. Arch. de Vaucluse, Q. 3. *Estimation des biens des églises et communautés religieuses d'Avignon*, cart. 11.

2. A la vente à l'encan du 12 floréal an IX, le citoyen Chaillot acheta deux tableaux représentant les *Disciples d'Emmaüs* et *S. Thomas et les Apôtres*, au prix de 63 livres chacun (Bibl. d'Avignon, Ms. 2102, fol. 21 v°). Ce sont très probablement deux des ouvrages de Gordot, attendu qu'on ne retrouve pas, dans les listes des ventes, d'autres peintures portant ces titres. En revanche, les *Annonciations*, *Visitations*, *Nativités*, *Crucifixions* sont si nombreuses qu'il est impossible, en l'absence de tout nom de peintres, d'identifier celles qui furent exécutées par Gordot.

3. Archives de Vaucluse, Q. 2. *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, 1, fol. 10 v°.

4. Bibliothèque d'Avignon, Ms 1681, fol. 95.

5. Archives de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, 37, fol. 171 v°.

Digitized by Google

l'âge et était resté célibataire ; il demeurait dans une maison de la rue de la Bancasse qui portait le n° 13 de l'ile 109, et c'est là que la mort vint le prendre, le 18 brumaire an XIII (9 décembre 1804), à 10 heures du matin ; il avait vécu 82 ans et 11 jours [1].

Je suis persuadé que, parmi les tableaux cédés à Bourgeois, il devait y avoir la *Vue de la place du Palais*, et que c'est celui-ci qui, pour faire vivre le souvenir de son beau-frère, marqua son nom au revers de la toile avec la date 1774 ; nous savons que le nom est exact, mais que la date ne l'est point.

Gordot a laissé si peu de traces dans l'histoire de l'art local que, sans le tableau du Musée Calvet, son nom même serait aujourd'hui complètement ignoré. Ce ne fut certainement pas un peintre de premier ni même de second ordre ; mais la probité de son pinceau et la sincérité de son dessin ont imprimé au seul ouvrage que nous connaissons de lui un caractère documentaire qui nous le rend extrêmement précieux. La vérité et la précision des détails dans les constructions encore existantes nous garantissent celles des constructions disparues. La *Vue de la place du Palais à Avignon en 1766*, peut donc fournir des renseignements utiles et certains aux historiens, aux archéologues et aux restaurateurs des anciens monuments de cette partie du vieil Avignon.

Si le talent de Claude Gordot était modeste, il était, en revanche, consciencieux, loyal et exact : c'est une qualité que de plus grands artistes que lui n'ont pas toujours eue. Il faut donc en savoir gré à cet humble peintre, qui a manqué de si peu d'être un oublié.

ADRIEN MARCEL.

1. Archives d'Avignon, E. *Décès*, an XIII, n° 164. — L'acte lui donne 82 ans 1 mois et le dit fils de Philippe Gordot et de Marie Rey (*sic*).

Digitized by Google

Digitized by Google

J.-S. SCHNERB

Peintre, Graveur et Ecrivain

Je voudrais raconter la brève existence d'un jeune artiste né à Avignon et mort au champ d'honneur, en m'aidant des renseignements déjà publiés, de ceux que j'ai recuillis auprés de sa famille et de quelques souvenirs personnels. J'ai aimé ses œuvres, j'ai apprécié les études qu'il a publiées, j'ai pleuré sa fin tragique. Les lettres et les arts portent son deuil ; il a excité les regrets les plus sincères dans la presse. Il mérite l'hommage attendri qui lui fut décerné par ses confrères. Il nous intéresse par sa naissance au milieu de nous, par l'affection qu'il portait à ce pays où il voulait revenir, par le stoïcisme silencieux qu'il a montré. De qui parlerons-nous désormais, si ce n'est de ceux qui sont tombés pour la défense de la patrie et qui, par leur vie, l'auraient illustrée ?

Jacques-Simon Schnerb[1] était le fils d'un préfet de Vaucluse qui a laissé à ceux qui l'ont connu — et il en est encore quelques-uns ici — le souvenir d'un homme de talent, de cœur et d'infiniment d'esprit, qui administra notre département à une heure difficile, où la lutte des partis était plus ardente que jamais. Il y déploya la fermeté de son caractère et des qualités primesautiéres dans l'expression d'une pensée mûrie par l'expérience. On remarqua chez lui une finesse d'idées et de propos qui corrige ou arrange chez nous bien des affaires. Préfet de Meurthe-et-Moselle et de la Gironde, Directeur au ministère de l'Intérieur, puis Conseiller d'Etat, il fut un exemple nouveau que la presse mène à tout parce qu'elle prépare à tout. Le quatrième pouvoir conduit naturellement aux autres. Il fit preuve, dans toutes les circons-

1. Né à Avignon le 15 septembre 1879.

Digitized by Google

tances, d'habileté et il légua à son fils un beau talent d'écrivain avec un goût très éveillé pour les arts.

Jacques Schnerb tenait aussi ce goût de son grand-père maternel, Jérôme Langlois, élève de David, grand-prix de Rome, membre de l'Institut ; il oscilla quelque peu entre le culte des grands classsiques de la peinture et l'adhésion aux nouveautés techniques de son temps, qu'il chercha à réunir dans ses propres compositions ; il fût servi par une pensée nourrie de réflexion profonde et par une plume exercée à rendre les nuances et la diversité des conceptions artistiques.

I

L'atavisme de tous ces dons le destinait si bien à la peinture, qu'à quinze ans Jacques Schnerb collectionnait les estampes anciennes avec discernement et que, n'ayant du dessin que les éléments, il s'y perfectionnait avec ardeur et qu'à 17 ans, utilisant la collaboration d'un jeune ami, il illustrait les poèmes de Stéphane Mallarmé, préludant ainsi à la gravure à l'eau-forte où, plus tard, il aura le meilleur des maîtres, Bracquemond. Puis il va de Grasset, des arts décoratifs, aux écoles de dessin de la ville de Paris, traversant les ateliers de Carrière, de Roll et d'Humbert et employant tout le temps dont il dispose à travailler d'après le modèle vivant.

Tant d'efforts studieux poursuivis simultanément avec la visite des musées, avec le résumé de ses impressions qu'il note au jour le jour pour mieux les vérifier, trouvèrent leur appréciateur en Roger Marx, inspecteur général des Beaux-Arts, qui, ayant à préparer pour 1900 l'exposition de la Centennale, se l'attacha comme secrétaire et le conserva ensuite à la *Gazette des Beaux-Arts*. Ces labeurs divers éprouvèrent la santé de J. Schnerb et il dut choisir entre eux ; en 1905, il se consacra principalement à la peinture et il voyagea à la découverte des paysages inspirateurs.

Il fut attiré par les sites de la Bretagne, de la Provence, de la Corse et de l'Italie. La lumière, guide des artistes, a exercé sur lui toutes ses séductions. Vence, sur la côte d'azur, ancien évêché de Godeau, prélat lettré et processif, et séjour d'Albert Samain, qui écrivit là quelques-uns de ses poèmes purement ciselés ; Vence, qui déploie jusqu'à la mer ses collines embaumées de violettes avec le décor de ses magnifiques oliviers ; Cagnes, qui

Digitized by Google

a remplacé Barbizon dans les villégiatures des peintres et où sont venus s'enivrer de soleil, dans la transparence d'un air léger, tant de puissants coloristes ; ces doux paysages retiennent Schnerb qui reçoit là les conseils de Renoir, septuagénaire frileux dans sa bastide provençale, et il grave, d'après ce maître, quelques figures. Puis, ce sont les lacs d'Italie qui l'occupent, avec leurs villas à colonnades et à balustres de marbres, enveloppées de lauriers roses. Enfin, c'est le golfe d'Ajaccio et l'enchantement de ses orangers.

Il expose, à partir de 1908, au Salon des Indépendants, ensuite au Salon d'Automne dont il devient sociétaire, ses toiles et ses eaux-fortes que les amateurs remarquent aussitôt : ce sont des peintures rapportées de l'ouest et du midi, des aquarelles, des eaux-fortes dont je signale, dès ce moment, les qualités au courant de la plume, dans le compte-rendu d'un journal ; c'est ce qui a frappé son attention à la pointe du Finistère, à l'Aberwrack, l'Océan au delà des rochers abrupts ; dans le midi, des oliviers construits comme des cathédrales aériennes, la citadelle d'Ajaccio, la place du Casone, la vallée du Tessin, le col du Simplon. De jour en jour, sa palette s'éclaircit et les jeux de la lumière ont pour lui plus d'attrait.

Son ambition grandit. Il conçoit une importante décoration, « hymne fervent à la beauté du corps humain unie à la beauté de la nature », dit M. Auguste Marguillier ; c'est l'Age d'or, d'après certains écrivains. Pour l'auteur, ce sont simplement des baigneurs ; il les a placés dans un site du Valais, où l'eau tombe en cascade des glaciers, s'arrête dans des vasques naturelles où se délassent par le bain tous les âges de la vie. L'influence de Puvis de Chavannes n'est pas douteuse sur les attitudes et la douceur de calme et de paix qui règne dans ces beaux corps de femmes et d'adolescents.

Le peintre avait pensé que cela ferait un panneau de tapisserie très ornemental : il sera exaucé ; l'Etat a acquis cette toile et lui donnera la destination que Schnerb avait en vue.

Un jour, espérons-le avec M. Marguillier, « quand toutes ces productions seront rassemblées, on verra quelle était la valeur de cet artiste discret et silencieux et quelle place il eût pu tenir dans notre jeune école. »

Digitized by Google

II

Ce n'est là qu'une faible partie de l'œuvre de J. Schnerb. Sa main était guidée par une critique très perspicace et son dessin interprétait une pensée qui s'épurait par la discussion avec elle-même et par une analyse très minutieuse des créations artistiques contemporaines.

On lui doit, sur Paul Cézanne et Georges Seurat, des explications de leurs procédés qui illuminent les polémiques. Sans souscrire à sa théorie, pour ma part, j'admets que Schnerb a éclairé une lanterne jusqu'ici fort obscure. Je crois pourtant qu'on peut opposer à son entendement ce qu'il écrit dans ses notes, « des bons juges qui craignent d'être confondus avec la foule qui rit de tout ce qu'elle ne comprend pas ». Et aussi cet aphorisme, vrai pour l'instant, extrait aussi de ses carnets : « Le rajeunissement de l'art ne peut provenir des innovations techniques. »

Il se fait assurément un scrupule de ne décourager que les réputations acquises et rarement les jeunes. Pourtant Henri Matisse le choque au point que, sortant de son impassibilité ordinaire, il l'interpelle sur son criterium en termes assez brusques.

Chargé de rendre compte des Petites Expositions à la *Chronique de l'Art et de la Curiosité*, il s'exerce à des jugements rapides, sommaires, parfois cruels à faire frémir l'Institut, comme lorsqu'il formule, en pince-sans-rire, cette appréciation : « Les œuvres de M. Bonnat donnent à penser que sa science de la construction et son dédain de l'expression individuelle eussent fait de ce portraitiste glacial un peintre animalier estimable ».

On peut toutefois justifier sa critique sévère quand il constate chez les artistes décorateurs « une lassitude des formes anciennes et une insuffisante discipline pour en créer de nouvelles ».

La Gazette des Beaux-Arts a publié, en 1913, une étude de J. Schnerb sur un peintre lithographe qui mérite, par une œuvre vraiment originale, de trouver place dans l'histoire de l'art du XIX[e] siècle ; il s'agit de François Bonhommé, à peu près le seul, croyons-nous, qui ait vu matière à peindre parmi les machines, cylindres, arbres de couche, coulées de fonte des usines du Creusot, Fourchambault, la Vieille-Montagne et qui ait jugé dignes de son pinceau les attitudes des groupes d'ouvriers au travail.

Peut-on penser que plusieurs des toiles de Bonhommé, tout

Digitized by Google

au moins intéressantes comme documents d'art industriel, aient été détruites en 1905, par le Directeur de l'École des Mines, qui était chargé précisément de veiller à leur conservation? Celles qui sont dans les collections particulières et les reproductions de la *Gazette*, types de mineurs et de forgerons, quelques portraits d'ouvriers et d'ouvrières dénotent une conception juste et neuve d'une peinture où l'on pourrait voir comme un Conservatoire de métiers en action. Schnerb a révélé cet artiste que goûtèrent avec une curiosité sympathique Champfleury et Bracquemond et qui mourut professeur de première classe, au traitement de 250 francs par an, à la Manufacture de Sèvres « où il allait parfois assister au défournement pour voir du feu, du travail industriel ». Au Salon d'automne de 1913, Schnerb organisa une exposition rétrospective des œuvres de Bonhommé, qu'il tira ainsi d'une injuste obscurité; c'est le meilleur hommage, avec sa notice, qu'il ait pu lui rendre.

J'imagine que J. Schnerb a dû accepter avec une vive joie et une extrême inquiétude à la fois, l'honneur et la tâche redoutable d'écrire, pour la *Gazette des Beaux-Arts,* le compte-rendu des Salons de 1914. Réduite à une simple nomenclature dans les journaux quotidiens, cette revue de la production artistique est encore, dans les organes spéciaux, l'objet d'une sérieuse attention; elle est, dans tous les cas, un exercice périlleux, particulièrement pour un peintre. S'essayer dans l'étude où il faudrait la technique d'un Fromentin et la plume d'un Théophile Gauthier, quel sombre écueil! Schnerb l'a abordé, tourné ou franchi avec une bonne foi réelle et un éclectisme qui lui avait permis d'admirer Claude Lorrain, Nicolas Poussin, Watteau, Ingres, et de goûter jusqu'à Cézanne.

A la vérité, jeune il est pour les jeunes, les chercheurs, les novateurs, les affranchis des tutelles d'école. Il redoute de s'asservir aux idées toutes faites et il aime mieux paraître hardi. Cela se voit aussi ailleurs que dans la critique d'art. Mais Schnerb donne ses raisons. Il commence par poser des principes, tracer des cadres, indiquer des systèmes, et il y fait entrer ensuite les divers morceaux qui ont attiré et retenu son examen : peu de noms, peu de titres; il s'en tient, en quelque sorte, aux chefs d'emploi et aux nouveaux venus dont l'effort lui paraît méritoire.

Il recherche d'abord pourquoi, « malgré les privilèges de l'École des Beaux-Arts, les ateliers dissidents ont tant de succès et comment les raisons de ces succès éclairent les ouvrages con-

Digitized by Google

temporains. » Par exemple, il ne définit pas ce qu'il entend par le succès, même artificiel, mais il l'attribue à la remarque faite par les marchands « qu'au XIX^e^ siècle, la gloire consacrait les artistes qui avaient scandalisé par leur nouveauté et qui en ont déduit que toute la peinture capable de scandaliser devenait susceptible d'attirer la gloire et aussi la fortune ». Donc, ce succès ne serait dû qu'à une opinion, d'ailleurs très fausse, sur la valeur mercantile qui n'a rien à voir avec la gloire. Le prix d'un objet payé par un américain surfait n'est le signe d'aucun mérite personnel. Les trompettes de ces renommées ne sont pas gratuites, on le sait bien, et l'esquisse choisie par un amateur dans l'atelier d'un débutant ignoré, peut valoir mieux que les vedettes des vitrines à la mode.

Notre Aristarque n'aime pas du tout les historiettes, les morceaux d'adresse et d'escamotage, les vulgarités, les plates inventions qui surabondent, d'après lui, au Salon des Artistes français, non plus que les surcharges monumentales illogiques ; il traite la section d'arts appliqués de musée des niaiseries. Il loue l'amour du dessin caressé et pénétrant. Il analyse patiemment l'impressionnisme, le néo-impressionnisme et jusqu'au cubisme. Il aperçoit sur le novice cubiste « la fleur du martyre réservé à ceux que la foule ne comprends pas et pense atteints de démence ». Le mot de Cézanne : « Je cherche le Cylindre », lui paraît avoir un sens. Déjà, dans une page de 1905, sur les maîtres contemporains, il avait écrit du peintre aixois, qu' « il est classique et peut, à bon droit, se déclarer disciple de maîtres tels que Poussin et Véronèse ». Le critique redoute pour lui l'erreur qui a fait écarter jadis des Salons Delacroix, Corot et tant d'autres, et il n'écarte rien lui-même sans examen approfondi. Il a pour quelques impressionnistes, une inclination qu'il ne garde pas secrète ; mais pour s'en donner une raison solide, il voit en eux des classiques. Pour son compte, il va louer dans le passé Xavier Bidault, de Carpentras, « dont les œuvres ne sont pas appréciées aujourd'hui autant qu'elles le méritent et ne s'écartent pas de l'étude consciencieuse de la nature ». C'était l'avis de Corot, qui disait lui devoir beaucoup, à ce que rapporte Jules Laurens.

Schnerb voulant trouver une formule sobre et nette de sa pensée sur les expositions annuelles, l'exprime ainsi :

Le Salon des indépendants, c'est l'art des initiés ; le Salon de la Société Nationale, c'est un centre élégant ; celui des Artistes

Digitized by Google

français, c'est le salon de la majorité et l'on sent qu'il ne peut rien dire de plus dédaigneux.

Tendances à part, la critique de J. Schnerb est grave ; elle est sévère ; elle est même rude : mais l'analyse est très pénétrante, avec un réel souci de l'intelligence des œuvres et de l'idée qu'elles interprètent. On n'y constate ni complaisance, ni exaltation factice. Comme il le dit, c'est un peintre qui parle peinture, un peintre dont la plume, de même que le crayon, après de longues recherches, est très exercée et très assouplie.

Pour apprécier le talent sérieux et ferme qu'apporte l'écrivain dans ses jugements, il faut lire ces lignes sur Paul Flandrin : « Plus sensible aux charmes de la forme qu'aux séductions de la couleur, il n'eut point d'autre ambition que de conserver, des lieux qu'il avait aimés, une image embellie par une âme sensible aux souvenirs antiques et aux rêves de bonheur »

N'est-ce pas aussi le cas de Schnerb, lorsqu'il laisse la plume pour prendre le pinceau ou le burin ?

III

C'est dans ses travaux de peintre et d'écrivain que la guerre le surprit. Il note sur son carnet : « En passant devant Notre-Dame, j'ai bien vu qu'il faut donner toutes ses forces contre l'Allemagne telle que l'a faite le militarisme ». Classé dans le service auxiliaire, il eut recours, pour contracter un engagement, à diverses démarches « avec un doux entêtement de malade ». Enfin, grâce à la protection d'un adjudant corse, il obtint la faveur de porter un fusil. Il fut envoyé dans la région la plus froide de la France, sur les Causses de la Lozère, où il faillit tomber dans un dépôt. Ce n'est point ce qu'il voulait. Il demanda à partir pour le front, sans attendre son tour. A Soissons, écrit son confrère M. Bertaut, se fit l'un des innombrables miracles de l'énergie française ; ce soldat débile supporta plus allègrement que de plus robustes les intempéries et les privations. Il alla d'un secteur à l'autre avec le 246e, presque sans repos ».

Sur ces entrefaites, un peintre allemand, resté en Suisse, lui ayant demandé de ses nouvelles, reçut la réponse suivante ; « J'ai pensé qu'il fallait empêcher que mon pays soit envahi et que les monuments que j'admire soient détruits. Je venais de m'engager quand j'ai appris le bombardement de la cathédrale de Reims et je me félicite de ma résolution. Depuis je suis au front, sol-

Digitized by Google

dat d'infanterie dans les tranchées, et je ne pourrai penser à l'art et à tout ce que j'aimais tant que les Allemands seront en France ».

Ce patriotisme de l'art, c'est une forme de patriotisme qu'à côté des raisons d'ordre général, tout Français devrait considérer : les artistes défendant le patrimoine de nos monuments, les écrivains défendant les trésors de notre littérature, le paysan défendant la propriété du sol, le patron et l'ouvrier défendant l'outillage de la nation, tous défendant la civilisation occidentale et la famille française, chacun ayant parallèlement aux raisons morales, des raisons particulières de prendre les armes pour son pays et de lui donner sa vie.

Une photographie de Schnerb nous le montre, sous la capote du poilu, toujours grave et pensif, comme s'il sentait peser sur sa vie la force de la destinée. Tel il restera dans le cœur des siens.

Le 23 mai 1915, près d'Ablain-Saint-Nazaire, sa compagnie partit à l'assaut des positions ennemies. Une balle frappa Jacques Schnerb. Il tomba dans une attaque qui a été, d'après le compte rendu officiel, « une fête enivrante et un spectacle radieux ». Les Allemands y perdirent un millier d'hommes tués ou faits prisonniers. De nos propres pertes, il ne fut jamais question.

Le cabinet des Estampes a réuni la collection des eaux-fortes de ce fervent artiste. L'État, en acquérant sa plus importante composition, a rendu justice à son talent. La Société des Gens de Lettres a honoré le critique d'art en décernant à sa mémoire la médaille instituée par Maurice Barrès, et il sera inscrit au Panthéon parmi les écrivains morts pour la Patrie.

A ces suprêmes honneurs, je souhaite qu'un autre vienne s'ajouter : que sa ville natale ne soit pas indifférente à son souvenir et que le Musée Calvet s'ouvre à l'une de ses toiles, remplissant ainsi un de ses vœux les plus chers.

JULES BELLEUDY.

Digitized by Google

La geste de la belle Aye d'Avignon

Parmi les chansons de gestes qui ont passionné le plus vivement les castels et moutiers du moyen âge, celle de la belle Aye d'Avignon mérite de figurer en bon rang. Si elle est au-dessous de la chanson de Roland, incomparablement la meilleure de toutes ; au-dessous aussi de Girard de Roussillon, d'Aliscans, des Quatre fils Aimon peut-être, et d'une ou deux autres qui sont animées en maints endroits d'un souffle surprenant ; elle commande en revanche l'attention par nombre de qualités qui la mettent, sans contredit, au-dessus de tant d'autres œuvres où s'exerça jadis notre littérature nationale. Ses défauts, pourquoi les soulignerais-je ? Ce sont ceux des primitifs, ils sautent aux yeux. Mais un plan bien défini, une action bien conduite, quoique manquant d'unité, des détails saisis et peints d'une main habile, une forme presque sans répétitions, rendent cette geste très attachante. On ne s'étonne pas de sa longue vogue.

Il est bon de noter aussi que, sur quatre-vingts poèmes ou romans, pour le moins, dont Léon Gautier a donné la nomenclature détaillée, c'est presque le seul qui porte pour titre un nom de femme, un nom isolé ; on ne voit guère que la reine Berthe qui ait eu un égal privilège, Berthe aux grands pieds, mère de Charlemagne, chantée par le trouvère Adenès. Berthe était glorifiée pour sa rare vertu, pour sa bonne sagesse ; Aye d'Avignon l'était surtout pour son exceptionnelle beauté, qui semble avoir défié les années durant un demi siècle environ, — du reste réputée vertueuse également.

On ne connait qu'un seul manuscrit d'Aye d'Avignon ; il se trouve à Paris, Bibliothèque Nationale, f° 2170 ; il date, paraît-il, du commencement du XIV° siècle, mais n'est que la transcription d'un manuscrit antérieur, probablement du XII° siècle. MM. Francis Guessard et Paul Meyer l'ont publié en 1861, avec des com-

Digitized by Google

mentaires très complets, très étendus, dans la collection des anciens poétes de la France. J'essaierai d'en donner une analyse assez brève.

Le duc Antoine d'Avignon avait été tué en guerroyant pour Charlemagne, les uns disent lors de la déroute de Roncevaux, les autres lors de la défaite des Saxons. Il laissait une fille unique, Aye ou Aya, riche héritière, nièce de l'empereur par sa mère, fort belle orpheline en âge d'être mariée. L'empereur la mande auprès de lui, à Laon, où il tient sa cour. Il avait parmi ses meilleurs chevaliers, parmi ses ducs, un jeune preux qu'il venait de nommer sénéchal et gonfalonier, Garnier de Nanteuil, lequel faisait parler de lui plus que personne. Garnier était compagnon de Bérenger, un fils de Ganelon, — il est à remarquer que les parents de Ganelon avaient promptement reconquis la faveur royale. « Mais une femme alluma entre Garnier et Bérenger, une telle guerre, que plus de mille chevaliers en moururent et plus de cent églises en furent brûlées ».

La fille d'Antoine d'Avignon, montée sur un mulet de couleur fauve richement enharnaché, arrive devant l'empereur avec une escorte de trois cents chevaliers en armes ; « jamais chrétienne ne fut plus gracieuse ». Charlemagne la fait asseoir près de lui, déplorant la mort du duc : — « Laissez là les regrets, lui dit un de ses barons, et mariez votre nièce à un preux, capable de gouverner sa terre. » — Charles regarde autour de lui, aperçoit Garnier : « Avancez, ami, je vous aurais donné un fief s'il m'en était échu un ; je veux du moins accroître le vôtre : prenez ma nièce Aye, la fille du duc Antoine. » — Joie de Garnier. En ce moment, Bérenger jouait aux échecs, non loin de là ; il avait reçu du duc Antoine la promesse de la main de la belle Aye ; on lui apprend que l'empereur vient de la donner à Garnier. Il renverse les échecs, court vers Charlemagne, réclame l'exécution de cette promesse. — « Elle ne fut point faite en ma présence, répond le souverain ; maintenant il est trop tard. »

Bérenger menace son heureux rival : « Vous ne vivrez avec Aye ni un an ni six mois, avant de sentir sur votre tête le poids de mon épée. » — Garnier réplique : « Sur ma parole, vous avez bu d'un vin bien fort, ou vous avez beaucoup dormi pour avoir tant rêvé... Par les yeux de ma tête, je prendrai la femme qu'on m'offre, et malheur à moi si je ne l'osais. Voilà quatre ans entiers que vous êtes mon compagnon : je vous convie à mon repas de noces. »

Digitized by Google

— « J'irai sûrement », dit Bérenger, et plusieurs de ses partisans attestent encore qu'Aye lui fut promise. — Elle parle à son tour, de façon à être entendue de tous : « Sire duc Bérenger, vous avez trop attendu. On perd à tant tarder, et l'on n'a que ce que l'on mérite. Ne chassez plus le cerf que vous avez lancé, Garnier de Nanteuil l'a atteint, et puisque un tel ami m'est donné, je n'en aurai point d'autre. » — Et chacun de dire par le palais : « On ne vit jamais telle pucelle ; qui l'aura pour femme ne sera onques maté. »

Ainsi débute en plein sujet notre poème. Garnier garde le fief et la belle Aye, mais des intrigues l'entourent, on le calomnie ; Auboin, parent de Bérenger, l'incrimine d'avoir voulu faire tuer l'empereur. Garnier proteste avec indignation, combat Auboin en champ clos à Soissons ; long récit de ce duel judiciaire. Aye fait des dons aux chapelles pour son époux ; l'accusateur est vaincu ; il avoue, avant d'être pendu, la fausseté de son propos.

Peu après, Garnier part afin de combattre les Sarrasins. Aye quitte la cour pour son castel d'Avignon : en route on massacre son escorte, elle court le risque d'être déshonorée, se sauve en traversant une rivière à la nage, parvient à un moustier, enfin repart après maintes péripéties ; mais à peine est-elle parvenue en sa ville que Bérenger l'assiège ; il finit par y pénétrer, et, rappelant à la belle Aye ses railleries : « Or, ai-je pris le cerf que je tant chassier seul », lui dit-il ; toutefois n'osant conserver la cité de peur de Charles, il emmène la duchesse et l'emprisonne au donjon de Grellemont — en jurant à ses neveux de ne pas lui parler encore sans témoins, c'est à dire de la respecter.

Cependant Garnier, revenu de l'expédition contre les Sarrasins, se désole de ne plus trouver en Avignon sa femme ; il fait le siège de Grellemont ; la duchesse paraît aux créneaux et encourage ses libérateurs. Propositions de paix de Bérenger. L'empereur répond qu'il le fera pendre avec tous les siens. Bérenger songe alors à prendre la fuite, et, de la sorte, en Barbarie ou en Espagne, la dame Aye pourra être à lui, chose impossible en terre chrétienne.

Il achète secrètement une grande et solide nef, l'arme, l'équipe, la munit de vivres pour un an et s'y embarque, emmenant la belle Aye : pour elle il abandonne son fief. Il l'installe en un fauteuil d'ivoire sous une tente d'honneur, mais elle est désespérée. De même Garnier, encore que l'empereur Charles lui ait fait don des fiefs de Grellemont et de La Roche.

Digitized by Google

La nef s'avance dans la Méditerranée, découvre les îles Mayorque, vient aborder à la cité d'Aigremont, où commande le jeune roi Ganor, parent de l'émir d'Afrique. En apprenant la venue d'un puissant seigneur et d'une belle dame : « Bonne aubaine pour moi qui n'ai point de femme ! » s'écrie Ganor en riant. Il va au-devant des Français, qui lui offrent de s'engager pour un an à son service. Il accepte. « Mais qui est, avec vous cette dame si belle ? Si vous me la voulez vendre pour de l'or fin, je l'épouserai et en ferai ma compagne. » — « Ce n'est pas la coutume, répond Bérenger, qu'un chrétien vende sa femme. » — « Mais, par Mahomet, dit l'autre, c'est la coutume ici que tout ce qui arrive dans le port, un beau cheval comme une femme, appartienne au roi, si c'est son plaisir, et je vous le répète, en l'achetant à prix d'or. » Dispute, bataille. La duchesse s'effraie : « Soyez sans crainte, douce amie ; si vous m'en croyez, déclare de nouveau Ganor, je vous prendrai pour compagne car je n'ai point de femme. » Il donne ordre d'épargner les prisonniers, s'informe de leurs vœux et, finalement, envoie Bérenger, fils de Ganelon, au roi d'Espagne ; Bérenger, bien reçu en souvenir de son père, épouse bientôt une fille de ce roi. Quant à la duchesse Aye, elle est traitée avec les plus grands égards par Ganor, qui ne veut la céder à aucun prix et garde l'espérance de la conquérir par l'amour. Cependant Garnier et d'autres chevaliers sont partis sur une nef pour la délivrer. Ils arrivent incognito à Mayorque. Au bout de quelques jours, pendant une chasse, comme ils passent devant la tour où Aye est enfermée, elle reconnaît son mari ; elle retire de son doigt l'annelet de ses épousailles, qui contenait trois pierres fort précieuses dont une même avait été enlevée du paradis terrestre.

Fame qui l'ait au doit n'est jà desvirginée

Et elle le lui jette.

« Il semble, fait observer M. Paulin Paris, que Belle Aye eût mieux fait de ne pas s'en dessaisir, même au profit de son mari ; mais elle voulait à tout prix se faire reconnaître ». Au surplus, je ne relève ni les invraisemblances, ni les étrangetés du poëme.

Peu de temps après, Garnier tue de sa main Béranger dans une bataille que perdent les sarrasins d'Espagne ; et, quand les chevaliers français demandent leur congé, Ganor les prie de demeurer encore et de garder sa terre pendant qu'il ira en pélerinage à la Mecque. — A son retour, il prendra Aye pour femme

Digitized by Google

et les enrichira tous. Il s'éloigne. Garnier d'en profiter pour rendre la liberté à sa femme : « Noble fils de baron, lui dit-elle, que de peine je vous ai coûtées ! Puisse le Seigneur Dieu vous en récompenser ! Et elle l'embrasse passionnément. On se hâte de reprendre la route de France ; ils ne tardèrent point à retourner à Avignon, où ils goûtèrent le repos, le bonheur si désiré. Dieu leur donna un héritier qui eut nom Gui. Ce fut Gui le Sauvage, Gui de Nanteuil qui eut guerre avec Charlemagne.

Ici le trouvère avertit ses auditeurs qu'il n'a pas terminé sa chanson et qu'il lui reste encore à dire la plus belle part. Si, comme on est assez porté à le croire, le continuateur n'est pas le même que le premier auteur, il manque de modestie et même de justice.

Après l'enlèvement d'Aye par son mari, les auditeurs se demandaient-ils comment Ganor, l'amoureux Ganor, allait prendre cette duperie ? Mais, si je ne me trompe, la suite des évènements leur répond : Ganor vient enlever aux deux époux leur enfant. Quelle vengeance plus cruelle ? Ce dont on s'étonne plutôt, c'est que Garnier et Aye ne fassent rien pour le lui reprendre. Ganor déguisé est venu à Avignon, après avoir laissé croître sa barbe selon l'usage des Francs, il a enlevé le petit Gui, Guionnet, et il est retourné à Mayorque en faisant prévenir la duchesse que, si elle veut son enfant, elle vienne elle-même le chercher. Et Garnier et Aye paraissent se résigner.

Garnier, il est vrai, est obligé de défendre Nanteuil contre des inimitiés et des rivalités. Toujours valeureux, il a l'avantage, il poursuit victorieusement Milon d'Ardenne, mais, par surprise, il est assailli de flanc, blessé, désarçonné. Tous les siens accourent. Aye tombe évanouie sur le corps de son époux. On couche le duc, dans l'herbe fraîche, à l'abri d'un arbre ; on le désarme doucement ; il se ranime, plaint sa femme, demande ses neveux : « Si mon fils ne revient point, leur dit-il, c'est vous qui aurez ma terre. » — « Et la mienne aussi ! » ajoute la belle Aye. — Ensuite Garnier ordonne qu'on le transporte devant Charlemagne, à Saint-Denis. Peut-être faut-il situer Nanteuil dans l'Oise ou dans Seine-et-Marne. On étend le moribond sur une litière, il arrive devant l'empereur : Sire, vous m'avez pris tout enfant et m'avez élevé, vous m'avez armé chevalier, et m'avez donné votre nièce avec un grand fief. Mais Dieu ne permet pas que je vive plus longtemps, je remets en vos mains et la femme et la terre ». — Charlemagne se lamente. Le duc bat sa coulpe, prononce ses

Digitized by Google

adieux ; ses plaies sont rouvertes, il a tant perdu de sang qu'il rend l'âme. Dieu l'ait en sa garde !

Le fief d'Avignon éveille à présent les cupidités. — Ai-je dit que notre auteur y englobe Avignon, Valence et Marseille ? — L'empereur, pressé de sollicitations, décide après quelque temps que sa nièce Aye épousera le duc Milon d'Ardenne. Elle se révolte, implore un répit. Milon, bon vivant, large dans ses dépenses, a un parti nombreux ; il reste confiant et il patiente. Cependant le petit Gui de Nanteuil a grandi ; il paraît avec Ganor, à la tête d'une armée ; il apprend la nouvelle de la mort de Garnier, et une scène singulière se passe tout à coup : — « Si, pour l'amour de toi, je venge Garnier, demande Ganor, me donneras-tu ta mère ? » — « Oui, vous serez mon père, répond Gui, j'y consens avec bonheur ; je serai votre fils. J'aimerais mieux me laisser percer d'une épée que de voir le traître Milon, par qui mourut mon père, épouser madame Aye. » — A ces mots, il monte à cheval et va trouver sa mère ; explications, reconnaissance, joie mutuelle. La belle Aye se jette au cou de son fils, le couvre de baisers, et tous deux demeurent longtemps sans pouvoir mettre fin à leur étreinte. Gui fait ensuite l'éloge de Ganor. On remarque assez souvent que nos poètes reconnaissent le caractère chevaleresque des Sarrasins. Et il conclut ainsi : « C'est pourquoi, ma douce dame, si vous m'avez jamais aimé, je vous prie de venir rendre grâce au roi Ganor de sa courtoisie. » — Elle y consent. — « Sire, dit-elle, soyez le bienvenu en ce pays ; vous devez m'être cher, vous avez épargné mon enfant quand sa vie était entre vos mains, vous l'avez aimé et élevé. Il n'est rien de si précieux que je ne sois prête à vous accorder en retour. »

L'armée de Milon d'Ardenne est bientôt vaincue. Gui attaque le traître et venge à la fois son père et la belle Aye ; Milon tombe mort au premier choc. Ses guerriers obtiennent merci. Le roi Ganor dit aux barons : « Dame Aye m'a promis de m'accorder le premier don que je demanderai, je lui demande de m'épouser. » La belle Aye dit à son tour : « Si vous voulez que je vous aime d'un cœur loyal, je vous requiers de devenir chrétien ; nous mettrons ainsi d'accord nos deux dons. » — Aussitôt il la pressa dans ses bras. Un évêque le baptisa, avec tous les païens. Le jour même eut lieu le mariage. Le soir, après souper, l'évêque bénit leur lit. Cette nuit même Ganor engendra un fils qui reçut le nom d'Antoine, son aïeul. L'année d'après, il en eut un autre qu'on nomma Richier. Deux nourrices en prennent soin. Ganor

Digitized by Google

les a emmenés avec Aye, à Mayorque. Maintenant commence l'histoire de Gui de Nanteuil, fils de Garnier, l'histoire sans doute imaginaire de sa lutte contre les parents de Ganelon.

II

Et ce ne serait encore pas tout. Les aventures de Gui de Nanteuil ont une suite ; je vous en ferai grâce, elle semble perdue : Le valet de Nanteuil, autrement dit le jeune héritier du fief paternel, est le héros d'une chanson de 3019 vers ; elle s'ajoute aux 4136, sans compter les additions, de la belle Aye, et elle prépare Tristan de Nanteuil, dont on ne connaît aujourd'hui que des fragments. Tout cela paraît long ; ce n'était pas l'avis des auditeurs de jadis. Les quatre fils Aymon, pour n'en citer point d'autres, avaient 12.177 vers. On ne s'en lassait pas ; on avait du temps.

Sans parler des trois manuscrits cités par Barrois et non retrouvés, il nous reste deux versions de Gui de Nanteuil, deux transcriptions ; l'une faite à Venise, est mêlée d'expressions italiennes ou italianisées, l'autre qui se trouve à Montpellier, est l'œuvre d'un copiste picard ou auvergnat, qui a maintes fois ajouté sa prononciation au texte original :

Pleiroit vous à oïr une bone canchon ?...
Si com li rois Ganor rechut béneïchon...
As brans d'acier fourbi commencha la tenchons.
Quant Ganor iert venu si recommencherons.

Par bonheur MM. Francis Guessard et Paul Meyer ont fait précéder les textes de préfaces et sommaires très développés, très colorés ; et, quoiqu'en somme la lecture des ouvrages eux-mêmes ne soit pas très difficile, avec un peu d'attention, j'ai préféré emprunter à leurs excellents résumés les citations utiles à mon étude. Vous avez pu en apprécier le charme dans la belle Aye ; nous continuerons dans Gui de Nanteuil, commenté par M. Paul Meyer. D'ailleurs je n'ai pas l'intention de m'étendre beaucoup sur un sujet qui n'est souvent qu'un reflet du précédent.

Eglantine, fille du duc de Gascogne, orpheline, héritière du duché, rencontre Gui à la Cour ; elle ne l'avait jamais vu, mais avait entendu parler de lui et s'en était éprise depuis plus d'un an. Elle le manda auprès d'elle. Le récit vaut d'être rapporté.

— Après un salut courtois, elle s'assied auprès de lui sur une

Digitized by Google

courte-pointe qui recouvre la menthe dont la salle est jonchée : « Dame, lui dit Gui, avez-vous déjà reçu la foi de quelque chevalier ? » — Sire, répond Eglantine, je m'en suis bien gardée ; j'ai été demandée par plus d'un riche baron, mais je ne prendrai pour époux que celui qui me plaira. Si vous n'avez point d'amie en votre pays, je suis prête à vous agréer : je suis reine depuis Poitiers jusqu'aux montagnes ; ma terre de Gascogne sera remise en vos mains et vous aurez couronne d'or en tête ». — « Belle, dit Gui de Nanteuil, j'ai accepté le combat contre un adversaire le plus félon qui se puisse trouver d'ici en Frise ; si je puis le mettre à mort, par le corps de Saint-Denis, il n'est au monde vierge blonde ou brune que j'aime et que je serve mieux que vous ». — « Sire, dit Eglantine, vous m'avez toute conquise. Votre grande beauté m'a si fort touchée, mon cœur en a reçu une telle atteinte, et l'amour s'est si bien emparé de moi, que, si vous voulez ma terre, elle est à vous. » — « Belle, répond Gui, je dois vous l'avouer, si je puis tuer Hervieu, lui couper les membres, et venger ainsi mon père, je vous prendrai volontiers pour épouse et pour compagne ». — « Sire, m'en donnez-vous l'assurance ? » — « De grand cœur et sur ma foi », répond le fils de Garnier. Un mutuel baiser confirme leurs promesses. Ils sont dans la joie, mais bientôt ils seront dans la peine.

Vous aurez certainement remarqué la franchise de ton de ce dialogue. Eglantine redoute les entreprises d'Hervieu. En effet, Hervieu se fait promettre par Charlemagne la main de l'héritière de Gascogne. On le voit, les rôles sont changés, et Gui de Nanteuil combat l'empereur. J'abrège ce récit. Ganor et la belle Aye, toujours belle, et leurs deux fils Antoine et Richier, et un autre ami, viennent avec une armée à l'aide de Gui. Aye rentre au palais d'Avignon qui fut jadis son douaire et elle se prend à pleurer. On livre bataille : Gui se précipite sur Hervieu qu'il traverse de sa lance et étend raide mort. — « Hervieu, lui dit-il alors en une raillerie triomphante, prenez mon amie, je vous en fais don, et épousez-la demain en présence de Charlemagne ».

Le piteux Charlemagne de cette chanson n'est que la caricature du grand empereur. On sait qu'il en fut ainsi : autant les premiers poètes des épopées françaises l'avaient exalté, autant les derniers le méconnurent : c'est qu'ils le confondaient avec ses pauvres descendants. — « Pour Dieu ! conseillez-moi, dit-il au duc Naimes, ils ont emporté ma nièce, n'attendons pas. » — « Par ma foi, sire, faites la paix, accordez Eglantine à Gui.

Digitized by Google

assistez à leurs noces. » – « Mais qui charger de ce message ? » — Je vais m'apprêter à le remplir, sire. » — « Allez donc. Durant ce temps, je ferai relever et enterrer les morts ».

Le messager est reçu à bras ouverts. Il redemande son cheval Morel qu'il avait depuis longtemps et qui lui est cher ; on le lui rend courtoisement. — Conclusion de la paix. Conversion des mahométans. Noces des amoureux. Départ de la belle Aye, de Ganor, d'Antoine et Richier pour Mayorque. Malédiction de Charlemagne contre les traitres qui l'ont engagé dans une si mauvaise affaire.

Il resterait à dire un mot du poème de Tristan de Nanteuil. Je me bornerai à indiquer qu'il retrace la fin malheureuse des personnages de notre chanson. D'abord, Gui périt avec Églantine dans une embuscade ; puis, la belle Aye, qui prit de ce trépas telle douleur et telle mélancolie qu'elle en mourut de deuil ; puis Ganor, et ses deux fils, tués tous trois dans une sortie des Sarrasins ; enfin Tristan, succombant le dernier de cette grande geste de Doon de Mayence, qui compte quatre générations de héros. N'y a-t-il là qu'un roman ou une suite de romans d'aventures ? Un écrivain, un érudit même s'est trouvé, qui a rattaché la chanson d'Aye d'Avignon à une série de faits historiques. Il n'est pas du Midi, des bords de la Garonne ; il est de Liège sur la Meuse.

III

Cet écrivain stupéfiant a publié en 1877, un petit livre, où, par une série de suppositions assez lourdes, il prétend démontrer les trois points que voici : Premièrement, le poète Huon de Villeneuve, dont on connaît d'abondantes chansons de gestes et dont les biographes sont unanimes à déclarer qu'ils ignorent le lieu de naissance, doit être né à Liège. Secondement, en outre de ses ouvrages reconnus, il a certainement fait aussi Aye d'Avignon et Gui de Nanteuil, Nanteuil-sur-Marne ? — Troisièmement, la belle Aye, fille d'Antoine d'Avignon, femme de Garnier, puis de Ganor, est indubitablement la même personne que la belle *Lampagie*, fille du roi Eudes d'Aquitaine et femme du sarrasin Munussa. Toutes ces choses, et quelques autres encore sont déduites gravement dans un mignon volume intitulé : *Lampagie, la belle Aye*, roman chevaleresque par Huon de Villeneuve et de Pierrepont, évêque de Liège (1152-1229). — Liège, J. Gothier, éditeur,

Digitized by Google

1877. De nom d'auteur, aucun ; je n'aime guère l'anonymat en histoire, car c'est d'histoire qu'il s'agit au fond. On nous dit que l'évêque Hugues, contemporain de Philippe-Auguste, n'a jamais voulu signer ses productions, par modestie, qu'il cherchait à les cacher ; mais tout le monde savait à qui les attribuer ; comment n'est-il pas resté une ligne d'explication, entre cent mille lignes ? On nous cite une chanson, tirée du roman de Guillaume de Dôle et qui était chantée à cheval par le neveu de l'évêque de Liège, avec ce gracieux refrain :

Gui aime Aigline, Aigline aime Guion.

La chanson est exquise, mais l'argument n'en a pas plus de valeur. On nous montre l'union de Liège et du Midi de la France, comme « en quelque sorte providentielle, à toutes les époques », jusqu'à Napoléon qui internait à Liège ses prisonniers d'Espagne, jusqu'aux usines métallurgiques espagnoles de nos jours qui occupent nombre d'enfants de la Meuse : étranges raisons à propos de songeries poétiques.

Voyons plutôt le rapport entre Lampagie d'Aquitaine et Aye d'Avignon.

Dans sa guerre contre Eudes, roi d'Aquitaine, Charles Martel avait par deux fois affirmé la supériorité de ses armes. Eudes, pour se défendre contre lui, appela à son aide un émir du nord de l'Espagne, Othman ben Abi Negra, plus connu sous le nom de Munussa, révolté contre Abdérame, et lui donna sa fille en mariage, ce qui scandalisa également les Francs et les Arabes. Bientôt Munussa, assailli brusquement par les Sarrasins au milieu de ses montagnes, assiégé dans une forteresse près de Puycerda ; puis, quand il voulut fuir, retardé dans sa marche par sa jeune compagne, fille d'Eudes, la belle Lampagie, fut massacré en la défendant. Elle alla, dit-on, finir ses jours dans le sérail du kalife de Damas. Eudes l'abandonnant, contracta forcément alliance avec Charles Martel et prit part à la bataille de Poitiers.

Selon l'anonyme liégeois, le nom de Lampagia ne serait qu'une altération arabe d'Agia, avec une qualification poétique ou amoureuse. Un nom arabe ? Mais la fille d'Eudes ne le portait-elle pas avant son mariage ?

Saint Hubert, toujours au dire de l'anonyme, avait ménagé l'union de sa nièce Lampagie et de Girard de Roussillon, parent de Charles Martel. Le mariage entre elle et Munussa fut une véritable apostasie. Faut-il admettre avec Michelet que la Gascogne

Digitized by Google

et la Guyenne ont, de tous temps, donné des preuves d'indifférence religieuse ; c'est le pays d'Henri IV, de Montesquieu, de Montaigne. A cette époque, c'était le pays écrasé entre l'Espagne d'Abdérame et la France de Charles Martel.

Dom Vaissette avance que Munussa avait peut-être le dessein d'embrasser le christianisme après avoir secoué le joug des arabes. Fauriel pense que la colère d'Abdérame venait de ce que Lampagie n'était pas convertie à l'islamisme. Et l'écrivain liégeois, voyez où peut conduire le besoin de fournir des arguments à une mauvaise cause, — l'écrivain liégeois assure qu'à la fin du XII[e] siècle, lorsque commençaient les pélerinages, on crut devoir faire oublier Lampagie, ou, mieux, reconstituer la tradition. « Les légendes populaires firent d'Aye, une sainte, une martyre, qui avait même conquis à la foi chrétienne des royaumes et des millions d'infidèles ». Voilà pourquoi il confond Aye et Lampagie.

Une légère tentation me prendrait de répondre aux fantaisies historiques liégeoises par des fantaisies historiques avignonaises. N'avons-nous pas eu le duc Mauronte, allié des sarrasins et dont notre confrère Lhermite a maudit la traitrise en vers provençaux ? Charles Martel n'a-t-il pas, par trois fois, baptisé notre ville dans le sang et une de nos rues n'a-t-elle pas conservé de ce baptême le nom de Rue Rouge ? N'est-il pas possible qu'ensuite, dans l'apaisement relatif qui succéda au triple carnage alors que Mauronte disparaissait dans les Alpes, un duc d'Avignon ait servi Charlemagne ? Et que sa fille ait été véritablement la belle Aye ?

Sans avoir la terrible imagination de l'anonyme liégeois, je n'éprouverais nul déplaisir à admettre l'existence d'une seigneuresse avignonaise qui, vers l'époque carolingienne, aurait gouverné par la beauté aussi bien que par la vertu.

IV

Le premier qui a prononcé le nom de Huon de Villeneuve comme auteur de la belle *Aye*, est Fauchet, dans son Recueil de l'origine de la langue et poésie française (Paris, 1581). Mais il y a beaucoup à objecter à son opinion incertaine, au point que MM. Guessard et Meyer déclarent se résigner à ignorer l'auteur d'*Aye d'Avignon*, de même que ceux de toutes les autres chansons de gestes. Après Fauchet, nombre d'écrivains, notamment M. de Martonne, ont répété de confiance l'affimation. Et l'anonyme de Liège l'a amplifiée à sa manière.

Digitized by Google

M. de Martonne, dans le 15e volume de la Société des Antiquaires de France, a publié une assez bonne analyse du poème, qu'il annonçait même l'intention de faire imprimer. C'est, dit-il, « un épisode de la lutte des Mérovingiens et des Carlovingiens, continuée par les enfants du Midi, attachés à la race des ducs d'Aquitaine, descendants de Clotaire. » Il y signale, avec raison, « des récits animés, des descriptions de lieux et de costumes, des tableaux de mœurs, des proverbes originaux et beaucoup de mots inconnus dans les glossaires. Il faut noter parmi les proverbes :

Assez vaut mieux un tien que quatre tu l'auras.

et parmi les expressions populaires :

Et fait ouïr les sourds et bien parler les muts.

Tous les commentateurs s'accordeut à reconnaitre que l'ouvrage mérite d'être distinguê entre les chansons du moyen âge. L'auteur ou les auteurs se répètent peu, nous intéressent à la seule femme qu'ils mettent en scène, dessinent très suffisamment les caractères ; en un mot, ils savent déjà l'art d'écrire.

On a noté quelques points où se révèlent des mains différentes : le chevalier Auboin qui est tué en combat singulier dès le commencement, revit dans la deuxième partie ; Milon d'Ardenne, d'après certaines versions, aurait épousé Aye avant d'être tué par Ganor, mais ce texte n'est pas admis dans notre édition, et à bon droit. Je passe des questions insignifiantes.

La preuve de la popularité d'*Aye* et de *Gui de Nanteuil*, dans le Midi notamment, se trouve affirmée par des extraits de nos troubadours. Pour *Aye* : Giraud de Cabrières, Arnaud de Mareuil, Pierre Raymond de Toulouse, Paulet de Marseille ; pour *Gui* : Raimbaud de Vacqueyras, Aimeric de Péguilhan, Raymond Vidal de Bezaudun, Lanfranc Cigala et Lantelm.

Le rôle d'*Aye* dans le premier roman est actif et ne manque pas d'éclat. MM. Guessard et Meyer l'ont apprécié fort judicieusement : « C'est après tout, et malgré quelques infortunes, une femme heureuse entre toutes les femmes, que l'héroïne de notre poème, et dont la destinée dut faire envie à plus d'une de nos aïeules. Elle est belle d'abord et de quelle beauté ! d'une beauté qui dure encore, quand elle a, d'un second mariage, contracté quinze ans au moins après le premier, deux fils, deux chevaliers en âge de combattre. Elle n'est pas moins riche que belle, l'unique héritière du duché d'Avignon. Elle inspire les passions les plus vio-

Digitized by Google

lentes et les plus patientes à la fois. Trois chrétiens et un païen, trois ducs et un émir, se la disputent. Les trois chrétiens en meurent. le sarrasin seul survit et elle a la gloire de l'arracher à l'islamisme, lui et toute sa nation. Si son union avec Garnier finit mal. elle en est bien récompensée par le tendre dévouement de Ganor ; enfin, si elle n'est pas toujours heureuse épouse, elle est du moins heureuse mère, et les fils qu'elle a de Ganor ne le cèdent point à celui qu'elle a eu de Granier. »

Ainsi s'est trouvé racheté le défaut d'unité du poème, — surtout aux yeux féminins.

Que le récit contienne des erreurs géographiques, qu'importe si les détails de la vie chevaleresque sont exacts ? si la réception dans un castel avec l'eau lustrale, si le chargement d'un navire, les armures, les harnachements, sont décrits d'une main experte ? si une cour véritable de dames entoure Aye et Eglantine, les escorte à la chasse, à la prière, à la danse ?

Un souffle voluptueux mais pudique traverse les deux œuvres, dont le sentiment quelquefois badin reste toujours pur ; un mirage aimable y est opposé à la réalité ; c'est le prélude de la chevalerie. Parmi les grands écrivains de cette époque lointaine, n'est-ce pas un titre supérieur d'avoir célébré l'empire de la beauté, l'influence souveraine de la femme ? L'antiquité avait connu le gynécée et l'esclavage ; on allait connaître le foyer familial et religieux. Sans cesser d'exalter la valeur guerrière, on inaugurait un culte nouveau, une existence de fidélité. La galanterie vint ensuite. On entrevoit déjà les redresseurs de torts ; on se dévoue sans cesse ; la joie même dans la mort, remontant aux Gaulois, se perpétue ; voilà le sens élevé du mot *gay saber*. L'enthousiasme chevaleresque se confond avec la piété. « La femme, dit Michelet, règne au ciel et sur terre. » — Quelques-unes dès lors, combattent, dont Jeanne d'Arc fut plus tard l'incarnation patriotique définitive. Et, de nos jours encore, combien de victimes du devoir, du dévouement, ont eu, à leur minute dernière, l'apparition d'une jeune femme ou d'une mère ou d'une sœur, leur montrant, dans un geste lointain, la suprême espérance qui réunira éternellement les âmes séparées un instant !

On a beau distinguer entre l'histoire et les fictions, celles-ci naissent en somme, de faits réels. On a beau nous dire que les femmes de Louis le Débonnaire, de Lothaire, de Boson l'oncle, eurent beaucoup à se faire pardonner. Les chansons de gestes

Digitized by Google

célèbrent la droiture et le courage de Guibourc, femme de Guillaume d'Orange, la candeur héroïque de son neveu Vivien, la fierte d'âme de la belle Aye, et nous les croyons. Nous croyons que Gérard de Roussillon fut mandé par la reine, sous un arbre, à l'écart, en présence de deux comtes et de sa sœur Berthe, et qu'elle lui dit, étant requise pour épouse par le roi : « Prenez ma sœur en ma place ; je vous fais mon sénéchal et mon chevalier ». Et dès ce moment, dura sans fin l'amour de la reine et de Gérard l'un pour l'autre, sans qu'il y eût jamais de mal, ni autre chose que tendre vouloir et secrètes pensées.

Les épopées françaises, plus riches dans le Nord que dans le Midi, comptent au moins deux chefs-d'œuvre : la Chanson de Roland d'abord ; ensuite Tristan et Iseult, dont le dénouement est de la plus haute poésie ; rien d'égal dans la chevalerie amoureuse.

Le Midi cependant, s'il accepte cette supériorité, peut revendiquer l'éclatante efflorescence des troubadours, l'élan magnifique de leur lyrisme qui s'envole à des hauteurs inconnues jusqu'alors. Il est difficile, il est même impossible de faire la répartition des chansons de gestes, dont beaucoup ont été traduites en deux langues, et beaucoup aussi sont perdues.

Fauriel donnait à la plupart une origine provençale. Son opinion a été combattue depuis par MM. Paulin Paris, Léon Gauthier, Paul Meyer, Joseph Bédier, si bien qu'aujourd'hui elle ne paraît guère défendable. On peut tout au plus remarquer que bien des sujets, bien des héros, sont du Midi. Au temps où Philippe Mouskes, mort en 1250, avait entrepris de rimer une histoire de Charlemagne, d'après des chansons de gestes, on aurait peut-être pu retrouver la lignée d'Antoine d'Avignon, de sa fille, de ses petits-fils. Rien de plus difficile à l'heure actuelle.

La principale pensée qui domine maintenant le lecteur, c'est que le sang français, tant répandu dans les conflits carolingiens, devait être inépuisable. Et Dieu sait qu'après des siècles prodigieux de vaillance, de grandeur, de sacrifice, il vient de s'épancher encore, et combien davantage, dans d'autres conflits plus vastes, plus éprouvants, où le Nord et le Midi se sont unis du même accord pour le verser stoïquement.

A. MOUZIN.

Digitized by Google

La Filleule d'Avignon

A M. Bec, maire d'Avignon.

Nous t'avons élue entre les meurtries,
Pour que tu sois nôtre et que tu souries.
Si nous ne t'aimions, nous serions ingrats :
Tu fus le rempart fraternel qui sauve ;
Tu nous épargnas l'étreinte du fauve ;
Combien de mes fils dorment dans tes bras !

Mes chers revenants que la gloire attire
Saignent de tes maux, souffrent ton martyre ;
Dans leurs murs debout ils rêvent de toi.
Ils songent aux soirs des combats tragiques,
Où tu consolais leurs cœurs nostalgiques,
Où tu partageais leur peine et leur foi.

J'ai honte d'avoir tout ce qui te manque :
Le foyer, l'autel, l'école, la banque ;
Nous te devons tout ce que tu perdis.
Où sont tes maisons ? Rien ne reste d'elles ;
Rien, pas même un nid pour tes hirondelles.
Quel art de détruire ils ont ces bandits !

Nul vol n'a souillé nos clairs paysages ;
Rien n'a dérangé nos anciens usages ;
Nul choc n'a troublé nos calmes heurtoirs.
Si, parfois, je fus dans ma chair atteinte,
La foi dans mon cœur ne s'est pas éteinte ;
Nul deuil n'attrista mes joyeux trottoirs.

Digitized by Google

Ici, le plaisir ; là-haut, la souffrance.
Et pourtant partout c'est le sol de France :
Sous le même ciel, quels sorts différents !
Ma part fut trop belle : accepte mon offre ;
Si je tends les bras, si j'ouvre mon coffre,
Ce n'est pas un don que je fais, je rends.

Je me priverai de ce qui me pare ;
Des biens préférés dont je fus avare.
Je veux que tu sois belle, comme avant,
Avec ton clocher aux voix coutumières ;
Tes enclos fleuris de roses trémières ;
Car, si tu péris, c'est en me sauvant.

Ainsi tu veux bien être ma filleule ?
Je suis gaie et jeune encor, quoique aïeule ;
Je pourrai penser à toi sans remords ;
Je n'entendrai pas de justes reproches
Se mêler aux chants de mes fières cloches ;
Je me sentirai plus près de mes morts.

Ton nom est déjà doux à notre oreille :
Esnes, moins chantant que Laure ou Mireille,
Mais tendre et discret, comme un ciel meusien.
Notre âme sera désormais la même ;
Chacun de tes fils que j'adopte et j'aime
Aura deux foyers, le nôtre et le sien.

L'âpre hiver te tient recluse ? Que n'ai-je
Assez de soleil pour fondre ta neige !
Nous nous rejoindrons dans le souvenir.
La même douleur, hélas, nous rassemble ;
Parler des absents, les pleurer ensemble,
N'est-ce pas un peu les voir revenir ?

PAUL MANIVET.

Digitized by Google

Le Mystère d'une pomme de pin

Quand j'ai lu, comme tout le monde, le petit volume de Guy de Maupassant intitulé : *Sur l'eau,* récit d'une croisière sur les rives ensoleillées de la Provence, j'ai été frappé par l'ignorance que l'auteur témoigne de la Botanique. Il y parle souvent des *Sapins* qui donnent une ombre maigre à ce rivage enchanteur. Or, le sapin est un arbre de la montagne, au moins dans nos pays. Ainsi, il existe au mont Ventoux, mais seulement sur le versant nord et pas à moins de 400 à 1500 m. d'altitude. Guy de Maupassant a évidemment voulu parler des *Pins* de la Méditerranée et plus spécialement du Pin d'Alep.

Le Pin d'Alep ou *Pinus halepensis* Mill. est un arbre monoïquet c'est-à-dire portant à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, donnant des fruits en forme de pomme ou de cône, connus en provençal sous le nom de *boudougno.* Il est répandu dans tout le bassin de la Méditerranée, notamment dans toute notre Provence et il remonte jusque dans la Drôme. Il forme d'importants boisements dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, etc. Il est très abondant dans toute l'Algérie. Malheureusement c'est l'arbre des incendies. Il brûle en effet avec la plus grande facilité. Vous vous rappelez qu'en 1919, le feu a ravagé 13 millions d'hectares dans les départements du Var, des Bouches-du Rhône et de Vaucluse, surtout dans les forêts boisées de Pin d'Alep. Il est à opposer, à ce point de vue, au chêne-liège qui, mieux protégé par son écorce à peu près incombustible, résiste très bien au feu, y perd bien quelques branches, mais repousse l'année suivante avec une vigueur nouvelle, comme si l'incendie avait été pour lui une fumure.

Aux environs d'Avignon, les bois des Issards, surtout les environs du château, sont peuplés de Pins d'Alep, le pin cher aux poètes et aux romanciers, le pin sonore où la moindre brise fait une musique si agréable à l'oreille, comme le vent de mer dans

Digitized by Google

la mâture d'un navire. Mistral n'a-t-il pas dit que, dans la vie, rien ne vaut une heure d'amour, à l'ombre d'un grand pin, par un beau jour de printemps ?[1]

Le pied du mont Ventoux a une magnifique ceinture de Pins d'Alep qui remonte dans les combes ou ravins jusqu'à l'altitude de 700 à 800 mètres. C'est là que je vais vous demander de m'accompagner.

Un jour, fatigué par la chaleur, par la marche à travers les pierrailles, je m'étais assis à l'ombre d'un grand pin pour m'y reposer un instant et y méditer; mais, hélas ! pas pour l'heure d'amour du poète.

Autour de moi, du thym, de la lavande, de la sarriette et aussi de nombreuses pommes de pin tombées de l'arbre à l'ombre maigre, mais reposante. Quelques-unes d'entre elles, moins volumineuses, aux écailles encore appliquées les unes sur les autres, étaient perforées, vers le milieu, d'un petit trou rond. Ce trou, pensai-je, c'est évidemment l'œuvre d'un insecte. Or, quel est l'insecte qui a bien pu le perforer ? Ce doit être quelque gros animal, un longicorne, un bupreste, un grand charançon. Je me perds en conjectures ; je repasse dans ma mémoire ce que les livres ont pu m'apprendre. Rien. J'ouvre des quantités de cônes perforés qui ne sont pas rares autour de moi. Aucun animal ne s'y trouve, bien que l'intérieur ait l'air d'en être profondément rongé. Rien. Toujours rien.

Le problème soulevé par cônes de pin perforés et rongés à l'intérieur m'a longtemps poursuivi. C'était pour moi un véritable mystère ; *le mystère d'une pomme de pin.* Je ne devais en connaître l'explication que beaucoup d'années plus tard, et c'est cette explication que je vais vous donner, ne voulant pas laisser à la torture votre esprit aussi longtemps qu'y est resté le mien.

Les années ont passé, de bonnes et beaucoup plus de mauvaises.

1. E l'auro d'aquest mounde e sa vano rumour,
E l'embarras de la belòri,
E lis esbroufe de la glòri,
E ço qu'apelon faire flòri,
Valon pas, souto un pin, uno oureto d'amour.

Et le vent de ce monde et sa vaine rumeur,
E l'embarras du luxe,
Et le tapage de la gloire,
Et ce qu'on nomme faire florés,
Ne valent pas sous un pin une petite heure d'amour.

Digitized by Google

Un jour, mon ami Ch. Fagiez, propriétaire du château de la Bonde, à La Motte-d'Aigues (Vaucluse), fait la même remarque que moi. Les bords de l'étang de la Bonde sont entourés de pins d'Alep qui se mirent dans son eau cristalline. A terre sont des cônes de pin. Beaucoup sont plus petits que les autres, ont leurs écailles jointes et sont perforés d'un trou comme celui que j'avais observé. Le problème l'intrigue, le mystère le passionne. Il ouvre aussi au couteau les pommes de pin, et plus heureux que moi, il en voit sortir quelques petits coléoptères appartenant à la famille des Staphylinides, coléoptères de taille minuscule, noirs, où la loupe, le microscope seuls permettent de constater d'intéressants détails anatomiques.

Après étude, cet insecte coléoptère est reconnu pour être le *Placusa nitida* Fauvel.

Le *Placusa nitida* n'est connu dans la science que depuis 1900, c'est-à-dire depuis seulement un petit nombre d'années. Il a été décrit dans la *Revue d'Entomologie*, année 1900, p. 238-239, sur un exemplaire mâle qui avait été rencontré par Revelière en Corse, à L'Ospédale. A la fin de sa description, l'auteur ajoute : « outre l'exemplaire mâle de Corse décrit ci-dessus, j'en possède deux autres plus petits étiquetés : Hyéres ; mais après examen attentif de leur préparation, identique à celle du premier exemplaire, je pense qu'ils portent une fausse indication de provenance. » Cela veut dire que Fauvel pensait que le *Placusa nitida* était spécial à la faune de Corse et étranger à la faune continentale de la France !

Le problème n'était pas encore résolu. Ce staphylin miroscopique, ce pygmée peut bien se trouver dans les cônes de pin, mais il est incapable de perforer le fruit du pin d'Alep d'un aussi gros trou, la Nature ne lui ayant pas octroyé d'instrument capable d'un semblable travail, et une aussi grosse galerie n'étant pas nécessaire au passage de son petit corps. D'ailleurs, lui, carnassier, vivant de petites proies vivantes, n'aurait là rien à se mettre sous la dent, pardon, sous la mandibule. Dans l'intérieur de la pomme de pin, pas de nourriture pour lui. Cet habitat ne peut être pour lui qu'accidentel, ne peut que lui servir de refuge pour la mauvaise saison, tous ses congénères, les autres *Placusa*, les *P. pumilio* Grav., *complanata* Er., *depressa* Mäkl., *atrata* Sahlb., *adscita* Er., etc., sont des insectes corticicoles, c'est-à-dire vivant sur les écorces d'arbres d'essences variées. Corticicole à sa manière, il a adopté le creux de la pomme de pin, comme nos an-

Digitized by Google

cètres préhistoriques avaient adopté la caverne, l'abri sous roche.

L'auteur de la galerie, du tunnel de la pomme de pin restait donc inconnu. Le mystère persistait dans son entier.

L'honneur de percer ce mystère n'était dévolu ni à mon ami Ch. Fagniez, ni à moi. Il est cependant revenu à un Français, à un autre de mes collègues et de mes amis, à M. Paul de Peyerimhoff de Fontenelle, ancien élève de l'École Forestière de Nancy, aujourd'hui inspecteur des Eaux et Forêts à Alger, chef de la station de Recherches Forestières dans le Nord de l'Afrique.

Voici comment M. de Peyerimhoff expose, le 23 octobre 1918, dans le « Bulletin de la Société entomologique de France » sa belle découverte.

« *Placusa nitida* Fauv. est un insecte encore peu connu, d'ailleurs assez récemment entré dans la nomenclature. Décrit en 1900 (Rev. d'Ent., XIX, p. 238), sur un mâle recueilli à L'Ospédale (Corse), par Revelière et sur deux autres spécimens étiquetés « Hyères », provenance que Fauvel considérait comme suspecte, il en a été pris au vol, il y a quelques années, un exemplaire, à Gênes, par M. A. Dodero, et il a été recueilli en 1915, à La Bonde (Vaucluse), en petit nombre « dans les cônes de pin », par M. Ch. Fagniez ».

« La présence des *Placusa* — qui sont des corticicolles typiques — dans des fruits d'arbres résineux, pouvait sembler, à priori, accidentelle. Telle est pourtant, la station normale du *Placusa nitida* et l'on va voir que l'observation de M. Fagniez n'a rien de fortuit ».

« Au cours de recherches d'entomologie forestière opérée dans le département d'Alger et ayant plus particulièrement pour objet le *Pinus halepensis* Mill, j'avais remarqué, à la fin d'août 1919 à Mongorno, près Berrouaghia, certains cônes de pin, encore verts, percés de trous circulaires d'où pendaient des amas de crottes. A l'intérieur, une ou plusieurs chenilles, d'âges variés, se tenaient dans des galeries, et, avec elles, le *Placusa* dont il est question. Cette première trouvaille avait déjà l'interêt d'ajouter une unité à la faune, pourtant si fouillée des staphilinides de Barbarie. Quelques jours après, dans la région de Boghar, je revis en abondance ces cônes attaqués, dont je rapportai une provision et que je pus examiner à loisir avec leurs habitants. Plus tard, vers la mi-octobre, le *Placusa nitida* se trouvait encore, mais en très petit nombre, à Zaouïa des Mouzaïa, dans des cônes déjà abandonnés par leurs parasites. »

Digitized by Google

« Placée dans un bocal clos, la récolte faite à Boghar laissa vite échapper, sous l'influence de l'excès d'humidité dû au confinement, non seulement des chenilles parasites, mais de très nombreux *Placusa* accompagnés de leurs larves. En même temps un minuscule acarien blanchâtre sortait en foule de l'intérieur des cônes et se réunissait sous les paquets de crottes, poursuivi et dévoré par les larves du Staphylinide. Ni celles-ci, ni les insectes parfaits, n'accordaient d'ailleurs la moindre attention aux chenilles lorsqu'elles parcouraient le fond du bocal ».

« Ainsi le *Placusa nitida* n'est en rien l'ennemi de la chenille des cônes de pin, dont la taille est d'ailleurs hors de proportion avec la sienne ; c'est plutôt son associé, vivant ici aux dépens d'un acarien coprophage. Celui-ci est le trait d'union entre les deux commensaux. Cette constatation éclaire un certain nombre de faits analogues, dont l'exemple typique est fourni par l'association du *Thamiaraea hospita* Märk. avec le *Cossus cossus* L. Il se peut même qu'il faille l'appliquer à la plupart des *Staphylinides Aleocharini* (les autres *Placusa* notamment) vivant dans le bois ou sous les écorces, et que l'on considérait depuis Perris, comme les ennemis directs des Xylophages. »

« Dès la fin de septembre et au cours d'octobre, les chenilles qui s'étaient chrysalidées indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur des cônes donnèrent le papillon, que M. l'abbé J. de Joannis voulut bien examiner. C'est le *Dioryctria mendacella* Staud, (cf. Ann. Soc. ent. de France, 1883, p. 8), parasite classique du pin d'Alep, et largement répandu au nord de la Méditerranée.

Quant à l'Acarien que j'ai soumis à M. le prof. Ant. Berlese, c'est le *Pronematus Bonatii* R. Cass., espèce d'*Empodini* jusqu'ici connue d'Italie seulement, où on l'a observée sur les végétaux et dans le foin. »

« Je ne saurais assez remercier mes deux savants collègues de l'obligeance qu'ils ont mise à me renseigner. Grâce à eux j'ai pu fixer avec un peu de précision, les principaux faits relatifs à cette association dont aucun des trois membres n'avait encore été recueilli dans le Nord de l'Afrique. »

Vous comprenez sans peine quelle révélation fut pour moi la communication de mon ami de Peyerimhoff. Le problème était résolu, le mystère était dissipé. Il ne me restait plus qu'à vérifier les faits pour le département de Vaucluse et à voir si les choses s'y passent comme en Algérie.

Le 31 août 1919, je suis allé explorer les pins d'Alep qui se

Digitized by Google

dressent de chaque côté de la route de l'observatoire du mont Ventoux, immédiatement après avoir dépassé le petit hameau de Saint-Estève. Je n'ai plus recherché les cônes percés gisant sur le sol, car, je le savais, ils ne laissent apercevoir qu'une chambre vide, mais ceux attenant encore aux branches. Ils sont faciles à à distinguer au premier coup d'œil. Les jeunes pommes de pin saines sont entièrement vertes. Les pommes de pin attaquées sont en partie vertes et en partie jaunâtres. De loin il est facile de distinguer les unes des autres. Mon jeune chauffeur dominical et moi, nous pûmes faire une ample provision de cônes percés. Puis, tranquillement assis à l'ombre, nous nous mîmes en devoir d'ouvrir ces fruits véreux. La chenille était fidèle au rendez-vous, fidèle aussi le minuscule acarien blanchâtre, fidèle également le petit staphylin à tous ses états de développement. Du coup, trois espèces d'insectes, nouvelles pour la localité, étaient à enregistrer sur nos catalogues. Mais, autre résultat moins enviable, nos couteaux et nos mains étaient englués par une résine visqueuse qn'il nous fut ensuite difficile de faire disparaître à la fontaine de Saint-Estève.

Un de mes amis, M. G. Cabanès, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Nimes a, sur mes indications, fait autour de cette ville, les mêmes constatations. Les pommes de pin parasitées abondent dans tout le département du Gard, partout où pousse le pin d'Alep. Il en est de même à la Sainte-Baume (Var) où le pin d'Alep est loin d'être rare.

La chenille est de couleur lie de vin. Elle semble vivre des jeunes graines que contient la pomme de pin et aussi de la résine qui est secrétée en abondance sous l'influence de sa morsure. La résine semble un produit peu nutritif ; mais elle est cependant la nourriture d'autres espèces du genre *Dioryctria* qui vivent également sur les pins et les sapins. Rappelons-nous la *Galleria melonella* L., qui vit, dans les ruches, de la cire des abeilles et qui appartient à la même famille des *Tinéides* ou Teignes. J'ai conservé longtemps des cônes avec leur chenille. Ils ne m'ont pas donné le papillon avant le printemps, ce qui semblerait montrer que celui-ci n'apparaît pas en France à la fin de l'année, comme cela se produit en Algérie.

L'acarien est de très petite taille, de couleur blanchâtre, peu aisé à voir. Il est probable que le Staphylin lui fait une chasse active, car au mont Ventoux, il n'est pas nombreux dans les cônes attaqués.

Digitized by Google

Quant au *Placusa*, il y abonde et il nous a été facile d'en capturer tant que nous avons voulu. Notre récolte de quelques heures s'est élevée à plus de 450 exemplaires. Et voilà une espèce véritablement commune, que je n'avais jamais rencontrée au mont Ventoux, en plus de trente années de recherches, passant pour rare partout. C'est que jusqu'ici on ne l'avait pas recherchée où elle vivait, c'est-à-dire dans les cônes attaqués par la Tinéide.

Des recherches récentes effectuées à la fin de 1920 et au commencement de 1921, aux environs de Nîmes, dans la *costière*, du côté de St-Gilles, par mon ami, M. G. Cabanès, lui ont permis de constater que les cônes du Pin pignon, *Pinus pinea* L., sont attaqués aussi par la même chenille que celle du pin d'Alep et hébergent aussi les mêmes hôtes.

Le mystère d'une pomme de pin est donc aujourd'hui éclairci. La chenille attaque le fruit encore jeune, encore vert, le perce d'un trou rond et s'y creuse une galerie qui va jusqu'au centre, où elle trouve grains tendres et résine fraîche pour sa nourriture. Ses déjections attirent un petit acarien qui s'en nourrit. Il est attaqué, à son tour, par un staphylin dont il est la proie.

Trois petits animaux appartenant à des groupes bien différents, deux aux insectes : le lépidoptère et le coléoptère ; un aux arachnides, l'acarien, forment donc dans le cône du pin d'Alep une association, un véritable ménage à trois, dont nous connaissons maintenant les bases et les conditions.

La chenille du *Dioryctria* mange l'intérieur du cône de pin. Le *Pronematus* mange les crottes de la chenille. Quant au *Placusa*, il mange à son tour l'acarien.

C'est que manger est la grande préoccupation de la gent animale. C'est le ventre que, chez elle, il faut toujours remplir. Sur terre, hélas ! combien y a-t-il d'humains qui n'ont pas d'autres soucis, uniquement préoccupés d'intérêts matériels, sans aucun goût pour les idées spéculatives ou pour l'observation de la Nature et que ne trouble guère le problème, le mystère de la pomme de pin ?

Dr A. CHOBAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Aqueduc Romain du Groseau

Tous ceux qui ont étudié la vie des peuples de l'antiquité et en particulier des Grecs et des Romains connaissent l'importance de l'eau dans leurs institutions, leurs mœurs et leur religion [1]. Pour ces populations, en effet, elle est non seulement un élément très puissant de richesse, mais elle est encore nécessaire à leur vie quotidienne dans ces climats extraordinairement chauds ; et ce sont sans doute ces considérations, qui lui ont encore donné un rôle si considérable dans la religion naturaliste de nos ancêtres [2]. Aussi, toutes les colonies romaines de nos régions, à l'instar des grandes villes d'Italie, eurent, soit à l'intérieur de leurs murs, soit dans leur voisinage une source plus ou moins célèbre [3], que les habitants de la cité utilisaient pour leur boisson, leurs bains, leurs cérémonies religieuses ou leurs arrosages [4].

1. Deux auteurs latins sont particulièrement importants sur la question : le rapport de Frontin sur les aqueducs de Rome, exact, minutieux et plein de particularités techniques : *De Aquæductibus* ou *de Aquis Urbis Romæ*, édition Fr. Buecheler, Leipzig, 1858 ; — et les quelques chapitres que Vitruve consacre à cette question dans son *De Architectura*, qu'il faut quelquefois compléter et même rectifier : *De Architectura libri decem*, édition Valentinus Rose, Leipzig, 1899 (collection Teubner). Dans le *Proemium* de son liv. VIII, il parle en ces termes de l'utilité de l'eau, p. 182 : « aqua vero non solum potus, sed infinitas usu praebendo necessitates, « grata, quod est gratuita, praestat utilitates » ; cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I (1re partie), pages 331, 334, 335, 338 ; — t. II, p. 1227 à 1239.

2. Daremberg et Saglio, op. cit., p. 335-6 ; — Salomon Reinach, *Orpheus*, *Histoire générale des Religions*, 3e édit., Paris, 1909, p. 167 et p. 215-216 (bibliographie).

3. Telles sont les sources de Vaucluse, Nîmes, Colilas, pour nos régions, et dans les autres parties de la France ; Bourbonne-les-Bains, Bourbon-l'Archambault, Luchon, Luxeuil, etc. ; cf. Daremberg et Saglio, Salomon Reinach, op. cit. (bibliographie), Holder, *Alt-Cellischer Sprachschatz*, Leipzig, Teubner, 1891-1920, *Nemausos*, *Bormo*, *Borvo*, *Lixovii*, *Ilixo*, etc. — et pour la région : Rochetin, *Les Sources de Vaucluse et du Groseau divinisées dans l'antiquité*, (dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. V (1886), p. 211-247) ; et Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. II, p. 299, t. III, p. 546 (à propos des dieux celtiques de la Gaule), etc.

4. Sur les aqueducs romains de nombreuses monographies ont paru et en particulier : Belgrand, *Les Aqueducs romains* (de Paris), Paris, 1875 ; — Gsell, *Monuments*

Digitized by Google

En fut-il de même pour l'antique *Vasio*, la capitale méridionale des Voconces ?[1] Eut-elle, elle aussi, cette source précieuse et abondante, qui alimentait ses fontaines et ses aqueducs, ses thermes et ses châteaux d'eau ? Il est facile de s'en rendre compte par l'examen des objets, des monuments et des inscriptions qui nous restent de cette ville.

Toutefois, il existe à ce sujet des opinions très diverses : les uns nient ou méconnaissent l'existence de tout aqueduc[2] ; les autres, et en particulier les historiens d'Orange, prétendent que les Romains avaient amené les eaux du Groseau jusque dans les murs de cette cité : c'est ainsi que Mgr Suarès, Guinier, Lapise, Aubéry, le P. Bonaventure, Gasparin, de Pazzi, Chaix, etc., affirment que l'aqueduc lui-même ne traversait pas l'Ouvèze à Vaison, mais coupant droit au midi du château, allait à Orange en suivant la rive gauche de la rivière[3] ; quelques-uns comme Laincel,

antiques de l'Algérie, Paris, 1901, 2 vol. ; — Gautier-Descottes, *Les Aqueducs antiques d'Arles*, Tours, 1876 ; — Daremberg et Saglio, op. cit., t. I (1re partie), p. 338 à 346 ; — Lanciani, *Topografia di Roma antica. Le acque et gli acquedotti*, Rome, 1886 ; — Vernaz, *Notes sur des fouilles à Carthage (Revue archéologique*, 1887) ; — Rochetin, étude sur les aqueducs de la région (en particulier sur le Pont du Gard), dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI (1897), p. 265 à 282 ; — Carton, *Etude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie*, Tunis, 1897 ; — Germain de Montauzan, *Rapport sur une mission scientifique en Italie et en Tunisie* (*Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. XV, fasc. II, 1907) ; — *Les Aqueducs antiques de Lyon*, Paris, 1909 (Etude comparée d'archéologie romaine) ; —Adrien Blanchet, *Recherches sur es aqueducs et cloaques de la Gaule Romaine*, Paris, 1908, in-8°, 162 p. (avec planches). —

1 Pomponius Mela, *De Situ Orbis*, liv. III, ch. 5, Leipzig (édit. Teubner, rec. Frick), p. 65 : « Urbium, quas habet opulentissimae sunt Vasio Vocontiorum, Vienna Allo- « brogum, Avenio Cavarum, Arecomicorum Nemausus, etc... » — et Pline le Jeune, *Naturalis Historiae libri XXXVII*, liv. III, ch. 4, Leipzig (édit. Teubner, edidit Carolus « Mayhoff), p. 247 : « Vocontiorum civitates foederatae duo capita Vasio et Lucus « Augusti, oppida vero ignobilia XVIIII ».

2. Ils sont très rares : le seul examen des restes de ces constructions de Malaucène à Vaison suffirait à les convaincre.

3. Suarès, *Chorographie* (citée par Boyer de Ste Marthe, op. cit., t. II., p 78 : « Ausi olim Gavares prœlongo fornice circi Hanc ad Arausiaci ducere naumachias » ; — Guinier, prêtre et juge, *Recueil de toutes les particularités les plus remarquables, qui font connaître le temps de la prédication de l'Evangile, l'établissement du Christianisme et de ses progrès dans la foi, par le bâtiment du Groseau et tous les autres monuments tant anciens que modernes, qui sont dans Malaucène et son terroir*, 1733 ; recopié par N.-V. Rollon, tonsuré, 1809 ; Bibliothèque du Musée-Calvet d'Avignon (fonds Correnson), ms. n° 2115, f° 24 et 25 ; — Lapise, *Histoire d'Orange*, p. 32. — Aubéry, auteur d'un *Mémoire* manuscrit *sur le canton de Malaucène*, cité par Saurel, *Histoire de Malaucène*, t. I. p. — P. Bonaventure (de Sisteron), *Histoire nouvelle de la Ville et Principauté d'Orange, divisée en dix dissertations historiques, chronologiques et critiques sur leur état ancien et moderne*, Avignon, 1741, X-542 p., in 4°, p. 202 et sq ; — Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, 1815, in-8°, p. 114 ; — Gasparin, *Académie du Gard*, 1812 à 1822, p. 3634 ; — Rochetin, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*,

Digitized by Google

Deloye, Rochetin, le Dr Isnard essaient de concilier tout le monde en admettant l'existence de deux canalisations, l'une pour Orange et l'autre pour Vaison [1] ; d'autres enfin avec Fabre de Saint-Véran, Expilly, Giraudy, Papon, Millin, Bastet, Courtet, Allmer, M. Blanchet ont écrit explicitement que les eaux du Groseau furent conduites par les Romains à Vaison, et à Vaison seulement [2].

Cette opinion me paraît de beaucoup la plus vraisemblable et la mieux fondée ; mais comme les preuves apportées par ces his-

1886 (V), p. 246, note ; — Seguin de Pazzi (Maxime), *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*, Carpentras, 1808, in-4°, 347 p., p. 105 ; — Chaix, *Rapport fait à la Commission pour les recherches à faire des monuments antiques qui existent dans le département de Vaucluse, par M. Chaix, membre de cette commission*, 1821, *Archives départementales. série T (Antiquités)*, ou : Manuscrit de la Bibliothèque Calvet d'Avignon, ms. 2499, f° 246, verso.

1. De Laincel (Louis), *Avignon, le Comtat et la principauté d'Orange, histoire, légendes, archéologie, biographie, excursion*, etc... Nîmes, 1872, gr. in-18°, p. 122. Il n'ose, lui aussi, se prononcer : « Le ms. de Morénas, écrit-il, rapporte une *affirma-* « *tion* de Suarès, d'après laquelle les Cavares auraient établi de grands canaux pour « conduire à Orange les eaux des sources, qui abondent dans ce pays » (Malaucène) ; — Deloye, *Inscriptions grecques et latines découvertes à Vaison ou dans les environs*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e série, t. IV, p. 328-9 (avec notes) ; — Rochetin (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1886, V. p. 246, note) tâche surtout de ménager les deux opinions ; — Le Dr Isnard, de Malaucène, fait de même dans sa lettre à M. Allmer (Revue épigraphique, t. II, p. 106), en imaginant deux conduits, un pour Vaison, une autre pour Orange.

2. A. Manuscrits : Expilly, *Histoire ecclésiastique et civile du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon* (ms. autographe de l'abbé Expilly), Bibliothèque d'Avignon, ms. 2462 (fonds Chambaud), f° 473 (verso) et 475 ; — Fabre de St-Véran, *Mémoire historique sur Vaison*, Bibliothèque de Carpentras, n° 556 ; — *Mémoire historique sur Vaison* (auteur inconnu, qui a copié ses prédécesseurs, en ajoutant quelques remarques personnelles), Bibliothèque d'Avignon, ms, 2918 (fonds Requien), f° 12 et 13 ; - Giraudy, *Mémoire sur Vaison*, extrait d'un ms. intitulé : « *Mémoire sur Vaison* », appartenant à M. Giraudy, de la même ville, dans le t. I de « *Analyse de divers ms. relatifs à l'histoire d'Avignon*, par D. V. Chambaud, Bibliothèque d'Avignon, ms. 2469 (fonds Chambaud), t. I, p 420-1, cf. tome II (n° 2470), p. 231.

B. Imprimés : Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'Eglise cathédrale de Vaison*, Avignon, 1714, liv I, p. 2 ; — Papon, *Histoire Générale de la Provence*, Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4°, t. I. p. 97 ; — Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, par A. L. Millin, membre de l'Institut, Paris, 1807-1811, 4 vol. in-8°, avec atlas in-f., t. IV, p. 142-143 ; — Bastet, *Histoire de la Principauté d'Orange*, 1856, XI-310 p., et *Notice historique et archéologique sur Orange*, Orange, Raphaël aîné, 1840 (reproduite dans l'ouvrage précédent), p. 53 ; — Courtet (Jules), *Dictionnaire géographique, géologique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse*, nouvelle édition, Avignon, 1879, in-8°, p. 219, (article *Malaucène*) ; — Saurel. op. cit.. t. I, p. 68 à 77 ; — Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 104 à 107, p. 299 ; — III, p. 546 ; — M. Beretta, par sa traduction toute particulière de l'inscription du Groseau, est également partisan du trajet Malaucène-Vaison : il a trouvé, en effet, dans le texte celto-grec que la canalisation du Groseau avait — je cite ici la traduction de sa seconde brochure : *L'Isaros et l'Isar*, 1906, p. 88 — « cent acres », « acra centena ». Il a pu établir que « l'acre

Digitized by Google

toriens ont perdu quelque peu de leur force, nous reprendrons leur thèse en l'appuyant sur des faits solidement établis, et en particulier sur une description de la source elle-même à l'époque romaine, sur l'examen détaillé des restes de l'aqueduc proprement dit, et enfin sur de nombreux arguments positifs et négatifs, que l'on peut tirer de l'histoire et de l'archéologie vaisonnaise [1].

§ I. — La Source : le dieu « Graselos »

La source du Groseau a été étudiée maintes fois, soit à cause de sa ressemblance avec la fontaine de Vaucluse [2], soit à cause de la précieuse inscription celto-grecque, qui s'y rapporte [3]. Aussi, je n'insisterai pas sur la beauté du site qui l'encadre, pas plus que sur les rapprochements que l'on peut faire entre les Celtes et les Romains au sujet du culte des fontaines.

C'est à 1500 mètres à l'est de Malaucène, dans la vallée du Groseau, que les Romains vinrent chercher les eaux nécessaires à leurs bains privés, à leurs thermes, à leurs « *castella* ». Le choix était très heureux : au pied même du Mont Ventoux, à 413 mètres d'altitude, la source coule abondante et limpide d'une grotte en

« romaine était une mesure de terre composée de 40 perches en long sur 4 de large « La perche mesurait 2,95852, c'est-à-dire exactement trois mètres : les 40 perches « égalaient doncune longueur de 120 mètres... ; les cent acres de l'inscription repré- « sentaient exactement un parcours de 12.000 mètres, *c'est-à-dire de 12 kilomètres* », la distance du Groseau à Vaison. Evidemment c'est très ingénieux, mais je me permettrai de ne pas me servir des arguments de M. Beretta. — Blanchet, *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, Paris, 1908, in 8°, 162 p, (une reproduction), p. 60.

1. L'existence de l'aqueduc du Groseau à Vaison a été jusqu'ici plutôt affirmée que prouvée : on s'est trop contenté de faits et d'arguments isolés, sans les observer minutieusement et les réunir au moyen de ces vues d'ensemble et de ces comparaisons avec d'autres monuments de même genre, qui sont le propre de toute étude historique; mais il faut regretter que l'on ne puisse se rendre compte de certains détails sur lesquels les injures du temps et les travaux des hommes ont empêché de faire désormais la lumière.

2. Courtet (Jules), *Dictionnaire*, article *Malaucène*, p. 219-220 (étude géologique, descriptive, géographique et historique de la source du Groseau); — Saurel (F et A.), *Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire*, Avignon, Roumanille, 2 vol. in-8°, 1882, ont repris ce travail de Courtet et l'ont mis à jour; — cf. encore : Rochetin, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, Vienne, in-8°, 1885 (tome V), p. 200 à 206 (ces auteurs ont quelques indications bibliographiques).

3. C.I.L., t. XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae*, publié par Otto Hirschfeld, Berlin, 1888, in-f°, p. 824 (préliminaires); — *Inscriptions antiques du Musée-Calvet d'Avignon*, par le commandant E. Esperandieu, Avignon, 1899, in-8°, p. 8 et 9 (ces deux auteurs ont une documentation complète, qui dispense de citer d'autres auteurs).

Digitized by Google

forme de « nymphée », qui n'est qu'une fissure de la montagne. Ses qualités étaient bien celles que demandait Vitruve ; car il ne veut pas que l'on prenne les eaux des plaines, mais celles des montagnes, qui sont plus saines ; et il en donne la raison (probablement scientifique à cette époque-là) : le soleil absorbe les parties légères de l'eau, dont la terre est imbibée, et n'y laisse que les parties pesantes, les plus crues, les plus désagréables [1].

D'ailleurs un autre motif dut pousser les Romains à agir ainsi : toujours fidèles à leurs principes de conquête, ils s'efforcèrent, surtout dans nos régions déjà parcourues par les commerçants marseillais, soit de protéger et de favoriser la religion des peuples vaincus, soit de se l'approprier et d'en introduire les divinités dans leur panthéon national. Or, il est à peu près certain que bien avant les Romains la fontaine de Groseau avait été divinisée et que les peuplades celtiques, ou peut-être ligures, qui ont habité nos régions, honoraient déjà cette source sous le nom d'une divinité, le dieu *Graselos*. C'est ce que prouve clairement l'inscription dédicatoire de langue celtique, écrite en caractères grecs, dont j'ai parlé plus haut et qui a été trouvé près de la source [2].

1. Vitruve, en effet, consacre tout le chapitre premier de son livre VIII[e] à indiquer quelles sont les meilleures sources et de quelle manière il faut les capter : sur la fin du chapitre, il résume ainsi sa pensée, très curieuse assurément au point de vue scientifique : « Haec autem maxime in montibus et regionibus septentrionalibus sunt quoerenda, eo quod in his et suaviora et salubriora et copiosiora inveniuntur. Aversi enim sunt solis cursui, et in his locis primum crebrae sunt arbores et silvosae ipsique montes suas habent umbras obstantes et radii solis non directi perveniunt ad terram nec possunt umores exurere, intervallaque montium maxime recipiunt imbres et propter silvarum crebitatem nives ab umbris arborum et montium ibi diutius conservantur, deinde liquatae per terrae venas percolantur et ita perveniunt ad infimas montium radices, ex quibus profluentes fontium erumpunt fluctus. — Campestribus autem locis contrario non possunt habere copias. Nam quaecumque sunt non possunt habere salubritatem, quod solis vehemens impetus propter nullam obstantiam umbrarum eripit exhauriendo fervens ex planitie camporum umorem, et si quae sunt aquae apparentes, ex his quod est levissimum tenuissimumque et subtili salubritate aer avocans dissipat in impetum coeli quaeque gravissimae duraeque et insuaves sunt partes, eae in fontibus campestribus relinquuntur ». *De architectura*, liv. VIII, c. 1 (in fine), ed. Rose, p. 185-6.

2. Cette inscription, conservée depuis fort longtemps dans la chapelle du monastère de N.-D. du Groseau, sert actuellement et depuis 1810 de piédestal pour soutenir une croix devant la porte de cette chapelle Elle est en caractères grecs, et son origine celtique ne fait aucun doute (cf. note suivante). Elle est ainsi conçue : .... λους .... ναλιανικος [Γ]ρασελου βρατουδε καντενα ; la traduction latine donne :... *lus... naliacus Graselu dedicavit laetus* ; cf. dans le texte la traduction fran-

Digitized by Google

Cette inscription très incomplète a donné lieu à une foule d'interprétations depuis celle de M. Héron de Villefosse, de MM. Saurel, jusqu'à la dernière en date, celle de M. Beretta, sans oublier les travaux importants de M. Allmer dans la *Revue Epigraphique;* je me contenterai de la traduction consacrée par d'excellentes études[1]. En effet, des découvertes heureuses ont permis de porter à dix-sept le nombre des inscriptions gauloises, trouvées dans notre région du sud-est[2], et par conséquent d'interpréter plus sûrement le texte mutilé, que nous avons sous les yeux : ainsi, par son intermédiaire, nous savons de science très sûre qu'un certain « . . . . . lus, fils de . . . . » (le début des deux noms propres fait défaut), « a dédié avec contentement cet autel (le monument qui nous occupe) à Graselos »[3]. Le temple du dieu

çaise. Quant à l'identification de *Graselus* et de Groseau, non seulement elle est conforme aux règles de la grammaire historique, mais elle est surabondamment légitimée par les textes : voici ses transformations successives en remontant de nos jours à la période celtique : *Groseau* (XIX^e siècle) : *Grosel* (XVIII^e au XV^e s.) ; *Grausello* (XIII^e et XII^e s.), *Grasello* (1059, 1113), *Grasello* (684), cette dernière charte est apocryphe, mais certainement antérieure au XI^e siècle (Allmer) ; cf. pièces justificatives dans la 2^e partie du second volume de l'*Histoire de Malaucène* par F. et A. Saurel — et dans Rochetin, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1886 (V), p. 241, note.

1. Cf. dans C. I. L, op. cit. (p. 824), et dans Espérandieu, op cit. (p. 8-9), la bibliographie des travaux de MM. Héron de Villefosse, Saurel, Rochetin, Allmer, E. nault, etc., etc... : à ajouter : *Origines et traduction de l'inscription celto-grecque de Malaucène,* par A. Beretta, dans *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme,* XXXV (1901), p. 5 à 13, qui propose la traduction suivante : « du point où la source jaillit, jusqu'à sa canalisation ou même jusqu'à la partie où « elle s'étend à découvert, la distance parcourue mesure une superficie de cent « arpents », traduction faite d'après le texte ainsi restitué : « acucanali acra celove « ratove de centena » ; — cf. de même Ch. Lenthéric, *Le Rhône, Histoire d'un fleuve,* t. II, page 110 ; il admet l'existence de l'aqueduc, d'après la lettre du docteur Isnard à Allmer.

2. A. Héron de Villefosse donne une liste exacte de ces inscriptions dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1884, compte rendu de la séance du 21 mai : Nîmes (2), Vaison, St-Rémy (3), Nîmes (3), Gargas, Saignon, St-Saturnin-lès-Apt, Apt, Alleins (B.-d.-R., nord), Malaucène (Groseau), Colias (Gard), à N.-D. de Laval, L'Isle-sur-Sorgue (chemin de Velleron) ; c'est donc une région très déterminée, ayant Vaucluse comme centre avec quelques communes du nord des Bouches-du-Rhône et de l'est du Gard.

3. Allmer et Rochetin sont arrivés à cette lecture par une étude comparée des différentes inscriptions celto-grecques : Rochetin, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1884, p. 297, et dans *Bulletin épigraphique de la Gaule,* Vienne, 1885, p. 198 ; — Allmer, dans *Revue Epigraphique,* II, p. 104-7 ; — M. Beretta a repris sa lecture dans : *Solution de problèmes historiques : Les cités mystérieuses de Strabon dans la région Cavare ; l'Isaros et l'Isar,* Lyon, Georg, 1906, p. 83 à 97 ; sa « documentation sur preuve » n'infirme en rien les travaux scientifiques de Héron de Villefosse, de Rochetin et d'Allmer.

Digitized by Google

ne devait pas être loin de la source : on a même retrouvé des débris de construction très anciennes au pied de la chapelle romane actuelle ; certains les ont attribuées à ce temple, d'autres sont allés jusqu'à prononcer le mot de « murs celtiques », mais il me paraît plus prudent de s'abstenir et d'attendre de nouvelles certitudes [1].

Il suffit pour le moment de constater que le culte de la divinité topique de la fontaine a préexisté au culte romain et d'établir comment ceux-ci ont continué cette pieuse tradition, non seulement en maintenant le temple du dieu, mais encore en faisant de cette eau ainsi divinisée, la pourvoyeuse de l'une de leurs capitales de la Gaule Narbonnaise.

D'ailleurs ce fait n'a rien d'extraordinaire : dans toutes les régions de la France, les sources et les fontaines adorées depuis les temps les plus reculés ont été honorées et captées avec un soin jaloux par les Romains [2] ; dans le midi même, ils ont traité de cette façon les eaux de la fontaine de Nîmes, dont la divinité topique était le dieu « *Nemaus* », et tout près, dans le Gard encore, à Eure et à Ayran, ils se sont emparés de sources très abondantes, et en ont transporté les eaux à Nîmes même, après avoir construit pour cela un aqueduc de 52 kilomètres et un admirable monument, qui nous reste encore, le pont du Gard.

1. Ces restes sont mentionnés par Allmer, *Revue épigraphique*, II, p. 105-6, par Rochetin, *Bulletin épigraphique*, V (1885), p. 204 à 206, par Espérandieu, op. cit., p. 9. Certaines constructions sont encore visibles et font supposer des édifices assez considérables (cf. Guinier et Allmer).

2. cf. L. Bonnard, *La Gaule thermale, sources et stations thermales de la Gaule à l'époque romaine*, Paris, 1908; — Daremberg et Saglio, op. cit., I (1re partie), p 335, à l'article *Aquae ductus*, on cite les *aquae Bormonis*, les *aquae Luxovii* (Luxeuil), les *aquae Lixonis* (Luchon), les *aquae Nemausi* (Nîmes), les *aquae Sextiae* (Aix), — II (2e partie, à l'article *Fons*), p. 1228 à 1230, et p. 1237 à 1239 ; — on peut y ajouter les *aquae Graseli*, les *aquae Vallisclausae*, et les eaux de la fontaine d'Eure, *fontis Urae*, *C. I. L.*, t. XII, n° 3076, amenées à Nîmes (cf. Rochetin, dans M. A. V., t. V (1886), p. 211 à 247 (Vaucluse et le Groseau), t. XVI (1897), p. 265 à 282 (sur le pont du Gard et les sources qui alimentaient l'aqueduc) ; — enfin, cf. un texte de Pline, qui ne laisse aucun doute sur ce sujet : op. cit., XXXI, 2 : « Emicant passim « in plurimis terris, alibi frigidae, alibi callidae, alibi junctae, sicut... Tarbellis « Aquitanica gente..., alibi tepidae, egelidae, atque auxilia morborum profitentes « et e cunctis animalibus hominum tantum causa erumpentes *augent numerum* « *deorum nominibus variis urbesque condunt*, sicut Puteolas in Campania, Statiellas « in Liguria, Sextias in Narbonensi provincia. »

Digitized by Google

§ II. — L'Aqueduc : parcours, disposition, construction.

Au sortir de la source, les eaux étaient ordinairement dirigées par des canaux dans un réservoir commun, où elles se reposaient et où l'aqueduc proprement dit prenait naissance. C'est ce que durent faire ici les Romains et les nombreux débris de murailles en petits moëllons rectangulaires, que l'on a remarqués autour de la chapelle de Groseau, (parmi lesquels, au témoignage d'anciens auteurs, il y avait des bains et une hôtellerie), nous font supposer l'existence de cette construction, d'ailleurs nécessaire. Une indication recueillie par l'abbé Sauffel pourrait peut-être corroborer ce sentiment : en effet, c'est dans cette partie supérieure du vallon, à proximité de la chapelle, que l'on a trouvé une quantité considérables de pièces, pièces que les dévots jetaient ordinairement dans le bassin de la fontaine en reconnaissance de la grâce accordée par la divinité protectrice : « Il est, en effet, de « notoriété publique, rapporte l'abbé Saurel, qu'un cultivateur « dont la ferme est sur le chemin même du Groseau, en face du « chemin des Arénées, a trouvé un grand nombre de pièces, qui « devaient être curieuses, puisqu'il les a vendues chèrement[1] ».

Un peu plus bas, à l'endroit où la vallée se resserre, de nouveaux fragments de murs, aujourd'hui informes, il est vrai, mais très reconnaissables au siècle dernier, ne laissent aucun doute sur le passage à cet endroit de la canalisation romaine : des notes recueillies en 1733 par J. Guinier, sur les monuments de Malaucène et de son terroir, nous apprennent l'existence d'« un morceau « de vieille bâtisse, où passait le conduit souterrain dont j'ai ouï « parlé dans mon bas-âge par bruit commun. On disait que c'était « le canal de la fontaine d'Orange (du Groseau) ; ces débris ont « paru longtemps à découvert à la gauche du chemin allant à « Groseau par les fabriques ; on le voyait distinctement de l'autre « chemin, sur le bord du fossé que nous appelons *Vabre*, vis-à-« vis et au pied de la montagne dite *Brassetieux* »[2]. C'est ce fossé qui en grandissant a emporté peu à peu ces restes d'une ancienne civilisation, et nous oblige à nous fier uniquement au récit d'un témoin oculaire.

1. Rochetin, dans le *Bulletin épigraphique*, 1885 (V), p. 204 à 206, admet comme probable l'existence d'une hôtellerie et d'un établissement de bains, par analogie avec ce qui existait dans la vallée de la Vonne, près Sauxay, dans la Vienne, où il y avait temple, hôtellerie, thermes et même théâtre.

2. A. et F. Saurel, p. 62; — Rochetin, dans *M. A. V.*, t. V (1886), p. 245-6.

Digitized by Google

Guinier mentionne d'autres débris importants à l'intérieur des remparts, d'après les antiquités de Claude Escoffier, prêtre et catéchiste de la ville de Malaucène ; mais la direction et les dimensions qu'il donne à l'aqueduc me paraissent très suspectes [1]. Aussi je préfère m'arrêter aux fragments qu'il signale « sur le « chemin de Malaucène à Vaison », qu'il a lui-même « considérés « plusieurs fois », et qu'il a reconnus être bâtis en briques, dont « se servaient très souvent les Romains » [2] ; et son témoignage est confirmé par la lettre suivante que j'ai trouvée aux Archives départementales dans le « *Dossier de la Commission de Recherches des Antiquités du département de Vaucluse* » ; elle est de Maurice Aubery, membre de la Commission et juge de paix ; « nous avons, « écrit-il à la date du 22 mai 1821, beaucoup de parties entières du « canal, qui transportait les eaux de la source du Groseau à Orange ; « c'est une voûte très solide dans terre, souvent à fleur de terre, « dont il est aisé de prendre les dimensions ; elle est bâtie avec une « matière encore aussi solide qu'on peut le désirer ; elle est dégra- « dée dans beaucoup de parties ; il en existe de très longs trajets « parfaitement conservés entiers, en état de service » [3].

D'ailleurs des remarques personnelles et les témoignages que j'ai recueillis viennent confirmer ces textes, sur lesquels on pourrait élever des doutes : il est de tradition constante chez les habitants du vallon du Groseau que le canal qui conduisait les eaux de la source à Vaison passait par là, et des paysans l'ont rencontré maintes fois sous terre en travaillant leurs champs [4].

En effet, au quartier du Pont-Rouge, sur la rive droite du Groseau, les propriétaires de la ferme Isnard, actuellement M. et M^me^ Fontain, ont rencontré l'aqueduc en de nombreux endroits : d'abord dans une terre de luzerne, qui dessinait le parcours du conduit aux temps de sécheresse ; puis dans leur jardin potager, d'où l'on a extrait de grosses dalles avec rainures ; enfin sous les constructions elles-mêmes de la ferme, dans la direction de la maison de M. Ayme. Ce dernier, jardinier-horticulteur, a trouvé

1. Guinier, op. cit., p. 25 et 26.

2. Guinier, op. cit., p. 25. Il conduit l'aqueduc (d'après le témoignage de Claude Escoffier, prêtre et catéchiste de la même ville, 2^e^ édition par lui faite de ses antiquités) jusqu'au château de la Vignasse et lui donne une hauteur de 8 cannes et plus (environ 12 à 16 mètres). Or, ce trajet éloigne beaucoup l'aqueduc de son chemin ordinaire et le dirige vers une construction, qui date du moyen âge.

3. Guinier, op. cit., p. 25 (recto et verso).

4. Archives départementales, série T, *Dossier de la Commission des Recherches des Antiquités de Vaucluse*, 1821, 2^e^ dossier de 32 lettres de la Commission.

Digitized by Google

également l'aqueduc, en creusant un bassin-réservoir et en cherchant une source dans les terres, qui se trouvent sous la route de Malaucène à Vaison ; le canal vient de la direction de la ferme Fontain et passe dans la cave de la maison à 0,90 du sol ; il est tantôt couvert en dalles, tantôt il est voûté d'après les mêmes principes que nous avons signalés ; c'est de là qu'il traversait la rivière du Groseau et gagnait la rive gauche, qu'il ne quitte plus jusqu'au pied du rocher de Vaison.

Plus loin, en traversant les dernières terres du territoire de Malaucène, « on passe, dit Guinier, qui avait déjà constaté ce « fait en 1733, sur l'aqueduc lui-même, dont on voit plusieurs « morceaux bien conservés et à fleur de terre, à gauche, à un coup de fusil en deçà »[1]. C'est dans cette région qu'un bourgeois de Malaucène, Filliolet, propriétaire d'un champ situé sur la pente du chemin de Vaison, trouva en 1707, « un peu au-dessous « de sa métairie, à la droite du dit chemin, une auge de 7 pans de « long et 3 de large, une grosse pierre de 11 pans de long et 4 « de largeur sur un pan d'épaisseur, et plusieurs autres dans une « vieille et bonne bâtisse d'un ciment aussi dur que les pierres, « avec d'autres matériaux, qui sont encore en terre ; faisant un « espèce de conduit exprès, qu'on ouvrait pour larguer et vider « les eaux de cet aqueduc et le nettoyer de la boue, qui pouvait « s'y amasser[2]. » Nous nous trouvons évidemment en face d'un de ces bassins (ou puits, suivant les cas) très usités dans les aqueducs romains et placés, suivant Vitruve, à intervalles de 240 pieds[3]. Ils permettaient d'aérer les canaux et aussi d'extraire les dépôts d'alluvions ou de calcaires, qui s'y formaient : nous les appelons aujourd'hui des « repos »[4].

Le territoire du Crestet renferme également des fragments importants de notre aqueduc : l'abbé F. de St-Véran les signale « contre le grand chemin de Vaison, un peu en deçà de la « petite fontaine appelée la Bredoire[5]. » Je les ai trouvés

1. Guinier, op. cit., p. 25 (verso).

2. Guinier, op. cit., p. 25 (recto) et 26 (verso).

3. Vitruve, op. cit., liv. VIII, ch. 6, p. 206 : « item inter actus ducenos non est « inutile castella conlocari.., sed ea castella, neque in decursu, neque in ventris pla- « nitia, neque ni expressionibus, neque omnino in vallibus, sed in perpetua aequa- « litate ».

4. Un phénomène tout spécial a permis cette longue conservation : Guinier lui-même le mentionne, op. cit., f° 25 (verso) : « ce canal s'étant rempli ou de terre, ou « des eaux qui s'y étaient pétrifiées, forma un corps solide et ferme et fort diffi- « cile à séparer et à rompre ».

5. Fabre de St-Véran, *Mémoire historique sur Vaison*, Bibliothèque de Carpentras, ms. 556.

Digitized by Google

moi-même au quartier Bonnetti, dans le pré de Madame Petit, sur la route de Malaucène et sur le territoire de Crestet, enfin aux environs de la tuilerie de M. Pierre Gauthier : l'aqueduc apparaît dans le bois à 1 kilomètre en amont des constructions, et il est facile d'étudier ses voûtes effondrées, qui servent de gîte aux lapins et aux lièvres : il continue ainsi sur une longueur de 300 mètres jusqu'aux mines d'argile de la tuilerie, qui l'ont coupé et détruit ; on le retrouve dans la montagne, vers les hauteurs du Crestet, à un endroit où l'on a découvert une source pour alimenter la tuilerie ; le contre-maître de l'usine, M. Pellegrin, nous a montré un gros bloc de maçonnerie, qu'il a fallu attaquer à la mine.

A partir de la dépression de Taraïn, le canal suit les hauteurs qui la séparent de la ville de Vaison, en contournant les collines miboisées, mi-dénudées, qui s'étendent du Crestet jusqu'au rocher du château. Les Romains, en effet, dépourvus des moyens que nous avons pour percer les montagnes, durent les tourner, afin de maintenir constamment la pente régulière, que demandent Vitruve, Frontin et Pline[1].

J'ai trouvé les restes du conduit sur les deux versants du vallon de Taraïn : sur le versant du midi, c'est-à-dire celui qui confine au territoire du Crestet, c'est un fragment de la muraille intérieure, encore revêtue d'une couche d'*opus signinum*[2], et dont la direction est-ouest semble bien indiquer que l'aqueduc contournait entièrement ce petit vallon, très resserré à son extrémité et s'envasant largement vers l'ouest. Sur l'autre versant, c'est un débris important de grosse construction romaine, située à mi-côte à l'ouest de la route actuelle et qui pourrait faire supposer par sa disposition l'existence d'un canal sur arcades. Cette ruine massive, en train de glisser peu à peu sur l'argile dans le sens du ravin, appartenait sans aucun doute à l'ouvrage que nous étudions ; car, elle se trouve exactement à la hauteur des débris découverts sur l'autre versant et des fragments de la canalisation qui se continue ensuite vers Vaison[3]. Mais qu'était-elle ? un

1. Vitruve, op. cit., liv. VIII, ch. V (en entier), p. 202 et 203 — et Pline le Jeune, op. cit., liv. XXXI, 6 (anc. 31), dissertent longuement sur le *libramentum* et ses règles précises.

2. Vitruve, op. cit., liv. VIII, ch. VI : le mot « *opus signinum* » est employé couramment et même au pluriel ; cf. en particulier p. 208.

3. M. le Dr Isnard a étudié tout particulièrement cette construction : cf. sa lettre à M. Allmer, dans la *Revue Epigraphique*, II, p. 106. Il a cru voir à partir de Taraïn un double aqueduc, l'un se dirigeant vers le pont romain encore subsistant, c'est-

Digitized by Google

réservoir ou un repos, comme le veut le docteur Isnard, l'appui de l'aqueduc sur arcades, qui traversait la vallée, ainsi que le pense M. Charles de Blégier; ou simplement un mur d'appui du « *specus* » ; ce qui serait très naturel à cet endroit, où, après avoir contourné tout le vallon de Taraïn, le conduit atteignait une partie très abrupte et dominée par un rocher presque à pic : je me rallierai de préférence à cette hypothèse, qui a le grand avantage de la simplicité.

Toujours en avançant du côté de Vaison, on retrouve encore çà et là quelques fragments perdus au milieu des chênes, puis à partir du rocher de Champferrand, exactement en face du confluent de l'Auzon dans l'Ouvèze, à une vingtaine de mètres au-dessus de la route, il est de plus en plus facile de suivre l'aqueduc pas à pas, pour ainsi dire, se pliant à toutes les formes du terrain, traversant les terres cultivées, les vignes, les bois même, et longeant la route à la dernière montée avant le pont romain.

A cet endroit commencent les carrières de pierres à chaux ; elles ont entaillé largement les collines, qui enserrent de plus en plus le lit de la rivière ; mais, grâce à ces tranchées, on peut très bien se rendre compte ici de la construction, de la disposition et des dimensions de l'aqueduc. Le conduit était souterrain, ainsi que nous l'avons remarqué dans le vallon du Groseau, et portait pour celà le nom de « *specus* »[1] ; telle était la règle ordinaire de ce genre de travaux. Vitruve et Pline, par exemple, recommandent de couvrir les canalisations soit contre le soleil, soit contre toutes les impuretés, qui peuvent ternir la bonne qualité des eaux[2]. Les constructeurs gallo-romains ont suivi scrupuleusement ces conseils : ils ont creusé tout d'abord dans la terre un large fossé, de dimensions doubles de celles qu'ils voulaient donner au conduit. Ils y ont jeté ensuite un lit de pierres, sur lequel a été établi

à-dire vers la ville antique, l'autre vers les hauteurs qui couronnent la rive gauche de l'Ouvèze et par conséquent sur Orange. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette double conduite, soit après le vallon Taraïn, soit à Champferrand ou au quartier des fours à chaux ; d'ailleurs l'hypothèse que nous proposons paraît beaucoup plus simple et plus en rapport avec la position et la nature des débris, qui existent encore.

1. C'était un usage imité des Grecs, et suivi par les Romains, soit par crainte d'ennemis toujours nombreux, soit pour ne pas masquer la vue par des murs lourds et épais, soit enfin par raison d'économie (Daremberg et Saglio, op. cit., I (1re partie), p. 538 (2e col.).

2. Vitruve, op cit., liv. VIII, ch. 6., p. 204 : « eaeque structurae confornicentur « ut minime sol aquam tangat »... « puteique ita sint facti uti inter binos sint actus ».

Digitized by Google

une sorte de pavé en maçonnerie à la chaux, le radier ; sur ce radier, ils ont élevé à la distance moyenne de 0m60 et jusqu'à la hauteur approximative de 0m75 deux piédroits, c'est-à-dire deux murs parallèles en blocage régulier à l'intérieur et consolidés à l'extérieur, soit par des pierres ordinaires noyées dans le mortier, soit par un second parement en moëllons rectangulaires. Puis ils ont revêtu le fond et les parois du canal d'un enduit que l'on retrouve partout, appelé par Pline « *opus signinum* », et composé de tuiles pilées, de chaux et de sable ; c'est ce que la plupart des auteurs nomment « ciment romain », très dur, imperméable, résistant encore aujourd'hui au pic ou à la pioche. Enfin, le tout a été recouvert d'une voûte légère, formée de pierres taillées assez régulièrement en voussoir ; elle était cachée elle-même par une mince couche de terre et préservait ainsi l'eau de toutes les impuretés de l'air, de la chaleur et surtout des tentatives criminelles d'un ennemi ou d'un adversaire de la cité [1].

Cette disposition, la plus ordinaire, se modifiait suivant la nature du terrain : ainsi, au pied du rocher de Champferraud,

1. Pour cette construction des aqueducs, cf. dans Vitruve, op. cit., liv. VIII, en entier, mais surtout les ch. 5 et 6, — et Pline, op. cit., le livre XXXI, en entier. — Deux auteurs récents ont repris ces notions et les ont discutées sur les monuments eux-mêmes : Adrien Blanchet, op. cit., p 8 à 15 (p. 15 à 26, étude comparative), et Germain de Montauzan, op. cit., p. 50 à 84) (cf. coupes dessinées, p. 52 p. 82, p. 113). Voici les dimensions du *specus* de notre aqueduc, que j'ai établies après avoir examiné avec soin les différentes parties mises à jour par l'extraction de la pierre à chaux. J'ai pris ici les dimensions de l'aqueduc, là celles des piedroits, ailleurs celles de l'*opus signinum*, etc., et je les ai vérifiées ensuite les unes par les autres. Le fossé que l'on a creusé soit dans le rocher, soit dans la terre, mesurait en moyenne 1 m. 50 de largeur sur une hauteur de près de 2 mètres (1,80 à 1,95) ; les piédroits ont 0,44 de largeur sur 1,25 de hauteur, et sont construits en petit moëllons réguliers à l'intérieur comme à l'extérieur ; le radier sur lequel s'appuient ces deux murs, remplit toute la largeur du fossé (1,50), et mesure comme les piédroits, environ 0,44 d'épaisseur ; la voûte enfin est formée de pierres taillées assez régulièrement et reposant à la naissance sur une ligne de briques plates de 0,04 à 0,05 d'épaisseur ; elle va en s'amincissant pour ne mesurer que 0,32 à la clef. La couche d'*opus signinum*, très reconnaissable avec ses débris de tuiles concassées, est de 0,09 sur le radier, d'où elle va en diminuant d'épaisseur jusqu'à 0,02 à quelques centimètres (0,08) de la naissance de la voûte ; l'épaisseur moyenne sur les parois des piédroits est de 0,03 à 0,035, mais je n'ai trouvé aucune trace des bourrelets formés intentionnellement dans certains aqueducs par l'enduit aux angles des piédroits et du radier ; les constructeurs se sont contentés de l'arrondir en passant de l'épaisseur de 0,09 (celle du radier) à celle de 0,03 à 0,035, qui est celle des piédroits. J'ai remarqué une forte couche de dépôts calcaires de 0,04 à 0,05 centimètres, comme on en trouve à l'aqueduc du pont du Gard, dont les dimensions sont les suivantes : largeur, 1 m. 32 ; hauteur (dans œuvre) : 1,64 ; épaisseur des murs latéraux, 0,825 ; épaisseur de l'*opus signinum* sur les parois, 0,082.

Digitized by Google

une des parois du conduit est constituée par le rocher, tandis que l'autre piédroit est élevé normalement en moëllons rectangulaires ; mais chaque face du « *specus* » est également revêtue d'« *opus signinum* », pour éviter toute infiltration malsaine[1].

Les tranchées anciennes ou nouvelles, creusées peu à peu pour l'extraction de la pierre à chaux, nous conduisent jusqu'au dernier repli de terrain, qui sépare le rocher sur lequel est bâti le château du reste du massif. Ici la trace de l'aqueduc se perd au milieu des éboulements de la montagne et des modifications qu'ont fait subir au versant de la colline les différents travaux d'adduction d'eau au moyen âge et au XIX^e^ siècle. Aussi des doutes s'élèvent-ils en grand nombre et demandent une étude très détaillée de la question.

§ III. **Le parcours Vaison-Orange.**

L'aqueduc que nous venons d'étudier passait-il au midi du château et de là continuait-il sur Orange en suivant la même rive de l'Ouvèze ? — ou bien traversait-il la rivière avant ou avec le pont romain, au moyen de siphons et de tuyaux, pour arroser Vaison, et Vaison seulement ?

Je ne m'attacherai, en effet, qu'à ces deux hypothèses, les intermédiaires me paraissant tout au moins peu fondées. Ainsi on ne peut admettre que l'aqueduc contournait la montagne du château pour traverser l'Ouvèze, tout à fait en contre-bas de la ville romaine, alors qu'il devait se maintenir à une certaine hauteur, afin d'alimenter les fontaines publiques, les châteaux d'eau, les thermes et les villas, qui se trouvaient sur les collines d'Auzes et de Puymin. De même, il n'est guère possible de croire que cet aqueduc fournissait de l'eau à Vaison et à Orange tout ensemble : il est d'abord de dimensions trop réduites pour suffire à deux villes aussi considérables, et de nombreuses raisons s'opposent à ce qu'un volume d'eau si faible soit conduit jusqu'à plus de 30 kilomètres de son point de départ.

* * *

Etudions donc de près l'hypothèse du parcours Vaison-Orange. Les preuves données par ses partisans sont faibles : ils citent des

1. Vitruve, op. cit., liv. VIII, ch. VI, p. 204 : « et si tofus erit aut saxum, in suo « sibi canalis excidatur; sin autem terrenum aut harenosum erit solum, parietes « cum camera in specu struatur, et ita perducatur. »

Digitized by Google

fragments d'un mur à arcades situé au milieu de la ville et aboutissant à la colline près du théâtre, puis des débris d'une muraille romaine sur la route de Camaret, enfin d'autres fragments sur le territoire du Rasteau. Or, le mur à arcades constitue l'enceinte d'un gymnase qui avoisinait le théâtre et allait de la colline jusqu'à la rivière de la Meyne [1] ; la muraille de la route de Camaret est bien le support d'un aqueduc, dont le radier est très visible aux endroits les plus élevés, mais sa direction et surtout sa hauteur nous empêchent de la considérer comme une preuve suffisante de l'hypothèse Vaison-Orange ; enfin il m'a été impossible de retrouver les monuments du Rasteau [2].

Guinier et Aubéry se contentent d'affirmer sans donner aucune preuve, et arrêtent leur description de l'aqueduc, comme les partisans de l'opinion opposée, exactement en face du château des comtes de Toulouse [3].

D'ailleurs une étude géographique un peu raisonnée de la région montre l'invraisemblance de cette hypothèse : non seulement, comme je l'ai dit, la quantité d'eau transportée par l'aqueduc ne serait pas suffisante pour une ville comme Orange [4], mais elle ne pouvait arriver aux *castella* de distribution qu'à

1. Jules Formigé, *Le prétendu cirque romain d'Orange*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Savants divers)*, t. XIII, 1re partie, Paris, 1917.

2. P. Bonaventure, *op. cit.*, p. 202 ; — Rochetin, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1886 (V), p. 246, note, dit tenir « de M. Chauvin, ancien conducteur des Ponts et Chaussées à Orange, qu'en 1839, en visitant pour la première fois « les routes de sa subdivision un de ses agents lui montra, dans la plaine du Plan-« de-Dieu, et au bord du vieux chemin d'Orange à Vaison, les traces d'un ancien « aqueduc, effleurant le sol et se dirigeant de l'est à l'ouest ; d'après la tradition « locale, c'était celui qui, à l'époque romaine, conduisait l'eau du Groseau à Orange. » Evidemment, c'est possible ; mais s'agissait-il d'un aqueduc romain ? D'ailleurs, il faudrait prouver que cet aqueduc venait de Vaison et allait à Orange ; or, nous n'en avons aucune autre trace, dans un terrain qui a été peu bouleversé, et ce qui est mieux, dans un terrain qui nécessitait des constructions élevées pour maintenir les eaux à un niveau suffisant. Bien plus, l'altitude moyenne du Plan-de-Dieu est toujours inférieure à 100 mètres (cf. dans la carte du Ministère de l'Intérieur, les cotes 96 et 98), c'est-à-dire que ce plateau est au même niveau que les collines qui sont autour de Courthézon et de Camaret, qui sont abondamment pourvues de sources, alors que le Plan-de-Dieu n'en a presque point, cf. note 1 de la page suivante.

3. Guinier, op. cit., f° 26, après la description des restes de l'aqueduc entre les côteaux de Brassetieux et de Bel-air, passe au séjour du pape Clément V à Groseau, en 1309, sans parler aucunement de fragments, qui auraient existé entre Vaison et Orange.

4. Il ne faut pas oublier, en effet, que les dimensions intérieures de notre aqueduc sont les suivantes : largeur (entre les deux couches d'*opus signinum*) 0,58 ; hauteur (du fond à l'endroit, où l'*opus signinum* disparaît) ; 0,62.

Digitized by Google

condition d'y être amenée depuis les dernières collines qui bordent l'Ouvèze sur des arcades élevées, dans le genre de celles que l'on retrouve encore dans la campagne romaine. Or, de cet aqueduc, il n'en reste aucune trace, pas plus dans les traditions locales que dans toute cette plaine, qui s'étend du Rasteau jusqu'à Violès, Sablet, Camaret et Orange. Enfin, il me paraît difficile d'admettre que les habitants de cette dernière ville n'aient pas trouvé de source assez abondante dans la région qui s'étend au sud-est, et qui sert de déversoir à toutes les meynes et à toutes les roubines, nées au pied des collines de Courthézon et du quartier du Grès. Il était très aisé de les canaliser à hauteur voulue et de les diriger vers la cité gallo-romaine, sans parcourir les 40 kilomètres qui la séparent de Malaucène [1]. C'est du moins ce que paraissent indiquer les constructions romaines de la route de Camaret, qui sont bien les restes d'un aqueduc, et non les remparts de la ville.

* * *

Toutefois cette preuve par réfutation et en quelque sorte négative, est corroborée singulièrement par des arguments très positifs ; car, s'il n'est pas possible de trouver le fait concluant qui montre avec évidence que l'aqueduc du Groseau s'arrêtait à Vaison, du moins un ensemble remarquable de faits et de considérations diverses y autorisent fortement.

J'ai dit qu'au pied du château la trace du canal se perd complètement dans la tranchée d'une ancienne carrière de chaux. Or, malgré des recherches minutieuses, on n'en a point trouvé de traces dans le vallon qui s'étend au midi du château ; de plus, je me suis informé auprès des habitants et un ancien cantonnier de la ville, qui travailla à la réfection des conduites d'eau modernes, vers 1890, sous la direction de l'entreprise Laume et Prudent d'Orange, me donna des détails précieux. Il m'apprit qu'à hauteur des restes qui se trouvent de l'autre

1. En effet, les environs d'Orange sont pourvus de sources nombreuses : les collines de Courthézon (68 mètres au-dessus du niveau de la mer), de Nogaret (78 mètres), en particulier les hauteurs de St-Tronquet (96 mètres) ou de Camaret (environ 80 mètres), offrent des eaux et une élévation bien suffisante pour alimenter la partie basse de la ville d'Orange, située à 50 mètres d'altitude, au moins aussi bien que l'aqueduc du Groseau, qui dans le Plan-de-Dieu, au témoignage de Rochetin n'était plus qu'à 96 mètres au-dessus du niveau de la mer, comme la source de la Meyne à St-Tronquet.

Digitized by Google

côté de la tranchée, à partir du repos de la canalisation qui sert actuellement, il avait remarqué deux petits murs parallèles, en moëllons rectangulaires et joints avec « un ciment si dur, que les « pics s'émoussaient, et qu'on l'a laissé de côté toutes les fois « qu'on a pu » ; ce genre de construction continuait ainsi jusqu'au pont romain. Voilà pourquoi je ne serai pas loin d'admettre que l'aqueduc, après avoir contourné le pli de terrain qui se trouve au pied du château, longeait le rocher et venait alimenter un grand réservoir, le « *castellum divisorium* », tel qu'il y en avait toujours au point terminus, et d'où l'eau était distribuée régulièrement aux fontaines, aux bassins, aux thermes et aux autres monuments publics [1].

Les preuves de cette hypothèse sont, non seulement les affirmations du cantonnier, qui paraissent cependant peu suspectes, mais encore de nombreux documents, qui démontrent au moins que l'Ouvèze a été traversée par des canalisations importantes. Certains ont imaginé un second pont destiné à supporter ces canalisations et détruit par les inondations [2] ; je préfère m'arrêter à un genre de construction, qui s'est déjà présenté et que des indices non équivoques permettent de supposer ici d'une façon suffisamment scientifique.

En effet, l'aqueduc romain à siphon a été signalé bien des fois et sous des formes différentes ; à Patare, en Asie-Mineure, le *specus* est composé de pierres calcaires percées suivent une forme cylindrique, de telle sorte qu'étant placées les unes au bout des autres, elles forment un canal semblable à un tuyau ; ce canal suit les deux pentes de la vallée qu'il traverse et constitue ainsi un siphon renversé, semblable à ceux que l'on construit dans les canaux d'irrigation pour le passage des eaux sous une route ou sous une voie de chemin de fer [3]. Toutefois Vitruve ne conseille des travaux de ce genre qu'avec des tuyaux en plomb ou en poterie, qui sont beaucoup plus résistants [4]. C'est ce qui a été pratiqué aux aqueducs de Lyon, au Garon et à

1. Vitruve recommande de construire près des murs de la ville un bassin accompagné de trois réservoirs, remplis par trois tuyaux et distribuant l'eau également aux thermes, aux habitations particulières, aux lavoirs ou fontaines (Blanchet, op. cit,, p. 32-33). cf. Vitruve, op. cit., liv. VIII, ch. 6, p. 204.

2. Expilly, op. cit., ms. 2469, f° 473-4.

3. Daremberg et Saglio, op. cit, p. 340-1 ; — Vitruve, op. cit, liv. VIII, ch. 6, p. 206-7.

4. Vitruve, op. cit., liv. VIII, ch. 7, p. 205-6 : longue énumération des conditions qui doivent remplir les tuyaux en plomb, pour être d'un usage facile et sain : plus loin, étude du système des siphons proprement dits.

Digitized by Google

Beaunant ; des restes importants ont permis d'étudier cet appareil et d'établir son fonctionnement : « les eaux des- « cendaient au fond de la vallée et remontaient ensuite en « vertu de leur propre pression, dans ces tuyaux dis- « posés en forme de siphon renversé, et soutenus dans leur partie « inférieure, qui était horizontale, par des arcades en maçon- « nerie » [1].

Qu'y a-t-il d'invraisemblable à admettre une construction du même genre à Vaison, où l'on connaissait assurément tous les secrets de l'art romain, et où le travail était singulièrement facilité par l'existence du pont, qui rejoint les deux rives ? D'ailleurs on a trouvé à plusieurs reprises dans l'Ouvèze, en particulier après les grosses crues, de nombreux fragments de tuyaux en plomb. Fornery, auteur d'une *Histoire Manuscrite du Comtat,* m'a assuré, dit l'auteur d'un *Mémoire historique* de la Bibliothèque d'Avignon, « les avoir vus, lorsqu'il vint en cette ville, en « 1723, avec le docte baron Bimard » ; on les trouva précisément en aval du pont, en face des quais : ils étaient larges à peu près comme un canon de 24 [2]. Ces fragments ont malheureusement disparu et il ne serait guère possible, je crois, d'en trouver d'autres sur ce pont balayé à plusieurs reprises par les inondations, et dont toute la partie supérieure, emportée en 1616, a été ensuite remaniée plusieurs fois par des travaux de restauration [3].

Toutefois il existe dans les collections de la région de nombreux débris de tuyaux en plomb avec l'estampille du fabricant et dont l'origine romaine ne fait aucun doute : le Musée-Calvet en possède deux fragments de 0,09 de diamètre ; deux autres ont

1. Voir sur ce sujet, Daremberg et Saglio, op. cit., p. 341, et surtout le travail de M. Germain de Montauzan : *Les aqueducs antiques de Lyon* (étude comparée d'archéologie romaine), Paris, 1909, in-4°, 437 p. : après avoir étudié en détail le texte de Vitruve sur les siphons (p. 178 à 193), le siphon de Patare et d'Alatri (p 193 à à 197), il prend chacun des siphons des divers aqueducs de Lyon et en examine la charge, le diamètre, les conduits, la dénivellation et le débit. Il énumère ainsi 9 siphons pour la région lyonnaise : Cotte-Chally (?), Ecully, Craponne (1re et 2e section), Grange-Blanche, Saint-Genis, Soucieu, Beaumont et St-Irénée (p. 197 à 221), nombre considérable assurément, mais qui rend très possible l'existence d'un siphon à l'aqueduc du Groseau.

2. Tous les auteurs ont cité ce fait : Fabre de St-Véran, op. cit., p. 15, Millin, op. cit., p. 143, Expilly op. cit., p. 473 4, *Mémoire historique*, p. 13, Giraudy, p. 421, etc. ., mais toujours sur le témoignage de Fornery.

3. Millin et beaucoup d'auteurs ont mentionné cette inondation de 1616, cf. op. cit., p. 142.

Digitized by Google

environ 0,07 centimètres ; ils ont tous été trouvés à Vaison et rendent par conséquent de plus en plus vraisemblable l'hypothèse que je propose[1].

***

Une autre série de preuves en faveur du trajet Malaucène-Vaison peut être tirée des documents du moyen âge et des temps modernes.

C'est d'abord la médaille « *Aquis Vason* », qui a suscité tant de controverses parmi les numismates. Evidemment, je concèderai à M. Héron de Villefosse tout ce qu'il y a d'incertain dans l'attribution de cette médaille à Vaison, attribution basée uniquement sur des ressemblances de noms et de circonstances[2], mais je ferai remarquer aussi que l'on a donné contre cette opinion aucune raison réellement probante[3]. J'ajouterai ensuite que Guinier, qui, en 1733, habitait Malaucène et ne pouvait connaître cette médaille trouvée seulement en 1836 à Belvezet, dans le Gard, mentionne entr'autres débris d'antiquités trouvées à Malaucène, « des médailles ayant rapport à la source du Groseau et de « Vaison » ; et ce témoignage est d'autant plus précieux, que je le trouve sous la plume d'un partisan de l'adduction de la fontaine de *Graselos* à Orange[4].

Aussi bien, tout en attendant le document nouveau, qui nous éclairera sur la vérité de cette attribution, je garde l'opinion de

1. M. le commandant Espérandieu étudie ces fragments dans ses *Inscriptions antiques du Musée-Calvet*, aux nos 248, 249, 252, 253 ; — cf. C. I. L., op. cit., aux nos 5701, 14, 15, 16, et 10.

2. Evidemment la ressemblance des noms est frappante et il n'y a rien d'impossible à ce que « Vasionis » se soit déjà corrompu en *Vason (is)* à l'époque de Louis le Débonnaire et dans une région encore barbare. Les circonstances sont d'ailleurs assez favorables à cette attribution après tout ce qui a été dit de l'aqueduc de Groseau.

3. « *La lettre de M. Eloi Iohanneau à M. de Saulcy* » n'offre pas d'arguments probants et son attribution du denier carlovingien à Fontarabie me paraît bien compliquée (réponse à l'article de M. de Saulcy dans la *Revue Numismatique Française*, année 1837, p. 348). Cette réponse est du mois de mai 1838, in-8°, 8 p. (extrait de la *Revue Numismatique*, 1839, IV, p. 144 à 151). — L'objection de M. de Saulcy lui-même, qui veut que « *aquis* » indique nécessairement des eaux thermales, n'est pas très sérieuse, car *aquae* désigne également les sources d'eau chaude et les sources d'eau froide : le pluriel paraît plutôt s'attacher à leur abondance. — Enfin, l'attribution à *Encausses* par A. de Longpérier (*Notices des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, Paris, 1847, in-8° de 276 pages) est également bien douteuse ; « il y a peut-être bien quelque chose à dire encore », fait remarquer A. B., dans un compte-rendu de la *Revue Numismatique*, XIV, 1849, p. 228.

4. Guinier, op. cit. fol. 25 (ch. VII) ; — cf. Saurel, t. I, p. 73.

Digitized by Google

M. de Saulcy corroborée par le texte de Guinier, que je citai tout à l'heure. Les « *Aquæ Vason* » sont probablement celles qui alimentaient Vaison, c'est-à-dire celles du Groseau, ainsi que je l'ai déjà prouvé. Toute la vallée qu'elles parcouraient a dû porter pendant des siècles un nom identique à la ville, dont elle etait une dépendance et une sorte de faubourg ; c'est ce qu'établit sulfisamment, je crois, une charte de 684, qui, pour désigner le territoire de Malaucène, emploie cette expression : « suburbano civitatis « Vasonensis », c'est-à-dire le territoire qui est sous la dépendance et dans les limites de la cité de Vaison [1]. Voilà pourquoi il n'y a rien d'étonnant si, au VI[e] ou au VII[e] siècle, un atelier monétaire, établi dans les environs de Vaison, sur le parcours de l'aqueduc, encore utilisé à ce moment-là, ait marqué les pièces qu'il fabriquait de cette empreinte « Aquis Vason » [2].

Cette hypothèse, quoique justifiée et acceptable, n'est pas un argument bien solide et ne constitue qu'une présomption [3]. Aussi quelques auteurs ont voulu aller plus loin et ont cru trouver dans l'histoire du moyen âge des documents nouveaux : j'ai bien examiné les textes proposés, mais je n'ai pas été convaincu [4] ; j'ai

1. Mabillon, *Annales Ordinis SS. Benedicti*, t. I. p. 700, col. 2 ; — Boyer de Sainte Marthe, op. cit., II (appendice) : un certain Petruinus aurait fondé le monastère du Groseau *in suburbano civitatis Vasionensis, in loco cujus vocabulum Grasello.* Cette pièce est peut-être apocryphe ; mais elle remonte au moins au XI[e] siècle, époque à laquelle elle fut probablement fabriquée par les moines de Saint-Victor, au moment où ils prirent possession du monastère. Elle est toutefois suffisante pour montrer que Malaucène et son territoire dépendaient directement de la cité de Vaison.

2. C'est la première opinion de M. Deloye ; mais, revenu de cette attribution à cause du peu de ressemblance des termes entre eux, il veut que ce mot désigne les eaux thermales de Royat près de Clermont-Ferrand. C'est le nom gaulois du temple du Mercure des Arvernes, *Vasso*, qui l'a amené à cette opinion : il est probable, dit-il, que les eaux thermales du voisinage, qui furent très fréquentées, portaient le nom du sanctuaire célèbre. Il faudrait seulement une preuve, et il est étonnant que le nom de cette station si fréquentée n'ait pas été conservé (Deloye, op. cit., et de la Saussaye, *Revue Numismatique Française*, t. II, p. 352 et pl. XI, n° 1). — cf. Rochetin, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1886 (V. p. 242, dont je viens de résumer la note, mais je n'ai pas trouvé ces opinions sous la plume de M. Deloye, au moins à la référence indiquée par Rochetin. Quant à de la Saussaye, celui-ci a dû également faire erreur, puisque l'article qu'il indique est signé de M. de Saulcy, de Metz, à la page 359 de la *Revue Numismatique*, t. II, (année 1837).

3. Il faut remarquer qu'il n'est resté aucune autre trace de cet atelier monétaire et de ses œuvres, et ne pas oublier que le moindre fait nouveau, la moindre preuve raisonnable détruirait facilement cette série d'hypothèses.

4. A. et F. Saurel, op. cit., p. 71, citent un acte du secrétariat de la Chambre Apostolique de Carpentras (Rubrique B. 306, 1705 à 1722), en vertu duquel les évêques de Vaison obtinrent de cette Chambre Apostolique la cession d'un bail, qui leur permettrait « de conduire les eaux de la fontaine de la Bredoure dans les terres

Digitized by Google

même cherché longuement dans les archives de cette époque ; mes recherches sont restées infructueuses, et je ne suis pas éloigné d'admettre que pendant les invasions des Sarrazins et la période troublée qui les ont suivies, l'aqueduc du Groseau a été endommagé, puis laissé définitivement de côté, attendu que la nouvelle agglomération urbaine formée autour du château exigeait un niveau plus élevé.

Aussi, il faut atteindre les siècles de la Renaissance antique et de la science historique, le XVI[e] siècle, le XVII[e], en particulier le XVIII[e] et le commencement du XIX[e], pour trouver des textes mentionnant notre aqueduc. Non seulement ils ne parlent pas uniquement de lui, mais ils citent aussi une foule de débris importants, thermes, fontaines, marbres divers ; ce dont je tire un élément nouveau en faveur de ma thèse. En effet, tous les auteurs, soit manuscrits, soit imprimés, qui citent les antiquités de Vaison, signalent à diverses époques des canalisations, des aqueducs « hors de terre », découverts dans l'ancienne ville romaine, une grande quantité de tuyaux de plomb, des débris de conduites un peu dans toutes les directions, des bassins même au pied de la colline d'Auzes[1], restes probables du réservoir, qui recevait directement les eaux du Groseau, les purifiait une dernière fois des matières qu'elle tenait en suspension et les distribuait au

« et prairies de leur mense épiscopale », et cependant, ajoutent les auteurs cités, l'altitude de la prise d'eau de cette fontaine est de beaucoup inférieure à celle du Groseau. Nous avouons franchement que ce texte paraît plutôt prouver que les terres épiscopales, situées au bas des collines du Crestet, le long de l'Ouvèze ou du vallon du Malaucène, furent arrosées par l'eau de la Bredouïre ; mais en quoi cela confirme-t-il l'existence de l'aqueduc du Groseau, et à plus forte raison de son trajet du Groseau à Vaison. — On nous propose également une délibération du Conseil de Malaucène du 1[er] mai 1593, s'opposant « à ce que l'évêque de Vaison prenne l'eau du Grosel plus haut que d'habitude pour la faire tomber dans la font de la Bredouyre et la conduire à son moulin du Crestet, afin de ne pas nuire aux arrosages ». Evidemment les évêques de Vaison usaient de la rivière du Groseau pour arroser les prairies ou propriétés qui la côtoyaient ; mais cela ne prouve pas qu'ils se servaient de l'aqueduc du Groseau ; au contraire, cette canalisation paraît ne plus exister, puisque l'évêque de Vaison prend l'eau du Grosel, non plus à sa source même, mais le long de son parcours, à une prise d'eau ménagée en face de ses terres, du côté de la Bredouïre.

1. Boyer de Sainte-Marthe, op. cit., p. 2 : « de beaux et grands aqueducs élevés hors de terre, qui servaient pour conduire l'eau du Groseau » ; — Papon, op. cit., t. I, p. 97, signale également des ruines « de différents aqueducs, dont les uns hors de terre conduisaient les eaux du Groseau... » ; — Expilly, op. cit., (ms. 2462), p. 474-5 : « Les grands tuyaux de plomb qu'on a découverts en divers temps fortifient cette conjecture » ; — pour les tuyaux de plomb, cf. Espérandieu et C. I. L, cités plus haut.

Digitized by Google

moyen de tuyaux bien calibrés, soit aux fontaines publiques, soit aux bains ou thermes, soit enfin aux domiciles privés[1].

D'ailleurs un fait qui n'admet aucun doute, c'est, quoi qu'en dise Calvet, l'existence de thermes à Vaison. On en a une preuve irrécusable dans les vastes constructions étudiées et fouillées en 1821 par Chaix, le long de la rive droite de l'Ouvèze après le pont romain[2], ainsi que dans l'inscription de Sappius Flavus, mentionnée dès le XVII[e] siècle par Suarès. Elle fut gravée par les habitants de Vaison « en l'honneur de Caius Sappius Flavus, fils de Caius, qui, entre autres bienfaits à la cité des Voconces a donné 50.000 sesterces (environ 12.500 francs), pour décorer les thermes d'un portique en marbre [3] ». Or, il paraît difficile d'admettre que le petit aqueduc, qui tournait au nord la colline de Puymin et dont les constructeurs du théâtre avaient aménagé le *specus* sous les premiers gradins de la seconde *praecinctio* [4], ait pu suffire à la ville, à ses monuments ou aux besoins des particuliers et

1. Vitruve, op cit., liv. VIII, ch. 6, p. 206 : « Cumque venerit (aqua) ad moenia, « efficiatur castellum, et castello conjunctum ad recipiendam aquam triplex emissa- « rium, conlocenturque in castello tres fistulae aequaliter divisae intra receptacula « conjuncta, uti cum abundaverit ab extremis, in medium receptaculum redundet. « Item e medio ponentur fistulae in omnes lacus et sallentes, ex altero in balineas « ut vectigal quotannis populo praestent, exque tertio in domos privatas, ne desit in « publico ». Il est certain que les descriptions de Vitruve n'ont pas toute la réalité officielle de Frontin, et que, par exemple, les châteaux d'eau pouvaient être situés à l'intérieur même de la ville, mais je veux établir surtout des rapprochements entre les débris signalés par les archéologues des divers âges et les textes des auteurs latins.

2. cf. Chaix, *Rapport fait à la Commission pour les recherches à faire des monuments antiques, qui existent dans le département de Vaucluse*, par M. Chaix, membre de cette Commission, 1821, *Archives départementales, série T (Antiquités)*, ou : Manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2499 ; aux fol. 246-247, il rend compte de sa découverte, en fait une description sommaire et y ajoute un léger croquis. On n'hésita pas alors à considérer ces importants débris, à cause de leur forme et de leur disposition, comme les restes des thermes, dont l'inscription de Suarès affirmait l'existence. J'étudierai d'ailleurs cette question dans un chapitre spécial.

3. Voici le texte et la traduction de cette inscription qui, à mon avis, ne laisse aucun doute sur la question de l'existence de thermes à Vaison : « Vasiens(es) Vo- « c(ontii) C(aio) Sappio, C(aii) filio, Volt(inia tribu), Flavo, praefect(o) Iuliensium, tri- « bun(o) militum leg(ionis) XXI Rapacis, praef(ecto) alae Thracum Herculaniae, « praef(ecto) ripae fluminis Euphratis ; qui sestertium duodecies (centena milia) « reipublicae Iuliensium, quod ad sestertium quadragies (centena milia) ussuris « perduceretur, testamento reliquit : idem sestertium quinquagenta milia ad porti- « cum ante thermas marmoribus ornandam legavit ». Je donne la traduction de ce qui nous intéresse : « Les *Vasienses* — Voconces à Caius Sappius Flavus, fils de « Caius, etc.., et qui, de même, a légué cinquante mille sesterces pour orner de « marbres le portique précédant les thermes » ; cf. l'interprétation de cette inscription par M. Espérandieu, op. cit., p. 33 à 35, avec bibliographie abondante ; le C. I. L. n° 1357 complète heureusement toutes ces indications.

Digitized by Google

explique d'une façon convenable la quantité des fragments divers dont je parlais tout à l'heure. Il faut admettre, au contraire, ainsi que nous l'avons affirmé et prouvé par des arguments négatifs et des preuves positives basées sur la réalité, que quelque temps après la fondation de la colonie, devant son importance sans cesse croissante, les habitants de Vaison eurent l'idée d'amener les eaux du Groseau dans leur cité, et construisirent alors l'aqueduc que je viens de décrire, dans la mesure où les documents et les textes m'ont permis de le faire.

∴

Je résume en quelques lignes cette longue discussion ;

1° L'aqueduc de Groseau, très reconnaissable au XVIII[e] siecle dans la commune de Malaucène depuis la source même jusqu'au Pont-Rouge, présente encore autour des fermes de ce quartier sur la rive droite, puis sur la rive gauche du ruisseau (au quartier Bonnetti, à la tuilerie du Crestet), et principalement dans la commune de Vaison, à partir du vallon de Taraïn jusqu'à la ville, des fragments importants, qui ne laissent aucun doute sur son origine et sa construction.

2° Il est à peu près certain qu'il utilisait le pont romain pour traverser l'Ouvèze au moyen de tuyaux de plomb, formant siphon renversé, et venait ainsi alimenter directement la ville, ses bains, ses fontaines et ses monuments.

3° Il n'est au contraire pas encore démontré que les eaux allaient jusqu'à Orange, et en tout cas si elles y allaient, elles n'empruntaient pas le chemin indiqué par le mur en petit appareil que signale le P. Bonaventure.

Telles sont les seules conclusions scientifiques que l'on peut formuler, et il serait téméraire pour l'instant d'aller plus loin. Quelques-unes des preuves qui étayent ces conclusions, ne semblent pas au premier abord écarter tous les doutes, surtout si on les envisage séparément, mais leur ensemble permet quelques probabilités. Voilà pourquoi nous nous sommes efforcés de grouper ces faits isolés, ces textes, ces débris épars et d'en tirer ainsi une vérité de plus pour notre histoire de Provence, si riche et si hospitalière à ceux qui l'étudient avec soin.

JOSEPH SAUTEL,
Correspondant du Ministère de l'I. P.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXI. — ANNEE 1921

AVIGNON
DOMINIQUE SEGUIN IMPRIMEUR EDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Avignon au temps des Papes

Etendue de la ville à l'arrivée de Clément V.

Agrandissement de la ville. 1°) Augmentation de la population : curiaux, courtisans et citoyens ; 2°) La crise des loyers : installation de la cour pontificale ; pénurie des logements ; difficultés entre propriétaires et locataires ; nouvelle législation sur les loyers ; la servitude de livrée ; 3°) Agrandissement de la ville ; privilèges accordés à ceux qui bâtissent hors les murs ; les bourgs.

Transformation de la ville. Aspect d'Avignon au début du XIV[e] siècle. Les édifices pontificaux sous Jean XXII et ses successeurs. Les livrées cardinalices. Les églises et les couvents. Les maisons, etc. — Construction des remparts sous Innocent VI et Urbain V. Projet d'hôtel de ville. Diminution de la population. Nouvelles constructions pendant le Grand Schisme.

L'Edilité. Pavage et nettoyage des rues. Les Maîtres des rues. L'alignement.

Aspect des rues et des places. Irrégularité et étroitesse des rues. Saillies des façades. Places et carrefours. Les cimetières. Les puits, les croix, les oratoires, le pilori, les arbres. — Les anciens remparts du XIII[e] siècle et les Sorgues. — Aspect des nouveaux quartiers du XIV[e] siècle. — Le nom des rues.

Les Ports. Les Marchés. Développement commercial de la ville ; les ports. — Les marchés de la Porte-Ferruce (boucherie, poissonnerie, marché aux herbes, etc.). Les marchés de St-Pierre et de St-Symphorien. Le sextier. Les marchés spéciaux (Change, Draperie, marché au cuir, etc.). Les rues marchandes. — Auberges, tavernes et hôpitaux.

Le mouvement de la rue. Les spectacles de la rue. Les fêtes et les cortèges. — Avignon, la nuit : le couvre-feu, les malandrins, les chaînes des rues.

Aspect de la ville après le séjour des papes[1].

La papauté fuyait les désordres et les dissensions intestines de l'Italie, lorsque Clément V l'amena à Avignon, en 1309. Elle y

1. M. le Dr Pansier a publié en 1910 et en 1911, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, un précieux recueil de documents intitulé : *Les Rues d'Avignon au moyen âge* (tir. à part, Avignon, 1911, in-4°, 226 p.), destiné à remplacer le *Guide du voyageur ou Dictionnaire historique des rues et des places d'Avignon*, par Paul Achard. (1857, in-8). Depuis, le Dr Pansier a réuni d'abondants matériaux pour une seconde édition de son dictionnaire. Avec sa générosité habituelle, il a bien voulu nous communiquer son nouveau manuscrit auquel j'ai emprunté plusieurs documents signalés par la mention [Ms. Pansier]. J'exprime à notre savant et très obligeant collègue ma bien vive reconnaissance.

Digitized by Google

resta, en comptant les papes du Grand Schisme, jusqu'en 1403, date du départ de Benoit XIII, le dernier pape avignonais. La période pontificale dura donc, en fait, une centaine d'années.

Avant les papes, Avignon était une très petite ville. Son étroite enceinte, déjà à demi démolie, datait du temps de la commune. Il n'en reste plus qu'un vestige apparent à l'entrée de la rue St-Charles ; mais son emplacement, marqué par une suite de rues à tracé circulaire, est facile à reconnaître. Elle passait entre la rue des Grottes et la Grande-Fusterie, suivait ensuite la rue Joseph-Vernet, la rue des Lices, — nom caractéristique, — la rue Philonarde, la rue Tête-Noire, et par la rue des Trois-Colombes, venait se rattacher au Rocher.

En dehors des remparts, il n'y avait que quelques couvents, — les Dominicains, les Cordeliers, les Augustins, les Carmes, etc., — et des groupes clairsemés de maisons qu'on appelait des *bourgs*, nom qui désignait au moyen âge les agglomérations bâties en dehors des fortifications d'une ville [1].

Devenu capitale du monde chrétien, Avignon s'agrandit considérablement et se transforma [2].

Agrandissement de la Ville

Au moyen âge, la cour du pape était la plus importante du monde ; elle comportait, ainsi que la Chambre Apostolique et les grands services pontificaux, un très nombreux personnel. Chaque cardinal avait aussi, à l'imitation du pape, une petite cour qu'on appelait sa famille, *familia* [3]. En outre, le pouvoir d'attraction de la papauté était immense. Les princes, les souve-

1. Pansier, *Rues*, p. 24. — Des habitations sont signalées dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, près des Cordeliers (*Ibid.*, p. 14) et près du cimetière des Carmes (*Burg. Gaufridi, ibid.*, p. 34.). Le bourg de Jean Cabassole, près du Portail Matheron, à l'angle (*ad cuneum*) des chemins de St-Véran et de Morières, est cité pour la première fois en 1313, mais paraît exister depuis longtemps (Voir des actes du 8 janvier 1313 et des 22 avril et 14 octobre 1315. Arch. de Vaucluse, G. chap. métropolitain, classement provisoire, 9, 1[er] vol. des paroisses St-Agricol et St-Pierre, 2[e] numérotation, n[os] 10, 11 et 13). De même, le bourg de St-Lazare uni à St-Agricol en 1321 Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* VII. *Avignon*, n° 1050).

2. Cette évolution commença dès le début de la période pontificale et par conséquent bien avant l'acquisition d'Avignon par Clement VI, en 1348.

3. Le même nom sera employé plus tard pour désigner l'entourage du vice-légat : « ... pro vice-legato et ejus familia. . », 28 juin 1591 (*Bullarium civitatis Avenionensis*. Lyon, 1657, in-fol., p. 2).

Digitized by Google

rains, l'empereur lui-même envoyaient de fréquentes ambassades au pape ou venaient le visiter en personne. Pour le saluer, les évêques accouraient de tous les diocèses, même des plus éloignés ; tel cet archevêque de Matrek, venu des bords de la mer Noire, à qui Innocent VI dut payer son voyage de retour[1]. Les tribunaux apostoliques retenaient longtemps les plaideurs ; pour soutenir un procès en « cour de Rome », la ville de Hambourg maintint pendant dix-sept ans une sorte de légation[2]. Mais ce qui augmenta surtout la population, ce fut la multitude des fournisseurs, des gens d'affaires, des trafiquants, des artisans et des quémandeurs, que le pape et les cardinaux entrainaient dans leurs déplacements et qu'on appelait les *curiaux*, les *courtisans*, ou les *gens suivant la cour romaine*[3].

Les Italiens arrivèrent en foule et formèrent une colonie puissante. A cause de leur activité commerciale, le mot Lombard devint synonyme de marchand[4]. Il y eut donc une rue des Lombards ou des Marchands, une confrérie et un hôpital des Lombards ou des Florentins[5].

Les Français furent aussi nombreux. Les papes d'Avignon, presque tous originaires des provinces du Sud-Ouest, dotèrent généreusement parents et compatriotes. Aussi, les solliciteurs affluaient-ils constamment. Mais les Français n'étaient pas tous des clercs ambitieux ; au contraire, la plupart d'entre eux étaient marchands ou artisans, venus de toutes les provinces, même de Bretagne, du Nord ou de Lorraine.

Les autres nations furent également représentées, mais sans fournir un apport aussi important. Il y eut des Allemands, des Scandinaves, des Anglais en nombre restreint, beaucoup de Catalans ou d'Aragonnais surtout sous Benoît XIII, des Navarrais, des Grecs, voire des Levantins[6]. Seul, le groupe germa-

1. Schäfer, *Die Ausgaben der Apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI und Innocenz VI (1335-1362)* Paderborn, 1914, in-8°, p. 703.

2. Schrader, *Die Rechnungsbücher der hamburgischen Gesandten in Avignon, 1338 bis 1355*. Hambourg, 1907, in 8°.

3. Mollat (G.), *Les Papes d'Avignon (1305-1378)*. Paris, 1912, in-12, p. 305.

4. Le mot Lombard était aussi, au moyen âge, un nom générique donné aux changeurs et autres gens faisant le commerce de l'argent. V. L. Gauthier. *Les Lombards dans les Deux-Bourgognes*. Paris, 1907, in-8 (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 150).

5. Pansier, *Rues*, p. 93, 105.

6. R. André-Michel, *Avignon. Les fresques du Palais des Papes. Les procès des Visconti*. Paris, Colin, 1920, in-8°, p. 5 et 6 ; — Schäfer, *loc. cit.*, p. 392, 483, 522, 812, 823, etc., etc.

Digitized by Google

nique garda une certaine cohésion ; s'il est peu probable que l'ancienne rue des Allemands (rue de l'Hôpital) en tirât son nom, il y eut, en tout cas, une confrérie des Allemands[1].

D'après un contemporain, il y aurait eu à Avignon, sous Clément VI, plus de 100.000 étrangers. Un autre assure que la peste y fit, en 1348, 62.000 victimes, ce qui n'aurait été, d'après un troisième, qu'un peu plus de la moitié de la population de la ville[2]. Avignon aurait donc eu 120.000 habitants sous Clément VI. Mais ce chiffre, qui n'a pour base, est-il besoin de le dire, aucune statistique, paraît certainement exagéré. Dans le même périmètre, il n'y avait, en 1801, que 17.175 habitants[3] ; aujourd'hui ce chiffre est de 29.000[4]. Mais au XIV[e] siècle, la population était certainement beaucoup plus dense, par suite du séjour de la papauté. Certaines maisons étaient d'une petitesse extrême ; on peut citer un immeuble qui avait deux cannes, c'est-à-dire quatre mètres seulement de façade, et autant de profondeur[5] ; un autre avait des dimensions plus réduites encore, 3[m]85 sur 2[m]50[6] ; des familles entières s'entassaient dans des logements étroits. Néanmoins, des évaluations contemporaines, on doit retrancher au moins la moitié pour arriver à un chiffre à peu près vraisemblable.

Les vrais Avignonais furent donc noyés dans le flot des nouveaux arrivants.

Pour les distinguer de ceux-ci, on les appela citoyens ou ori-

1. André-Michel, p. 6. — Des Allemands exercèrent des magistratures importantes, comme celles de juge d'Avignon ou du Comtat, ou d'auditeur du Palais Apostolique (tel Guillaume Horboch, auteur d'un recueil de *Decisiones rotae romanae* conservées à la Bibliothèque d'Avignon). Voir L.-H. Labande. *Liquidation de la succession d'un magistrat pontifical du XIV[e] siècle : l'Allemand Jean Heinrich (1375-1376)*, dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 177-199.

2. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, p. 82 et 86.

3. Pamard (J.-B.-A.-B.). *Topographie physique et médicale d'Avignon et de son territoire*, An X, in-8°, p. 63.

4. Renseignement communiqué par M. le D[r] Igonnet, directeur du bureau municipal d'hygiène.

5. 30 juillet 1358, rue de la Muse (Bibl. du Musée Calvet d'Avignon, ms 2879, n° 34). Le 31 décembre 1435, une maison, rue Argenterie, avait trois cannes et un pan (6 m. 25 environ) de façade (*in latitudine*), de l'Est à l'Ouest, et une canne sept pans trois quarts (3,90 environ) en profondeur (*in longitudine*), du Midi au Nord. (*Ibid.*, ms. 2487, fol. 72).

6. 15 juillet 1419, « juxta forum olei », paroisse N.-D. la Principale (Arch. d'Avignon, boîte 86, n° 42).

Digitized by Google

ginaires (*cives, originarii*). Au temps de la commune, on ne considérait comme citoyens que les fils et petits-fils d'Avignonais[1], mais on finit par admettre tous ceux qui étaient nés sur le territoire d'Avignon ou d'une mère qui, absente de la ville au moment de la naissance, avait gardé l'intention d'y revenir[2]. Encore fallait-il y avoir son foyer et y résider régulièrement[3].

Les étrangers pouvaient acquérir le droit de cité. La première condition était d'habiter la ville depuis longtemps. En accordant le droit de cité au florentin Ruffi, en 1288, le comte Charles spécifie que le nouveau citoyen demeure à Avignon depuis dix-huit ans et plus[4]. En 1490, pour le Gênois Gabriel Calvo, le pape Innocent VIII se contentera d'environ dix ans[5].

Il fallait en outre avoir dans Avignon sa maison (*stare proprium*) et ses principaux intérêts. Enfin, on devait payer un droit de réception, cinq sous en 1282-1283, une obole d'or (neuf sous) en 1328[6].

La naturalisation était un acte du pouvoir souverain accordé par le prince à la demande de la ville, comme cela eut lieu pour le florentin Ruffi ou le gênois Calvo.

Le nom de tous les citoyens était porté sur un registre, *in albo civium*. Aux Archives du Vatican, on conserve une liste de ce genre datant de 1358[7]. En 1377, on dressa une nouvelle liste sur sept cahiers de papier ; elle comprenait tous ceux qui, après le départ du pape Grégoire XI, étaient restés à Avignon pour y faire leur résidence[8].

Au début, l'accroissement de la population ne fut pas en rapport avec les dimensions de la ville[9].

1. L.-H. Labande, *Avignon au XIII^e siècle, L'évêque Zoen Tencarari et les Avignonais*. Paris, 1908, in-8°, p. 169.

2. Girard et Pansier, *Les statuts d'Avignon de 1441*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 151.

3. *Ibid.*, p. 196.

4. A.-R. de Maulde, *Coutumes et règlements de la République d'Avignon au treizième siècle*. Paris, 1879, in-8°, p. 295.

5. L.-H. Labande, *Avignon au XV^e siècle. Légation de Charles de Bourbon et de Julien de la Rovère*. Monaco et Paris, 1921, in-8°, p. 21, note 4.

6. *Id., ibid.*, p. 21.

7. « Nomina civium originariorum Avinion. qui se fecerunt scribi in albo civium per syndicos dicte civitatis », (J. de Loye, *Les Archives de la Chambre Apostolique au XIV^e siècle*, p. 126).

8. Pansier, *Annales Avignonaises de 1370 à 1392*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 31-32

9. « Propter multitudinem sequentium romanam curiam et parvitatem civitatis predicte... » (De Maulde, *op. cit.*, p. 328).

Digitized by Google

Comment fit-on pour loger tout le monde ?

Depuis un demi-siècle, la papauté avait pris l'habitude de la vie nomade. Quand elle voulait s'établir dans une ville nouvelle, elle envoyait en avant des sortes de fourriers qu'on appelait *assignatores domorum* ; d'accord avec le conseil de la ville, ces officiers fixaient les logements à « assigner » aux membres de la cour pontificale [1]. Chacun était pourvu suivant sa situation ou sa fonction.

On procéda de même à Avignon. On appela *livrées*, *librate*, les maisons attribuées au pape ou aux cardinaux pour leur logement ou celui de leur personnel.

Au pape Clément V, on donna le couvent des Dominicains, qui passait pour le plus somptueux de la ville ; c'était, en tout cas, le plus vaste, puisque tout un quartier desservi par plusieurs rues (rue Victor-Hugo, rue St-Thomas-d'Aquin, etc.), occupe aujourd'hui son emplacement.

Le successeur de Clément V, Jean XXII, préféra le palais épiscopal qui était une « maison forte » [2].

Les cardinaux se firent la part du lion ; en 1316, un cardinal reçut 31 maisons ou parties d'habitation ; un autre, en 1321, prit 51 maisons [3]. Les occupants durent déguerpir, moyennant toutefois une juste indemnité.

On casa de même, par voie de réquisition, les officiers de la cour pontificale. Mais les Avignonais eurent beau se réduire [4], pour les simples « courtisans » les logements manquèrent; en 1314, la famille de Pétrarque, émigrant à Avignon, ne put trouver de gîte en ville [5]. Beaucoup d'étrangers s'installèrent dans des abris provisoires, « thuguria seu domuncule », construits dans les rues, sur les lices des remparts ou les pâtis du rocher [6], ou même dans les cimetières [7].

Il y eut donc une crise extraordinaire du logement. Les prix

1. Baumgarten (P.-M.), *Aus Kanzlei und Kammer. Erörterungen zur Kurialen Hof- und Verwaltungsgeschichte im XIII, XIV und XV Jahrhundert. Bullatores, taxatores domorum, cursores.* Freiburg-in-Breisgau, 1907. in-8°. p. 54-55.

2. Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum*, t. I, p. 131-132.

3. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, p. 344-345.

4. « Quum... cives qui propria hospicia satis habilia dimiserunt, in artis hospitiis commorentur... » (De Maulde. p. 328).

5. F. Lo Parco. *Il piu noto e mal noto aneddoto della puerizia del Petrarca*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 121.

6. Le Conseil ordonne de les détruire, le 20 février 1308 (Arch. d'Avignon, boîte 26, n° 5).

7. De Maulde, p. 328.

Digitized by Google

des loyers augmentant sans cesse, les propriétaires profitèrent de la situation ; on dut leur interdire de changer de locataire, chaque fois qu'ils étaient saisis d'une offre plus avantageuse [1] ; en outre, pour fixer le prix des loyers, on eut recours à des *taxatores* nommés par le pape et par la ville.

De leur côté, les curiaux furent très souvent mauvais payeurs. En 1311, le conseil de ville signala plusieurs d'entre eux qui étaient partis sans acquitter leurs loyers. Parmi ces locataires négligents, il y avait des prélats très haut placés, tels que les archevêques de Narbonne, Dublin, Lyon, Embrun et Tolède, les évêques de Toulouse, Albi, Poitiers, Bazas, Conserans, Cambrai, Zamora, Salamanque et Lamego, les abbés de St-Arnoul de Metz et de St-Pons-de-Thomières [2] ; le camérier les menaça d'excommunication s'ils ne s'exécutaient pas dans le délai de trois semaines [3].

Les « familiers » et officiers du comte de Provence, souverain d'Avignon, pratiquaient le même sans-gêne. Le 15 janvier 1310, le roi Albert s'était vu obligé de prescrire à ses viguier, sous-viguier, juges, clavaire et notaires de payer exactement le loyer des maisons qu'ils occupaient à Avignon [4].

Il se produisit ainsi des complications sans nombre qu'on chercha à résoudre par une législation exceptionnelle [5]. Au début de son pontificat, le pape Jean XXII délégua trois cardinaux, Nicolas Alberti, évêque d'Ostie, Nicolas de Fréauville et Napoléon Orsini, qui s'abouchèrent avec trois représentants de la ville, Rostan de Morières, chevalier, Ferrier Perissole, jurisconsulte, et Paul de Sade. L'entente fut difficile à obtenir. Enfin,

1. De Maulde, p. 213.

2. « Pro parte communitatis Avinionensis fuit expositum coram nobis quod venerabiles patres Narbonensis, Dublinensis, Lugdunensis, Ebredunensis et Toletanus archiepiscopi et Tholosanus, Albiensis, Pictavensis, Vasatensis, Zamorensis, Lametensis, Cameracensis, Salamantinus et Coseranensis episcopi et religiosi viri Sancti Arnulfi Metensis ac Sancti Poncii de Thomeriis monasteriorum abbates et nunnulli alii prelati curiam Romanam sequentes, de pensione sive salario domorum quas in civitate Avinionensi... habitasse... noscuntur, dominis domorum ipsarum satisfacere denegant minus juste... » (Arch. d'Avignon, boîte 18, n° 16).

3. 11 juillet 1316 (*Ibid.*).

4. Boîte 76, n° 52. — Voir aussi (boîte 18, n° 15) des lettres du 26 novembre 1323 (confirmant des précédentes lettres du 7 septembre 1322 non exécutées), par lesquelles le roi Robert prescrit à son clavaire d'Avignon de payer, jusqu'à concurrence de 200 florins d'or, le loyer des maisons occupées par ses familiers.

5. Entre 1316 et 1319.

Digitized by Google

après de nombreuses réunions et discussions, les six commissaires adoptèrent un texte réglant le nouveau régime des loyers [1].

Chaque habitant dut désormais se restreindre au nombre de pièces strictement indispensable aux besoins de sa famille et de son rang. Le recensement et la répartition des logements disponibles restèrent confiés aux *assignatores* dont le nombre fut fixé à trois, le premier nommé par le pape, les deux autres par le conseil de ville. Comme on avait intérêt à ne pas voir diminuer le nombre des habitations, une disposition spéciale chargea les *assignatores* de connaître sommairement des incendies, destructions ou démolitions provoquées par la faute ou la négligence des occupants, curiaux ou non.

On mit un terme aux exigences des courtisans. Beaucoup se prévalaient sans droit du titre de « familier », c'est-à-dire de membre de la *familia* d'un cardinal. Dorénavant, on exigea de ceux qui invoquaient cette qualité une déclaration sur la foi du serment, ou mieux encore une attestation verbale du cardinal dont ils se réclamaient ; pour éviter tout dérangement, certains cardinaux délivrèrent à l'avance à leurs familiers un petit certificat, *littera familiaritatis* [2].

Les droits des familiers furent diminués. Quand une maison leur était assignée, ils devaient laisser un logement au propriétaire. En outre, celui-ci gardait la faculté de disposer de sa maison, pour la donner en dot, ou même pour la vendre, en cas d'extrême besoin.

Seuls, les cardinaux et les grands officiers de la cour, obtinrent la libre jouissance des immeubles qui leur étaient affectés ; seuls également, ils purent recevoir plus d'une maison, à la condition toutefois d'assurer, dans leur livrée, un logement convenable aux occupants évincés. Les maisons ainsi assignées aux cardinaux furent déclarées inaliénables ; c'était ce qu'on appelait la servitude de livrée.

1. De Maulde, p. 324-328.

2. Voici un exemple de *littera familiaritatis* délivrée par le cardinal Anglic Grimoard, le 12 août 1382. « Anglicus,... episcopus Albanensis S. R. E. cardinalis,... Jacobo Sicardi, de Nemauso, habitatori Avinionis .. Personam tuam grato prosequentes affectu, nostre familiaritatis titulo decoremus,... et aliorum familiarium nostrorum consortio liberaliter agregamus, concedentes tibi ut abinde in antea... potiaris privilegiis, prerogativis libertatibus et immunitatibus quibus ceteri nostri familiares potiuntur et gaudent et ad nos in tuis agendis recursum habeas cum fiducia speciale In quorum testimonio, presentes litteras tibi fieri fecimus... » (Bibl. du Musée Calvet, ms. 1594, fol. 190).

Digitized by Google

Les indemnités à payer aux propriétaires dépossédés et les loyers devaient être fixés par les *taxatores*, désormais au nombre de cinq, deux désignés par la curie pontificale, deux par la ville, le cinquième élu par les quatre précédents faisant office de président (*superior*). Tous étaient tenus de prêter serment entre les mains du camérier ou de son suppléant [1]. On leur recommandait de ne faire aucune taxation, sans un examen minutieux des locaux [2]. Leur décision était toujours sujette à révision, sur la demande du locataire, même en cours de contrat.

Comme pour les logements affectés aux familiers, le propriétaire ne pouvait résilier que dans deux cas, vente ou donation de la maison à titre de dot ; une délibération du conseil de ville du 1er octobre 1317 accordait la même faculté au propriétaire dans un troisième cas, lorsqu'il avait besoin de sa maison pour son usage personnel [3]. Bien que non inscrite dans le règlement que nous analysons, cette disposition persista dans l'usage [4].

D'après la législation établie sous Jean XXII, les loyers étaient payables tous les mois. En cas de paiement anticipé, le locataire partant avant la fin du mois avait le droit, ou de sous-louer pour le restant du mois, avec le consentement du propriétaire, ou d'être remboursé du montant du loyer correspondant au nombre de jours à courir. Les loyers échus et non payés restaient dus intégralement [5].

Le locataire, partant sans s'acquitter, devait voir sa dette quadruplée, la moitié revenant à la Chambre Apostolique, l'autre moitié au propriétaire lésé.

Enfin, il était stipulé que l'appel des décisions des *assignatores* et des *taxatores* irait au camérier et non au pape lui-même ; l'ap-

1. Baumgarten, *Aus Kanzlei...*, p. 64.

2. Une bulle de Jean XXII, du 2 juillet 1330, rappelle que le pape Clément V avait donné comme règle que « ... ipsi taxatores... tenentur personaliter accedere ad... hospicia... per eos taxanda..., illaque... ingredi ac videre loca, cameras et alias officinas, necnon comoditatem et incomoditatem hospiciorum... predictorum, et considerare situm locorum seu loci, et etiam circumstantias universas, eisque visis et consideratis, juxta eorum consciencias et juramentum prestitum ab eisdem, taxare hospicia... prelibata... » (Archives d'Avignon, boite 18, n° 11).

3. De Maulde, p. 213.

4. Girard, *Un marchand avignonais au XIV^e s.* Extrait des *Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, 1910, p. 18-19.

5. D'après une décision de Clément V, rappelée dans une bulle de Jean XXII déjà citée, du 2 juillet 1330, les curiaux n'étaient redevables que du quart de leurs loyers pendant les vacances du Saint-Siège ou en cas d'absences commandées. (Arch. d'Avignon, boite 18, n° 11).

Digitized by Google

pel au pape, plus long et plus compliqué, était en effet jugé vexatoire par les citoyens.

En 1319, conformément à ces prescriptions, l'*assignation* des logements disponibles fut faite par Gérard Lalo, chapelain du pape, Rostan de Morières, chevalier, et Raymond Silfrein, bourgeois, « assignatores domorum », délégués par la Cour Apostolique et le Conseil de ville. La même année, on arrêta la répartition des livrées[1]. « Certains cardinaux occupant déjà les maisons qui leur sont alors désignées, le but de cette distribution paraît avoir été surtout de déterminer exactement quels étaient les immeubles grevés de la servitude des livrées cardinalices »[2].

Ce travail fut ensuite revisé à plusieurs reprises. Ainsi en 1343; comme en 1320, les *assignatores*, — ils sont dits aussi *taxatores*, — étaient encore au nombre de trois, un clerc, un chevalier et un bourgeois ; en 1355-1356, ils ne sont plus que deux.

A partir du milieu du XIV^e^ siècle, les *taxatores* et les *assignatores domorum* réunis sont, en principe, au nombre de quatre, deux désignés par la cour pontificale, deux par le conseil de ville[3]. Ils formaient ainsi une sorte de commission arbitrale chargée de recenser les logements, d'en taxer le loyer et de les distribuer à ceux qui demandaient un gîte, en tenant compte de la situation de chacun.

Le règlement édicté sous Jean XXII ne mit pas fin à toutes les difficultés.

L'institution des *taxatores* s'exposa à quelques critiques. Ses membres furent accusés parfois d'arbitraire; en 1376, le Conseil de ville leur reprocha de retenir par devers eux des logements non utilisés[4]. Dans autres cas, on put les soupçonner de légèreté. Ainsi, sous Jean XXII, deux chambres et une étable sises sur les Lices, entre le Portail Matheron et le Portail des Infirmières, avaient été loués 49 florins ; les *taxatores*, sans visiter les lieux,

1. Baumgarten. *Aus Kanzlei...*, p. 55; R. André-Michel p. 11; Schäfer. *Die Ausgaben der Apostolichen Kammer unter Johann XXII.* Paderborn, 1911, in 8°, p. 604, note 2.

2 Pansier. *La Livrée de St-Martial*, dans *Annuaire de la Soc. des Amis du Palais des Papes*, 1920, p. 39.

3. Arch. d'Avignon. Délibérations du conseil, t. I, fol. 42. — Pansier, *La Livrée de Poitiers à Avignon*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 247

4. « Quod taxatores reservabant hospitia et non nulla alia, in prejudicium civium et contra morem seu stilum taxatorum antiquum, faciebant », 28 mars 1376. (Délibérations du Conseil, t. I, fol. 72 v°).

Digitized by Google

homologuèrent ce prix qui dépassait considérablement la moyenne de l'époque, douze florins environ pour un local de ce genre. Le locataire paya, pendant plus de quatre ans, sans réclamer ; puis, le propriétaire ayant refusé de lui tenir compte de réparations faites par ses soins, il en appela au camérier qui ramena le loyer à trente florins, mais sans faire de réduction sur les annuités déjà payées. Trouvant cette solution encore insuffisante, le locataire s'adressa au pape qui commit un auditeur du palais pour entendre et terminer la cause. Ce dernier fixa le loyer à quatorze florins par an, à compter de l'entrée en possession et le pape approuva cette décision [1].

On voit par cet exemple qu'on persistait à avoir recours au pape, en dépit des prescriptions contraires. On pourrait citer d'autres procès du même genre jugés *in palatio apostolico* [2]. En 1343, Clément VI dut de nouveau prescrire d'en appeler exclusivement au camérier qui décidera « sommairement et sans écrits [3] ». Ce grand officier eut ainsi la haute juridiction sur les loyers [4]. Le 31 mai 1370, à l'occasion du retour de la cour pontificale à Avignon et pour éviter tout « scandale » sur les loyers, Urbain V défendit aux curiaux d'arrêter leurs logements, sans la permission du camérier, décision abrogée l'année suivante lorsqu'elle n'eut plus d'objet [5]. Clément VII prit de semblables dispositions en 1387, lors d'un séjour de la Cour pontificale à Roquemaure [6].

Les loyers durent rester élevés pendant tout le séjour des papes ; les logements étaient limités et la population flottante considérable. Mais on ne peut apprécier avec certitude le plus ou le moins de cherté de ces locations, le moyen de fixer la valeur d'achat de la monnaie de l'époque étant impossible à établir par rapport à la nôtre. Puis, on dut, comme toujours, s'habituer aux prix usités. En 1354, l'agent de la municipalité hambourgeoise rend compte qu'il a loué une « bonne » maison, ancienne

1. Bulle du 2 juillet 1330 (Boîte 18, n° 11).

2. En 1338 (Schrader, *Die Rechnungsbücher der hamburg. Gesandten*, p. 67*, note 1); en 1341 et 1342 (Baumgarten, *Aus Kanzlei*... p. 53, note 1, et Vidal, *Benoit XII ; lettres communes*, n ° 9,225, 9.366).

3. Bulles du 18 novembre 1343 (Arch. d'Avignon, boîte 18, n° 1 ; copie Bibl. d'Avignon, ms. 2.834, fol. 61 v°, édit. De Maulde, *Coutumes et règlements*, p. 323-324).

4. Il se faisait parfois suppléer. En 1334, il est question de « d. Guill'o de Petrilia, Guill'o de Bos et Iohanne de Amelio, clericis camere, quibus decisio questionum inter hospites et familiares emergentium fuerat per prefatum camerarium comissa...» (Schäfer, *Ausgaben* [*unter Johann XXII*], p. 617.)

5. Boîte 76, n° 60.

6. Baumgarten, *Aus Kanzlei...*, p. 65.

Digitized by Google

demeure d'un cardinal, rue Sabaterie, c'est-à dire en plein quartier du commerce; le prix de 50 florins par an ne paraît pas l'étonner [1].

Après comme avant le règlement de Jean XXII, il y eut des mauvais payeurs. En 1373, le conseil de ville demandait qu'on obligeât les curiaux à régler leurs hôtes au moins une fois par an, et à solder l'arriéré [2]. A la veille de son départ pour Rome, en 1367, Urbain V avait menacé de l'excommunication ceux qui partiraient sans payer. Grégoire XI fit de même en 1376 [3].

Enfin, la servitude de livrée était une lourde charge et resta longtemps une source de conflits. Comme les maisons soumises à cette servitude ne pouvaient être aliénées, on avait soin de spécifier, dans tous les actes de vente, la franchise de l'immeuble vendu [4]. Malheureusement, la liste des livrées n'avait pas dû être dressée avec beaucoup de précision ; on ne savait pas toujours si une maison était frappée ou non de servitude. De là, de fréquentes contestations. En 1344, Henri Bucglant, agent de la ville de Hambourg, fut expulsé de son logement par les écuyers du cardinal d'Autun ; le cardinal revendiquait l'immeuble comme faisant partie de sa livrée ; mais poursuivi « en la chambre du pape », il fut débouté de ses prétentions [5].

En 1398, dans un procès du même genre, entre le cardinal Nicolas de Brancas, évêque d'Albano, et le couvent de St-André de Villeneuve-lès-Avignon, ce dernier prétendait que, selon le droit et la coutume, on devait considérer comme exemptes toutes les maisons qui n'étaient pas nettement désignées dans l'*assignatio libratarum* [6] ; il faisait remarquer en outre que les cardinaux avaient l'habitude de placer leurs armoiries sur les maisons qui leur étaient attribuées [7] ; on devait donc considérer comme libres les immeubles qui ne portaient pas d'écusson et

1. Schrader, *Rechnungsbücher*..., p. 69*, note 3.

2. Délibérations du Conseil, t. I, fol. 31 et 35.

3. Boîte 18, nos 4, 8 et 13 (10 avril 1367 et 23 août 1376).

4. 1387, 23 octobre. Vente de « .. quamdam logiam... francam, liberam et absolutam a quacunque servitute libratarum dominorum cardinalium. » (Arch. de Vaucluse. Notaires, fonds Pons, Etendues de Garnerii, 1387, fol. 211).

5. Schrader, *Rechnungsbücher der hamburgischen Gesandten*, p. 67*, note 1.

6. « Tam de jure quam... de consuetudine... omnia singulaque hospicia... sunt.., ab omni et quacunque librata... franca... liberaque..., nisi fuissent... atque sint in libris seu registris in et super limitatione seu assignatione libratarum ipsorum... cardinalium ordinatis... descripta et designata... » (Arch. de Vaucluse, G, chap. St-Agricol, classement provisoire, carton 7).

7. Usage établi dès Clément V. Voir un acte du 26 juillet 1311. (Arch. d'Avignon, boîte 18, n° 16).

Digitized by Google

n'étaient pas inscrits nommément dans la liste des livrées [1]. En outre, la non-occupation de la maison, objet du procès, par les familiers du cardinal était encore une présomption défavorable à ce dernier. Les juges commis par le pape pour trancher le litige, acceptèrent ces raisons et donnèrent gain de cause au monastère de St-André (27 juin 1398).

Pour éviter à leurs protégés des contestations de ce genre, les papes leur accordaient des immunités spéciales. Aussi en 1344, Clément VI affranchit de tout droit ou servitude de livrée la maison de Gasbert « de Septemfontibus », son scribe et familier, et celle de Michel Rufini, son sergent d'armes [2]. En 1376, Grégoire XI accorda la même exemption à la maison des Repenties [3]. Encore, en 1447, les syndics d'Avignon, acquéreurs de la livrée d'Albane, la firent affranchir par le pape Nicolas V [4].

La pénurie des logements, les prix rémunérateurs fournis par les loyers, engagèrent les capitalistes à bâtir. Dès 1321, les textes signalent des habitations nouvelles [5]. A l'intérieur de l'enceinte, on utilisa tous les espaces libres; mais on construisit surtout à l'extérieur, car les papes favorisèrent l'extension de la ville commencée à la fin du XIII[e] siècle.

Jean XXII déclara que les maisons bâties hors des vieux murs ne pourraient être prises pour une livrée. Il décida en outre que leur location serait libre et échapperait au contrôle des *taxatores* officiels [6]. Clément VI renouvela ces privilèges le 5 février 1346 [7]. C'étaient de sérieux avantages [8]. Aussi les bourgs se multiplié-

1. « De consuetudine... fuit et est, quod quilibet cardinalis, statim post assignacionem alicujus librate de novo sibi factam, in omnibus domibus que sunt de librata sua, super portas dictarum domorum, vel saltem in parietibus, ab extra, arma sua faciunt depingi ad denotandum quod dicte domus... sunt de librata illius... cardinalis ».

2. Eug. Déprez, *Clément VI... Lettres closes, patentes et curiales...* (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome), n° 639 et 642.

3. Pansier, *L'Œuvre des Repenties*, p. 216-217.

4. Arch. d'Avignon, AA 5. fol. 74-75.

5. R. André-Michel, *Avignon*, p. 14.

6. De Maulde, p. 328.

7. Arch. d'Avignon, boîte 18, n° 9. — Ces exemptions devaient être souvent violées, car, le 28 octobre 1373, le Conseil de ville décide :

« Item, quod suplicetur domino nostro pape, pro edificacione burgorum vacuorum seu non edifficatorum Avinionis, ut edifficia, extra muros Avinionis facta vel fienda, non taxentur nec assignentur seu in libratis ponantur quoquomodo » (Arch. d'Avignon, délibérations du Conseil, t. I, fol. 33).

8. Une bulle du 13 juin 1333, accordant l'exemption du droit de livrée à une maison nouvellement bâtie, dit : « Cum itaque vobis dampnosum nimium et importa-

Digitized by Google

rent-ils bien vite autour de l'enceinte, d'abord près des portes, surtout celles des Infirmières, de Matheron, d'Imbert et Magnanen, puis le long des routes qui menaient à la campagne, le chemin de St-Véran [1], celui de Morières ou de l'Isle [2], celui de Tarascon [3]; de même, entre le rempart et le Rhône.

Parmi les bourgs, les uns, appelés aussi *bourguets,* et quelquefois *courtils,* furent fondés par des particuliers désireux de faire un placement ou simplement d'aménager une demeure à leur usage personnel. Ces bourgs portaient généralement le nom de leur propriétaire et consistaient en un groupe de quelques maisons avec une ou deux issues seulement sur la route. Quelques-uns occupaient une superficie assez grande pour être desservis par deux ou trois ruelles intérieures, tel le bourg des Bérenguier, rue des Infirmières, et le bourg des héritiers de Jean Cabassole, gros pâté de maisons et de jardins compris entre la Carreterie, les Augustins et la rue des Allemands [4].

D'autres durent peut-être leur origine à des groupements de métiers; ainsi ceux qui prirent naissance sur les bords de la Sorgue, le bourg des « bugadières », hors du portail Imbert [5], et celui des tanneurs, entre les portails du Pontfract et Bocquier [6]; de même le bourg des Ortolans ou jardiniers, près de St-Lazare [7].

Enfin, le mot bourg fut aussi employé dans le sens de *faubourg,* terme qui se trouve d'ailleurs sous sa forme classique, *suburbium* [8]. Tel était le Bourg-Neuf qui allait du Portail Matheron au Portail Imbert, c'est-à-dire de la rue des Allemands (rue de l'Hôpital) à la rue du Cheval-Blanc (rue des Teinturiers). C'était un véritable faubourg comprenant plusieurs bourguets dont les uns portaient le nom de leur propriétaire et les autres, comme les « Tirandors », le nom d'anciens lieux-dits [9].

bile propter expensas hujusmodi redderetur, si domus predicte assignarentur aliquibus et taxarentur....» (Baungarten, *Aus Kanzlei und Kammer,* p. 69-70).

1. Rue Carreterie actuelle.

2. Rue de l'Hôpital actuelle.

3. Rue St-Michel actuelle : « Iter Thar[asconis], 24 mai 1385 (Arch. d'Avignon, reg. des mandats sur la gabelle, 1376-1391, fol. 554).

4. Pansier, p. 8 (*Carr. Allamanorum*), 24 (*Burgi*), 27 (*Burg. Berengarii*), 29 (*Burg. Cabassolarum*).

5. *Id., ibid.,* p. 28 (*Burg. Bugaderiarum*).

6. Actes du 8 novembre 1369 (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n°s 252) et du 20 octobre 1391 (*Ibid.* n° 256, fol. 62 v°) [Ms. Pansier].

7. Pansier, *Rues,* p. 41 ((*Burg. Ortolanorum*).

8. *Id., ibid.,* p. 150 (*Carr. Porqueriorum*).

9. *Id., ibid.,* p. 40 (*Bugus Novus*), 210 (*Carr. des Tiradors*).

Digitized by Google

Du côté du Rhône, le fleuve se déplaçant constamment vers l'Ouest, un vaste terrain, fruit d'une lente conquête, s'étendait en dehors des remparts. On l'appelait l'*estel*, nom provençal qui désignait les îlots émergés du lit du fleuve [1]. Au commencement du XIII[e] siècle, les Dominicains y avaient établi leur couvent. Du côté de l'abattoir actuel, lieu alors solitaire, on faisait, au temps des premiers papes, les exécutions capitales [2]. Au XIV[e] siècle, un faubourg se construisit sur l'*estel*. Il était coupé par deux chemins de direction à peu près parallèle, allant l'un de la Porte-l'Évêque à la chapelle du Miracle [3], l'autre du Portail Briançon au port des Périers [4]. On distinguait le *stellum superius* du côté du port des Périers et de la chapelle N.-D. du Miracle, et le *stellum inferius*, entre le Portail-l'Evêque et les Dominicains. Ce dernier avait été bâti le premier. Dès 1329, on cite une maison « rue de l'Église St-Dominique », où le sénéchal de Provence était l'hôte d'un certain Hugues de Brachio [5], qui avait construit la poissonnerie d'Avignon en 1320.

En s'entourant d'une ceinture de bourgs, Avignon doubla sa superficie. C'est alors que furent construits les quartiers actuels de la porte de la Ligne, des Infirmières et de la Carreterie, de la rue de l'Hôpital et de la rue des Teinturiers, du Portail Magnanen et de la rue Cocagne, ainsi que tout l'espace compris à l'Ouest de la rue Joseph-Vernet.

Transformation de la Ville

Ainsi la ville s'étend au dehors. A l'intérieur, elle se transforme.

A l'arrivée du pape, Avignon avait des monuments assez nombreux, mais si modestes qu'il fallut les reconstruire pour la plupart.

Le Rocher des Doms dominait la ville. Sur sa terrasse supérieure, il y avait l'ancien *castrum* ou citadelle de la commune, et

1. Duprat, *Notes de Topographie avignonaise (Le Rocher des Doms. Le Rhône)*. Extrait de la *Revue du Midi*, 1909, p. 12.

2. Pansier, *L'Œuvre des Repenties à Avignon du XIII[e] au XVIII[e] siècle*, 1910, in-8°, p. 21.

3. Pansier, *Rues*, p. 32 (*Burg. de l'Estel*). La chapelle du Miracle fut bâtie en 1320, sur le lieu des exécutions, comme nous le verrons plus loin.

4. 1332, « Iter ad portum Peyreriorum » (Arch. de Vaucluse, G, chap. métropolitain, 149 provisoire, fol. 26, [Ms. Pansier].

5. 25 mai 1329 (Saige et Labande, *Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie*. Impr. de Monaco, 1909, in-4°, p. 233 et 236).

Digitized by Google

sur ses pentes, quatre églises : Notre-Dame du Château, plus tard chapelle Ste-Anne, la cathédrale Notre Dame des Doms, l'église St-Jean et l'église St-Étienne, cette dernière paroisse de la ville que Jean XXII s'annexera, en 1317, pour en faire sa chapelle[1].

Au-dessous de l'église St-Etienne, se dressait le Palais épiscopal et une aumônerie qui disparaîtront tous deux lors de la construction du Palais des Papes[2].

En face, dans l'îlot dit aujourd'hui de la Vice-gérence, se trouvait le Palais royal, ancien palais de la commune[3]. On l'appelait « palais », parce qu'à Avignon, comme en Italie, toutes les maisons notables recevaient ce titre.

Outre St-Étienne, on comptait encore à l'intérieur de la ville, six paroisses, disposées en demi-cercle autour du Rocher. C'étaient St-Symphorien, — sur la petite place sans nom située en face de l'Hôtel Palun, rue Banasterie, — St-Pierre, St-Geniès, — entre la rue Vieux-Sextier et la rue Bonneterie ; cette église rebâtie au XVIII[e] siècle, servait naguère d'hôtel à la Chambre de commerce, — Notre-Dame-la-Principale, aujourd'hui chapelle des Pénitents blancs, St-Didier, St-Agricol. Il y avait en outre l'église de Ste-Madeleine, — derrière le théâtre, rue Racine et place de la Madeleine ; — cette église, à laquelle sera transféré en 1317 le titre paroissial de St-Etienne, appartenait aux religieux de St-André-de-Villeneuve[4].

A côté de Ste-Madeleine et sur l'emplacement actuel du théâtre, se trouvait le vieux monastère des Religieuses de St-Laurent. Au XIII[e] siècle, deux autres couvents de femmes avaient été fondés, celui de Ste-Catherine [rue Arnaud-de-Fabre, ci-devant rue Ste-Catherine] et celui de Ste-Claire, rue de la Masse[5].

Les Hospitaliers avaient un établissement important à Avignon ; leur commanderie, arrivée presque intacte jusqu'à nous, a été démolie en 1898, sous prétexte d'agrandir la place Pie[6]. Les Tem-

1. L.-H. Labande, *L'Eglise Notre-Dame des Doms d'Avignon, des origines au XIII[e] siècle*. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1906, 1907, in-8°, p. 6-8, 28-29.

2. Duhamel, *Les origines du Palais des Papes*, dans *Congrès archéologique de France, XLIX[e] session (1882)*, 1883 in-8°, p. 189-192.

3. G. Bayle, *Les Comtes de Provence à Avignon*, dans *Mém. de l'Ac. de Vaucluse*, 1891, p. 96.

4. Albanès-Chevalier, *Gallia christiana novissima*. VII. *Avignon*, n° 168.

5. Labande, *Avignon au XIII[e] siècle*, p. 234-239.

6. Bayol, *L'ancienne Commanderie de St-Jean-le-Vieux d'Avignon*, dans *Mém. de l'Ac. de Vaucluse*, 1900, p. 137.

Digitized by Google

pliers avaient aussi une commanderie, dans la rue St-Agricol actuelle; leur chapelle, gracieuse construction de la seconde moitié du XIII[e] siècle, sert aujourd'hui de salle-à-manger à l'hôtel du Louvre [1].

Enfin, hors les murs, il y avait comme édifices notables les quatre couvents de religieux mendiants, que nous avons déjà cités; puis, dans la banlieue, le couvent de St-Véran, filiale de St-Laurent, et la belle abbaye romane de St-Ruf.

A part Notre-Dame des Doms, St-Ruf et quelques constructions du XIII[e] siècle, les « monuments » d'Avignon étaient des édifices très médiocres, peu appropriés à la nouvelle destinée de la ville. Des ruines de l'ancien palais communal, on a retiré, en 1834, un bas-relief à demi-barbare représentant un seigneur à cheval en costume guerrier [2]; de tels restes laissent supposer un art encore bien imparfait. C'est en pensant à la pauvreté de ces édifices et à l'exiguïté de la cité que Renan a écrit : « Lorsque le pape Clément V vint fixer, en 1309, sa résidence à Avignon, peu de villes étaient moins préparées à servir de séjour à la cour pontificale [3]. »

Avignon changea bien vite d'aspect.

Dès Jean XXII, se manifeste une véritable frénésie de bâtisse. Le pape donne l'exemple. Comme il avait perfectionné les moyens de faire affluer l'argent dans les caisses de l'Église, il disposait de grandes ressources [4]. Il encouragea la construction, l'agrandissement ou l'embellissement de la plupart des édifices religieux. Notre-Dame des Doms fut pourvue de chapelles latérales, Saint-Agricol, presque entièrement réédifié avec nef et bas côtés; Ste-Madeleine, les Carmes, les Dominicains, etc., restaurés et agrandis [5]. Le pape fit construire la chapelle Notre-Dame du Miracle sur le lieu des exécutions capitales [6]. Enfin, il restaura, déve-

1. Labande, dans *Congrès archéologique de France, LXXVI[e] session (1909)*, 1910, in-8[e], t. I, p. 31.

2. Aujourd'hui au Musée Calvet.

3. Renan, *Discours sur l'état des Beaux-Arts en France au XIV[e] s.*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 626.

4. Samaran (Ch.) et Mollat (G.). *La Fiscalité pontificale en France au XIV[e] siècle (période d'Avignon et du Grand Schisme d'Occident)*, 1905, in-8[e] (Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome).

5. Faucon (M.), *Les Arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II. 1882, p. 48-49. — Schäfer, *Ausgaben (unter Johann XXII), passim.*

6. Cette chapelle, dont la façade a été refaite au XVIII[e] siècle, se trouve en face de l'Abattoir. (Pansier, *L'Œuvre des Repenties*, p. 22).

Digitized by Google

loppa et augmenta de bâtiments nouveaux le palais épiscopal qu'il habitait [1]. Ses successeurs, Benoît XII et Clément VI, trouvant cette demeure encore trop modeste, élevèrent le palais des papes actuel, « la plus belle et la plus forte maison du monde », suivant l'expression de Froissart. En outre, comme Jean XXII, ils favorisèrent, par leurs libéralités, la transformation monumentale de la ville [2]:

A l'exemple du pape, l'évêque d'Avignon eut son palais crénelé, — le Petit Palais, — et les cardinaux transformèrent leurs livrées. A l'extérieur, ces demeures prirent des airs de forteresses avec une tour qui était, au moyen âge, le symbole de la puissance. Ces tours orgueilleuses », — sur lesquelles Pétrarque appellera un jour la colère céleste [3], — se multiplièrent donc à l'envi. Quelques-unes subsistent encore, ainsi la tour de la livrée de Ceccano, inexactement appelée de la Motte, dans les bâtiments du Lycée, la tour de la livrée de Canillac ou de Murol dans la maison de M. de Bouchony, place du Palais, et enfin la tour de l'Hôtel-de-Ville, ancienne tour de la livrée d'Albano.

Les palais cardinalices n'en imposèrent pas seulement par leurs murailles hautes et sévères, mais aussi par leur étendue. La livrée du cardinal *de Prato*, construite vers 1328-1330, allait de la place St Pierre à la place de l'Horloge actuelle et du rocher de la vice-gérence à la rue Favart. La livrée du cardinal Guillaume de la Jugie, bâtie vers 1350-1351, se divisait en grande et en petite livrée. Surmontée d'une grosse tour carrée flanquée d'une échauguette à chaque angle, la grande livrée couvrait l'espace occupé aujourd'hui par l'hôtel de Javon, l'hôtel et la place de la Préfecture ; c'était la demeure du cardinal. De l'autre côté de la rue Bouquerie et réunie à la précédente par un arceau, se trouvait la petite livrée, où logeaient les gens de la suite ; elle allait du plan de Lunel à la rue St-Agricol dont elle n'était séparée que par quelques maisons.

A l'intérieur, ces immenses demeures furent disposées avec un grand souci de l'apparat. Comme celle du pape, elles eurent une salle de parement pour les réceptions, un grand tinel pour les festins, une chapelle, un cloître, des galeries, des jardins, un *patio* avec une fontaine ou griffon, etc. Les salles de réception

1. André-Michel (R.), *Le Palais des Papes...*, dans *Ann. d'Avignon*, 1917-1918, p. I-XVI, 1-124.

2. Schäfer, *Ausgaben* (1335-1362), *passim*.

3. André-Michel (R.), *Avignon*, p. 12.

Digitized by Google

eurent les proportions grandioses de l'édifice ; le grand tinel du cardinal *de Prato* mesurait 13 cannes, soit 26 mètres de longueur; celui du cardinal de la Jugie avait 11 mètres de large et 32 m. de long [1].

Comme les cardinaux imitaient le pape, les hauts prélats prirent modèle sur les cardinaux. Ainsi, Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne, se fit construire, sur les Lices, en face des Prêcheurs, un grand et bel immeuble muni de tourelles qu'il donna, en 1371, au chapitre de Narbonne [2].

Les cardinaux s'intéressèrent à la reconstruction des églises d'Avignon. L'église St-Didier fut rebâtie, de 1356 à 1359, grâce à un legs du cardinal Bertrand de Deux, évêque de Sabine [3]. C'est l'exemple le mieux conservé des églises de cette époque, caractérisées par une nef unique, des formes peu élancées, une décoration très simple. Ce type se retrouve, — au moins dans les morceaux qui sont de ce temps, — à l'église des Carmes, à l'église St-Pierre, rebâtie en partie en 1358, par le cardinal Pierre *de Prato* [4], à l'ancienne chapelle de l'hôpital St-Antoine (rue Figuière), où sera enterré le poète Alain Chartier [5], etc.

Aidés d'importantes subventions pontificales et de nombreuses libéralités des fidèles, les ordres mendiants voulurent avoir les plus grandes églises d'Avignon ; celle des Carmes est encore aujourd'hui la plus vaste nef de la ville ; celle des Cordeliers et celle des Dominicains [6], avaient des dimensions plus considérables encore; cette dernière, avec nef et bas-côtés, servit à plusieurs couronnements de papes [7].

1. Sur les livrées, voir : Pansier, *La livrée de Thury à Avignon aux XIV^e et XV^e siècles*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 125-144 ; *La livrée de Poitiers à Avignon du XIV^e au XVIII^e siècle*, *ibid.*, 1914, p. 233-256 ; — *La tour de l'officialité et la tour de l'auditeur*, dans *Annuaire de la Soc. des Amis du Palais des Papes*, 1915-1916, p. 31-48 ; — *La livrée de St-Martial*, *ibid.*, 1920, p. 38 ; — *Les Livrées de La Vergne et de Venise (Lycée actuel)*, *ibid.*, 1921, p. 43-49.

2. Les religieuses de Ste-Praxède s'y installèrent en 1398 (Pansier, *Hist. du monastère de Ste-Praxède d'Avignon*, dans *Ann. d'Avignon*, 1916, p. 42).

3. 1355, testament de Bertrand de Deux fondant un chapitre de chanoines, dans l'église St-Didier, et prescrivant de construire « ecclesiam decentem ac campanile » (Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.*, VII, *Avignon*, n° 1319, d'après Suarès, *Avenio christ.*).

4. Pansier, *La Livrée de Thury*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 129-130.

5. Pansier, *L'hôpital St-Antoine à Avignon et le tombeau d'Alain Chartier*, dans *Revue du Midi*, 1916, p. 77-101.

6. Girard et Requin, *L'ancien couvent des Dominicains d'Avignon*, dans *Congrès Archéol. de France*, 1909, t. II, p. 299-331 et dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 81-96.

7. Pour les couronnements de Benoît XII (1335) et de Clément VI (1342), Voir : Schäfer, *Ausgaben (1335-1362)*, p. 83, 184-191.

Digitized by Google

Les clochers ressemblèrent aux tours cardinalices ou seigneuriales en vogue à cette époque. Celui de St-Didier est une grosse tour carrée qui a l'air d'un donjon ; au-dessus, un tambour octogonal porte une flèche peu élevée, aux arêtes garnies de crochets. Au clocher des Augustins, construit en 1377 [1], les mâchicoulis qui terminent la partie carrée rappellent tout-à-fait une tour noble ; les clochers des Carmes et de Notre-Dame-la-Principale (Pénitents blancs), présentaient le même aspect.

Les laïques suivirent le mouvement de rénovation. Le Prince d'Orange eut un palais rue Four de la Terre [2] ; la reine Jeanne, comtesse de Provence, en eut un également sur les Lices, près du portail Boquier [3] ; c'est là que fut signé l'acte de vente de la ville d'Avignon en 1348 [4].

Pour rivaliser avec les cardinaux, les nobles avignonais levèrent de nouvelles tours ; on peut citer entre autres la tour de Raymond Arnols, rue Arc-de-l'Agneau [5], et celle des seigneurs de Venterol, qui existe encore dans l'immeuble Valabrègue, place Costebelle [6].

Les bourgeois aussi, favorisés par une prospérité commerciale inouïe, se firent bâtir d'opulentes demeures. Nous avons déjà cité celle d'un nouveau riche, Hugues « de Brachio », rue de l'Église St-Dominique, où le sénéchal de Provence résida en 1329. On peut en mentionner une autre, probablement plus modeste, celle de Pierre Obreri, un des architectes du Palais des Papes, rue des Masses ; de celle-ci, il subsiste encore des restes importants [7].

Ces maisons étaient généralement à deux ou trois étages. Au rez-de-chaussée, il y avait les celliers, la dépense, un réduit pour le bois et le charbon, une ou deux chambres pour la domesticité, parfois des écuries et une cour avec un puits ; dans les maisons marchandes, le rez-de-chaussée était occupé en partie par la bou-

1. Raimbault, *La construction du clocher des Augustins d'Avignon* (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1911), 1912, in-8°.

2. Pansier, *Rues*, p. 100.

3. Bibl. du Musée Calvet, ms. 2399, fol. 303-304 v°.

4 Falque, *Les Procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon(1302-1818)*, 1908, in-8°, p. 125.

5. Pansier, *La Livrée de Thury*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 127.

6. Arch de Vaucluse, G,. chapitre métropolitain, minutes de J. Surelli, 81, fol. 74 (23 décembre 1336). [Ms. Pansier].

7. Rue Collège-d'Annecy, 7, maison Verdet (Duhamel, *L'habitation, la famille et la sépulture de Pierre Obreri*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 1,

Digitized by Google

tique et l'atelier (*obrador*). Le premier étage, réservé aux appartements des maîtres, comprenait la « salle » et la chambre à coucher avec garde-robe et latrines contiguës, puis une ou plusieurs chambres, suivant l'espace dont on disposait ; les riches bourgeois s'offraient le luxe d'un *studio* et parfois d'une chapelle. Dans les maisons qui comportaient plusieurs logements, chaque étage était pourvu d'une cuisine et de latrines [1].

Le Conseil de ville seul hésita à se mettre au goût du jour. Il était cependant logé d'une façon étroite et misérable, dans l'ancien palais de la commune, vieille et sombre construction romane [2]. Faute de place, les séances du Conseil avaient lieu dans une salle où on parquait les prisonniers, situation humiliante [3] qui comportait pour les conseillers de multiples désagréments [4]. Par contre, le chef de la police pontificale, — le maréchal de la cour romaine, — était installé avec plus de confort dans un immeuble voisin qui devint plus tard la Vice-gérence [5]; sous Clément VI, la grande salle de cet édifice eut son plafond et ses murs décorés de peintures représentant les armoiries du pape et des membres de sa famille [6].

Sous Innocent VI, Avignon changea encore d'aspect. Il fallut mettre la résidence pontificale à l'abri des routiers et des Grandes Compagnies, qui, attirés par l'appât des richesses de la papauté, commençaient leurs incursions dans la vallée du Rhône [7]. On établit donc le tracé d'une nouvelle enceinte : « Le pape voulut, dit l'auteur de la Première Vie d'Innocent VI, que la clôture eut un contour très étendu, afin que, par la suite, on pût y construire de nouveaux édifices pour l'agrandissement de la cité. On

1. R. André-Michel, *Avignon*, p. 15 ; — Schäfer, *Ausgaben (unter Johann XXII)*, pp. 607, 608, 610, 612, etc.

2. Pansier, *La maison du camérier François de Conzié (1411-1431) et la viguerie d'Avignon*, dans *Ann. d'Avignon*, 1913, p. 251.

3. Il y avait longtemps, en 1306, le comte de Provence avait prescrit d'y mettre fin en louant une maison convenable pour y faire la prison (De Maulde, *Coutumes et règlements*, p. 308).

4. « Locus est in quo jacent, sedent et comedunt incarcerati a quorum semine consiliarii non recedunt alieni. » (Duhamel, *Une supplique du Conseil d'Avignon au XIV^e siècle*, dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 40-41).

5. Pansier, *La maison du Camérier*, p. 248-251.

6. Le dessin en a été conservé dans un manuscrit de Peiresc (Bibl. de Carpentras, ms. 862, fol. 220 *ter* à 320).

7. R. André-Michel, *La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1910, p. 129-154.

Digitized by Google

enferma donc dans cette enceinte, de nombreux jardins et lieux d'agrément, ainsi qu'un hôpital d'une admirable beauté, alors récemment construit et doté par Bernard Rascas, docteur ès-lois, citoyen d'Avignon »[1].

Les remparts furent commencés dès 1355. La construction se fit lentement. En 1359, devant un danger plus pressant, on remit en état de défense les vieux murs du XIII[e] siècle. En 1360, on entoura les nouveaux faubourgs d'une palissade de bois, partout où il n'y avait pas encore de rempart. Enfin, à la mort d'Innocent VI (1362), toute la partie sud entre St-Lazare et les Dominicains était terminée. On avait ajourné le côté du Rhône défendu par le fleuve. Un dessin de Poussin appartenant au Musée Condé nous a conservé le souvenir d'une ancienne porte crénelée se dressant comme une sorte d'arc de triomphe, entre le rempart et le Rhône, près de la porte de la Ligne actuelle[2]. Ce serait l'ancien Portalet qui fermait, à l'Est, l'enceinte inachevée d'Innocent VI.

Sous Urbain V, on compléta la clôture ; on fortifia les portes qui furent, outre celle de la tour du Pont, la porte Eyguière (porte du Rhône actuelle), les portes du Limas, des Périers ou des Miracles, ouvertes par intermittences, la porte St-Michel, la porte Imbert, la porte St-Lazare et la porte Aurose, près du Rocher. Cette enceinte, quoique plus étendue, avait moins d'issues que celle du XIII[e] siècle, dont nous indiquerons plus loin les portes[3] ; notons tout de suite que trois des nouvelles ouvertures, la porte Eyguière, la porte Imbert[4] et la porte Aurose, avaient pris le nom des portes correspondantes de l'ancienne enceinte[5].

Les fossés étaient alimentés, comme ceux du XIII[e] siècle, par la Sorgue et par la Durance. On les franchissait par des ponts-

1. Baluze. *Vitae paparum Avenionensium*, édit. Mollat, t. I, p. 328.

2. Le Portalet est représenté au premier plan à gauche ; dans le fond, on distingue le fort St-André. Ce dessin a été publié par Raymond Bouyer, *Poussin, novateur et paysagiste*, dans *L'Art et les Artistes*, 2[e] année, n° 23, février 1907, p. 385. (Renseignement communiqué par M. F. Digonnet).

3. Voir plus loin au § : *Aspect des rues*.

4. L'ancienne porte Imbert fut dès lors appelée le *portail Imbert vieux* ; puis à partir du XV[e] s. on la désigna sous le nom de *portail peint* à cause d'une peinture représentant les « sept péchés mortels » (Pansier, *Rues*, p. 167).

5. André-Michel (R). *La Construction des remparts d'Avignon au XIV[e] siècle*, dans *Congrès archéologique de France*, 1909, t. II, p. 341-360 ; — *La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1911, p. 129-145.

Digitized by Google

levis ou par des ponts de bois qu'on pouvait détruire rapidement, en cas de nécessité.

Cette enceinte d'Innocent VI et d'Urbain V, qui n'a guère eu à subir que les assauts du vandalisme, est celle qui entoure encore notre ville, dont elle constitue un des ornements les plus pittoresques.

Urbain V fit aussi d'importants travaux au Palais des Papes. D'autres édifices s'élevèrent également à son époque ; ainsi, pour ne citer qu'un monument existant encore en partie, le monastère Notre-Dame des Fours construit en 1367, par l'évêque d'Avignon, Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V [1], et devenu, en 1427, le collège St-Nicolas d'Annecy [2].

A la fin de ce pontificat, les principaux monuments d'Avignon étaient terminés. Après les périodes d'activité fébrile qui précèdent, l'époque de Grégoire XI marque un moment de recueillement. On consolide seulement et on restaure ; ainsi, en 1374-1375, on répare la tour du pont et le pont lui-même [3]. Le pape dote la ville de sa première horloge publique, placée sur une des tours du Palais [4].

La Communauté elle-même songe un instant à acquérir une maison pour y loger le viguier et le conseil à l'instar des « podestats de Lombardie » [5]. Mais ce projet, malgré l'approbation du pape, n'eut pas de suite. Les circonstances n'étaient plus favorables. Depuis la terrible peste de 1348, la maladie régnait d'une façon endémique, décimant la population à intervalles réguliers. Sous Urbain V, dès qu'il fut question du transfert de la papauté à Rome, les syndics s'inquiétèrent de cette éventualité qui allait amener une nouvelle diminution du nombre des habitants. Pour les rassurer quelque peu, le pape décida d'accorder le droit de

1. Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.*, VII, *Avignon*, n° 1346, 1449, 145c. (Les armoiries des Grimoard se voient encore sur une des clefs de voûte de la chapelle, rue Collège d'Annecy) Cf. aussi Fuzet, *Etudes d'archéologie et d'histoire sur Villeneuve-lez-Avignon. L'église et le monastère de Sainte-Marie des Fours* (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1884-1885), p. 24-25 ; — Sagnier, *L'abbaye de N.-D. de Four*, dans *Mémoires de l'Acad. de Vaucluse*, 1896, p. 126.

2. M. Fournier, *Les Statuts et privilèges des Universités françaises*, t. II, 1891, p. 394-396.

3. Muntz. *Les Arts à la cour des papes du XIV^e siècle. Les fondations de Grégoire XI à Avignon et dans le Comtat Venaissin*, dans *Rev. de l'Art chrétien*, mai 1891, p. 190-191.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 190-194. — Michel (Robert), *Les premières horloges du Palais pontifical d'Avignon*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1909, p. 213-224.

5. Duhamel, *Une supplique du conseil d'Avignon au XIV^e siècle*, dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 40-41.

Digitized by Google

cité à tous les courtisans qui en exprimeraient le désir [1]. On n'eut probablement pas beaucoup de demandes. Aussi, à la veille du départ du pape, les syndics firent-ils observer l'impossibilité de défendre la ville avec une population trop réduite [2]. Une nouvelle décision pontificale du 26 mars 1367, prescrivit alors d'admettre d'office comme citoyens tous les courtisans qui resteraient à Avignon [3]. Malgré cela et malgré le rapide retour du pape, l'élection des syndics, le 27 juin 1374, ne put se faire selon les règles, à cause de la peste, de la mortalité et de l'exode des habitants [4]. Après le départ de Grégoire XI, le mouvement s'accentua. Le pape avait renouvelé la bulle de 1367 [5] ; mais le plus grand nombre des curiaux et des courtisans suivit la cour romaine. D'après un recensement établi à cette époque [6], il n'y eut que 3830 courtisans qui restèrent à Avignon, et encore, sur ce nombre, 1471 seulement acceptèrent le droit de cité avignonaise [7], se décidant ainsi à un établissement définitif.

1. 23 septembre 1364, lettre du cardinal Jean de Blanzac, au maréchal de la cour romaine et au viguier d'Avignon : « Noveritis quod hodie... papa, nobis..., vive vocis oraculo, decrevit, voluit et declaravit quod, omnes et singule persone..., que, ex cortesanis, temporibus vacacionum sedis apostolice aut alias, se cives civitatis Avinionensis constituerunt et in cives recepte fuerunt, sint et remaneant... veri cives, et quod etiam omnes..., eciam si fuerint .. cortesani, volentes effici cives civitatis antedicte, possint effici et in cives... recipi... ; quodque ipse persone sic cives effecte... gaudeant... omnibus privilegiis, libertatibus, immunitatibus civium... » (Arch. d'Avignon, boîte 18, n° 14).

2. Bulle du 26 mars 1367 : « Cives ejusdem civitatis vix sufficient ad conservationem et custodiam civitatis... » (*Ibid.*, boîte 18, n°s 2, 3 et 5. Vidimus du 15 juillet 1368 en trois exemplaires).

3. « Ordinamus ut omnes curiales qui, in civitate predicta, post translationem dicte curie, si eam transferri continget, remanebunt et in ea habitabunt, ex remansione et habitatione hujusmodi, eo ipso, debeant, pro civibus .. haberi et perpetuo reputari... » (*Ibid.*).

4. « Propter pestem, mortalitatem vigentes, mortes et absentias personarum et raritatem presencium... » (Arch. d'Avignon. Délibérations du Conseil, t. I, fol. 43).

5. Le 23 août 1376 (Boîte 18, n° 7).

6. *Liber Divisionis Cortesianorum et civium Romane curie et civitatis Avinione facte de novo de mandato... Gregorii XI...* (Denifle et Ehrle, *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, t. I. p. 617-630).

7.

		Cortisani	*Cives*
Paroisse	Saint-Pierre	409	284
—	Saint-Symphorien	436	319
—	Saint-Geniès	269	164
—	N.-D. la Principale	276	83
—	Saint-Didier	264	235
—	Saint-Agricol	351	183
—	Saint-Etienne	354	203
		2.359	1 471

Digitized by Google

Sous Clément VII, grand seigneur ami du faste, la ville retrouva une partie de sa splendeur d'autrefois. L'église du couvent de Ste-Catherine, transformée maintenant en hangar, rue Arnaud de Fabre, et l'église de St-Martial, aujourd'hui temple protestant, datent toutes deux de ce pontificat [1]. En 1394, sur le tombeau de Pierre de Luxembourg, on commença les Célestins, ancienne église française d'Avignon ; désormais la plus somptueuse de la ville ; elle comptait parmi ses fondateurs le roi Charles VI et ses frères, les ducs d'Orléans et de Berry [2]. Ce couvent est englobé dans les bâtiments de la caserne du 7e génie, mais de la rue St-Michel on aperçoit le chevet de l'église décoré des lys de France.

Ensuite, vient l'époque troublée de Benoit XIII. Au milieu des discussions auxquelles donna lieu la légitimité de ce pontife, on sentit que la fin de la papauté avignonaise était proche. En 1397, le pape s'étant éloigné un instant, les syndics allèrent le supplier de revenir pour éviter la ruine et la dépopulation de la ville [3].

On sait qu'à la suite d'un long siège (1398-1403), Benoit XIII quitta le Palais des Papes en fugitif, le 12 mars 1403 [4]. Son autorité restaurée se maintint encore quelque temps sur Avignon et cette dernière période se signale par un important travail d'édilité, la création de la place du Palais. L'expérience avait montré qu'un assaillant pouvait, à l'abri des maisons, s'approcher sans danger des murs de la forteresse. Pour parer à cet inconvénient, Benoit XIII fit dégager la place du Palais, en décembre 1403, janvier et février 1404. En outre, le 14 février 1404, on commença un mur reliant Notre-Dame des Doms au Petit Palais ; au milieu de ce rempart, on aménagea une porte surmontée d'une tour appelée Quiquengrogne [5]. Ce fut la dernière œuvre de la papauté avignonaise.

1. Labande, dans *Congrès archéologique*, 1909, t. I, p. 34-37.

2. Labande *La dernière fondation des papes avignonais. Le Couvent des Célestins d'Avignon*, dans *L'Art*, 3e série, t. III, 1903, p. 586 ; t. IV, 1904, p. 15, 70, 153 et 269.

3. « Suplicarunt Sue Sanctitati, ut Avinionem reverti dignaretur, alias civitas propter suam absenciam depopularetur », dit Martin de Alpartils, *Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, édit. Ehrle, 1906, in-8°, p. 31-32.

4. Valois (Noël). *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. III, p. 325-327 ; — Pansier, *Le premier siège du Palais sous Benoit XIII (septembre 1408-mars 1403)*, dans *Annuaire de la Soc. des Amis du Palais des Papes*, 1917, p. 53-65.

5. Valois (Noël), *Essai de restitution d'anciennes annales avignonaises (1397-1420)*, dans *Annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1902, 2e partie, p. 13 ; — *Chronicon parvum Avinionense de Schismate et bello* (1397-1416) publié par F. Ch. Carreri, dans *Ann. d'Avignon*, 1916, p. 170 ; — Pansier, *Le Trésor de l'Eglise N.-D. des Doms et la guerre des Catalans*, *ibid.*, 1912, 105-106.

Digitized by Google

L'Edilité

Poètes et romanciers ont fait d'Avignon, au temps des papes, une description enthousiaste. Alphonse Daudet parle, en quelque endroit, des rues perpétuellement « jonchées de fleurs ». En réalité, cette cité si vantée, ne nous paraîtrait pas habitable.

Le pavage appelé *calade* était fait de cailloux, *de minutis lapidibus*[1], fichés en terre, système inconfortable qui s'est perpétué jusqu'à nos jours et a valu aux rues d'Avignon une réputation si fâcheuse[2]. Ce pavage était laissé à la charge et à l'initiative des habitants[3]. Chacun devait paver devant sa maison, quand besoin en était ; mais personne n'y mettait grand zèle. Beaucoup de rues n'avaient même aucun pavage. Aussi, la plupart du temps, le sol était-il défoncé, creusé d'ornières, et l'écoulement des eaux se faisant mal, parsemé de flaques nauséabondes[4]. Lorsqu'une charrette ou quelque bête de somme survenait, les passants se garaient en hâte pour éviter les éclaboussures. Pétrarque, qui nous rapporte ce trait, appelle Avignon « l'égout de la terre !... De toutes les villes que je connais, ajoute-t-il, c'est la plus puante ! »[5] On jetait tout à la rue...[6] Beaucoup tenaient leur

1. Statuts de 1246 (De Maulde, p. 169 et 205).

2. Ce système n'est d'ailleurs pas spécial à Avignon. On le retrouve dans le Comtat, en Provence et d'une façon générale, dans toutes les villes bâties au bord d'un fleuve. Voir J. Brunhes (*La Géographie humaine*, Paris, 1910, in-8°), qui donne (p. 149) une photographie de la rue des Chalets à Toulouse dont « le pavage était fait à l'aide des galets arrondis du cailloutis quaternaire » sur lequel la ville a été bâtie. (*Ibid*., p. 150).

3. Pansier, *Annales avignonaises* (1370-1392), dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 63 (pavage de la Carreterie en 1388). Voir aussi le livre de comptes de Douceline de Sade cité ci-après. — Le même usage était suivi à Apt (Sauve, *Une vieille cité provençale, Les rues et les quartiers d'Apt*, dans *Congrès des Sociétés savantes de Provence* (1906) in-8°, p. 943.

4. Pétrarque dit des Avignonais : « Hujus *paludis* habitatores ». (Gaston E. Broche. *Sur Pétrarque. Ses imprécations contre Avignon*. 1913, in-8°, p. 23).

5. Mollat, *Papes d'Avignon*, p. 302.

6. Au début du XIV^e^ siècle, dans l'intérêt du fisc bénéficiaire des amendes, on essaya de sévir, sans trop respecter les formes légales. Mais le zèle intempestif des agents financiers du comte de Provence fut tôt arrêté. Des lettres (30 novembre 1319) du roi Robert prescrivirent aux clavaire et sous-clavaire de ne rien exiger des habitants pour jet d'eaux sales dans les rues ou places de la ville, avant la constatation du délit par les juges (Arch. d'Avignon, boîte 11, n° 10). En dépit des poursuites sans doute peu fréquentes, les mauvaises pratiques continuèrent (Voir Girard et Pansier, *Les Statuts d'Avignon de 1441*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 178-181).

Digitized by Google

fumier près de leur porte[1]. Certaines rues servaient de latrines publiques et portaient un nom significatif[2]. Chiens, volailles et pourceaux vagabondaient librement et aidaient au nettoyage[3]. Enfin, les égouts étaient rares et mal entretenus.

La ville n'était alimentée en eau que par les puits publics ou privés et, dans les parties hautes de la ville, par des citernes[4]. Etant donné la malpropreté des rues, l'évacuation imparfaite des eaux souillées, la présence des cimetières à l'intérieur des murs, on devine par quelles abominables infiltrations la nappe souterraine etait contaminée. Aussi, la population était-elle souvent décimée par de terribles épidémies. Un médecin contemporain, Raymond Chalmel, de Viviers, auteur d'un célèbre *Traité de la Peste*[5], cite, parmi les principales causes de la propagation du fléau à Avignon, le mauvais état hygiénique de la ville, où les rues sont, « comme à Paris », remplies de boues et d'immondices[6].

Après l'effroyable peste de 1348, on paraît avoir fait un petit effort pour améliorer le pavage. Ainsi, dans un livre de comptes particulier, il est question de calades refaites « sur le commandement de Monsieur Bernard Rascas, commissaire pour la paroisse St-Symphorien »[7].

Plus tard, de 1376 à 1391, la ville consacre une partie du revenu de ses gabelles à l'assainissement de la ville. Il est alors souvent

1. Habitude tenace qui, malgré toutes les défenses, a persisté jusqu'au XIX[e] siècle Cf. Bayol, *L'eau potable en Avignon*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1905, p. 84-85. Voir aussi une lettre du Dr Alfred Pamard sur le même sujet, *ibid.*, p. 280

2. Pansier, *Rues*, p. 51.

3. La première ordonnance interdisant le vagabondage des oies et des porcs es du 15 septembre 1535 seulement (Arch. d'Avignon, délibérations du conseil, t. IX fol. 63 v°-64). D'autres ordonnances contre les porcs furent prises encore le 28 mars 1560 (*Ibid.*, t. XII, fol. 181) et le 3 août 1669 (Ibid., DD, « Livre de la police ou maîtrise des rues », 1740, ms. in-8°).

4. De Maulde, p. 167.

5. Connu seulement par le médiocre ouvrage de Jacques Dalechamp (*De Peste libri tres, operâ Jacobi Dalechampii*... Dijon, Guill. Roville, 1553, in-12).

6. «... Luti, ac cœni, quae in viis publicis aggeruntur, ut Avenione et Lutetiae .. » (Dalechamp, *op cit.* p. 20).

7. Extrait du compte des fonds prêtés ou avancés à Douceline, femme de Jean de Sade, chanvrier d'Avignon, par Jean Teisseire : 5 septembre 1356 : « Item, deu mais Dousalina que li prestiei, a V de septembre, per far refar de novel tota la calada que z'es devant l'ostel en que estava l'evesque de Clarmont, la cal calada avem facha refar de nou, per commandament de Monsen Bernat Rascas, commissari per la paroquia de Sant Siforian, per la cal calada mi convenc a paguar al maistre, lo cal caladier a non Johan de Rems : II florins » ; — 10 mars 1358 : nouveau prêt « per far far de nou la calada que z'es davant las taulas dels cambis ». (Arch. de Vaucluse, E, papiers de la famille de Sade).

Digitized by Google

fait mention de pavages, auxquels la ville contribue par des « subventions »[1]; pavage du pont en 1377, des abords de la porte St-Lazare et du portail St-Jacques en 1385, de la Carreterie en 1388, de la place des Salins en 1388, de la rue droite devant St-Didier, en 1389, des lices de la Fusterie, en 1390, etc., etc.[2].

Pour une entrée de souverain, on refaisait toujours quelques calades. Ainsi, en décembre 1389, pour la venue du roi Charles VI, on repava rue Carreterie, devant la chapelle de Notre-Dame-la-Belle, rue des Lices, place St-Didier, place du Corps-Saint, aux Infirmières, à la porte Eyguière, à la Fusterie, etc.[3].

Les textes qui signalent ces travaux donnent quelques détails sur leur exécution. On sait ainsi qu'à la place du portail St-Jacques, le terrain à paver, bien purgé de ses immondices, fut creusé au préalable et sans doute aplani ; on étendit ensuite un lit de sable destiné à recevoir les cailloux[4]. Les paveurs d'Avignon se firent alors une certaine réputation d'habileté, car c'est à eux que le conseil d'Apt s'adressa, en 1380, pour la réfection de ses calades[5].

En même temps qu'on améliorait le pavage, on faisait quelques travaux de propreté, tout au moins les plus indispensables. Certaines rues étaient en effet de véritables cloaques. En 1376, le nettoyage de la rue derrière le Palais, entre le Palais des Papes et l'hôtel du Maréchal, est désigné par le terme énergique de *purgacio*[6]. En 1390, il faut 70 journées d'ouvriers pour nettoyer la rue Palapharnerie, la place dite devant la *taberna Campioni*, au portail des Infirmières, et le port de la porte Aurose tellement couvert d'immondices que les marchands ne pouvaient débarquer leurs bois. La même année, la ville fit faire des fossés de

1. 7 juin 1390, 6 florins d'or « pro subvencione callate que fit in lissiis quibus itur ad Fusteriam versus molendinum de Pertusii usque ad hostelariam signi Veronice ». (Arch. d'Avignon, reg. des mandats sur la gabelle, 1376-1391, fol. 721).

2. *Ibid.*, fol. 324 v°, 526 v°, 545 v°, 580, 594, 721, etc. — Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 37, 63, 67.

3. Reg. des mandats sur la gabelle, fol. 721-726. — Pansier, *loc. cit.*, p. 67, 69-70.

4. 8 juin 1386 : «... pro purgando lutum portalis Sancti Jacobi et pro purgando carreriam, et pro cavando et removendo terram ubi facta est callata lapidea ;... item pro lapidibus emptis...; item pro portando lapides et arenam supra locum ubi facta callata. .; item pro edificando callatam... » (Reg. des mandats sur la gabelle, fol. 580).

5. Sauve. *Une vieille cité provençale*, *loc. cit.*, p. 943.

6. Pansier, *La Maison du camérier F. de Conzié*, dans *Ann. d'Avignon*, 1913, p. 248, note 4 ; et *Annales avignonaises*, ibid., 1914, p. 28.

Digitized by Google

chaque côté du pont dormant du portail Imbert parce que, la nuit, on y jetait des ordures [1].

Dans les grandes occasions, entrée du souverain ou procession solennelle, on « purgeait » les voies où devait passer le cortége et on enjoignait aux citadins de nettoyer devant leurs maisons [2]. Mais en temps ordinaire, il n'y avait pas de service public et régulier de balayage. Si les habitants de certains quartiers, ceux de la rue de l'Epicerie [3] par exemple et ceux de la Juiverie [4] entretenaient des balayeurs à frais communs, c'était affaire privée. D'une façon générale, pour le nettoyage comme pour le pavage, on s'en remettait à la bonne volonté des habitants. Aussi les rues restèrent-elles sales, mal nivelées, incomplètement pavées [5].

La surveillance du pavage et de la propreté de la ville appartenait à des magistrats municipaux appelés *maîtres des rues*, chargés de stimuler le zèle des intéressés. Ces officiers, au nombre de trois, élus chaque année par le conseil de ville, avaient en outre sous leur juridiction, toutes les questions d'édilité : alignement, saillies des façades, concessions sur la voie publique, etc. Comme les curiaux supportaient malaisément les ordres de l'autorité locale, les maîtres des rues nommés par la ville étaient doublés d'un nombre égal de maîtres des rues « députés pour la cour romaine » par le camérier du pape [6].

A en juger par les résultats, l'action de ce collège d'édiles était peu efficace, aussi bien pour l'alignement que pour le pavage et le nettoyage.

Ce n'était pas que l'alignement fût chose inconnue. En 1362, les chanoines de St-Pierre demandèrent aux syndics de la ville l'autorisation de construire sur un vacant, — nous dirions un

1. Pansier, *La Maison du camérier F. de Conzié*, dans *Annales Avignonaises*, p. 69.

2. *Id. ibid.*, p. 63, 67, 69, 71. — Alpartils (p. 142) : « Civitatenses fecerunt mundari vias in girum palacii pro facienda processione generali in crastinum », pour fêter la restitution d'obédience à Benoit XIII (3 et 4 avril 1403).

3. Les bailes de la rue de l'Epicerie traitent, le 27 juin 1376, avec trois balayeurs qui s'engagent, pour un an et le prix de 21 flor., à « mundare carreriam totam dicte Speciarie... et carreriam Argenterie .. et curare qualibet die, et proicere bis in septimana... » Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds Martin, n° 56, Brèves de P. Bassinelli. à la date [Ms. Pansier].

4 2 octobre 1370 (*Ibid.*).

5. Girard et Pansier, *Statuts d'Avignon de 1441*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 178-181.

6. Girard, *Les Maîtres des rues d'Avignon au XV^e siècle*, dans *Ann. d'Avignon*, 1917-1918

Digitized by Google

hors-ligne, — derrière le chevet de leur église. On leur accorda cette permission, *licentiam, auctoritatem et consensum*, en ayant soin de fixer, et l'alignement, *recta linea*, à observer, et la largeur, — deux cannes, quatre mètres environ, — à laisser à la rue [1].

Mais l'alignement avait de nombreux adversaires.

Dès le début, les cardinaux en prirent à leur aise avec l'édilité. Le 20 février 1308, le conseil se plaignait des « édifices et clôtures » installés par les cardinaux et les courtisans dans les rues et les traverses, ainsi que sur les lices et les pâtis de la commune [2]. Malgré cette protestation, les cardinaux continuèrent à entourer leurs livrées de clôtures de pierre ou de barrières de bois appelées *cancels*, qui empiétaient sur la voie publique. Le conseil n'osait pas les faire enlever, mais il fut entendu qu'ils seraient détruits en cas de départ de la cour pontificale. En effet, Grégoire XI, avant de se mettre en route pour Rome, ordonna la suppression des cancels des livrées cardinalices [3] ; Benoît XIII fit de même, en 1409, mais seulement pour les cardinaux qui avaient abandonné son obédience [4].

Les rues qui séparaient les diverses maisons de leurs livrées étaient une gêne à laquelle les cardinaux avaient plusieurs façons de remédier. Ils se contentaient quelquefois d'établir une communication par-dessus la voie publique, au moyen de ponts sur traverses ou d'arceaux de pierre ; l'arceau actuel de la Préfecture est un souvenir de celui qui réunissait autrefois la grande et la petite livrée de Poitiers [5]. L'emploi de ce genre de construction était ancien à Avignon ; un arc de pierre entre deux maisons, paroisse N.-D. la Principale, est cité dès 1269 [6]. Au Palais des Papes, il y eut le « pont d'Innocent VI » qui assurait le passage entre les vieux bâtiments de Benoît XII et ceux plus récents de Clément VI [7]. A l'intérieur de la ville, les ponts ou arceaux, qui

1. 15 et 31 mai 1362 (Arch. d'Avignon, boîte 26, n^os 8 et 52).

2. « Cum edificia plura et clausure plurime fiant cotidie et facte fuerint per dominos cardinales et alios cortesanos et cives in carreriis publicis, transversiis et aliis locis communibus et patuis et etiam in licliis hujus civitatis Avinionensis... » (Boîte 26, n° 5) ».

3. Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann. d'Avignon*. 1914, p. 36-37.

4. Arch. Vatican., reg. Avin. 342. fol. 468 [Ms. Pansier].

5. Pansier, *La Livrée de Poitiers*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914-1915, p. 244.

6. 7 octobre 1269 : « qui arcus protenditur ab oriente versus occidentem » (Arch. de Vaucluse, G, chap. métropolitain, 10 provisoire, vol. concernant les paroisses de la Principale, de St-Didier, etc. n° 38).

7. D^r Colombe, *Au Palais des Papes d'Avignon, Recherches critiques et archéolo-*

Digitized by Google

se multiplièrent alors et dont plusieurs subsistent encore, eurent pour inconvénient de rendre les rues très sombres et d'être fort incommodes à cause de leur peu d'élévation.

D'autres fois, les cardinaux n'hésitaient pas à s'approprier les rues qui traversaient leurs livrées ; ils les fermaient complètement à la circulation[1]. Souvent aussi, ils faisaient bâtir sur la voie publique ; en 1332, le cardinal Raymond de Fargis, du titre de *Sancta Maria Nova*, avait fait construire un mur et une cheminée dans la rue de l'Hôpital St-Jean qu'il habitait ; les syndics durent se contenter d'une déclaration du cardinal affirmant qu'il n'avait voulu attenter en rien aux droits et libertés de la ville et que les lieux seraient remis en l'état... après son départ[2].

Les simples courtisans imitaient leurs puissants protecteurs. En 1370, les familiers du cardinal *de Prato* avaient bâti sur des traverses donnant accès à la livrée du cardinal. Celui-ci, sur la réclamation des syndics, reconnut que les constructions avaient été faites « de consciencia sua » ; il en ordonna la remise aux syndics comme appartenant au domaine public, mais obtint que ses familiers continueraient à y habiter moyennant un loyer fixé par les « taxatores[3] ».

Dans un autre cas, l'accord se fit à un moindre prix. En 1386, Gilles « de Ulcheyo », camérier du cardinal de St-Martial, avait fait élever un mur le long d'une maison qu'il possédait dans la livrée du cardinal d'Espagne, au Petit Paradis. Ce mur empiétait sur la voie publique. Aussitôt, syndics et maîtres des rues de dénoncer le nouvel œuvre et d'ordonner l'arrêt des travaux. Gilles « de Ulcheyo » en appela au camérier du pape qui prescrivit aux maîtres des rues un nouvel examen des lieux. Tout se termina par une transaction. On constata que le mur litigieux ne prenait sur la rue que la largeur de neuf pans sur deux cannes de long, ce qui était bien peu de chose et ne pouvait porter grand tort à la chose publique ; de plus, notre maître Gilles offrait aux maîtres des rues, deux chapons bons et gras. C'étaient

giques. VI. Le pont d'Innocent VI, 1912, in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1911)

1. 24 janvier 1431, près de St-Agricol : «..., Ibidem antiquitus erat via publica aperta, sed d. cardinalis [Occitanensis], sua potencia, claudi fecit de facto, et cum fuit de facto factum, de facto aperiatur... » (Arch. d'Avignon, DD, Manuel des maîtres des rues, 1428-1431).

2. 4 mars 1332 (Boîte 26, n° 4).

3. Pansier, *La livrée de Thury*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 142-143.

Digitized by Google

de fort bonnes raisons pour autoriser la construction du mur ; dont acte du 25 mars 1387[1].

Les maitres des rues étaient presque toujours ainsi tolérants.

Aspect des rues et des places

Le plan d'Avignon semble un fouillis désordonné, surtout dans la partie centrale et primitive de la ville, autour du Palais des Papes et du Rocher. En réalité, les principales rues d'Avignon, irrégulières dans leur tracé, le sont moins dans leur direction. Les unes convergent vers la place de l'Horloge, centre traditionnel de la cité ; les autres marquent l'emplacement des anciens remparts. Par contre, les simples « traverses » réunissant les rues entre elles, ont les directions les plus diverses. Le tout donne l'impression d'un enchevêtrement extraordinaire, où le promeneur étranger a souvent de la peine à se guider.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les causes historiques de cette situation : antiquité de la ville, — les cités gallo-romaines, d'origine ancienne, avaient déjà une voirie très irrégulière[2], — événements du haut moyen âge qui ont bouleversé à plusieurs reprises la topographie avignonaise[3], et enfin indifférence ou imprévoyance de l'autorité municipale qui s'est toujours montrée, même à la fin du XIX[e] siècle, peu soucieuse d'appliquer de bonnes régles d'édilité.

Au temps des papes, les immenses travaux de construction qui furent entrepris auraient assurément permis d'améliorer l'aménagement de la ville et de rectifier le tracé des voies publiques ; mais on n'avait pas encore de préoccupations de cette sorte. Les Avignonais tenaient à leurs rues tortueuses qui leur donnaient de l'ombre à toute heure du jour, les abritaient du vent[4] et permettaient les embuscades. De cet état d'esprit, nous avons un témoignage significatif. Dans la seconde moitié du XV[e] siècle, lorsque les chanoines de St-Agricol voulurent dégager le parvis de leur église en démolissant quelques maisons, ce projet rencontra une vive opposition de la part des habitants de

1. Boîte 26, n° 9.

2. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. V. p. 51 52.

3. Duprat, *Essai sur l'histoire politique d'Avignon pendant le haut moyen âge* (406-878), 1908, in-8°. (Extrait des *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1908).

4. « Ventus aquilonaris permaximus ». (Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, édit. Mollat, t. I, p. 32).

Digitized by Google

la Petite-Fusterie qui portèrent leur réclamation au cardinal-légat[1]. Les raisons que firent valoir les protestataires sont de deux sortes. Les unes tenaient à la situation spéciale de la place projetée qui devait surplomber la rue et n'être séparée de plusieurs maisons que par l'espace de deux cannes (4 m.) ; on craignait que la place ne devint un poste d'observation ; on redoutait les yeux curieux et les oreilles indiscrètes. On s'alarmait également de la proximité du cimetière que rien ne séparerait plus de la Petite-Fusterie dont les habitants paraissent avoir eu quelque répugnance à voisiner avec les morts. En outre, on laissait entendre que la place projetée deviendrait bien vite le lieu de réunions des gamins, des écoliers et des étudiants qui y feraient de la musique bruyante, y donneraient des réunions tapageuses et des « spectacles » se terminant toujours par quelques vitres cassées et par des vexations contre les bourgeois paisibles. Enfin, on alléguait trois grandes raisons qui auraient pu s'opposer à toute autre création de place publique. Ainsi, on déclarait qu'après les démolitions projetées, la rue serait plus difficile à défendre en cas d'invasion de la ville par les ennemis de Sa Sainteté ; en second lieu, que le mistral y soufflerait avec beaucoup plus de violence ; et enfin que cette nouveauté *enlaidirait* la rue et déformerait l'aspect de la ville[2].

1. La supplique des habitants de la Petite-Fusterie n'est pas datée ; mais, d'après l'écriture et les noms des signataires, elle ne peut être que de la seconde moitié du XV[e] siècle. Elle est antérieure d'une vingtaine d'années environ à la réfection de la façade terminée seulement en 1489. (Abbé H. Requin, *Ferrier Bernard à Avignon, 1489-1510*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1891, p. 387-388).

2. « Primo namque, si contingeret, quod Deus advertat, hanc insignem et peculiarem vestram civitatem invadi, dicta carreria est una de potencioribus et apcioribus ad deffencionem que sit in presenti vestra civitate, et si fieret dicta demolicio esset debilior tocius civitatis. — Secundo, ex dicta platea quam cupiunt fieri ipsi domini collegiati, cum esset ejusdem altitudinis cujus sunt fenestre domorum habitancium in dicta carreria, haberetur de directo liber prospectus infra domos dicte carrerie, et omnia secreta et pompa inhabitancium per astantes in ipsa platea viderentur indubitanter et detegerentur, quod esset molestissimum ymo et intollerabile ipsis habitantibus et generativum scandalorum irremediabilium infinitorum. — Tercio, ipsa carreria est una de transquilioribus a flatibus ventorum tocius vestre civitatis et esset, si ipsa demolicio fieret, turbidior et magis ventosa quacumque alia. — Quarto, dicta carreria habet vicinos viventes et haberet immediate mortuos, quia cimiterium dicte ecclesie. — Quinto, in dicta platea quam cupiunt, sue amenitatis causa, dicti collegiati facere, semper convenirent juvenes, adolescentes et alii de omni genere musicorum et fierent ibi loco oraciones quasi spectacula, proicerenturque lapides in fenestris vicinorum et vitra seu vererie domorum vicinarum exinde frangerentur et propterea dampna et incomoda infinita consequerentur habitantes. — Sexto, nichil posset dici neque proferri in domibus

Digitized by Google

Cette manifestation survenait à une époque où on sentait déjà le besoin de porter la pioche dans le fourré des vieilles bâtisses [1]. Les préjugés qui l'inspiraient s'exerçaient avec plus de force encore au siècle précédent.

Les rues demeurèrent donc très irrégulières. Sauf de rares exceptions, il n'y avait pas de rues droites. Si, dans les textes, on trouve souvent le terme de *carreria recta*, il ne faut pas songer à un tracé rectiligne. Un document, soucieux de l'exactitude, a soin de dire à propos d'une de ces *carrerie recte, carreria recta que tendit curvatim et circulariter* ! [2] *Carreria recta* signifie rue *directe* et non rue droite.

Les rues restèrent aussi très étroites, même celles qu'on appelait carrières, *carrerie*, c'est-à-dire rues charretières [3]. Les traverses (*transversie*, *traversie*) et les ruelles (*androne* [4], *viola* [5]) étaient plus exiguës encore. Les premières servaient à la circulation ; les secondes étaient plutôt des sortes de cours intérieures ou de couloirs entre les maisons. Les rues les plus importantes étaient alors la rue de l'Argenterie (rue Bancasse) qui menait du portail Boquier au *macellum* [6] et la rue Balance qui, du port et du pont, conduisait également au marché. Il n'y a pas de raison de croire qu'elles étaient plus larges qu'aujourd'hui. On sait notamment que la rue Bancasse mesurait autrefois quatorze pans, c'est-à-dire 3 m. 50, à l'entrée du côté de la place de l'Horloge, et 12 m. 50 plus loin, un peu plus de dix pans, soit 2 m. 50 environ seulement [7].

vicinis quum audiretur a dicta platea cumli la non distaret a domibus aliquorum nisi per duas canas. — Septimo, ex hoc difformaretur totius aspectus publicus resque publica in inmensum lederetur et dedecoraretur ac deturparetur valde tota ipsa carreria... » (Arch. d'Avignon, DD, Voirie, Carton des Maîtres des rues).

1. Le 12 octobre 1454, le notaire J. Girardi, note, en effet, en ces termes le dégagement de la place du Change : « ... Facta fuerit platea communis ad decorem dictorum Cambiorum et tocius rei publice hujus civitatis... » (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds de Beaulieu, n° 733, fol. 521). [Ms. Pansier].

2. Pansier, *Rues*, p. 93 (*Carr. hospit. Lombardorum*).

3. Pour désigner les rues, on trouvera aussi, mais rarement, le nom de *via* (« via sive transversia appellata Milhete », Pansier, *Rues*, p. 129), ou de *vicus* (« in vico vocato Sentareria », *Ibid.*, p. 47).

4. *Androna* (prov. *androuno*) désigne une ruelle, un cul de sac (« Androna per quam ingreditur in diversorio Floris lilii », Pansier, *Rues*, p. 76), le vide qui sépare deux maisons (Mistral, *Dict.*, I, p. 97).

5. *Violum* (prov. *viòu*, Mistral, *Dict.*, II, p. 1028) signifie ruelle (« Cum violo sive carreria librate predicte ». Pansier, *Rues*, p. 121).

6. « Carr. Argentarie per quam homo vadit recte de magno macello versus ecclesiam S. Desiderii seu versus portale Boquerii... » (*Id.*, *ibid.*, p. 12).

7. Le 5 juillet 1759, Jean-Baptiste Péru, architecte, déclare avoir été requis le

Digitized by Google

Dans des rues si étroites, les accidents étaient fréquents. Pour y porter remède, les juges de la cour temporelle ordonnèrent, en 1377 [1], aux charretiers de conduire leurs bêtes par la bride. Mais les syndics obtinrent aussitôt l'abolition de cette criée [2] qui allait à l'encontre d'un vieil usage, et comme telle, attentatoire aux libertés de la ville. Elle était en outre, assurait-on, difficile à exécuter. On alléguait en effet, qu'en chevauchant les bêtes, on leur faisait grimper plus aisément les rues montantes du centre de la ville ; on signalait de plus que, dans certaines rues boueuses, comme la Carreterie, et pour aller aux abreuvoirs de la Sorgue, il fallait nécessairement monter les chevaux pour éviter de patauger [3].

Les inconvénients résultant de l'étroitesse et de l'irrégularité des rues, les saillies des façades les augmentaient encore. De toutes façons, la maison gagnait sur la rue [4].

Au-dessus de la porte, on dressait de petits porches de pierre ou de charpente destinés à abriter les visiteurs de la pluie ; le seuil se prolongeait dans la rue par quelques marches ; le long de la façade, on disposait des bancs de pierre pour le travail ou la causerie en plein air ; comme il n'y avait pas de trottoirs, des boute-roues écartaient les voitures. Enfin, dans les rues marchandes, les étalages des boutiques, appelés *tauliers*, débordaient de plusieurs décimètres.

21 juin dernier, jeudi de l'octave de *Corpus Domini*, par les habitants de la rue Lancerie, dite des Cordonniers, pour prendre la largeur : 1° de la rue Bancasse, où la procession du Saint-Sacrement faite ce jour-là par la paroisse de Saint-Agricol, venait de passer ; et 2°, de la rue Lancerie où, précédemment, la procession « étoit en usage » de passer. Péru, ayant procédé à ladite opération, trouva, pour la rue Bancasse, 14 pans à l'entrée et 50 pans plus loin, 10 pans 1/3 et 6 lignes de largeur, et par la rue Lancerie, 13 pans 2/3 à l'entrée et 25 pans 1/3 plus loin, à l'endroit le plus resserré, 11 pans 1/3 de largeur. (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds Vincenti, n° 795, Michel Clavel, fol. 94 v°-95 v°).

1. 21 novembre 1377. (Arch. d'Avignon, boîte 3, n° 57).

2. La 15 décembre 1377 (*Ibid.*).

3. « Nam catrigarii, cum vadunt extra civitatem vel veniunt, frequenter equos potare faciunt infra rivum Sorgie, prope portale Sancti Michaelis aut propre Predicatores, et tunc dictat equitas et ratio ut equos ascendant, ne se molient. Item, in carreria Cadrigariorum et prope portale Saline, est tanta luti copia quod est necesse eos ascendere vel itinerare per lutum. Item, docet experientia quod cum currus est oneratus excessive et habet ascendere, ubi carrerie sint assensure, ut eundo versus palacium vel loco simili, facilius trahetur currus per equum, si ascendatur super eum quam alias trahetur... ». (*Ibid.*).

4. Pour les façades, voir De Maulde, *Coutumes et règlements*, p. 169; Girard et Pansier, *Statuts d'Avignon de 1441*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 179, art. 72; Girard, *Les Maîtres des rues d'Avignon au XV^e siècle*, dans *Ann. d'Avignon*, 1917-1918.

Digitized by Google

Des treilles grimpaient le long des murs, des enseignes volumineuses pendaient sur la tête des passants ; on recommandait de les tenir à une hauteur suffisante pour ne pas gêner le passage des cavaliers. Ces enseignes ajoutaient au pittoresque des rues : on y voyait le Coq d'argent, la Géline, le Cerf-Volant, le Renard qui taille, la Truie qui file, le Cheval Blanc, l'Ecu de France, de Normandie ou d'Aragon, le Chapeau d'or ou le Chapeau rouge, la Tête de Sarrazin, l'image de St-Jacques ou de St-Christophe : au XV[e] siècle, sur une taverne, on peindra une galée ou galère [1].

Sur les demeures cardinalices et les maisons nobles, se détachaient des écussons armoriés [2] ; souvent aussi, des cheminées, des tours d'escalier, des bretèches et des échauguettes formaient proéminence ; de même, les *coursières* ou galeries de bois desservant les appartements et les *loggias* surplombant la rue. Les fenêtres étaient encadrées de grosses moulures. Pour protéger la demeure, on aimait à placer, sur la façade, une Vierge sur un socle et sous un dais historiés [3].

La maison, ainsi hérissée d'appendices divers, avançait parfois sur la rue ses étages en encorbellement. Le type de ce genre de construction se trouvait au Palais des Papes dont la façade occidentale de la cour d'honneur a un étage supérieur surplombant le rez-de-chaussée. Une maison gothique de la rue Grande-Fusterie présente, à son dernier étage, la même disposition. Dans ces deux cas, le mur qui dépasse est porté par un encorbellement de pierre. Mais le plus souvent, surtout dans les habitations modestes, le mur, construit en matériaux légers remplissant un cadre de bois, était simplement posé sur l'extrémité des poutres du plancher. Dans la terminologie locale, on réservait le nom d'*evrants* [4] ou d'auvents à ces « planchers saillants [5] » dont un

1. Pansier, *Rues*, p. 85.

2. En 1409, Benoît XIII les fit enlever sur les maisons des cardinaux qui avaient abandonné son obédience : « .. Arma, signa seu vexilla, cancellosque eorumdem.. constituta, depicta seu erecta,.. destruatis... ». (Arch. Vatic., reg. Avin, 342, fol. 468). [Ms. Pansier].

3 Il y avait un « image » de Notre-Dame sur le mur du tinel du palais de Benoît XII. (R. André-Michel, *Le Palais des Papes...* dans *Ann. d'Avignon*, 1917-1918, p. 60). — Le Musée Calvet conserve une Vierge de cette époque provenant d'une maison de la rue Grande-Fusterie.

4. Les *evans* sont déjà cités dans une délibération du Conseil du 28 octobre 1373 (t. I, fol. 33).

5. *S. D. N. D. Benedicti .. papae XIV, chirographum quo domus omnes... quae... pertinent ad Ecclesias, etc. subjiciuntur dispositioni statuti Aven. rub. XLVI, de Projectis.* Avignon, Domergue, 1751, in-4°, p. 6.

Digitized by Google

exemple du XV[e] siècle subsiste encore à l'angle de la rue des Marchands et de la rue des Fourbisseurs. Ces étages qui avançaient diminuaient singulièrement la largeur des rues ; dans les plus étroites, les façades en arrivaient presque à se toucher.

Couronnant la maison, les gargouilles, les poutres aux extrémités sculptées de figures grimaçantes et la toiture débordaient encore largement. Quelques maisons avaient une terrasse[1]. D'autres étaient surmontées d'un colombier[2].

Les toits saillants et les encorbellements, ainsi que les nombreux *arceaux* qui traversaient les voies publiques, tout concourait à arrêter l'air et la lumière. Au XVIII[e] siècle, on disait que les rues d'Avignon inspiraient « la tristesse et la mélancolie » : aujourd'hui, nous en goûterions davantage le pittoresque ; mais nous avons mis notre idéal dans des cités plus claires et plus saines.

Places et carrefours étaient aussi de dimensions fort restreintes. Au XIV[e] siècle, la place du Change, plus exiguë cependant qu'aujourd'hui, était la grande place d'Avignon ; les autres places, appelées plans ou planets, étaient de simples carrefours. Les moins étroites étaient affectées aux marchés, comme nous le verrons plus loin ; les plus fréquentées servaient aux *praeconisationes* ou criées, c'est-à-dire à la proclamation officielle des ordonnances, règlements et arrêts de justice[3], ainsi qu'aux annonces qu'avaient à faire les particuliers, ce qui était alors le seul moyen de publicité.

Il n'y avait pas « de places », au sens de vaste esplanade que nous donnons maintenant à ce mot. L'habitude n'était pas encore prise de dégager les monuments ; les grands édifices étaient faits pour être vus à longue distance. Le Palais des Papes en imposait de loin par sa masse. De près, il surgissait au milieu des rues étroites, dont les chétives maisons faisaient mieux valoir ses proportions grandioses. Aujourd'hui encore, c'est du côté de la

1. R. André-Michel, *Avignon*, p. 13.

2. 22 avril 1322 : « ... in parte superiori,... camerula cum columbario... ». Schäfer, *Ausgaben* [*unter Johan XXII*], p. 608.

3. A la suite d'un acte du 1[er] octobre 1317, il est dit que les publications légales doivent de faire « in VI locis publicis, scilicet ante palatium, postea in draperia, postea ad portam Ferriziam, postea in trivio Pelliparie et Sabbaterie, postea ad Sanctum Petrum, postea ad portam Aquariam ». (De Maulde, p. 214). Le « palais » dont il s'agit ici est la maison du viguier, ancien palais de la commune.

Digitized by Google

rue Peyrolerie et de la place de la Mirande que le Palais produit l'impression la plus forte.

Autour des églises, les seuls espaces libres étaient les emplacements réservés aux tombes. Au temps des papes, quand on parle de la place St-Pierre, de la place St-Symphorien, ou de la place St-Didier, il s'agit toujours du cimetière des paroisses de ce nom [1].

Pendant longtemps, les cimetières furent ouverts et leurs limites indécises. En 1308, on ne savait où finissait, du côté du levant, celui de St-Pierre ; les tombes n'étaient même pas toutes groupées autour de l'église; dans une rue voisine, on trouva deux « sépulcres » isolés [2].

On ignorait alors le respect mêlé d'effroi un peu superstitieux que nous avons pour les morts. Dans les cimetières, on s'occupait d'affaires profanes, on rédigeait et on signait les actes notariés [3].

Au XII[e] siècle, les chanoines de Notre-Dame des Doms louaient des échoppes d'artisans, *operatoria*, dans le cimetière de la Principale ; en 1157, l'évêque défendit d'y faire de nouvelles constructions [4]. Ailleurs, on tenait des réunions publiques et des foires ; ainsi, dans le cimetière St-Pierre, avaient lieu tous les samedis, les encans et le marché aux bestiaux. On ensevelissait si peu profondément que les porcs découvraient et dévoraient les corps inhumés de fraîche date. L'évêque d'Avignon obtint, le 7 mars 1306, du prince Robert, régent du comté de Provence, une ordonnance qui devait couper court à ce scandale ; le marché aux bestiaux fut transféré aux lices de la Porte-Evêque, où il se tenait d'ailleurs antérieurement [5]. Mais, en 1308, devant l'affluence extraordinaire occasionnée par l'arrivée du pape, l'official se vit forcé d'autoriser les marchands suivant la cour romaine, à s'établir dans le cimetière St-Pierre [6]. Le marché ouvert, le cimetière devint de nouveau un lieu de réunions bruyantes ; on y

1. Alpartils, p. 52, 105, 138.

2. 6 mai 1308. (Arch. de Vaucluse, G, Saint-Pierre, 34). [Ms. Pansier].

3. Exemples : 1232, décembre, acte « in cimiterio Beate Marie ante portam Sacristie ». (Bibl. d'Avignon, ms. 2487, fol. 6) ; 1254, 30 mars, acte « in cimiterio Sancti Petri ». (*Ibid.*, ms. 2095, fol. 5); 1355, 27 janvier, acte « in cimiterio ecclesie Sancti Augustini ». (*Ibid.*, ms. 2487, fol. 34), etc.

4. Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.*, VII. *Avignon*, n° 254.

5. Arch. de Vaucluse, G, chap, Saint-Pierre, 34. [Ms. Pansier].

6. 7 novembre 1308 (*Ibid.*).

Digitized by Google

installa des boutiques et des tavernes ; on y fit des assemblées, *parlamenta* ; il s'y commit même la nuit, « des stupres, des adultères et des homicides ». En 1359, sur la plainte du chapitre de St-Pierre, le pape Innocent VI mit fin à cette profanation ; un auditeur des causes du sacré palais délimita exactement le cimetière et en ordonna la clôture pour faire cesser les désordres [1].

A la même époque, le cimetière du Pont-Fract était aussi un lieu de débauche ; pour inciter à plus de décence, l'évêque d'Avignon y fonda, en 1347, une chapelle dédiée à St-Michel [2].

Lorsque Benoit XIII fut assiégé dans le Palais des Papes, des cimetières servirent à des usages guerriers. Celui de St-Pierre fut désigné comme lieu de rassemblement en cas d'alerte [3]. Dans celui de St-Symphorien [4], on installa une grande machine à lancer des pierres.

Au XV^e^ siècle, on continua à se servir des cimetières comme places publiques ; c'est, dans celui de St-Symphorien, que fut joué, en 1470, le *Jeu de Ste-Barbe*, la première sotie représentée à Avignon [5].

Les abords des églises et des cimetières, les rues, les plans et les carrefours étaient encombrés de toute façon. Les marchands y installaient leurs « bancs », leurs tables ou *taulièrs* et leurs *loges*, sortes de galeries couvertes ou des baraques qui donnaient au centre de la ville l'aspect d'un vaste champ de foire [6].

Parmi les embarras de la rue, il faut compter les cancels des livrées cardinalices et les arceaux dont nous avons déjà parlé.

Dans beaucoup d'endroits, il y avait un puits qui a souvent laissé son nom plus ou moins déformé à une rue ; tels le puits des Bœufs, le puits de la Reille, le puits de la Rappe, le puits des Thoumes, etc. Le Musée Calvet conserve un puits du XIV^e^ siècle provenant d'une maison de la rue Balance. Il est surmonté d'une armature en fer forgé terminée par une girouette

1. 27 novembre 1359 (*Ibid.*). — La clôture ne dut pas être exécutée tout de suite. Dans le registre des mandats sur la gabelle (1376-1391), il est fait mention (fol. 754) d'un paiement de 7 florins « pro uno vyagio cadascarum... pro claudendo cimeterium » de l'église Saint-Pierre (9 février 1391).

2. Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* VII, *Avignon*, n° 1301.

3. 18 février 1400 (Alpartils, p. 105).

4. « In platea Sancti Simphoriani, alias cimiterio », 15 octobre 1398 (*Ibid.*, p. 52. Voir aussi p. 138).

5. Pansier, *Les Débuts du théâtre à Avignon*, dans *Ann. d'Avignon*, 1919, p. 13.

6. Cf. ci-après : *Les Ports, Les Marchés*.

Digitized by Google

en forme d'oriflamme tournant sur le pied d'une croix aux extrémités ornées de fleurs de lys. Mais tous les puits n'étaient pas aussi élégants. Le plus souvent, la poulie était suspendue à un arc de pierre ou à une poutre portée par deux piliers de maçonnerie et abritée des intempéries par un petit toit [1].

Sur le plan de 1618, plusieurs puits sont représentés avec une simple margelle sans superstructure. D'autres, par contre, pouvaient être munis d'une machine élévatoire ; la rue Pousaraque tire son nom d'un puits-à-roue qui y était établi dès le XIV[e] siècle [2]. Ces puits en pleine rue gênaient la circulation. En 1473, pour l'entrée du cardinal de Bourbon, on devra démolir le puits des Bœufs pour permettre le passage du cortège [3].

Certains carrefours étaient décorés d'une croix ; celle du Portail Matheron, déjà citée en 1316 [4], est sans doute une des plus anciennes.

Plus encore que les croix, de petits oratoires en plein vent attiraient sans cesse les dévots. Rue Petite-Fusterie, la corporation des Fustiers possédait une Vierge devant laquelle elle entretenait, depuis le XIII[e] siècle, un « luminaire perpétuel » [5]. Derrière le chevet de Notre-Dame-la-Principale, il y avait une image miraculeuse de Notre-Dame d'Espérance, sur l'emplacement de laquelle on construisit une chapelle en 1367 [6]. D'autres oratoires étaient consacrés à la Vierge sous des vocables divers : Notre-Dame-la-Belle [7], Notre-Dame-la-Blanche [8], etc. Le Portail Magnanen et le Portail Imbert vieux étaient surmontés, l'un et l'autre, d'une petite chapelle bâtie, disait-on, par la reine Jeanne, l'an de

1. Ex. au Palais des Papes : 2 juin 1344, « pro faciendo duas columpnas lapideas pro sustinendo totum edificium ligneum, quod est supra puteum dicti jardini ». (R. André-Michel, *Le Palais des Papes d'Avignon ; documents inédits*, dans *Ann. d'Avignon*, 1917-1918, p. 92).

2. La rue de la « Pozaraque » est citée dès 1352 (Pansier, *Rues*, p. 176). — Dans les comptes des bâtiments pontificaux publiés par Schäfer, *Ausgaben [1335-1362]*, il est souvent fait mention de *rote putei* (p. 277, 714, 785-786, etc.).

3. Pansier, *L'Entrée à Avignon du gouverneur légat Charles de Bourbon le 23 novembre 1473*, dans *Ann. d'Avignon*, 1913, p. 195.

4. Arch. de Vaucluse, G. chapitre métropolitain, 149 provisoire, fol. 48. [Ms. Pansier].

5. Pansier, *Les privilèges de la Fusterie au XIII[e] siècle* dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 137-146.

6. Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss*, VII. *Avignon*, n° 1453.

7. La chapelle de Notre-Dame-la-Belle, dit Massilian, était « contiguë au couvent des Augustins, du côté du Midi ». Le cardinal Aquaviva, légat d'Avignon, la fit démolir en 1596. (Bibl. du Musée Calvet, ms. 2381, fol. 31).

8. Pansier, *Rues*, p. 125.

Digitized by Google

la grande peste ; l'une était dédiée à Notre-Dame du Salut, l'autre à Notre-Dame de l'Annonciade[1] ; cette dernière finit par être appelée Notre-Dame du Portail Peint, parce que le Portail Imbert reçut ce nom au XV[e] siècle, à cause d'une peinture représentant les « sept péchés mortels[2] ». Enfin, on trouvait çà et là des images de saints, les Douzes Apôtres en bas-relief[3], sur une maison de la rue Four-de-la-Terre, une statue de St-Pierre toute dorée, sur la tour du pont[4], et en plusieurs endroits, sculptée ou peinte, l'effigie de St-Christophe, dont la vue préservait de la mort subite[5], etc. Je n'ai garde d'oublier le saint avignonais, Pierre de Luxembourg († 1387), dont le tombeau, dans le cimetière des pauvres, au Pont-Fract, devint tout de suite un lieu de pélerinage extrêmement fréquenté[6].

Derrière le chevet de St-Pierre, sur la place du Costel (place des Châtaignes), déjà embarrassée d'un puits et de tables de marchands[7], se dressait le pilori pour l'exposition des criminels. Depuis la construction de la chapelle du Miracle, les exécutions capitales n'avaient plus lieu à l'*Estel*, mais près de la porte St-Lazare, dans un endroit qui fut appelé « lo peyron ou se fay la justicia de la ciutat ». Après l'écartèlement, les restes des suppliciés étaient exposés devant la chapelle St-Lazare[8], sauf dans des cas exceptionnels. Ainsi, en 1401, pendant que Benoit XIII était assiégé dans le Palais des Papes, François de Cario, assesseur de la ville, suspect de vouloir restaurer l'autorité du pape, fut condamné à la décollation. Sa tête, dit la chronique du temps, fut mise « sur un bâton » au milieu de la place St-Didier, ses entrailles « à la fourche de St-Pierre dans un cabas », et les restes de son corps coupés en quatre quartiers exposés aux portes St-Lazare, Imbert, St-Michel et des Miracles. Deux de ses complices présumés furent mis au pilori et promenés à cheval par toute la

1. Pansier, *La chapelle et l'aumône de N.-D. du Salut au Portail Mahanen*, dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 30.
2. Pansier, *Rues*, p. 167.
3. Aujourd'hui au Musée Calvet.
4. Barthelemy *Cavallerii, ymaginator*, du diocèse de Poitiers (Arch d'Avignon, reg. des mandats sur la gabelle, 1376-1391, fol. 261, 26 août 1377).
5. Pansier, *Rues*, p. 192. — Cf. Servières (Georges), *La légende de Saint-Christophe dans l'art*, dans *Gaz. des Beaux-Arts*, 5[e] période, t. III, 1921, p. 23-40.
6. Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. II, p. 302.
7. Arch. d'Avignon, boîte 83, n° 62, et boîte 86 n° 34.
8. Pansier, *Rues*, p. 63 et 195.

Digitized by Google

ville avec « une toile peinte devant eux, où estoit peint le Palais et cité d'Avignon [1] ».

Les rues étroites de la vieille ville ne comportaient pas de plantations. Sur quelques places, on trouvait un arbre, un seul. La place St-Pierre avait un orme, cité dès 1158 [2] ; de même, la place St-Didier, le plan de l'Orme, etc. Par contre, on comptait un certain nombre de jardins privés. Presque toutes les livrées cardinalices en avaient un, souvent créé en démolissant quelques maisons [3]. Au XV[e] siècle, on cite des « vergers », place de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Fleur-de-lis (rue des Fourbisseurs actuelle), etc. [4]. Ces jardins devaient être de fort petites dimensions : l'un d'eux, près du Pont-Fract, avait 7 m. de long sur 2 à 3 m. de large ; un unique saule avait de la peine à y vivre [5].

Entre la vieille ville et les nouveaux quartiers du XIV[e] siècle, se dressaient les restes des anciens remparts de la commune appelés quelquefois murs antiques [6] ou murs romains [7]. On avait conservé soigneusement les principales portes de cette enceinte. En 1328, en partant de la porte Eyguière, on rencontrait successivement sur les Lices, le portail de Pertuis [8] (rue Saint-Etienne), le portail Briançon, le portail Boquier (à Saint-Martial), le portail du Pont-Fract (au Corps-Saint), le portail Magnanen, le portail Imbert (Portail-Peint), le portail Matheron, le *portale Infirmeriarum* et la porte Aurose, près du Rocher [9]. En 1359, lors des

1. Valois, *Essai de restitution...*, dans *Annuaire-bulletin de la Soc. de l'hist de France*, 1902, 2[e] partie, p. 168; — *Chronicon parvum*, dans *Ann. d'Avign n*, 1916, p. 163.

2. Pansier, *Rues*, p. 196.

3. 12 avril 1390 : « ... Nuper... F. vulgariter nuncupatus cardinalis Avinionensis [Faydit d'Aigrefeuille] ... acquisierat, juxta hospicium principale librate sue, duo hospiciola separata, pro majori parte dirruta. ; et post . , dicta hospiciola fecit dirrui et fecit fieri de dictis duobus hospiciis viridarium... » (Arch. de Vaucluse, G, chap. métropolitain, 9, I[er] vol. des paroisses de Saint-Agricol et de Saint-Pierre, n[o] 27).

4. Pansier, *Rues*, p. 76 et 122.

5. 2 juillet 1474 : « . . in tantum quod quedam arbor salicis sit et remaneat salva in dicta platea duntaxat . » (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds Vincenti, n[o] 1987, brèves de Truchy).

6. « *Barrium antiquum* », 2 septembre 1377. (Boîte 26, n[o] 10).

7. Labande, *Avignon au XV[e] siècle*, p. 5, note 7, et p. 6.

8. Dans le registre des mandats sur la gabelle (1376-1391), fol. 546, on trouve la mention suivante : « ... Pro diruendo duas portas antiquas sitas inter duas Fustarias ante poponum, pro duabus dictis : XIII solid. » (23 juin 1388). S'agit-il d'un commencement de démolition du portail Pertuis ?

9. R. André-Michel. *La construction des remparts d'Avignon au XIV[e] siècle*, dans *Congrès archéologique*, 1909, t. II, p. 343.

Digitized by Google

menaces des routiers, ces portes furent réparées; l'année suivante, elles furent occupées par des hommes d'armes et formèrent ainsi une seconde ligne de défense, en arrière de la nouvelle enceinte encore inachevée[1].

Quant aux murs eux-mêmes, ils s'en allaient en ruine. De temps en temps, on y pratiquait des brèches nouvelles pour faciliter la circulation[2]. Mais on ne voulait pas leur destruction complète. A plusieurs reprises, il fut défendu d'y adosser des constructions et d'en occuper les lices[3]. En cas de danger, on les réparait hâtivement pour les mettre en état de défense.

Alimentés par la Sorgue et par la Durançole, les anciens fossés de ces remparts coulaient à ciel ouvert, sauf en quelques endroits, où, malgré les prohibitions, on commençait à les couvrir[4]. On les franchissait par des ponts de pierre ou des passerelles de bois, dont plusieurs devaient à un long abandon le titre de pont rompu ou troué, *pont fract* ou *pont troucat*[5]. Le lit était entièrement maçonné et dallé[6]. Sur le parcours, étaient installés des abreuvoirs, des lavoirs, des établissements de bains ou étuves, des moulins et certaines industries, celles des tanneurs, des parcheminiers, des tripiers, des teinturiers[7]; pour puiser l'eau du canal, ces derniers se servaient déjà de ces

1. R. André-Michel, *La Construction des remparts d'Avignon*, dans *Congrès archéologique*, 1909, t. II, p. 348.

2. Ainsi, en 1347, on ouvrit une porte près du portail Briançon, deux brèches entre celui-ci et le portail Boquier, une autre entre le portail des Infirmières et la porte Aurose. (*Id., ibid*, p. 343).

3 20 février 1309. (Boîte 26, n° 5); 3 mai 1342. (Bibl. du Musée Calvet, ms. 2833, fol. 41 v°-42). — En 1377, la cour temporelle avait annulé un ordre des syndics prescrivant la démolition de deux échoppes de bois et d'un escalier de pierre adossés au rempart, ainsi que d'un pont construit sur la Sorgue; les syndics firent appel au cardinal Jean de Blanzac, évêque de Sabine, vicaire général du pape, qui, le 22 septembre 1377, sur le rapport d'Adhémar d'Aigrefeuille, capitaine général d'Avignon, cassa l'ordonnance de la cour temporelle et maintint l'interdiction de bâtir sur les lices des vieux remparts et sur la Sorgue. (Boîte 26, n° 10). Voir un autre acte du 4 juillet 1377 sur le même objet (Boîte 22, n° 14).

4. *Le Canal de Vaucluse. Historique et documents.* Tome I^er^ (976-1582), 1905, in-8°, p. 65-67, 68-76, 80-87, 107-112. Voir aussi la note précédente et Falque. *Le Procès du Rhône*, p. 162 et 163. (Dénonciation de nouvel œuvre par le prévôt de Notre-Dame, propriétaire de la Sorgue, contre la construction du clocher et des bâtiments de Saint-Martial, 5 février et 13 mars 1389).

5. Pansier, *Rues*, p. 147-149.

6. *Le Canal de Vaucluse* p. 43-45, 59-64; — *Chronicon parvum*, dans *Ann. d'Avignon*, 1916, p. 165-166.

7. Pansier, *Rues*, p. 7, 14, 19-20, 28, 205-209, 213; — Labande, *Avignon au XV^e^ siècle*, p. 10.

Digitized by Google

grandes roues [1] qui donnent à la rue des Teinturiers un aspect si pittoresque. Hors du portail Briançon, dans le bourg de Pons Augier [2], se trouvait le vivier du pape alimenté par la Sorgue [3].

Au delà de la vieille enceinte, s'étendaient les nouveaux quartiers créés au XIV[e] siècle. Cette zone avait une physionomie très différente de celle de la ville ancienne, où se pressaient les maisons, les églises et les grands édifices. En dehors des vastes couvents des Dominicains, des Cordeliers, des Augustins, des Carmes et des Trinitaires qui, avec leurs jardins, occupaient de grandes superficies, il n'y avait que quelques monuments modestes, la vieille chapelle de Sainte-Croix (Pénitents Gris) sur les bords de la Sorgue, la chapelle plus récente de N.-D. de Fenouillet, près de la porte Aurose, la chapelle Saint-Michel, fondée en 1347, etc. Le reste du terrain était occupé par des bourgs, de plus en plus clairsemés à mesure qu'on s'éloignait du centre.

L'agrandissement d'Avignon, au temps des papes, s'était fait, — est-il besoin de le dire ? — sans plan d'ensemble, comme au XIX[e] siècle, se sont créés, sans contrôle officiel, les quartiers suburbains de Monclar ou de Saint-Ruf. Les constructions s'agencèrent suivant la fantaisie de chacun. Les principales rues, celles qui conduisaient aux anciennes portes de la ville, la Carreterie, la rue du Cheval-Blanc (rue des Teinturiers), la rue du Portail-Magnanen, gardèrent la sinuosité des chemins ruraux; les rues transversales furent souvent plus étroites et plus enchevêtrées que celles de la vieille ville. Elles ne furent pavées que tardivement, ainsi la rue Carreterie en 1388 [4], la Grande-Fusterie plus d'un siècle après, en 1499 [5]; avant leur

1. 13 décembre 1382. Mandat au trésorier de la gabelle pour « Anequino Pichoni, fusterio, pro quadam gorga facta pro tinctoribus pannorum et uno cabriono rotondo ad tenendum ferratos ex quibus aqua hauritur ». (Arch. d'Avignon, Reg. des mandats sur la gabelle, 1376-1391, fol. 503 v°.) — Voici un autre texte du XV[e] siècle concernant également une de ces « roues » : « Anno [MCCCC]LXVIII et die IX decembris. Premieyrament an stimat l'aubre de la rode ambe sa ferramente III[x] flor. et demi et l'espacié et la gorga et la rodo III flor., lo rodet et la lanterna V flor. et demi. Bibl. du Musée Calvet, ms. 4470, n° 91.

2. 1352, « ... in burgo domini Poncii Augerii,... extra portale Brianssoni... » (Arch. de Vaucluse, G, chap. métropolitain, 9, 1[er] vol. des paroisses de Saint-Agricol et de Saint-Pierre, n° 4[1].

3. Schäfer, *Ausgaben*, [*1335-1362*]. p. 47, 68, 341, 619, etc.

4. Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 63.

5. Arch. d'Avignon. Délibérations du Conseil, T. V B, fol. 38 et 45, et CC. pièces justificatives des comptes, 1500 (13 mars), n° 329.

Digitized by Google

pavage, ces deux rues étaient presque impraticables par suite de la boue qui s'y trouvait en abondance[1].

Comme dans la banlieue actuelle, les bourgs et les bourguets n'étaient généralement pas accolés les uns aux autres ; la plupart avaient cour et jardin[2]. A mesure qu'on s'éloignait de l'ancienne enceinte, ce caractère à demi-rural s'accentuait ; il y avait des clos[3], des jardins entourés de haies[4] ou de murs de terre[5], des granges[6], des maisonnettes formées d'une pièce *(camera)* ou deux[7], souvent bâties en pisé[8]. Beaucoups de bourgs portaient d'ailleurs des noms qui rappelaient leur origine ; ainsi, près du Pont-Fract, le *Ferrage*[9], vieux mot provençal, qui signifie pâturage ou enclos[10] ; il y avait aussi plusieurs bourgs des Vignes et, depuis un temps immémorial, les propriétés de l'évêque sur l'Estel étaient nommées *vigne vispale*[11]. Enfin, à la périphérie, la ville était entourée d'une ceinture de jardins, de prairies et de vignes qu'on avait enfermées dans le rempart d'Innocent VI, par précaution, soit en vue d'un agrandissement ultérieur, comme le

1. Pour la rue Carreterie, voir *Ibid.*, boîte 3, n° 57 ; pour la Fusterie, voir les références données à la note précédente.

2. « Stare et ortus ». (Pansier, *Rues*, p. 34, v° *Burg. Gaufridi*) ; — « hospic. cum viridario ». (*Ibid.*, p. 30, v° *Burg. de Cario*) ; — « mansiones cum orto seu viridario et curtibus » (*Ibid.*, p. 25, note 1) ; — « Quasdam domos cum claustro et viridario sive orto sitas propre capellam beate Marie de Miraculo... » (Baumgarten, *Aus Kanzlei...* p. 62).

3. 10 janvier 1350 : « ... Ortum duarum eminatarum minus decem dextres, scitum extra portale Manhanesii... in clauso vocato Aniaco .. ». (Bibl. du Musée Calvet, ms. 2095, fol. 34), etc ; — 6 septembre 1364 : « ... Quendam burguetum quatuor clusorum positum in civitate Avinionensi, confrontatum ab una parte cum via que vadit in meniatis versus Rodanum, et ab alia parte cum possessione Hugueti Pelherii. . » (Arch. d'Avignon, boîte 86, n° 45).

4. 26 avril 1402, sentence arbitrale au sujet d'une haie *(cibissia)* qui sépare deux propriétés du bourg de la Roquette ; outre un pilier déjà existant, les experts font placer un terme *(terminus lapideus)* pour délimiter exactement les deux terrains (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds Martin, n° 43, Th. Anastay, 1401-1405, fol. 28-29 v°).

5. 19 juillet 1428, déclaration au sujet d'un jardin : « Erat clausus de tapia, sive de muro de terra, et post vidit clausum de sibicia .. ». (Arch. d'Avignon, DD, Maîtres des rues, 1428-14 1, à la date).

6. 1364 : « Quandam domum sive palheriam cum duobus magasinis. . ad stellum superius... » (Arch. de Vaucluse, G 132, fol. 122) ; — 1386 : « Quandam domum, grangiam seu feneriam,... in loco dicto ad portum Pereriorum... » (*Ibid.*, G, chap. métropolitain, 9, n° 22).

7. 15 octobre 1394 (*Ibid.*, Duché de Calerousse, n° 256, fol. 94). [Ms. Pansier].

8. « Domuncule terree ». (Arch. de Vaucluse, G, chap. de Saint-Pierre, 35). [*Ibid.*]

9. Pansier, *Rues*, p. 45 (*Burg Sancte-Catherine*).

10. Mistral, *Dict.*, I, p. 1121.

11. Pansier, *Rues*, p. 49-51.

Digitized by Google

disent les chroniqueurs, soit encore, pour réserver des terrains de culture potagère en cas de siège, comme il a été d'usage en tous les temps. C'est dans cette partie de la ville que les Célestins trouvèrent, à la fin du XIV[e] siècle, l'espace nécessaire au monastère grandiose qu'ils souhaitaient; de même les autres ordres religieux qui, par la suite, multiplièrent leurs établissements à Avignon.

Le nom des rues, inscrit nulle part, était plus facile à retenir qu'aujourd'hui, parce qu'il n'était pas conventionnel, mais toujours imposé par l'usage et emprunté à un fait caractéristique, indication de direction[1] ou de situation topographique[2], édifice public (église, couvent, hôpital, livrée, *studium* ou université, monnaie, anciennes portes et lices du XIII[e] siècle, etc.)[3], établissement particulier (étuves, moulin, four), maison curieuse[4], principal habitant ou particularité quelconque (pavage[5], arbre, puits, oratoire, arceaux antiques[6], pilori, etc.). Les figures ou les signes pittoresques figurés sur les enseignes servaient aussi à des désignations de ce genre; beaucoup de nos rues actuelles gardent ainsi le souvenir d'une ancienne auberge ou taverne; telle la rue Balance, la rue du Gal, la rue Campane, la rue des Trois-Colombes, la rue des Trois-Faucons (autrefois des Deux-Faucons), etc. Enfin, un très grand nombre de rues du Moyen-Age portaient des noms de marchés, de métiers ou de commerces. Cette catégorie d'appellation est la plus ancienne; au XIV[e] siècle, elle était la plus abondante. Parmi les noms qui ont survécu, citons : la place du Change, la rue Corderie, la rue Petite-Saunerie, la Grande et la Petite-Fusterie, etc.

1. 1387 : « Carreria qua itur de magno antiquitus macello versus ecclesiam S. Desiderii ». (Pansier, *Rues*, p. 108), etc.

2. 1396 : « Carreria publica ante januam S. Johannis Iherosolomitani, prope et ante cimiterium S. Agricoli » (*Id.*, *ibid.*, p. 190), etc.

3. La rue des Lices, au XIV[e] siècle, comprenait la rue Joseph-Vernet et la rue des Lices actuelle, de la Grande-Fusterie à la rue Courreterie des Chevaux (rue Philonarde).

4. Le Colombier (*Id.*, *ibid.*, p. 60), le logis de la Tarasque (p. 30 et 48), la boutique rouge (p. 135), la maison brûlée ou *cremade* (p. 65), la Géline (p. 86), la Muse (p. 12-13), etc.

5. 1370, rue et portail de la Calade (*Id.*, *ibid.*, p. 155).

6. Rue des Grottes.

Digitized by Google

Les Ports, Les Marchés

Au temps des papes, Avignon devint un centre commercial de premier ordre. Les traitants étrangers y accoururent en foule. On peut citer, comme exemple, le toscan Francesco di Marco Datini, né à Prato, vers 1330, établi en 1350 à Avignon, où il fonda une maison de commerce pour la vente des armes, des armures de fer, de la soie grège, des tissus, des pelleteries, des épices, des vins, etc. ; il avait des correspondants un peu partout, à Aigues-Mortes, Arles, Barcelone, Florence, Gênes, Marseille, Montpellier, Paris, Pise, Prato, Valence[1].

Des milliers d'Italiens et autres étrangers ouvrirent ainsi des tavernes, des boutiques de merciers[2], de tisserands, de tailleurs, de brodeurs, de fourreurs, de savetiers, de marchands d'épées (*spadarii*), de potiers. Pour les grands travaux de construction, il vint aussi des périers, des lapicides, des sculpteurs et des peintres[3] ; à cause des fêtes fréquentes, on eut des baladins, des ménestrels, des joueurs d'instruments[4]. Les changeurs furent nombreux, par suite de la grande variété des monnaies[5] ; les grandes banques de Florence et de Milan eurent leurs succursales à Avignon[6].

Les Avignonais suivirent le mouvement. Singulièrement suggestive est la lecture des livres de raison de cette époque, notamment ceux du fustier Guilhem Vial, fournisseur du pape et des cardinaux[7], du chanvrier Jean Teisseire, dont le commerce s'étend sur tout le midi de la France, sur la Catalogne et le Piémont[8], du bourgeois Jean Artaud, qui possède d'importantes parts d'intérêt dans la perception des péages du Rhône et qui

1. Giovanni Livi, *L'archivio di un mercante toscano del secolo XIV (Francesco di Marco Datini)*, dans l'*Archivio storico italiano*, 1903.

2. Les merciers du temps vendaient toute espèce de marchandise (*merces*).

3. Müntz, *Les Arts à la cour des papes du XIV^e siècle, Les fondations de Grégoire XI*, dans *Rev. de l'Art chrétien*, mai 1891, p. 186-200.

4. Pansier, *Les Débuts du Théâtre à Avignon*, dans *Ann. d'Avignon*, 1919, p. 5-7.

5. Prou (Maurice), *Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire, II, Monnaies reçues à la Chambre Apostolique au XIV^e siècle* dans la *Revue numismatique*, 1897, p. 174-180.

6. R. André-Michel, *Avignon*, p. 8.

7. Pansier, *Guilhem Vial, fustier, fournisseur du pape et de nos seigneurs les cardinaux*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1907, p. 331-363.

8. Girard, *Un marchand avignonais au XIV^e siècle*, *ibid.*, 1910, p. 1-32.

Digitized by Google

fonde, en 1371, une société pour l'exploitation des salins d'Arles[1], etc.

Comme le ravitaillement était d'une importance capitale pour la ville surpeuplée, les marchands avignonais se rendirent dans les centres de production; ils allèrent chercher du blé et des vins en Bourgogne, des draps à Montpellier et dans les Flandres, des toiles à Béziers et à Carcassonne, des fourrures en Norvège, des épices dans le Levant. Ils commercèrent avec la Catalogne, l'Espagne, le Piémont, l'Italie, l'Egypte, Chypre, etc. De tous les points du monde connu, les marchandises affluèrent[2].

Le Rhône fut sillonné de bateaux. A cause de leur faible tirant d'eau, les galères maritimes pouvaient remonter jusqu'à Avignon[3]. Le grand courant du Rhône passait assez loin du Rocher, au pied des collines de la rive droite, ce qui permettait aux bateaux d'accoster plus facilement[4].

Les berges du fleuve, protégées par des digues ou *palières*[5], servaient au débarquement et à l'entrepôt des marchandises[6]. Au Sud-Ouest, le Rhône étant plus rapproché qu'aujourd'hui de la ville, il y avait, près de l'emplacement actuel de l'abattoir, le port des Périers ou des tailleurs de pierre, réservé aux matériaux de construction[7]. Mais le port principal était sous le pont, en face de la porte Eyguière (porte du Rhône actuelle)[8]. En dessus, près de la porte Aurose, c'est-à-dire après le Rocher, on déchargeait les bois venus par eau[9]. Peut-être, le port se prolon-

1. Bibl. du Musée Calvet, ms. 3047, p. 23-26.

2. R. André-Michel, *Avignon*, p. 9; — Schäfer, *Die Ausgaben* [*1335-1362*], *passim*.

3. Ehrle (le P.), *Die Chronik des Garoscus de Ulmoisca Veteri und Bertrand Boysset (1365-1415)*, dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VII, p. 349; — Léonard (Emile-G.), *Comptes de Jeanne I^re^, reine de Naples, de 1352 à 1369*, dans *Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1920, p. 220.

4. Lentheric, *Du Saint-Gothard à la mer. Le Rhône, histoire d'un fleuve*, Paris, 1892, in-8°, t. II, p. 268-273.

5. Nombreux mandats de paiement pour construction, réparation ou entretien des palières du Rhône, dans Arch. d'Avignon, Reg. des mandats sur la gabelle, 1376-1391, *passim*. La ville possédait même un « navigium vocatum pontonum pro portando lapides ad pallerias supra Rodanum » (*Ibid.*, fol. 718). — Cf. aussi Girard et Pansier, *La Cour temporelle* p. 160.

6. Quelquefois l'inondation les emportait. Cet accident arriva, en 1342, à 54 tonneaux (*botas*) de vin appartenant au pape et, en 1346, à des bois de construction des édifices pontificaux. Schäfer, *Ausgaben* [*1335-1362*], p. 206 et 353).

7. Pansier, *Rues*, p. 173 : — Schäfer, *loc. cit.*, p. 307.

8. Schäfer, p. 658, 713, 732.

9. Statuts de 1246 (art. 147) et de 1441 (art. 203). — Schäfer, p. 84, 136. — En 1374, on fait des travaux de défense, du côté de la porte Aurose, « contra impetum aque » (Müntz, *Les Fondations de Grégoire XI*, dans *Rev. de l'Art chrétien*, mai 1891, p. 191).

Digitized by Google

geait-il à cette époque jusqu'à la hauteur de Saint-Lazare, où un quai de débarquement pour les radeaux est signalé au XV[e] siècle[1].

Le marché se tenait au carrefour de la Porte Ferruce, où se trouvait le *macellum,* c'est-à-dire la boucherie publique. Ce carrefour, qui tirait sans doute son nom d'une porte d'une ancienne enceinte, correspondait à une partie du *forum* romain; le *macellum* occupait à peu près l'emplacement de la brasserie de l'Horloge, près de la mairie[2]. Ce point, forum antique, puis carrefour de la Porte Ferruce, enfin place de l'Horloge, a toujours été le centre de la ville. Des anciennes portes, des rues s'y dirigent presque en droite ligne.

Dans le *macellum,* en provençal le *masel,* se trouvaient les tables ou étaux des bouchers; ces installations constituaient des propriétés particulières susceptibles de location ou de vente[3].

Sous Grégoire XI, il fut question de déplacer le *macellum,* reconnu depuis longtemps trop exigu. Ce projet, venu du gouvernement pontifical, rencontra l'opposition de la ville, jalouse de son autonomie[4]. Il fut repris, en 1373, par le conseil[5], mais sans aboutir.

Autour du *macellum,* étaient venus se grouper peu à peu tous les marchés d'alimentation. Sur le devant, une maison fut aménagée pour la vente du porc et de la charcuterie[6]. Par derrière, sur l'emplacement du marché aux chandelles, *in loco Candelarie*[7], c'est-à-dire entre le *macellum* et le chevet de Saint-Agricol, on construisit, en 1320, une poissonnerie.

Auparavant, la vente de poisson se faisait en plein vent, dans une petite rue « allant du plan de Lunel au portail Briançon ». Les tables des poissonniers encombraient le passage; aux « jours

1. 26 février 1486 : « ...supra portum Rodani, secus Avenionem, in loco in quo exonerantur radelli, prope hospitale Sancti Lazari Avinionensis... » (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds de Beaulieu, n° 1017, F. Morini, fol. 52), [Ms. Pansier].

2. Pansier, *Rues,* p. 107.

3. Livre de raison de Jean Artaud (Bibl. du Musée Calvet, ms. 3047, fol. 21).

4. Requête adressée, vers 1370, au pape Grégoire XI (Arch. d'Avignon, AA, 145).

5. Le 21 décembre 1373, on décide d'ouvrir une enquête « super plateis in quibus mercata teneantur et fiant inveniendis ». (*Ibid.*, Délibérations du Conseil, t. I, fol. 35).

6. Pansier, *Rues,* p. 107, 109.

7. « In loco Candelarie civitatis ipsius, ab hospicio videlicet Palmerii Bernardi, eundo versus portale vicinum ibidem et, a dicto portale, usque ad domum Pauli de Sado, recta linea, et ab hinc procedendo versus domum dicti Palmerii... » 22 août 1320 (Bibl. du Musée Calvet. ms. 3047, fol. 5).

Digitized by Google

maigres », la presse était telle que cavaliers et même piétons ne pouvaient circuler ; de plus le nettoyage des tables et l'écoulement des eaux se faisant mal, il se dégageait, de ce marché, des odeurs fétides.

L'entreprise de la nouvelle poissonnerie fut concédée, par le gouvernement du comte de Provence, à une société formée par un certain Hugues « de Brachiis » [1] qui reçut l'autorisation d'acheter des immeubles, de les démolir et d'édifier à la place une halle ouverte sur la rue par des arcades. Des tables devaient être aménagées à l'intérieur, le sol dallé et l'écoulement des eaux assuré par des conduits de pierre dirigés vers la Sorgue. A titre de rémunération, les associés reçurent le « privilège de la poissonnerie ». Le commerce du poisson fut interdit en dehors de la halle, à l'exception du poisson salé qui, se conservant aisément, put continuer à être vendu dans les boutiques et sur la voie publique [2].

La vente des tripes dont les gens du moyen âge étaient si friands, se fit dans un coin de la poissonnerie nouvelle [3].

Enfin, le marché aux herbes ou aux légumes, qui se tenait auparavant en tête de la rue Galante actuelle, se transporta dans une rue allant de la Porte-Ferruce à la livrée d'Albano qui prit dès lors le nom de rue de l'Herberie [4]. Les propriétaires des maisons riveraines installèrent des tables et des bancs qu'ils louèrent aux revendeuses de légumes ; les maraîchers les mieux pourvus étalèrent à terre leurs corbeilles et leurs cabas ; d'autres, plus modestes, présentèrent leurs produits à la main ou sur des éventaires portés à bras. Pour attirer les étrangers (forains), on leur réserva les emplacements situés dans les abords immédiats de la Porte-Ferruce [5]. Il est facile de se faire une idée de ce marché aux herbes du XIV[e] siècle en se rappelant les ventes en plein air de la place Pie et de la rue Vieux-Sextier avant la construction des halles ; le souvenir de ce vieux marché a été fixé dans un pittoresque tableau de Pierre Grivolas.

L'étroit marché de la Porte-Ferruce ne suffisait pas à l'approvisionnement de la ville. Autour de St-Pierre, il devait y avoir

1. Nous avons dit plus haut que Hugues *de Brachio* ou de *Brachiis* possédait, rue de l'église Saint-Dominique, une maison où habitait en 1329 le sénéchal de Provence.

2. 22 août 1320 (Bibl. d'Avignon, ms. 3047, fol. 5 et 6). — D'après Achard, (*Guide du voyageur*, p. 140), la rue St-Agricol s'appelait autrefois rue *Harengerie*, parce qu'on y vendait les harengs.

3. Girard et Pansier, *Statuts d'Avignon de 1441*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 184.

4. Pansier, *Rues*, p. 91.

5. Girard et Pansier, *loc. cit.* p. 202.

Digitized by Google

très anciennement un marché. C'est, contre les murs de cette église qu'on avait placé, au XIII[e] siècle, les étalons des mesures de longueur, la canne, l'aune, la dextre[1], ce qui indique un centre de transactions important, sinon le plus considérable. Nous avons vu que le cimetière servit longtemps aux réunions et aux foires. Le marché se maintint, même après la fermeture du cimetière. Du côté de la rue Corderie et derrière le chevet de l'église, il y avait de ces sortes de baraques ou de galeries couvertes appelées *loges*[2] où s'abritaient les revendeuses de légumes et les marchandes de pain. En outre, la place du Pilori était envahie par des tables de bouchers, *tabule macelli*, et de marchands de salaisons ; ces tables n'étaient pas de simples étaux, mais de véritables échoppes couvertes de tuiles[3] ; l'une d'elles, appartenant à la ville, était affermée à la communauté israélite qui y vendait des viandes « qui n'étaient pas de la loi » ; elle mesurait 2 m. 75 de largeur et 1 m. 25 de profondeur[4]. On présume quel devait être l'encombrement de cette place où se trouvaient déjà, comme nous l'avons dit plus haut, le pilori et un puits.

Le marché aux fromages se tenait dans la rue voisine de la Sabaterie[5] (commencement de la rue des Fourbisseurs actuelle).

En tête de la Banasterie, il y avait le marché aux volailles. Autour de St-Symphorien, on avait institué un marché spécial pour la vente des oignons, des aulx et des raves ; il avait lieu, tous les samedis, dans des loges louées par la ville et, en plein air, dans les rues avoisinantes qui portaient les noms de rue du Marché aux cèbes ou de rue du Marché aux raves. Enfin, il y avait encore un marché aux herbes, place de la Principale, un marché aux huiles dans une rue voisine, un marché aux volailles à la place Saintt-Didier, un *macellum* au Portail-Matheron[6], etc.

Le Sextier pour le blé, la farine, le millet et autres grains, était

1. De Maulde, *Coutumes et règlements*, p. 177.

2. 3 juillet 1359 : « quandam logiam sive locale quinque palmorum sitam... in platea Sancti Petri, ante hospicium Johannis Textoris... » (Arch. d'Avignon, boîte 86, n° 24) ; — 13 janvier 1363, loge de douze pans de long et deux pans de large « juxta simiterium Sancti Petri » (*Ibid.*, n° 50), etc.

3. J. Girard, *Un marchand avignonais au XIV[e] s.*, p. 22.

4. Voir des actes du 31 mars 1367 et du 3 décembre 1425 (Boîte 83, n° 62), et du 4 avril 1391 (Boîte 86, n° 34).

5. 22 mars 1354 : «... prope Sabatariam dictam proprie platea Sutorum, et est in illa platea ubi casei venduntur » (Schräder, *Rechnungsbücher der hamburgischen Gesandten*, p. 69*, note 3).

6. Pansier, *Rues*, p. 79, 94-95, 108, 114-116.

Digitized by Google

situé au début, près de la rue des Marchands. En 1319, le roi Robert, comte de Provence, manda au clavaire d'Avignon de se procurer une maison convenable, près du palais royal, pour y installer le poids du blé et de la farine [1]. Mais son ordre ne fut pas exécuté. Le Sextier ne fut transféré que plus tard en tête de la rue Vieux-Sextier actuelle, près de l'église St-Geniès. Les transactions s'y faisaient le samedi [2].

D'autres emplacements étaient affectés à des marchés spéciaux. La place du Change était bordée de boutiques et encombrée d'échoppes ou de baraques appelées tables, loges ou banques, où se faisait le troc des monnaies [3]. Il s'y trouvait aussi une grande loge qui devait être une sorte de halle servant de bourse pour le commerce des espèces, des lingots et des pierres précieuses ; on l'appelait le *Rodel*, peut-être à cause de sa forme circulaire, ou le *Diamant*, sans doute à cause de son objet [4]. Les principales maisons de change étaient groupées tout autour ; mais de petites loges de changeurs s'installaient aussi partout où les affaires étaient importantes ; ainsi, en 1328, sur 43 changeurs établis à Avignon, on en comptait 17 sur la place du Change [5], 7 près du *macellum*, 5 près de St-Pierre, 4 près de la *platea*

1. De Maulde, *Coutumes et règlements*, p. 312.

2. Pansier, *Rues*, p. 201-203.

3. 28 janvier 1320 : « ,. pro quodam operatorio cum hospiciis et tabula et allis pertinenciis suis... in mercato Cambiorum... » (Arch de Vaucluse, G, chap. métropolitain, n° 10 provisoire, vol. concernant les paroisses de la Principale, de St-Didier, etc., n° 52) ; — 4 janvier 1323, «... duas tabulas nummulares in loco dicto Cambis... » (*Ibid.*, n° 53), etc

4. Ces loges et tables encombraient tellement la place du Change que le Conseil dut décider, le 16 avril 1448, « quod omnes ille parve apothece et tabularia, et illa logia que vulgariter nuncupatur Dyaman.,. removeantur sic et taliter quod platea omnino reddatur sine occupacione dictorum apothecarum, tablariorum et Dyamen... » (Arch. d'Avignon, délibérations du Conseil, t. II, fol. 45) ; délibération renouvelée le 21 juillet 1450 (*Ibid.*, fol. 80). — Le déblaiement de la place du Change est rapporté en ces termes par le notaire J. Girardi : 12 octobre 1454, « cum Guillelmus Nicolay, mercator...., tenuerit... quamdam tabulam..., in qua vendebantur... jocalia auri et argenti et alie mercancie, sitam... in carreria Cambiorum, faciens (*sic*) cantonum ante seu prope bancum de Passis..., confrontatam a tribus partibus cum carreriis publicis et ab alia parte cum tabula heredum Johannis Chalmelis ; verum, cum dicta tabula et certe alie non nullorum mercatorum hujus civitatis, et eciam quedam logia communis dictis tabulis contigua, fuerint, ex ordinacione Re^mi domini cardinalis et cum deliberacione dominorum sindicorum et consilii presentis civitatis, penitus disrupte, et de ipsis sive locis earum facta fuerit platea communis ad decorem dictorum cambiorum et tocius rei publice hujus civitatis. . » (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds de Beaulieu, n° 733, brèves de J. Girardi, fol. 521) [Ms. Pansier]. — Le Diamant fut démoli en 1457 (Délibérations du Conseil, t. II, fol. 255).

5. Je compte comme étant *in Cambiis*, 7 changeurs dont l'adresse n'est pas nettement indiquée.

Digitized by Google

Militis, voisine de Saint-Pierre, 3 dans la Saunerie, 3 au Portail-Matheron, 4 dans la Fusterie. Le 4 décembre 1328, sur ces 43 changeurs, 34 furent condamnés, à une amende pour emploi de balances ou de poids frauduleux. Plusieurs obtinrent une remise pour cause d'indigence[1].

Non loin du Rodel, probablement à l'angle de la place du Change et de la rue Trois-Carreaux, il y avait la *loge des drapiers*, sorte de terrasse couverte et entourée d'une grille où se tenait le marché aux draps et qui abritait en outre les bureaux de l'aumône de la corporation. Les marchands drapiers s'y réunissaient aussi pour leurs délassements[2]. Cette loge était donc à la fois une bourse et un cercle.

Les cuirs se vendaient d'abord autour de Notre-Dame-la-Principale, puis, à partir de 1371, tous les mardis, à la place et dans la rue de la Curaterie[3], aujourd'hui rue Bonneterie ; les peaux, préalablement vérifiées et marquées aux armes de la ville par les bailes du métier, étaient exposées, soit sur les « tables » installées dans la rue, soit sur les murs des maisons auxquels elles étaient suspendues[4].

Devant le collège des chanoines de St-Didier, la rue des Lombards était appelée aussi rue du Marché au parchemin.

Le marché au bois de chauffage se tenait à la place St-Didier où se trouvait un poids public[5] ; le marché aux bestiaux, sur

1. « Propter panpertatem » (Mollat, *Les changeurs d'Avignon sous Jean XXII*, dans *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1905, p. 271-279).

2. 17 avril 1452 : « ... A tanto tempore quod non est memoria..., mercatores drapperie de mercato dicte presentis civitatis Avinionensis et dicta eorum helemosina... possiderunt.., in carreria Cambiorum, quamdam plateam copertam et sircumquaque ferro clausam,... confrontatam a borea recto cum quadam tabula mercerie nobilis Johannis Astoaudi et tribus aliis tabulis heredum Jacobi Chalmellini, condam mercerii, a meridie cum carreria Cambiorum tendente a dicta logia apud Puteum Carrelli, ab oriente cum carreria Cambiorum tendente a dicta logia versus quamdam aliam olim logiam vocatam lo Rodel, alias lo Dyamant, et ab occidente, cum alia carreria Cambiorum tendente a magno macello presentis civitatis apud dictum puteum Carreli..; que quidem platea antiquitus vocabatur logia draperiorum, in qua ibidem mercatores drapperii. ., tam pro negociis dicte eorum helemosine quam eorum propriis et particularibus, et eciam pro eorum solaciis solebant dietim... convenire et recreari ; et... a magno tempore citra dicta logia, actentis diminucione personarum, status et condicionis ac raritate mercatorum draperiorum de mercato dicte presentis civitatis Avinionensis... penitus deventa est inutilis... et.., de presenti propter ejus antiquitatem minatur ruinam... » (Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds Pons, 1384, fol. 228). [Ms. Pansier].

3. Bibl. du Musée Calvet, ms. 1568, n° 1.

4. Girard et Pansier, *La Cour temporelle*, p. 31, 139-140.

5. *Id., ibid.*, p. 153.

Digitized by Google

les Lices de la Porte-l'Evêque ; le marché aux chevaux, rue Courreterie des Chevaux, aujourd'hui rue Philonarde, etc.

La rue qui va du cloître St-Pierre à la rue Peyrolerie était la rue du Marché au fil, nom qu'elle a gardé jusqu'en 1843[1].

Enfin, dans toutes les rues du centre de la ville, autour de Saint-Pierre, du Change et de Notre-Dame-la-Principale, le marché était permanent dans les boutiques et les loges du négoce. A cette époque, les gens d'un même métier se rapprochaient ordinairement les uns des autres et s'établissaient dans le même quartier. De nombreuses rues étaient ainsi occupées par certaines industries et en tiraient leur nom. On avait notamment la rue de l'Épicerie ou des apothicaires, la rue de la Garlanderie ou des marchands de *garlandes*[2], devenue par corruption la rue Galante, la rue de l'Argenterie ou des orfèvres, la rue de la Mercerie, la rue *Pelherie sive Grollarie* ou des fripiers, la rue *Causateria* ou des fabricants de chausses, la rue de la Corderie et des marchands de chanvre, la rue Pelleterie ou des fourreurs, la rue Saunerie ou des Saulniers, la rue Peyrolerie ou des chaudronniers, la rue *Miralherie* ou des Miroirs, etc.

Les Juifs[3] occupaient, sur la paroisse Saint-Pierre, un quartier spécial fermé par trois portes ou *cancels* et desservi par trois ruelles se réunissant au plan de la Synagogue, édifice dont l'emplacement n'a pas changé depuis sept siècles. Une de ces rues portait le nom de la *Calandre*, vieux mot provençal qui signifie la presse à lustrer les étoffes ; les Juifs faisaient, en effet, un grand commerce de draps[4].

En dessous de Saint-Agricol, se trouvait le quartier des Fusteries ou des marchands de bois. L'Aumône de la Fusterie tenait à bail le Limas où, avant l'agrandissement de l'enceinte, les prud'hommes fustiers entreposaient leurs bois, à proximité du port. Après la construction des remparts, au XIV[e] siècle, on leur concéda une nouvelle « place », en dehors de la porte du Limas[5] ; cet endroit fut appelé place des Fustiers.

1. Pansier, *Rues*, p. 62-63, 115.

2. Coiffure féminine en forme de couronne ou de guirlande (Ducange, *Glossarium*, t. III, p. 484, et Mistral, *Dict.*, t. II, p. 28).

3. En 1358, on comptait, dans la Juiverie, 210 chefs de famille (De Maulde, *Les Juifs dans les Etats français du Saint-Siège au moyen-âge*, dans *Bull. histor. et archéolog. de Vaucluse*, 1879, p. 60-62).

4. Pansier, *Rues*, p. 96-97.

5. Pansier, *Les Privilèges de la Fusterie au XIII[e] s.*, dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 144-146.

Digitized by Google

Avignon était, en somme, au temps des papes, un immense marché. Ses rues ressemblaient aux bazars des villes orientales où la foule circule entre deux rangées ininterrompues d'étalages. Nous avons montré les places affectées aux marchés encombrées par les tables et les loges des marchands. Les rues occupées par les métiers étaient également envahies par les installations de ce genre. Ainsi, avant la construction du Palais de Clément VI, la vieille place des Champeaux était louée, par la ville, à la communauté des merciers, qui y avait construit de ces sortes de galeries couvertes ou de baraques qu'on appelait loges[1]. Des tables couvertes, *tabule cum cohopertura,* on en trouvait en dehors des marchés, notamment entre les contreforts des églises[2]. Enfin, la disposition des devantures et les tables de maçonnerie ou de charpente qu'on accolait aux murs des maisons pour recevoir les étalages, contribuaient encore à donner aux rues d'Avignon l'aspect d'allées de champ de foire.

Nos boutiques du moyen âge s'éclairaient, sur la voie publique, par une baie souvent munie d'un châssis vitré, appelée *fenestrage*[3]. Cette ouverture était limitée, en haut par une arcade ou un linteau droit; en bas, par un mur à hauteur d'appui dans lequel une entrée était ménagée, au milieu ou sur le côté, — disposition dont on ne trouve plus aujourd'hui que de rares exemples[4].

Autrefois, les volets de ces boutiques étaient disposés horizontalement; la partie haute se relevait formant auvent, tandis que la partie inférieure, une fois abaissée, offrait une large tablette propre aux étalages; c'était le *taulier* ou *tablier*[5]. Mais ce nom s'appliquait aussi aux tables et aux bancs qu'on plaçait devant

1. Pansier, *Rues*, p. 57.

2. Arch. de Vaucluse, H. Augustins, n° 25 (10 novembre 1407). [Ms. Pansier].

3. 13 décembre 1355 : « ...per far lo fenestrage sobre la taula en lo paret de la botigueta de l'ostal pairoal dals Tres Pilas per razon que la puescam miels logar als sabatiers vo a sartres, car dengun non la vol loguar, car es trop sorna... » (Compte des fonds prêtés à Douceline de Sade par Jean Teisseire. Arch. de Vaucluse, E, papiers de la famille de Sade)

4. Ex. : rue Joseph-Vernet, n° 102; rue Figuière, n° 12 (boutique de serrurier), etc.

5. 16 avril 1617 : « ... dans laquelle maison, y a une boutique en laquelle y a de tabliers de bois se haulsantz et baissantz dans lad. rue » ; lesquels tabliers « estantz haulsés » avancent de deux pans (50 centimètres) environ (Arch. d'Avignon, DD. Visites des rues de 1598-1625, fol. 279-279 v°); 6 mars 1625, dans la rue Ferraterie, il y a une boutique de serrurier avec taulier « couvert et se fermant » (*Ibid.*, fol. 500-500 v°), etc.

Digitized by Google

les boutiques pour la montre des marchandises[1]. Ces tauliers, qui faisaient corps avec les immeubles, empiétaient généralement sur la rue[2], de deux à quatre pans, 50 centimètres à 1 mètre. A Apt, on prescrivit, en 1386, de laisser entre eux au moins le passage pour une brouette de foin[3]; à Avignon, c'était aux maîtres des rues qu'incombait le soin d'empêcher l'envahissement complet de la voie publique.

Primitivement construits en bois, ces tauliers furent bâtis de plus en plus en maçonnerie, malgré la gêne qu'ils apportaient à la circulation. Les plus étroits se logeaient sous l'auvent; si celui-ci était insuffisant, on protégeait l'étalage par un petit toit ou *couverte* de pierre ou de bois.

La boutique elle-même était un atelier ou un ouvroir plutôt qu'un magasin de vente. L'acheteur restait au dehors et faisait ses emplettes devant le *taulier*. Cette pratique, la concentration de toutes les boutiques d'un métier dans une même rue, l'étroitesse des rues augmentée par l'encombrement des étalages, tout cela explique pourquoi les réglements défendaient d'aller au-devant de l'acheteur ou de le retenir par son vêtement[4], utile précaution contre les sollicitations importunes.

Conséquence d'un afflux extraordinaire d'étrangers, on vit se multiplier, au XIV[e] siècle, les auberges, les tavernes et les hôpitaux. Avignon, dit Pétrarque, regorgea d'hôtelleries. Les plus nombreuses furent dans les Fusteries, à cause du voisinage du port. Ainsi, près de la porte Eyguière, il y avait l'Écu de France[5] et la Croix perse[6]; dans la Grande-Fusterie, l'image de Saint-Martin[7], l'Écu d'Aragon[8], l'enseigne de Véronique[9], le

1. 4 février 1320 : « ...hospitium, operatorium et tabula sita in Avinione, in mercato Cambiorum .. » (Schafer, *Ausgaben [unter Johann XXII]*, p. 625); le 18 juin 1376, on cite devant la maison d'un boucher, rue Calade « quoddam magnum scamnum de macellario, ponderis quasi trium quintalium (Albanès, *Actes anciens et documents concernant le b[r] Urbain V*, t. I, p. 144).

2. J. Girard, *Les Maîtres des rues d'Avignon au XV[e] siècle*, dans *Ann. d'Avignon*, 1917-18.

3. Sauve, *Une vieille cité provençale*, p. 938.

4. De Maulde, *Coutumes et règlements*, p. 207; — Girard et Pansier, *Les Statuts d'Avignon de 1441*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914-1915, p. 207.

5. Arch. d'Avignon, DD, Manuel des maîtres des rues (1428-1431).

6. Pansier, *Rues*, p. 152.

7. *Id. ibid.* p. 104.

8. Albanès, *Actes anciens et documents concernant le b[r] Urbain V*, t. I, p. 179.

9. « Hostelaria signi Veronice » (Arch. d'Avignon, reg. des mandats sur la gabelle, 1376-1391, fol. 721).

Digitized by Google

Lion Blanc[1], le Chapeau Rouge[2], le Cerf-Volant[3], etc. En allant du port au marché, on rencontrait l'auberge des Balances et celle qui avait pour enseigne une charrue, l'*Arelha* en provençal ; nous rappelons que ces deux hôtelleries ont laissé leur nom aux rues actuelles de la Balance et du Puits-de-la-Reille[4]. Dans le centre de la ville, il y avait aussi plusieurs hôtelleries, parmi lesquelles nous ne citerons que les plus connues, l'hôtellerie du Coq ou du Gal[5], rue du Gal actuelle, l'hôtellerie de la Masse, devant Saint-Didier[6], l'hôtellerie Saint-Marc, dans la rue Bancasse actuelle qui s'est longtemps appelée rue Saint-Marc[7], et enfin l'hôtel de l'Oie, *de Auca*, dans la rue Curaterie[8], aujourd'hui rue Bonneterie.

A l'Est et au Sud de la ville, les vieilles portes avaient toutes quelque auberge dans le voisinage. On peut nommer l'hôtellerie des Trois-Colombes, près de la porte Aurose[9], la Tête de Sarrazin, près du Portail des Infirmières[10], l'hôtellerie de la Chèvre, hors du portail Matheron[11], les hôtelleries de l'Étoile[12] et du Cheval-Blanc[13], dans la rue des Teinturiers, appelée autrefois du Cheval-Blanc. Les voyageurs qui entraient en ville par le portail du Pont-Fract, trouvaient l'hôtel des Deux-Faucons[14] qui existait sans doute dès le XIV^e^ siècle. Enfin, près du Portail Boquier, il y avait l'auberge et les étuves mal famées de la Servellerie[15].

Les tavernes étaient disséminées un peu partout ; mais les principales se trouvaient près des marchés. Ainsi, pour ne citer que celles dont l'existence est certaine au XIV^e^ siècle, il y avait la taverne de l'Amorier ou du Mûrier, rue Triperie vieille, près du marché de la Porte-Ferrucc ; la taverne des Carreaux, qui a donné son nom à la rue des Trois-Carreaux, près de la place du

1. Arch. de Vaucluse, Notaires, fonds Martin, n° 45 (Th. Anastay, 1411), fol. 49.
2. *Ibid.*, n° 293 (Notes brèves de Véran de Brieude, 1420), fol. 58.
3. Pansier, *Rues*, p. 73 (*transv. Egredarii*).
4. *Id.*, *ibid.*, p. 11 et 14-15.
5. *Id.*, *ibid.*, p. 86.
6. *Id.*, *ibid.*, p. 112.
7. Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.*, VII, *Avignon*, n° 1668; — Pansier, *Rues*, p. 195.
8. *Id.*, *ibid.*, p. 192.
9. *Id.*, *ibid.*, p. 213.
10. *Id.*, *ibid.*, p. 160.
11. Bibl. du Musée Calvet, ms. 2487, fol. 43.
12. Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 61.
13. Pansier, *Rues*, p. 73.
14. *Id.*, *ibid.* p. 72.
15. *Id.*, *ibid.*, p. 200.

Digitized by Google

Change ; la taverne de la Campane, dans la rue de l'Epicerie[1], rue des Marchands actuelle ; la taverne *del Boyre*[2], dans la rue Sabaterie, près du marché de St-Pierre ; la taverne de St-Christophe, dans la rue du marché au cuir, rue Bonneterie actuelle ; la taverne de Campion, près des Infirmières, etc. Près de Notre-Dame-la-Principale, se trouvait une taverne qui prit l'enseigne de l'*Homme sauvage*[3], motif décoratif en vogue, à partir de Charles VI, sous l'influence des découvertes des premiers navigateurs qui visitèrent les îles et les côtes de l'Afrique[4].

Quant aux hôpitaux, leur nombre augmenta également d'une façon surprenante. Avant le XIV^e^ siècle, on en comptait déjà une douzaine, l'hôpital du Pont St-Bénezet, sorte d'asile pour les pauvres pèlerins et les voyageurs sans ressources, l'hôpital du Pont-Fract, la maladrerie de Saint-Lazare, etc. Au temps des papes, il y eut jusqu'à trente-quatre hôpitaux, parmi lesquels l'hôpital Sainte-Marthe, fondé en 1354, par le chevalier troubadour Bernard Rascas. Plusieurs de ces hôpitaux servaient, comme l'hôpital du Pont, de refuge aux passagers nécessiteux ; tels étaient notamment les hôpitaux de pèlerins, l'un près du Portail Matheron, l'autre près de la porte Saint-Michel, entretenus tous deux par l'Aumône de la Major, confrérie riche et puissante fondée par les florentins d'Avignon. En outre, les papes subventionnaient de leurs deniers l'aumône de la Pignotte qui distribuait gratuitement aux pauvres des vivres et des remèdes. Sous Jean XXII, cette institution donnait 65.000 pains environ par semaine[5].

Le mouvement de la rue

Bien d'autres traits seraient à noter pour rendre cette esquisse moins incomplète. Mais comment peindre en quelques mots l'agitation et le mouvement de la rue ? La foule était très dense à cause de la surabondance de la population ; elle était aussi très mêlée, car tous les pays étaient représentés. On circulait donc

1. Pansier, *Rues*, p. 10, 87, 177-178, 204.
2. Girard, *Un marchand avignonais au XIV^e^ siècle*, p. 17.
3. Pansier, *Rues*, p. 192 et 198.
4. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française, 1^re^ partie : Architecture, II, Architecture civile et militaire*, 1904, in-8°, p. 178.
5. Pansier, *Les Hôpitaux d'Avignon au moyen-âge*, 1907, in-12, p. 16-26 ; — *L'Œuvre des Repenties*, p. 47-49.

Digitized by Google

avec difficulté et non sans contacts déplaisants. Pétrarque nous raconte que les élégants de son époque avaient grand'peine à protéger leurs vêtements compliqués contre les heurts et les souillures [1].

Les spectacles de la rue attiraient les badauds. Le chroniqueur arlésien, Bertrand Boysset rapporte avec admiration qu'il vit dans la Vieille-Fusterie [2], une femme sans bras, qui cousait, filait, tressait un chapel de fleurs, jouait aux dés et à la pelote, en un mot exécutait avec les pieds tout ce qu'on fait avec les mains [3].

Les rues d'Avignon virent de magnifiques défilés. Les plus brillants étaient ceux qui accompagnaient le couronnement du pape [4]. Entre tous, celui de Clément VI se distingua par son faste ; tout le long du cortège, on jeta des pièces de monnaie à la foule. La fête se termina par un banquet offert par le pape aux cardinaux et aux invités de marque ; ceux-ci étaient si nombreux qu'il fallut construire, en charpente recouverte de toile, un *tinel* gigantesque au couvent des Dominicains ; pour donner une idée de ce banquet, disons qu'on acheta 1.500 chapons, 2.044 poules, 7.428 poulets, 1.446 oies, 118 bœufs, 1.023 moutons, 914 chèvres, 60 porcs, etc., etc. [5].

En 1379, l'entrée de Clément VII qui ramenait la papauté à Avignon donna lieu à un cortège non moins somptueux. Des ménestrels et des musiciens escortèrent le pape dès son arrivée dans la banlieue. Le Saint-Père pénétra dans la ville sous un dais de taffetas et de soie de Bologne, brodé d'or et d'argent, que le Conseil avait fait fabriquer à son intention, en même temps qu'une bannière et des panonceaux qui figurèrent aussi dans le défilé [6].

Ensuite venaient les processions où se déployait toute la pompe ecclésiastique. Le 5 avril 1403, eut lieu une procession solennelle pour célébrer la restitution d'obédience à Benoit XIII. En tête, marchait le héraut de justice (*tubator justicie*), accompagné de deux cents enfants portant les armoiries pontificales et

1. H. Cochin, *Le Frère de Pétrarque...*, 1903, in-12, p. 22-23.
2. C'est-à-dire dans la rue Petite-Fusterie.
3. 7 juin 1387 (B. Boysset, édit. Ehrle, p. 340-341).
4. Müntz, *L'argent et le luxe à la cour pontificale d'Avignon*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXVI, 1899, p. 395.
5. Schäfer, *Ausgaben* (*1335-1362*), p. 184-191.
6. Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 42, 51-52.

Digitized by Google

criant : « Vive le pape! » Il y avait ensuite, des citoyens porteurs de torches, puis les Mineurs, deux par deux, précédés de leur croix ; puis, de même, les Carmes, les Augustins, les Prêcheurs, les paroisses et les confréries, les chanoines et le clergé de la cathédrale avec leur croix, les bannières du pape et de la ville, les reliques, la grande croix et l'*image* en argent de Notre-Dame-des-Doms[1]. Les cortèges de ce genre étaient en outre accompagnés de trompettes et de joueurs de cornemuse. L'image de Notre-Dame était portée par des docteurs et des notables[2].

Les funérailles des papes étaient l'occasion de grandes dépenses dans lesquelles entraient pour une large part les libéralités faites aux ordres mendiants, aux hôpitaux et aux pauvres. Au XIV[e] siècle, les obsèques pontificales comportaient trois cérémonies successives : la première, la plus courte, avait lieu dans la grande chapelle du palais ; la seconde, à Notre-Dame-des-Doms, durait neuf jours ; au bout de cette neuvaine, on transportait solennellement le défunt à l'endroit où il avait désiré être inhumé ; en 1353, le transfert du corps de Clément VI à la Chaise-Dieu coûta 5.000 florins ; il avait nécessité la constitution d'un nombreux cortège à la tête duquel se trouvaient cinq cardinaux, tous parents du pape défunt[3].

En 1366, un grand luxe fut déployé pour les funérailles de Guillaume Grimoard, père d'Urbain V, et de la reine Yolande de Majorque. Non moins somptueuses étaient les funérailles des cardinaux. Toutes les personnes figurant au cortège étaient vêtues de noir aux frais du défunt. Les torches étaient innombrables. Par modestie, l'évêque de Mende, Guillaume de Chanac, fixa à cent le nombre des torches qui devaient figurer à ses obsèques[4].

La remise de la rose d'or donnait lieu à une procession spéciale. L'heureux bénéficiaire chevauchait à travers la ville, en tenant à la main le somptueux bijou offert par le pape[5].

Enfin, il y avait les *entrées* d'ambassadeurs et de princes.

1. Alpartils, p. 142.

2. Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann d'Avignon*, 1914, p. 70, 71.

3. Déprez (E.), *Les funérailles de Clément VI et d'Innocent VI*, dans ***Mélanges d'archéologie et d'histoire***, t. XX, 1900, p. 235-250.

4. Muntz, *loc. cit.*, p. 401-403.

5. Le 1[er] avril 1397, le roi Martin d'Aragon, ayant reçu la rose d'or de Benoît XIII, « more solito per civitatem, cum rosa in manu, equitavit, viis solempniter, ut in primo introitu suo, paratis » (Alpartils, p. 27).

Digitized by Google

Toutes les nations apportaient leurs hommages au Saint-Père. On vit même un jour les ambassadeurs du « grand empereur des Tartares » [1]. Parmi les plus magnifiques de ces ambassades, on citait la députation de l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, en 1365 [2]. Les rois venaient aussi saluer le pape; parfois il y eut jusqu'à trois rois à Avignon; en 1336, les rois de France, de Navarre et de Majorque [3]; en 1363, les rois de France, de Danemark et de Chypre [4]. L'empereur lui-même faisait le voyage d'Avignon; ainsi, en mai 1365, Charles IV, dont la réception donna lieu à des fêtes mémorables [5].

Dans ces occasions solennelles, les rues étaient arrosées au préalable [6], puis sablées, pavoisées et tendues de toile sur tout le passage du cortège [7]. Le soir, on illuminait [8]; en 1389, pour la venue du roi de France, Charles VI, on illumina même le pont avec des chandelles de suif [9].

Les nuits ordinaires, les rues étaient silencieuses et noires. Pas d'éclairage public, mais çà et là une veilleuse auprès d'une image sainte [10]. Un tumulte éclatait-il, les voisins devaient mettre une « lumière » à leur fenêtre, pour éclairer la rue [11].

Après le couvre-feu sonné au clocher de Notre-Dame, il était interdit de circuler sans lanterne [12]. D'ailleurs, sortir était fort imprudent. Mendiants et malandrins pullulaient, guettant le passant attardé, dévalisant à l'occasion les boutiques. En 1362, sous Innocent VI, on arrêta une bande de pillards nocturnes qui avaient attaqué les maisons des riches bourgois et traité sans

1. Müntz, *loc. cit.*, p. 399.
2. Schäfer, *Ausgaben (1335-1362)*, p. 77 (8 juin 1339).
3. *Id.*, *ibid.*, p. 41.
4. Müntz, *loc. cit.*, p. 395.
5. *Id.*, *ibid.*, p. 395-399.
6. 20 juin 1379 : « pro spargendo per plateas et vicos in introitu domini Pape [Clementis VII] » N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 176, note 3).
7. Pansier, *Annales avignonaises*, dans *Ann. d'Avignon*, 1914, p. 14, 64-66. — Alpartils, p. 27.
8. Dans la nuit qui suivit la restitution d'obédience à Benoît XIII (31 mars 1403), « maxima luminaria in diversis partibus civitatis posita fuerunt » (Alpartils, p. 142).
9. Pansier, *loc. cit.*, p. 67.
10. Ainsi, le luminaire de la Vierge de la Petite-Fusterie et celui des oratoires du Portail Magnanen et du Portail Imbert (Pansier, *Les Œuvres charitables d'Avignon en 1433*, dans *Ann. d'Avignon*, 1912, p. 227).
11. Girard et Pansier, *La Cour temporelle*, p. 168.
12. *Id.*, *ibid.*, p. 151; — *Statuts d'Avignon de 1441*, p. 178.

Digitized by Google

ménagement les femmes et les jeunes filles ; elle se composait principalement de bas-officiers du pape et de familiers des cardinaux [1].

La police du temps — sergents du maréchal de la cour romaine et du viguier de la ville — ne méritait qu'une confiance relative. Elle prêta la main, en 1340, à l'enlèvement par les gens du roi de France de Nicolino de Fiescho, agent du roi d'Angleterre ; la complicité ayant été découverte, les sergents coupables furent pendus aux fenêtres de Nicolino [2], rue Curaterie ; quant au maréchal, convaincu de trahison, il s'empoisonna et son corps fut jeté au Rhône.

Dans l'information sur la vie et les miracles du bienheureux Urbain V, ouverte sous Clément VII, on cita comme un trait de la justice du saint pontife qu'il avait réformé l'office du maréchal de la cour romaine, ainsi que la juridiction du viguier et des juges de la cour temporelle d'Avignon. En outre, ajoutait-on, il avait osé sévir contre des valets (*garsiones*) du pape ou des cardinaux et contre des familiers, coupables de maléfices et même de crimes jusque-là impunis. Plusieurs furent pendus en place publique ; d'autres châtiés durement, ce qui inspira une terreur salutaire à tout le monde. Désormais, on put circuler dans Avignon, de jour et de nuit, en sécurité et en paix, sans crainte d'être assassiné ou volé [3].

Cette tranquillité ne dura qu'un temps. La prohibition des jeux, la nuit, dans les auberges, tavernes et lupanars, l'interdiction de porter des armes et de sortir sans lanterne, la défense adressée aux personnes suspectes de circuler après le couvre-feu, toutes ces mesures répétées fréquemment montrent que la sécurité publique était mal assurée.

Pour la garde de la ville, le conseil entretenait, sur une tour du palais, — la tour de la Gâche [4], — un guetteur [5], qui cornait le

1. Schäfer, *Ausgaben (1335-1362)*, p. 818.

2. Baluze, *Vitae paparum*, édit. Mollat, t. I, p. 205-206, 213-214.

3. Albanès (J.-H.), *Actes anciens et documents concernant le B^x Urbain V, pape*, t. I^er, 1897, in-8° p. 418-420.

4. C'est-à-dire la tour du guet (Mistral, *Dict.* t. I, p. 43, v° *Agachoun*).

5. Girard et Pansier, *Statuts de 1441*, p. 177-178 ; — *La Cour temporelle*, p. 26-28, 128, 151-152, etc.

Digitized by Google

soir en prenant son poste et le matin, à l'aurore. En cas de menace d'ennemis, on tendait des chaînes, la nuit, à travers les rues [1].

L'aspect de la ville

Après le départ de la cour romaine, l'essor de la ville fut arrêté. La population diminua rapidement. On ne bâtit plus. Les « jardins et lieux d'agrément » enclos dans l'enceinte d'Innocent VI restèrent vacants jusqu'au XIX[e] siècle ; même aujourd'hui, beaucoup subsistent encore, malgré la disparition des « Grands Jardins », au bout de la rue Thiers, et l'ouverture de la rue Raspail.

Avignon garda donc longtemps l'aspect qu'il avait au temps des papes. Aussi, les vieilles estampes de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e] siècle rappellent-elles, par bien des traits, la ville pontificale. Le plus intéressant, le plus détaillé et le plus exact de ces documents est le plan cavalier, véritable relevé géométrique, dédié en 1618 au vice-légat J.-F. de Bagni, et signé : *Odoricus Aloysius Septempedanus Picenus* [2]. Rien ne peut donner une impression plus saisissante de l'Avignon du moyen âge jusque-là très peu modifié [3].

La ville est représentée avec ses remparts, ses fossés, ses portes entourées pour la plupart d'ouvrages fortifiés. Le Palais des papes dresse ses tours majestueuses non découronnées encore. Le Rocher a gardé ses monuments d'autrefois, le fort St-Martin, ancien château de la commune [4], la chapelle Ste-Anne,

1. Le 7 juin 1415, le viguier d'Avignon autorise les syndics à faire tendre des chaînes dans les rues, selon la coutume : « ...Mos et consuetudo est in hac presenti civitate Avinionensi, quod, quando eadem civitas sive habitatores ejusdem habent aliquod dubium guerre vel inimicorum, consuetum est in eadem civitate et in compitibus ac carreriis ad securitatem ejusdem civitatis Avinionensis cathenas ponere ex transverso carreriarum... » (Arch. d'Avignon, boîte 7, n° 35).

2. Nous ne savons rien sur ce personnage, si ce n'est que son surnom permet de le dire originaire de la ville de San Severino (ancienne Septempeda), dans la marche d'Ancône.

3. On connaît cinq exemplaires de ce plan. Deux se trouvent au Musée Calvet, un à l'église St-Agricol d'Avignon, un autre à la Bibliothèque Nationale, et enfin un cinquième dans la collection de notre compatriote, M. A. Boch, architecte. D'après ce dernier exemplaire, des reproductions du plan de 1618 (réduit au 6[e]) et d'un fragment ont été données dans l'*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, de 1921.

4. Ce bâtiment, converti en poudrière, fut atteint par la foudre et sauta le 29 août 1650. Voir : Limojon, *Le Foudre tombé dans le fort St-Martin d'Avignon, le lundy 29 aoust 1650* (Avignon, 1650, in-4°), et J. Monard de Vautret, *Relation véritable du foudre qui tomba dans l'église de St-Martin d'Avignon, le 29 aoust 1650* (Avignon, 1650, in-12).

Digitized by Google

la cathédrale ; après les papes, on n'avait ajouté qu'une croix couverte, au XV[e] siècle, et des moulins au XVI[e].

A l'intérieur de la ville, les églises et les couvents dont plusieurs (Dominicains, Cordeliers, etc.) ont aujourd'hui disparu, sont très finement et très fidèlement reproduits. Sur le pourtour des remparts du XIII[e] siècle, se profilent les vieilles portes qui furent conservées jusqu'au XVIII[e] siècle. On reconnaît, à leurs tourelles et à leurs murs crénelés, le Petit Palais et les anciennes livrées cardinalices ; une inscription signale le collège du Roure, ancienne livrée de Poitiers.

Au XV[e] et au XVI[e] siècle, on avait fait quelques trouées : la place du Palais avait été dégagée en 1404, la place de l'Horloge commencée en 1458, la place Pie créée en 1562. Mais ces modifications et quelques autres moins importantes n'avaient pas altéré la physionomie de la ville.

Grâce au plan de 1618, on peut donc suivre, en touriste amusé, le dédale des rues ; tout y est noté de ce qui en faisait autrefois le pittoresque : les cimetières, les puits, les calvaires, les croix, les arbres, et jusqu'aux auvents soigneusement représentés sur les façades. Les maisons sont à un ou deux étages, rarement à trois ou à quatre, sauf dans le centre de la ville. Beaucoup ont pignon sur rue ; mais la plupart dirigent la pente de leurs combles vers la voie publique, comme il est de règle aujourd'hui.

Sur les bords du Rhône, on aperçoit les ports d'Avignon, réduits à deux, le plus important en face de la porte du Rhône actuelle, le second plus en amont, à la hauteur de la porte Saint-Lazare ; les quais sont dessinés, ainsi que les bateaux à voile ou les barques et les palières (digues) qui, de-ci de-là, rejetaient le courant loin de la rive.

Ainsi est figuré, avec une singulière force d'évocation, le vieil Avignon hérissé de clochers et de tours. Depuis, le temps et surtout les hommes ont accumulé les ruines, mais l'œuvre des papes était si grandiose, qu'elle nous semble à peine effleurée. Leur souvenir plane encore sur la ville.

J. GIRARD.

Digitized by Google

Une levée de troupes

en Avignon et dans le Comtat

pour le service du Pape

(1708)

Depuis 1701, Philippe V, petit-fils de Louis XIV, disputait a l'archiduc d'Autriche le trône d'Espagne et l'héritage de Charles II. Les armées franco-espagnoles, unies aux contingents de nos alliés savoyards, bavarois et portugais, luttaient contre les forces coalisées de l'Empire, de l'Angleterre, de la Hollande et du Danemarck. D'année en année, de campagne en campagne, la fortune semblait se détacher des armes du grand Roi, si longtemps victorieuses, et la guerre se rapprochait de nos frontières. A la fin de 1703, la Savoie, puis le Portugal, courtisans du succès, abandonnaient l'alliance des deux couronnes, France et Espagne. La défaite de Turin (7 septembre 1706) nous faisait perdre l'Italie du Nord, évacuée en vertu de la convention passée avec le duc de Savoie (mars 1707)[1]. En 1707, la Provence était même envahie par les impériaux, mais rapidement délivrée, grâce à la belle résistance de Toulon.

Les puissances indépendantes d'Italie[2], Venise, Gênes, la Toscane, Rome, s'étaient efforcées de conserver une exacte neutralité, afin d'épargner à leurs territoires les maux de la guerre[3].

1. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, t. XVII, Rome, par J. Hanotaux, tome second (1688-1723), avec une introduction et des notes par Jean Hanoteau, (Paris, s. d., 8°), p. 367 et 373.

2. La Savoie avait pris place au nombre de nos ennemis.

3. De 1701 à 1707, la Vénétie et le nord de l'Etat pontifical avaient souffert à plusieurs reprises des incursions des troupes belligérantes.

Digitized by Google

Clément XI, qui occupait depuis le 23 novembre 1700[1] le siège de Saint Pierre, politique habile et souple, mais avec les défauts de ses qualités, c'est-à-dire l'irrésolution et la duplicité, s'appliquait par dessus tout à la défense des prérogatives ultramontaines. Les affaires religieuses de France lui causaient des difficultés toujours renaissantes : il fallait résister aux gallicans, au Roi surtout, ne pas laisser entamer les droits de la Papauté, sans rompre avec la fille aînée de l'Eglise et le prince très chrétien[2]. En Espagne, la politique suivie vis-à-vis du clergé par Amelot et Orry lui donnait d'égales inquiétudes : il y avait lieu de craindre la destruction des privilèges dont il jouissait traditionnellement dans la péninsule ibérique[3]. Toutefois, peu ménagé par les impériaux et leurs alliés protestants, il inclinait du côté des deux couronnes catholiques : sans reconnaître solennellement les droits du petit-fils de Louis XIV, il avait promis de lui accorder l'investiture officielle du royaume de Naples lorsque les circonstances lui permettraient de se prononcer tout haut[4]. En mai 1702, il avait envoyé un légat saluer en grande pompe Philippe V à Naples[5]. A la suite de la proclamation de l'archiduc Charles à Vienne comme roi d'Espagne, le nonce avait refusé de le reconnaître en cette qualité, et avait été expulsé de la cour impériale[6]. Somme toute, bon politique, le Pape refusait de se compromettre irrévocablement et louvoyait en attendant les décisions de la fortune[7].

La victoire remportée à Turin le 7 septembre 1706 par les impériaux fit pencher la balance de leur côté. Ils se montrèrent aussitôt très nettement hostiles au Saint-Siège. Ne se sentant plus tenus à aucun ménagement, ils exigèrent du Ferrarois et du Bolonais, provinces de l'état pontifical, des contributions, des vivres et des fourrages, et ne respectèrent pas même les privilèges ecclésiastiques. Leurs troupes vécurent à discrétion sur le pays pendant tout l'hiver de 1706-1707[8]. La Cour de Vienne resta

1. Jean-François Albani (1649-1721), cardinal en 1690, pape en 1700.

2. Albert Le Roy, *La France et Rome de 1700 à 1715*, Paris, 1892, 8°, chapitre V, pp. 161-234.

3. Alfred Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, tome I, Paris, 1890, 8°, pp. 301-307.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 105.

5. *Recueil des gazettes, nouvelles ordinaires et extraordinaires...* (Paris), mai 1702.

6. *Recueil des instructions...*, Rome, tome II (1688-1723), p. 389, note 3.

7. Les feuilles politiques contemporaines le jugeaient en général plutôt favorable aux deux couronnes (Cf. *Recueil des instructions...*, Rome, tome II, p. 293).

8. *Recueil des gazettes ...*, 5 février, 19 mars, 9 avril 1707.

Digitized by Google

volontairement sourde aux réclamations de Clément XI [1]. En mai 1707, ce dernier se vit même obligé d'accorder libre passage dans les terres de l'Eglise aux bataillons du Prince Eugène dirigés sur le royaume de Naples, qui fut du reste rapidement conquis [2]. Ce passage fut marqué par des pillages et des vexations de toute nature [3].

A la fin de 1707, la situation du Souverain Pontife, menacé désormais au Nord et au Sud, devint encore plus critique. Les régiments impériaux prirent de nouveau leurs quartiers d'hiver dans le Bolonais et le Ferrarois et s'y comportèrent comme en pays ennemi « à la tartare » [4]. L'Empereur fit déclarer officiellement au Pape que les nonces désignés pour Naples et pour Vienne n'y seraient pas reçus tant que Sa Sainteté n'aurait pas reconnu l'Archiduc comme Roi d'Espagne [5].

Les sentences d'excommunication lancées contre les ministres de Savoie et de Naples et les commissaires de l'Empereur, coupables d'avoir fait contribuer les ecclésiastiques, restèrent lettre morte [6]. Au début de 1708, la rupture parut un moment inévitable [7]. Après une courte période de détente et de tranquillité relative [8], les allemands, au nombre de 8 à 10.000, envahirent le Ferrarois dans les derniers jours de mai 1708 ; ils occupèrent plusieurs villes pontificales, parmi lesquelles la place de Comacchio [9], dont ils renforcèrent les défenses, arborant sur les murs l'étendard impérial. L'Empereur fit publier également par toute l'Italie un décret de la diète de Ratisbonne, du 26 juin 1708, déclarant que Naples et la Sicile ne relevaient point du Saint-Siège, que le Pape n'avait dans ces pays aucun droit à la nomination aux bénéfices, et qu'il voulait, lui Empereur, relever tous les droits de l'Empire en Italie [10].

1. *Recueil des gazettes...*, 5 février, 19 mars, 9 avril 1707.
2. *Id.*, 11 juin 1707, Cf. *Recueil des instructions...*, Rome, t. II, p. 373, note 2. En 1701, Clément XI, plus libre, avait refusé cette même autorisation.
3. *Id.*, 18 juin 1707.
4. *Id.*, 21 janvier 1708.
5. *Id.*, 11 février 1708.
6. *Recueil des gazettes* ..., 3 septembre 1707.
7. *Id.*, 21 janvier 1708; *Mercure historique et politique* (La Haye), janvier 1708.
8. *Mercure historique et politique*, avril 1708.
9. Le 25 mai 1708 (*Recueil des instructions...*, Rome, t. II, p. 375, note 2).
10. *Mercure historique et politique*, juillet 1708; *Recueil des gazettes*, 23 juin 1708 ; Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. VIII (1850), p. 191 ; Saint-Simon, *Mémoires*, édition de Boilisle, t. XVI; *Lettres du maréchal de Tessé au prince Antoine I^er de Monaco*, publiées par André Le Glay (Monaco et Paris, 1917, 8°), pp. 22-28 ; *Recueil des instructions...*, Rome, t. II, pp. 367-368.

Digitized by Google

Ces actes de violence et ces prétentions hautement affirmées ne pouvaient que rejeter du côté de la France les puissances italiennes indépendantes, et le Pape tout le premier. Mais après la désastreuse campagne de 1706, Louis XIV s'était décidé à abandonner l'Italie à l'Empereur ; il avait ordonné à ses généraux de se tenir sur la défensive et de borner leurs efforts à la conservation de la frontière des Alpes[1]. Le Roi comptait du reste assez peu sur l'énergie des gouvernements italiens et sur l'efficacité de leur concours : aussi les premières ouvertures diplomatiques de Venise et de Rome relatives à la formation d'une ligue offensive contre les impériaux furent-elles reçues à Versailles avec une politesse aussi froide que vague[2].

Sans attendre le résultat incertain d'une négociation qui promettait si peu, le Pape, plus directement menacé, se décida à la résistance armée. Le cardinal Casoni, légat de Ferrare, qui s'était enfermé dans la ville avec toutes les troupes qu'il avait pu réunir, fut chargé de la mettre en état de soutenir un siège. Une congrégation extraordinaire de cardinaux, tenue à Rome, ordonna d'urgence une levée de 15,000 hommes et un emprunt considérable. Des ouvertures furent faites aux cantons catholiques de la Suisse pour obtenir un corps d'auxiliaires soldés. On résolut enfin de faire venir des troupes d'Avignon et du Comtat[3].

Mais, pour ces dernières possessions du Saint-Siège, complètement enclavées dans les terres de la couronne de France, on ne pouvait rien entreprendre sans le consentement de Louis XIV. Celui-ci, nous le savons, était peu disposé à seconder une action dont il n'attendait rien. Il avait même, en 1707, conçu des craintes sérieuses sur la neutralité d'Avignon et du Comtat. On savait l'archevêque d'Avignon, Mgr Gonteri, originaire du Piémont, favorable au duc de Savoie : il lui avait adressé ses félicitations après la victoire de Turin remportée sur l'armée franco-espagnole[4]. Certains dignitaires de l'entourage du vice-légat

1. *Recueil des instructions...*, pp. 367-368 ; Pelet, *op. cit.*, p. 195 ; Baudrillart, *op. cit.*, pp. 296-297.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. de Boilisle, t. XVI ; Baudrillart, *op. cit.*, p. 310.

3. *Recueil des gazettes...*, 30 juin 1708 ; *Recueil des instructions...*, p. 373 et pp. 396-397.

4. Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon, ms. 1727, fol. 148. Cf. lettre du maréchal de Tessé au ministre, du 28 juillet 1707 (Archives du ministère de la guerre, correspondance, vol. 2041, lettre 306). Tessé va jusqu'à écrire que l'archevêque renseigne le duc de Savoie sur tout ce qui se passe en Provence.

Digitized by Google

Doria[1] étaient suspects[2]. Plusieurs officiers du Roi lui avaient nettement conseillé d'occuper le pays[3]. Louis XIV semblait décidé à prendre cette mesure[4], mais, rassuré par la retraite rapide des impériaux et par les déclarations très nettes du vice-légat, il n'en fit rien[5].

Les ordres pressants du cardinal Paulucci[6], secrétaire d'état, pour la levée des troupes parvinrent au vice-légat le 9 juin 1708[7]. Doria en informa immédiatement le comte de Grignan, lieutenant du Roi en Provence[8], et le maréchal de Villars, commandant l'armée des Alpes[9]. Grignan témoigna de la bonne volonté et même de l'empressement[10], mais il en référa à Versailles[11]. Villars l'imita[12]. Louis XIV répondit très nettement le 17 juin qu'il ne lui convenait pas « que l'on fasse des levées de troupes dans le Comtat d'Avignon[13] parce que ce serait un moyen sûr pour débaucher plusieurs soldats des siennes »[14]. M. de Grignan fit connaître au vice-légat, le 25, les intentions du Roi[15], et en rendit compte au ministre le jour même[16].

Pendant ce temps, le nonce négociait toujours à Versailles,

1. Sinibaldi Doria, né à Gênes en 1664, vice-légat d'Avignon de 1706 à 1711, cardinal en 1731, † à Bénévent, dont il était archevêque, en 1733.

2. Lettre plus haut citée de Tessé au ministre.

3. Archives du ministère de la guerre, correspondance, volume 2041, lettres 130, 144, 248 (juillet 1707).

4. Le Roi au maréchal de Tessé, 1er août 1707 (*Ibid.*, volume 2042, lettre 1).

5. Archives de guerre, volume 2042, lettres 3, 83, 85, 86, 154, 349 (août 1707).

6. Fabrice Paulucci (1651-1726), cardinal en 1698, secrétaire d'État de 1700 à 1721 et de 1724 à 1726.

7. Musée Calvet, ms. 2264 (journal de Pierre Billion), fol. 36.

8. Arch. de la guerre, volume 2099, p. 229.

9. Pelet, *op. cit.*, tome VIII, p. 202.

10. Le comte de Grignan au ministre, Marseille, 15 juin 1708 (Arch. de la guerre, vol. 2099, p. 257).

11. De Marseille, le 11 juin (*Ibid.*, *id.*, p. 228).

12. Pelet, *op. cit.*, p. 202.

13. A cette époque, on comprend sous ce nom à la fois Avignon et le Comté-Venaissin.

14. Le ministre au comte de Grignan, 17 juin 1708 (Arch. de la guerre, vol. 2099, p. 274). Cf. une lettre à Villars, sous la même date : « Vous ferez savoir au vice-légat d'Avignon que je ne puis ni ne dois autoriser la levée des troupes qu'il a dessein de faire dans le Comtat d'Avignon ; ce serait un moyen sûr pour débaucher plusieurs soldats de mes troupes. Je mande au comte de Grignan de s'expliquer de manière avec lui qui ne lui laisse aucune espérance sur ce sujet à l'avenir ». (Pelet, *op. cit.*, p. 208).

15. Marseille, 25 juin 1708 (Arch. de la guerre, volume 2099, p. 335).

16. Même date (*Ibid.*, volume 2099, p. 334).

Digitized by Google

soutenu par plusieurs personnages importants de la Cour[1], parmi lesquels le duc du Maine, Torcy, le maréchal de Tessé[2]. Louis XIV hésita et perdit un temps précieux; puis, abandonnant ses préventions, il se laissa persuader qu'une ligue des princes italiens contre l'Empereur était sur le point de se conclure, qu'on attendait seulement l'adhésion et l'appui de la France, et qu'une pareille alliance servirait ses intérêts en inquiétant ses ennemis et en les obligeant à porter leur principal effort sur l'Italie[3]. Le 11 juillet, il autorisa la levée projetée en Avignon et dans le Comtat (qu'il ne voulait pas permettre quelques jours auparavant)[4], à condition qu'elle serait composée uniquement de sujets du Pape habitant le pays et ne se trouvant pas au service de la France[5].

* * *

Dès le 9 juin 1708, le vice-légat, ignorant la tournure que devait prendre l'affaire, avait envoyé aux consuls des communautés du Comtat une lettre circulaire pour les informer des besoins militaires du Saint-Siège, et leur mander d'envoyer directement en Avignon tous ceux qui voudraient s'engager comme officiers ou comme soldats d'infanterie. Le vice-légat assurait aux volontaires qu'ils auraient tout lieu d'être satisfaits des avantages qui leur seraient réservés[6]. Si l'on en croit M. de Grignan, l'empressement de nos compatriotes, d'abord très vif, diminua bientôt[7].

Doria eut connaissance du veto royal probablement le 26 juin[8]. Mais, cherchant sans doute à concilier le devoir de ne pas mécontenter Louis XIV avec celui de ne pas abandonner tout-à-fait, sans nouvel avis, l'exécution des ordres de Rome[9], il n'inter-

1. Saint-Simon a parfaitement connu la marche de cette négociation (*Mémoires*, éd. de Boilisle, t. XVI).

2. *Recueil des instructions...*, p. 367.

3. *Ibid*, p. 368; Baudrillart, *op. cit.*, t. I, p. 310.

4. Le ministre au comte de Grignan, 5 juillet 1708 (Arch. de la guerre, vol. 2100, lettre 32; cf. *ibid.*, lettre 47 du 7 juillet.

5. Le ministre à M. de Grignan, Fontainebleau, 11 juillet 1708 (Arch. de la guerre, volume 2100, lettre 80).

6. Archives départementales de Vaucluse, annexe du Palais de Justice de Carpentras, registre n° 1284, fol. 318.

7. Le comte de Grignan au ministre, Marseille, 15 juin (Arch. de la guerre, volume 2099, p. 257).

8. Grignan lui avait écrit à ce sujet de Marseille le 25.

9. Grignan au ministre, Marseille, 16 juillet (Arch. de la guerre, vol. 2100, lettre 118).

Digitized by Google

rompit pas complètement les opérations. Ayant reçu le 25 juin du cardinal Paulucci une lettre pressante datée du 4[1], il la communiqua le 29 à l'assemblée générale des Etats du Comtat, convoquée d'urgence[2], et le 30 au conseil de ville d'Avignon.

La lettre écrite par Doria le 28 aux Etats du Venaissin ne leur laissait guère le moyen d'hésiter. Le vice-légat leur donnait à entendre que le Pape, pressé par les circonstances, avait besoin d'hommes et d'argent; qu'il s'était vu obligé d'établir divers impôts dans plusieurs de ses provinces d'Italie; et qu'il était plus avantageux pour le Comtat de faire une levée de 2.000 hommes que de supporter des impositions[3]. L'assemblée décida de faire la levée de 2.000 hommes « ainsi qu'il a pleu à mondit seigneur le vice-légat de lui insinuer », et d'emprunter les sommes nécessaires. Les communautés seraient tenues de fournir les hommes à proportion du chiffre de la taille payée par elles, lorsqu'une taille était perçue[4].

Le 30 juin, de son côté, le conseil d'Avignon « ayant cogneu les insinuations de S. E. Mgr Illustrissime Doria notre vice-légat », décida également de travailler à la levée des troupes aux frais et dépens de la ville, et d'emprunter tout l'argent qu'il faudrait[5].

L'autorisation de Louis XIV étant parvenue sur ces entrefaites, les opérations commencèrent. Les avignonais furent les plus habiles et les plus expéditifs. Ils offrirent aux volontaires 20 livres royaux d'engagement et 7 sols patas de paye journalière[6]. De nombreux comtadins accoururent en Avignon pour profiter de ces avantages, supérieurs à ceux qu'ils trouvaient chez eux[7]. Un bataillon de 500 hommes fut bientôt formé. Le 28 août 1708[8], les drapeaux furent solennellement bénis à Notre-Dame par l'archevêque; la troupe défila ensuite devant le Palais,

1. Archives communales d'Avignon, AA88, et registre des délibérations de 1703 à 1710, fol. 228; cf. Musée Calvet, ms. 2264 (journal de Pierre Billion fol. 36.

2. Arch. dép. de Vaucluse, C 33, fol. 467 (assemblée ordinaire du 25 juin).

3. Bibl. du Musée Calvet, ms. 2904, fol. 498.

4. Assemblée générale du 29 juin 1708 (Arch. départ. de Vaucluse, C 33, fol. 468-473).

5. Arch. communales d'Avignon, registre des délibérations de 1703 à 1710, fol. 227.

6. Bibl. du Musée Calvet ms. 2313.

7. Le premier bataillon d'Avignon, sur un effectif de 500 hommes, comptait 400 comtadins (Arch départ. de Vaucluse, C. 33, fol. 494 v°).

8. Bibl. du Musée Calvet, journal de Claude Pintat (1706-1712), ms. 2808, fol. 76 v°-77. Pierre Billion (*Ibid.*, ms. 2264), date la fête de la Métropole du 27 et le départ du 29.

Digitized by Google

ayant à sa tête M. du Blanc, colonel[1], M. de Gaste, lieutenant-colonel, et M. de Sobirats, major[2]. Le 30, le libre passage en Provence ayant été accordé[3], ce bataillon, le 1[er] du régiment d'Avignon, quitta la ville pour se diriger par étapes sur Bouc, où l'attendaient les galères envoyées par Sa Sainteté pour le transporter en Italie[4]. Nous verrons dans un moment quel fut le sort de nos compatriotes.

Le vice-légat n'entendait pas que la ville s'en tint là. Nos concitoyens trouvaient cependant la dépense déjà considérable, et ils n'auraient pas demandé mieux que d'arrêter les frais[5]. Sur les instances de Doria, et même sur ses menaces[6], le conseil vota de nouveaux emprunts et leva un 2[me] bataillon de 500 hommes[7]. Ce bataillon partit seulement le 22 octobre[8], et alla s'embarquer à Marseille avec les deux régiments du Comtat.

La ville d'Avignon s'était endettée de plus de 60.000 livres[9], mais le régiment de 1.000 hommes avait été formé sans trop de peine. Les choses n'allèrent pas si facilement dans le Comtat.

L'assemblée générale, tenue le 29 juin, avait, nous le savons, décidé de lever deux régiments, chacun de 1.000 hommes, fournis par les communautés à proportion du chiffre de la taille. L'état des contingents, dressé par les commissaires de la province, fut soumis sans retard au vice-légat : celui-ci ne s'en montra pas satisfait, prétendant que le chiffre des tailles ne correspondait pas exactement à celui de la population, et, par conséquent, aux disponibilités en hommes de chaque localité[10]. Aussi nomma-t-il, de sa propre autorité, le 3 juillet, quatre capitaines, et quatre lieutenants le 5, pour recruter des volontaires. Sans consulter les Etats, il passa également un contrat pour la fourniture d'habits d'uniforme[11], à 41 livres royaux pièce. Les délégués de la province

1. Ancien capitaine au régiment de Condé.

2. Bibl. du Musée Calvet, ms. 2808, fol. 77.

3. Arch. de la guerre, volume 2160, lettres 395 et 405, et volume 2101, p. 2.

4. Bibl. du Musée Calvet, ms. 2808, fol. 77.

5. Arch. comm. d'Avignon, reg. des délib. 1703-1710, fol. 238 v°, 243, 247 v°.

6. Cf. une lettre de Tamisier, écrite de Rome le 27 octobre 1708 (Arch. comm. d'Av., AA 88).

7. Arch. comm. d'Avignon, reg. des délib. 1703-1710, fol. 247 v°.

8. Bibl. du Musée Calvet, ms. 2808, fol. 78. Cf. *ibid.*, ms. 2264, fol. 36.

9 61,000 liv. exactement (Arch. comm. d'Avignon, registre des délib. 1703-1710. fol. 247 v°).

10. Bibliothèque de Carpentras, ms. 941.

11. Cet uniforme comprenait : un justaucorps gris-blanc de drap de Lodève doublé de cadis rouge pour les troupes d'Avignon et bleu pour celles du Comtat ; une

Digitized by Google

exposèrent humblement à Doria que l'intention de l'assemblée avait été d'obtenir cette levée « par voie de milice », cette manière de procéder paraissant plus simple et moins coûteuse, et qu'il n'avait pas été question de la fourniture des uniformes. A quoi le vice-légat répondit qu'il ne serait pas séant que les Etats fissent présent au Pape de deux mille hommes tout nus.

Nos braves comtadins furent bien obligés de se contenter de pareille raison, et, le 10 juillet, l'assemblée ordinaire enregistra purement et simplement l'ordonnance de Doria, datée du 8, qui réglait les modalités de la levée. Ainsi, la province devait payer les officiers jusqu'au jour de leur arrivée à Marseille, où leur solde passerait au compte de Sa Sainteté; la levée se ferait « de gré à gré »; les volontaires recevraient 7 livres royaux pour leur engagement et 5 sols patas par jour pour leur subsistance; le trésorier du pays avancerait aux officiers les sommes nécessaires aux engagements et acquitterait le prix des uniformes; enfin les consuls des communautés feraient loger les soldats chez l'habitant[1].

Beaucoup de comtadins, nous l'avons vu, préférèrent s'enrôler dans le régiment d'Avignon où on leur offrait une prime et une paye journalière plus fortes. Avignon draina tous ceux qui étaient volontaires de bon cœur, et la levée du Comtat se fit mal. Le 2 août, le vice-légat fut obligé d'élever la prime d'engagement dans les régiments du Comtat à un maximum de 20 livres royaux pour les soldats et de 40 pour les sergents[2]. Le 9, il décida qu'on se servirait d'embaucheurs[3]. Nos compatriotes comtadins montrèrent peu d'empressement. Dès le mois de juillet, on signalait des déserteurs parmi les engagés[4]! Les habitants les plus aisés achetèrent des remplaçants, ou se firent exempter à prix d'argent

veste et des culottes du même cadis, doublées de toile ; des boutons de cuivre doré au justaucorps et à la veste ; un chapeau bordé d'or faux; deux cravates ; deux chemises de toile, une paire de bas de laine rouge ; une paire de souliers (Arch. dép. de Vaucluse, C 33, fol. 475).

Les régiments du Comtat avaient deux drapeaux bleus et quatre bleus avec la croix blanche (Bibl. de Carpentras, ms. 941). Les deux premiers étaient sans doute les drapeaux de régiment, et les quatre autres ceux de bataillon. Le drapeau du régiment d'Avignon était bleu, et les deux de bataillon, bleu, rouge et blanc (Musée Calvet, journal de Pierre Billion, ms 2264).

1. Assemblée ordinaire du 10 juillet 1708 (Arch. dép. de Vaucluse, C 33, fol. 475). Cf. *ibid.*, annexe de Carpentras, registre n° 1284, fol. 331 v°.

2. Arch. dép. de Vaucluse, annexe de Carpentras, reg. 1284, fol. 333 v°-334 v.

3. *Ibid.*, fol. 336.

4. *Ibid*, fol 327-329 (ordre du 3 juillet).

Digitized by Google

en corrompant les officiers recruteurs[1]. D'autres cherchèrent un asile en France. Une lettre circulaire de Doria ordonnant aux comtadins de prêter leurs fusils et hallebardes pour que les recrues pussent s'exercer en attendant l'arrivée des armes nécessaires[2], fut mal accueillie. Il fallu renouveler l'ordre[3], et prendre des mesures sévères contre les déserteurs[4].

Dans une assemblée tenue le 17 août à Carpentras par les élus et le procureur général du pays, l'évêque de Vaison, Joseph-François de Gualterii, prélat intègre, charitable et pieux[5], osa se faire l'interprète du mécontentement général : prenant la défense des intérêts de la province, il critiqua la manière dont la levée était conduite, et soutint qu'il fallait la faire « en forme de milice », suivant la première décision des Etats. Mais l'assemblée presque tout entière, refusant de s'engager dans une voie jugée dangereuse, ne voulut pas s'opposer même en apparence aux volontés du vice-légat, et se rangea à l'avis du grand-vicaire de Carpentras qui fit adopter une motion incolore[6].

La levée marcha tant bien que mal et très lentement, non sans exactions ou violences de la part des officiers recruteurs et des embaucheurs[7]. On finit par obliger les communautés à fournir chacune un nombre d'hommes proportionnel au chiffre de leur population[8]; on tira au sort les noms de ceux qui devaient partir. On en vint même jusqu'à installer des garnisaires chez les parents des réfractaires[9]. Un beau jour, les soldats, n'ayant pas été payés, menacèrent de se sauver en foule[10]. Et cependant, le

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms 2313; J. Valère-Martin, *Reliquiæ ou ce qui reste du couvent des capucins de Cavaillon* (Avignon, 1878, 8°) p. 133.

2. 9 août 1708 (Arch. dép. de Vaucluse, annexe de Carpentras, reg. 1284, fol. 335).

3. 25 août 1708 (*Ibid.*, *id.*, fol. 343 v°).

4. *Ibid.*; mentionnons, pour mémoire, toutes les mesures prises pour n'accepter l'engagement d'aucun déserteur des troupes françaises.

5. Né à Carpentras en 1659, président de la Chambre Apostolique de la même ville de 1683 à 1692, évêque de Vaison de 1703 à sa mort 1723. Voir sur lui Fornéri, *Histoire du Comté-Venaissin et de la ville d'Avignon*, tome III, pp. 397-400.

6. Arch. départ. de Vaucluse, C 33, fol. 485 v° — 488.

7. *Ibid.*, *id.*, fol. 518.

8. Voir deux listes, qui ne concordent pas absolument, Musée Calvet, ms. 2398, fol. 93, et ms. 2904, fol. 502. Voici quelques chiffres, identiques sur les deux listes : Pernes, 129 hommes ; L'Isle, 119 ; Valréas, Bollène, 97 ; Cavaillon, 89 ; Mazan, 76 ; Malaucène, 64 ; Caromb, 54 ; Bedoin, 52 ; Visan, 46 ; Mormoiron, 45 ; Bonnieux, 44 ; Le Thor, 43 ; Caderousse, Monteux, 40 ; etc .. Le Comté-Venaissin, à cette époque, ne comptait guère plus de 100 000 habitants.

9. Bibl. du Musée Calvet, ms 2313.

10. Arch. départ. de Vaucluse, C 33, fol. 497.

Digitized by Google

vice-légat avait en principe décidé que la levée se ferait « de gré à gré » !

Le 5 septembre, on avait 1,000 hommes[1], le 11, 1,300[2], que l'on exerçait dans les lieux de rassemblement désignés, Carpentras, Pernes, L'Isle[3]. Les dépenses, au 11 septembre, atteignaient déjà 112,000 livres[4]. Les états gémissaient, tâchant, mais en vain, de faire prendre en considération la détresse de la province[5]. A la même date du 11 septembre, ils présentaient au vice-légat une supplique le priant de bien vouloir ordonner le prompt départ des troupes déjà levées, dont l'entretien était très onéreux, de comprendre dans le chiffre du contingent fixé à 2,000 hommes les comtadins engagés en Avignon, et de mettre au compte du Pape la solde des officiers. Le vice-légat ne voulut rien entendre[6].

Le 23 septembre, le Roi de France accorda enfin le passeport pour les armes[7]. Les uniformes furent achevés grâce à la réquisition de tous les tailleurs de la province[8]. Dans les derniers jours du mois, les galères qui devaient assurer le transport se trouvant réunies en rade de Marseille[9], l'on put enfin prendre des mesures pour la concentration des régiments en vue d'un départ prochain[10].

Les pluies continuelles du début d'octobre, faisant déborder les rivières et rendant les chemins impraticables, vinrent encore tout retarder[11]. Finalement, le 7 octobre, le chiffre de 2,000 hommes étant atteint, l'évêque de Carpentras, Laurent Butii, bénit en grande pompe les troupes rassemblées devant son palais[12].

Au dernier moment, de nouvelles difficultés surgirent : les officiers recruteurs refusèrent de rendre compte des sommes qui

1. Arch. départ. de Vaucluse, C 33, fol. 493.
2. *Ibid.*, *id.*, fol. 497.
3. Arch. de Vaucluse, annexe de Carpentras, reg. 1284, fol. 336 (9 août).
4. Arch. de Vaucluse, C 33, fol. 497.
5. Ils écrivaient à ce sujet au Pape et au cardinal Paulucci dès le 29 juin (*Ibid.*, *id.*, fol. 479 v° et 480 v°).
6. *Ibid. id.*, fol. 497 et suivants
7. *Ibid.*, *id.*, fol. 504.
8. 25 septembre 1708 (Arch. de Vaucluse, annexe de Carpentras, reg. 1284, fol. 351 v°).
9. Arch. de Vaucluse, C 33, fol. 509 v°.
10. *Ibid.*, *id.*, fol. 506 v° (29 septembre).
11. *Ibid.*, *id.*, fol. 509 v° et suivants.
12. Bibliothèque de Carpentras, ms. 1383, fol. 433.

Digitized by Google

leur avaient été confiées pour régler les volontaires[1], et déclarèrent qu'ils ne partiraient qu'une fois payés de leur solde[2]. La désertion sévissait toujours ; le mal tendait même à s'aggraver[3]. L'évêque de Vaison, dont la conduite courageuse est à noter[4], se fit une fois de plus, dans l'assemblée ordinaire du 15 octobre, le défenseur infatigable des intérêts de la province et l'interprète du mécontentement général[5].

Tout finit par s'arranger, ou, pour mieux dire, toutes les difficultés furent réglées aux frais du pays, qui paya les officiers, et dut se contenter, sans y regarder de trop près, des comptes que ceux-ci voulurent bien présenter. Le 17 octobre 1708, le 1er bataillon du régiment de Loisonville prit la direction de Marseille, suivi le lendemain par le 2e bataillon. Le 20 et le 21, les deux bataillons du régiment d'Urban les imitèrent[6]. Nous verrons bientôt ce qu'il advint d'eux.

Doria reçut encore de Rome l'ordre de réunir des engagements pour un régiment de cavalerie de 1,000 hommes, auquel on destinait le nom de régiment des gardes. La marche rapide des événements vint interrompre les opérations, qui ne paraissent pas avoir été poussées bien loin[7].

Ainsi, la levée du Comtat avait duré environ quatre mois, coûté près de 200.000 livres aux états, et donné aux populations bien des causes de mécontentement : il n'est pas exagéré de dire que cette levée se fit presque entièrement de force. Tous les témoins contemporains sont d'accord là-dessus[8]. A Rome même,

1. Arch. de Vaucluse, C 33, fol. 514 v° (6 octobre).
2. *Ibid.*, *id.*, fol. 516 v° (12 octobre).
3. *Ibid.*, *id.*, fol. 518 (15 octobre).
4. Il fut même dénoncé en cour de Rome (Musée Calvet, ms 2313).
5. Arch. de Vaucluse, C 33, fol. 518.
6. Bibliothèque de Carpentras, ms 941. Chaque bataillon était formé de 8 compagnies, dont une de grenadiers ; chaque compagnie avait à l'effectif 3 officiers, 4 tambours et une soixantaine de soldats.

Le ms 941 de la bibliothèque de Carpentras donne les noms des officiers de ces deux régiments, commandés l'un par M. de Loisonville, de Valréas, ex-lieutenant de la compagnie des gentilhommes de Besançon, puis major d'un régiment d'infanterie, et l'autre par M. le comte d'Urban de Caderousse, ancien lieutenant-colonel au régiment de Tournaisis (cf. Musée Calvet, ms. 2313).

7. Musée Calvet, ms. 2808, fol. 78, et ms. 1723, fol. 178 ; arch. de la guerre, volume 2101, lettre 203.

8. Le comte de Grignan au ministre, 29 octobre 1708 (arch. de la guerre, volume 2101, lettre 201) ; arch. comm. de Carpentras, BB 258, fol 220 ; Musée Calvet, ms. de Guillaume de Ripert, n° 2313, fol. 5-8, et journal de Pintat, ms. 2808, fol. 78 ; J. Valère-Martin, *Reliquiae ou ce qui reste du couvent des capucins de Cavaillon* (Avignon,

Digitized by Google

on trouva que le vice-légat Doria avait agi un peu trop violemment[1].

* * *

Pendant ces mois d'été, la situation de Clément XI en Italie n'avait pas cessé de devenir de plus en plus critique. Tout d'abord, les impériaux, sans avancer leurs lignes, s'étaient contentés de fortifier les places du Ferrarois qu'ils occupaient, en refusant néanmoins très nettement de les évacuer. En août 1708, malgré quelques vives escarmouches entre fourrageurs et paysans, les hostilités n'étaient pas officiellement déclarées. Le Pape armait toujours et concentrait des bataillons à Faenza. Le bruit courait cependant qu'une négociation allait s'engager et que le marquis de Prié, plénipotentiaire de l'empereur, avait ordre de venir à Rome et d'offrir des conditions assez raisonnables pour qu'on pût aboutir à un arrangement[2]. Au fond, les impériaux, ayant le gros de leurs troupes aux prises avec les Français sur les Alpes, se jugeaient trop peu nombreux pour prendre l'offensive. Clément XI, de son côté, n'avait pas achevé ses préparatifs et n'était pas assez sûr de ses forces pour engager ouvertement la lutte. Il attendait des secours, et surtout ceux de la France.

Louis XIV, revenu de ses préventions, au moins officiellement, et décidé à l'action en Italie, y envoya en qualité de plénipotentiaire le maréchal de Tessé[3], partisan déclaré de l'intervention[4]. Celui-ci quitta Versailles le 1er septembre, avec la mission de former la ligue des princes de la péninsule[5]. Arrivé le 19 à Gênes, il y négocia dix jours ; il échoua auprès du duc de Savoie[6], et dut

1878, 8°) p. 133 ; Bibliothèque de Carpentras, ms. 1749, fol. 169 v°, 171, 174 v (journal de P. A. de Rollerii (1672-1754), mort procureur de la chambre apostolique).

1. Lettre de Tamisier aux consuls d'Avignon, Rome, le 27 octobre 1708 (Arch. comm. d'Avignon, AA 88). Peut-être même Doria avait-il fait quelques profits d'argent. Fin mai 1709, l'avocat Joseph Thomas Fermin fut député par le Venaissin pour aller porter à Rome les doléances de la province. Doria s'efforça, mais en vain, d'empêcher cette députation. Du reste, Fermin ne put rien obtenir à Rome, pas même une audience du Pape (Journal de Rollerii, bibl. de Carpentras, ms. 1749, fol. 171 et 211 v°).

2. *Recueil des gazettes*.. ,, 15 et 22 septembre 1708.

3. René de Froulay, comte de Tessé, né vers 1650, maréchal de camp en 1688, lieutenant-général en 1692, maréchal de France en 1703, mort en 1725.

4. Il était l'auteur d'un mémoire sur l'utilité et la possibilité de la ligue, présenté au Roi en août 1708 (*Recueil des instructions*..., p. 368).

5. Ses instructions, datées du 31 août, sont publiées dans le même recueil, pp. 371-414.

6. Même recueil, p. 412.

Digitized by Google

se contenter à Gênes de bonnes paroles et d'assurances vagues [1]. Après un court séjour à Florence (6-10 octobre), où il n'obtint rien de précis [2], il arriva à Rome le 13 octobre, avec d'infimes chances de réussite, et au moment même où la situation allait se dénouer [3].

A cette date, les premiers soldats levés dans les états pontificaux de France étaient depuis plusieurs semaines en Italie. Le bataillon du régiment d'Avignon qui avait quitté la ville le 30 août, avait pris la mer à Bouc, sans incident [4]. Il fut signalé à Civita-Vecchia dans les premiers jours de septembre [5], débarqua à Fiumicino, et arriva à Rome le 10. M. d'Aultanne, nommé par Clément XI sergent général de bataille, lui présenta la troupe, qui, armée et habillée, produisit un excellent effet [6]. Le 16, après avoir reçu à Montecavallo la bénédiction pontificale, le bataillon fut dirigé sur Faenza, quartier-général et point de concentration de l'armée [7].

Le Pape, ayant repoussé les ouvertures du marquis de Prié, exigeait toujours l'évacuation des postes occupés par les impériaux, et la révocation des édits de l'Empereur attentatoires aux droits du Saint-Siège. Fin septembre, la rupture était complète [8].

Pendant ce mois, les opérations sur les Alpes, d'ailleurs défavorables à la France, s'étaient ralenties, pour cesser complètement en octobre, par suite des intempéries précoces dans les pays montagneux. Les impériaux se hâtèrent de diriger sur le Ferrarois leurs troupes disponibles, et, sitôt celles-ci arrivées, prirent une vigoureuse offensive [9]. Le 10 octobre, les hostilités commencèrent. Les nouvelles levées du Pape ne tinrent nulle part. La ville de Bondeno, attaquée le 17, capitula le 28 avec 1.200 prison-

1. Même recueil, p. 368.

2. *Ibid.*, p. 385.

3. *Ibid.*, p. 369; Baudrillart, *op. cit.*, pp. 313-314. Tessé eut sa première audience du pape le 20 octobre. Clément XI demanda avant tout l'envoi de régiments français.

4. A l'effectif de 517 hommes le comte de Grignan au ministre, Aix, 3 septembre 1708 : arch. de la guerre, volume 2101, p. 15).

5. *Recueil des gazettes*, 6 octobre 1708.

6. *Ibid.*, 13 octobre.

7. *Ibid.*, 20 octobre.

8. *Ibid.*, 20 et 27 octobre.

9. Pelet, *op. cit.*, tome VIII, pp. 288-290. La campagne se soldait pour les troupes de Louis XIV par la perte d'Exilles et de Fenestrelles. En Flandre et sur le Rhin, il avait fallu aussi reculer.

Digitized by Google

niers. En peu de temps, les ennemis furent maîtres de tout le cours inférieur du Pô, et bloquèrent étroitement Ferrare et Fort-Urbin. Aussi le marquis de Prié, arrivé à Rome le 24 octobre, fut-il reçu le 10 novembre par Clément XI, malgré les efforts de Tessé, qui conseillait une résistance rendue impossible sur le terrain diplomatique par les revers militaires[1]. Le 11 novembre, les impériaux, pillant et ravageant tout sur leur passage, occupèrent Bologne sans coup férir, puis Imola, le 18, et Faenza le 20. Les débris de l'armée pontificale, en pleine déroute sans presque avoir combattu, se renfermèrent en toute hâte dans Ancône[2].

Des contingents ennemis, partis du royaume de Naples, menaçaient du côté du midi Rome, où la confusion était extrême : les plus riches habitants quittaient la ville en toute hâte[3]. Clément XI fut forcé de céder. Dès le début de décembre, l'accord entre le marquis de Prié et le cardinal secrétaire d'état Paulucci paraissait imminent[4]. Le 13, sur de vagues bruits de rupture, une terreur panique s'emparait de la population[5]. Les impériaux s'avançaient jusqu'à Rimini[6]. Enfin, l'accord définitif entre le Pape et l'Empereur était conclu le 15 janvier 1709 : Clément XI, cédant sur toute la ligne, s'engageait à ne conserver sous les armes que 5,000 hommes, à reconnaître l'archiduc comme Roi, à laisser aux impériaux le libre passage à travers ses états[7]. Tessé quittait Rome le 20 février[8]. L'Empereur avait imposé sa volonté au Pape.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître le sort des deux régiments du Comtat et du 2e bataillon d'Avignon. Arrivés à Marseille après plusieurs étapes sous la pluie[9], ils s'embarquèrent sur les galères pontificales, génoises et françaises réunies pour le transport : l'opération fut terminée le 26 octobre[10]. Sous divers prétextes, mauvais temps, provisions à compléter, présence

1. *Recueil des gazettes*... 24 novembre, 7 décembre 1708.
2. *Ibid.*, 22 décembre.
3. *Ibid.*, 29 décembre.
4. Arch. de la guerre, volume 2101, lettre 295.
5. *Recueil des gazettes*, 12 janvier 1709.
6. *Ibid*, 1 février.
7. *Ibid.*, 23 février ; *Recueil des instructions*. . p 370.
8. *Recueil des instructions* .., p. 371.
9. Musée Calvet, ms. 2313, fol. 4 v°.
10. M. de Grignan au ministre, Grignan, 29 octobre (arch de la guerre, volume 2101, lettre 201).

Digitized by Google

devant le port de la croisière anglaise, on n'avait pas encore mis à la voile le 9 novembre[1]. La navigation, pour avoir été retardée, ne fut pas heureuse. Le convoi presque tout entier, ayant sa route coupée par l'escadre ennemie, fut obligé de chercher un asile dans la rade de Toulon. Une barque portant 120 hommes et 3 officiers alla se réfugier dans le port de Gênes. Une autre, d'égale force, fut capturée par un vaisseau anglais[2], et ses occupants, dit-on, dirigés sur Barcelone pour être incorporés dans les troupes de l'archiduc[3]! 500 hommes seulement purent gagner l'Italie, à la fin de novembre, lorsque tout était perdu. On se contenta de les envoyer renforcer les garnisons de Civita-Vecchia et de Montalto, villes côtières menacées par la flotte ennemie[4].

La saison étant avancée et la mer incertaine, M. de Grignan fit débarquer les bataillons réfugiés à Toulon et leur assigna des quartiers d'hiver à Hyères et à Brignoles[5]. On apprit bientôt la nouvelle de la paix conclue entre le Pape et l'Empereur. Avignonais et comtadins furent renvoyés dans leurs foyers et licenciés sans retard, au début de 1709.

Ceux de nos compatriotes qui avaient pu passer en Italie furent également libérés. Le Pape garda seulement quelques officiers et soldats volontaires, qui formèrent à Rome dans la garde pontificale la compagnie avignonaise[6]. Les généraux de Louis XIV essayèrent aussi de recueillir des engagements pour l'armée française[7], mais il y eut apparemment fort peu de volontaires parmi les soldats.

* * *

1. Du même au même, 9 novembre (*Ibid.*, *id.*, lettre 228). Grignan trouve toutes ces raisons douteuses. Peut-être jugeait-on à Rome que les renforts étaient devenus inutiles. En fait, Louis XIV, après le désastreux résultat de la campagne de 1708, et devant l'insuccès des premières démarches de Tessé, avait mis à son intervention des conditions si rigoureuses qu'elles équivalaient à un refus à peine déguisé (*Recueil des instructions*, p. 370).

2. *Recueil des gazettes...*, 15 décembre 1708.

3 J. Valère Martin, *op. cit.*, p. 134. Rollerii raconte qu'une barque portant 5 officiers et 100 hommes fut prise à la hauteur de Gênes, et que nos compatriotes, conduits à Barcelone, furent échangés, puis incorporés dans l'armée de Philippe V (Bibl. de Carpentras, ms, 1749, fol. 174). Cette version paraît plus acceptable.

4. *Recueil des gazettes...*, 22 décembre 1708.

5 Arch. de la guerre, volume 2101, lettre 272.

6. Musée Calvet, ms. 2563, fol. 98 v°. cf. Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs du... Comté-Venaissin*, p. 340. Le 11 août 1708, Clément XI avait déjà remercié le Comtat par un bref spécial (Arch. de Vaucluse, C 33, fol. 567 v°).

7 Arch. de la guerre, volume 2101, lettre 273.

Digitized by Google

Telle est, brièvement résumée, l'histoire de la levée de troupes faite en 1708 dans notre pays pour le service du Pape. Si la campagne fut peu glorieuse, la levée coûta cher[1], et causa beaucoup de tracasseries et d'exactions. Le terrible hiver de 1709 vint mettre le comble à la détresse de notre province[2].

Au point de vue de notre histoire, que faut-il retenir de cet épisode?

Tout d'abord, qu'au XVIII[e] siècle, et contrairement à ce que l'on a généralement avancé, les états pontificaux de France n'étaient, en droit, nullement exempts du service militaire. Si, plus heureux que leurs voisins, sujets du Roi, nos compatriotes n'eurent pas, en fait, à supporter cette lourde charge, sauf en 1708, c'est uniquement parce que le Pape n'engagea aucune guerre et n'eut pas besoin d'armées nombreuses. Enfin, que dans le cœur des avignonais et des comtadins, l'amour pour le souverain n'allait pas volontiers jusqu'au sacrifice de leur or et de leur sang pour la défense des intérêts temporels du Saint-Siège en Italie : ils se sentaient et ils étaient, malgré les liens de la politique, beaucoup plus français qu'italiens.

H. CHOBAUT.

1 Environ 61,000 livres à Avignon, et au moins 200,000 au Venaissin, sans compter les sommes déboursées directement par les habitants, et qu'il est impossible d'évaluer.

Les grandes dépenses causées par la levée des troupes et par la disette de 1709 obligèrent la ville d'Avignon à créer une imposition particulière (P. Achard, *Les anciens trésoriers de la ville d'Avignon*, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 1882, page 277).

En 1711, la dette du Comtat n'était pas encore liquidée (Arch. de Vaucluse, C 34, fol. 28). L'article C 165 renferme les documents d'ordre financiers relatifs à la levée.

2. Supplique des élus à Clément XI, Carpentras, 25 avril 1709 (Bibl. de Carpentras, ms. 776, fol. 834).

Digitized by Google

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du Jeudi 6 Janvier 1921. — Présidence de M. Joseph GIRARD, président.

Présents : Mesdames de Flandreysy, Leydet ; Mesdemoiselles Pellegrin, Rachet ; MM. Barber, Bonnard, Bœuf, Capeau, Dr Colombe, Dampeine, Jos. Didiée, Dontenwille, Droin, Faton, Gap, Alph. Gilles, Huc, Huot-Sordot, Laurens, de Loye, Lullé-Déjardin, Paul Manivet, Adrien Marcel, Mouzin, Paoletti, Dr Remy-Roux.

M. le Président se félicite du privilège qui lui est dévolu par tradition d'exprimer au nom du Bureau des vœux et des compliments à tous les membres de l'Académie, et il formule les souhaits les plus cordiaux pour tous nos sociétaires et leurs familles ; il n'oublie pas l'Académie elle-même qui commence sa 40e année de renouveau et il espère la voir grandir encore dans une vie paisible et heureuse, dans une destinée brillante et une longue succession de prospérités.

Sont ensuite présentés : Mademoiselle Marguerite Mouret, docteur en médecine par MM. Marie, Dr Remy-Roux et Jos. Girard ; — Monsieur Maurice Fay, architecte à Nice, par Madame Boissière-Roumanille, MM Alexis Mouzin et Jos. Girard

M. Jules Laurens reçoit alors la parole pour sa communication sur : « *Les Causes psychologiques de la guerre* » : s'aidant d'observations faites par lui durant un long séjour en Allemagne comme correspondant de langue française dans les Lycées, notre collègue prouve surabondamment que l'éducation de l'enfance est tout entière dominée par l'idée du pangermanisme et il ajoute que les esprits allemands ont été pour ainsi dire pervertis par un mensonge perpétuel, dont on a fait outre-Rhin un moyen d'éducation patriotique.

M. Paul Manivet s'excuse de ne pouvoir donner la communication pour laquelle il s'était fait inscrire : « Pourquoi je n'écris pas en provençal ? » et lit quelques-unes de ses poésies récentes : « « *La filleule d'Avignon, Avignon médiéval, La ville où je suis né...* ».

En fin de séance, Monsieur le Président remercie M. le général de division Breton, d'avoir bien voulu honorer de sa présence l'Académie de Vaucluse.

Seance du 3 Février 1921. Présidence de M. Joseph GIRARD, président.

Présents : Madame la comtesse d'Adhémar, Mesdemoiselles Jacquemin et Rachet, MM. Barber, Baudoin, Bœuf, Boissin, comte de Chansiergues, Jos. Didiée, marquis de Forbin, Dr Goubert, Huot-Sardot, Marcel, abbé Marquis, Alexis Mouzin, Poinet, Poirson, Dr Remy-Roux, J.-B. Ripert, abbé Sautel, colonel Schaeffer, Honoré Vernet, Lucien Vernet.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 6 Janvier est lu et adopté.

M. le Président nous fait part du décès de deux membres illustres de notre Académie : M. de Lasteyrie, une des gloires de la science archéologique française par ses cours de l'Ecole des Chartes ainsi que par ses études sur l'Art roman — et de M. de Ripert-Monclar, ambassadeur honoraire, dont les nombreuses publications d'histoire locale ont été fort appréciées des érudits. M. le Président dit tous les regrets qu'il éprouve et adresse aux familles nos plus sincères condoléances.

Puis, il prononce l'admission de M. Maurice Fay et de Mademoiselle Marguerite Mouret, docteur en médecine, présentés à la séance précédente. Ensuite il communique, avec MM. Joseph Didiée et le Dr Bec, la demande d'admission de M. le général Breton, commandant la 30e division à Avignon, demande à laquelle il est tout de suite fait droit, puisque Monsieur le général Breton est déjà membre d'honneur.

La séance, réservée aux seuls membres de l'Académie, est alors consacrée à différentes questions d'ordre intérieur : la cotisation est portée à 20 francs pour l'année 1921 en raison de l'augmentation du prix du papier et des frais d'impression. M. Emile Poinet présente le budget de 1920 ainsi que le budget de prévision pour 1921 : M. le Président demande alors à MM. le colonel Schaeffer, Baudoin et Lucien Vernet d'examiner ces comptes et d'en rendre compte à la prochaine séance. Puis M. le Secrétaire Général fait approuver le règlement intérieur du Conseil d'administration que l'article 20 des nouveaux statuts demande de réviser et d'imprimer avec l'ensemble des règlements.

Enfin M. l'abbé Sautel donne le résultat des « *Fouilles de 1920 au théâtre romain de Vaison* » : la moitié du monument est aujourd'hui déblayée et il espère pouvoir l'année prochaine, en donner le plan complet et en restituer la physionomie primitive.

Séance du 3 mars 1921. — Présidence de M. Joseph Girard, président.

Présents : Madame la Comtesse d'Adhémar, Mademoiselle Jacquemin, MM. le Dr Colombe, Jos. Didiée, Dottenwille, Gap, Gaugler, Huot-Sordot, Marcel, Marie, Mouzin, Poinet, abbé Sautel, colonel Schaeffer, etc.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est lu et adopté.

M. le Président nous fait part du décès de M. Louis Valayer, ancien maire d'Avignon, qui fut toujours très sympathique à notre Académie et se montra ami sincère des lettres, des arts ainsi que des monuments de notre cité ; l'Académie entière s'associe aux paroles de notre président et au deuil de la famille.

M. Augustin Marie présente alors son travail sur la « *Photomicrographie* » : après quelques généralités sur le microscope et la vie des infiniments petits, il prouve d'abord qu'on peut sans trop de fatigue étudier les transformations des microbes et en fixer les différents états au moyen des appareils photographiques ordinaires, puis il décrit ces opérations diverses, en illustrant sa démonstration des épreuves qu'il a lui-même obtenues dans son laboratoire.

Madame Gallo-Borel chante les gloires d'*Arles*, sous les Grecs et sous les Romains, au temps des Mérovingiens et du Christianisme ; elle regrette ensuite la fuite de la *Jeunesse* et conseille à la *Vieillesse* la douceur et la bonté.

M. le Docteur Colombe aborde alors son Mémoire sur la « *Rota de la Grande Audience* » ce n'est pas un lutrin comme le veut le P. Ehrle, mais bien un tribunal circulaire ou parquet (ainsi que le mot le dit très bien), dans lequel siègent les auditeurs du Sacré Palais. Notre savant collègue appuie ses affirmations sur les comptes de Jean de Loubières et des ouvriers de l'époque, mais son argumentation est rendue irréfutable par l'étude des sceaux de cette institution pontificale, dont le simple examen chasse tous les doutes.

Enfin, M. le Colonel Schaeffer, rapporteur de la Commission des Comptes, com-

Digitized by Google

munique les résultats de la réunion des Commissaires du budget : il adresse les remerciments de l'Académie à M. Alphonse Gilles, puis à M. Emile Poinet, dont le dévoûment ponctuel et méthodique nous est d'un si précieux concours.

Séance du 7 avril 1921. — Présidence de M. J. GIRARD, président.

Présents : Mlle Jacquemin, MM. Barber, Bœuf, M. le général Breton, Bruneau, Jos. Didiée, Alph. Gilles, Marcel, Alex. Mouzin, Poinet, abbé Sautel.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté, et aussitôt M. Alexis Mouzin rend compte de quelques livres récents.

Il parle d'abord des œuvres de M. Emile Ripert : son étude sur Ovide est précieuse par ses vues originales ; ses poèmes, en partie préparés en 1914, sont pleins des souvenirs de la mort de Mistral, de poésies de guerre et surtout d'une pathétique pièce dialoguée « La Sirène blessée », qui a donné son nom au recueil.

M. Alexis Mouzin raconte ensuite la carrière fugitive de M. Blanchet, professeur de philosophie au Lycée d'Avignon, emporté après quelques jours de maladie, puis il analyse longuement le roman de M. Alfred Blanchet, « Nicole et Ramsès », vie curieuse d'une coloniale partie de la Charente, fixée au Tonkin, en Provence, en Suisse, enfin mariée et toute adonnée aux joies de la maternité.

« Les Mémoires de Tartarin », de M. le Dr Pansier, révèlent le vrai Tartarin mort en 1920 et racontant dans une langue imagée sa vie mouvementée, son enfance, ses classes, ses expéditions en Tunisie et enfin sa vie calme et souriante au mas de Montfrin.

Joseph d'Arbaud a publié quatre poèmes inspirés de la guerre, dont M. Alexis Mouzin nous fait connaître les plus beaux passages.

Parmi les anthologies du Félibrige, celle de MM. Jullian et Fontan paraît la mieux composée : le 1er volume comprend déjà 20 poésies de Mistral, 16 d'Aubanel et des extraits abondants de Paul Giera, de Jean Brunet, d'Anselme Mathieu, de Castil-Blaze, de Tavan, de Louis de Berluc-Perrussis, etc.

Enfin, à l'occasion du 3e centenaire de la mort de Dante, M. Alexis Mouzin rend compte d'un petit volume de Charles Maurras « Le Conseil de Dante », qui sert de préface à une nouvelle traduction de la « Divine Comédie » ; il cherche dans l'œuvre du poète tous les détails qui se rapportent à l'histoire de la Provence : les troubadours, les personnages historiques de notre région, etc..., et il célèbre le génie puissant, troublant et éminemment patriotique du maître italien, source de noblesse et d'énergie.

Séance du 12 mai 1921. — Présidence de M. HUOT-SORDOT, vice-président.

Présents : Mesdames la Comtesse d'Adhémar, Leydet et Mademoiselle Rachet ; MM. Abit, Barber, Boissin, Bœuf, Général Breton, Dr Chobaut, Dr Colombe, Joseph Didiée, Dontenwille, Fages, Gap, Alexis Mouzin, Poinet, Dr Remy-Roux, Ripert, abbé Sautel, etc.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté ; puis sont présentés : M. Emile de Speyr, par MM. Auguste Palun, Alexis Mouzin et Emile Poinet, et M. le Comte Amaury de Chansiergues-Ornano, par MM. le Dr Colombe, le Marquis de Forbin et Joseph Didiée.

M. le Président fait part du décès de M. Limasset, qui était membre de l'Académie depuis 40 ans ; vice-président, puis trésorier-archiviste, il s'occupa de travaux de tous genres, mais surtout d'un historique de notre Société : que la famille veuille recevoir à cette occasion nos condoléances et notre reconnaissance émue

Digitized by Google

En l'absence de M. Hyacinthe Chobaut, retenu par ses fonctions, son mémoire est lu par M. Joseph Didiée : il traite d'« *Une levée de troupes en Avignon et dans le Comtat pour le service du Pape en 1708* » : c'est à la fin du règne de Louis XIV que des difficultés extérieures amènent un conflit entre le Souverain Pontife et les armées impériales. Alors, le Saint-Siège ayant besoin de troupes, décide de lever des soldats dans le Venaissin : M. Chobaut décrit les nombreuses difficultés de l'opération et le départ de 2000 hommes le 7 octobre 1708 ; la levée avait duré 4 mois, coûté 200,000 livres aux Etats et ne donna aucun résultat, puisque la paix fut signée avant l'arrivée des Comtadins. Mais ce récit nous procure de nombreux détails sur l'organisation des armées à cette époque, le fonctionnement du recrutement et la mentalité de notre pays au début du XVIII[e] siècle.

M. H. Dontenwille parle ensuite des « *Doctrines morales contemporaines* », c'est-à-dire des tentatives de renouvellement de la morale entre les deux guerres de 1870 et 1914. Il range ces théoriciens en 3 groupes : d'abord celui de Renouvier, Wunde et Spencer, puis celui de Bergson et Blondel, ensuite celui des sociologues avec Bourgeois, Levy-Brühl et Durckeim.

M. le Président adresse les remerciments de tous à notre nouveau collègue pour ce travail d'une si haute portée philosophique, qui lui a valu une belle distinction de l'Académie des sciences morales et politiques.

Séance du 2 Juin 1921. — Présidence de M. Joseph GIRARD, président.

Présents : Mesdames Leydet, Gallo-Borel, Gund ; MM. Bœuf, Bonnet, Comte et vicomte de Chansiergues, Dr Colombe, Dauvergne, Jos Didiée, Huot-Sordot, Gund, de Lamothe, Laurens, Manivet, Marie, Marcel, Alexis Mouzin, Palun, Poinet, abbé Sautel, Trouchet, Honoré Vernet.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté ; puis M. le Président déclare admis dans notre Société, MM. Emile de Speyr et le Comte Amaury de Chansiergues-Ornano.

La parole est donnée à M. Paul Manivet pour sa lecture sur « *Jean Aicard* » ; il raconte surtout ses relations avec les néo-romantiques et rappelle les échos de cette vie littéraire nouvelle à Avignon, avant la naissance de l'école provençale ; il caractérise ensuite la poésie de Jeau Aicard, familière et réaliste, mais toujours très sérieuse, très riche, comme celle de cette école parnassienne, dont il admire toujours la beauté dans ses rigueurs métriques

M. Adrien Marcel continue alors ses études sur les hôtels d'Avignon : c'est le tour de « *l'hôtel dit « de Sade* ». Il en situe d'abord les constructions, dont il nous décrit les vicissitudes jusqu'au début du XVI[e] siècle, époque à laquelle il passe dans la maison de Gadagne. Elles sont alors reprises entièrement et traitées dans le goût du temps ; on y trouve, en effet, l'inspiration des maîtres de l'art gothique dans les voûtes et la décoration intérieure, mais l'influence de la Renaissance s'y fait déjà sentir avec les arceaux en anse de panier et la disposition symétrique des ornements. Au XVII[e] siècle, l'hôtel devient la possession de la veuve du connétable de Lesdignières ; revendu en 1647 à la famille du Comte de Saze, seigneur de Mazan et de Saumane, il est racheté en 1741 et donné aux Frères des Ecoles chrétiennes qui s'y maintiennent jusqu'à la Révolution. Depuis cette époque, il a subi de nombreuses vicissitudes, mais il garde encore un aspect imposant et reste le témoin des belles années de l'histoire avignonaise.

Digitized by Google

Séance du 7 Juillet 1921. — Présidence de M. Jos. GIRARD, président.

Présents : Mesdames Leydet et Jacquemin, MM. Bœuf, général Breton, de Chansiergues, Dr Chobaut, Jos. Didiée, Alph. Gilles, Huot-Sordot, Marcel, Marie, Mouzin, Poinet, J.-B. Ripert, abbé Sautel, colonel Schaeffer, Trouchet.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté, et la parole est donnée à M. le Dr Chobaut, qui nous parle du « *Parasitisme d'une mouche* », née sur le corps d'un charençon, trouvé lui-même dans la forêt de la Sainte-Beaume. Notre collègue nous fait assister à l'apparition, à la vie, à l'organisation du corps du petit animal à l'intérieur du charençon.

Ensuite, M. Albert Trouchet lit quelques-unes de ses dernières poésies : « *Souhaits* » et « *Disparu* ».

Puis M. le Président prend lui-même à nouveau la parole pour nous donner la description d' « *Avignon au temps des Papes* » : après avoir rappelé la situation de la ville à l'époque précédente, il en situe les remparts, puis décrit les rues et en particulier les nouvelles agglomérations, qui se forment à cette époque ; il insiste avec détails sur leur aspect, leurs enseignes, leurs ponts, leurs trottoirs, etc... ; naturellement, les principaux monuments ne sont pas oubliés, palais des papes, palais de l'évêque, églises, chapelles, livrées des cardinaux : ce sont ensuite les places ou « planets », les cimetières, les ports et les marchés, les auberges et les tavernes, ainsi que les hôpitaux, qui prirent uu accroissement si considérable au temps des papes. En un mot, notre Président nous a donné une vaste synthèse, que nous serons heureux de relire et d'étudier dans les *Mémoires* de notre Académie.

Séance du 13 octobre 1921. — Présidence de M. J. GIRARD, président.

Présents : Mesdames Leydet et Gund ; Mademoiselle Jacquemin ; MM. Barber, Boissin ; Dabry, J. Didiée, Dontenwille, Fay, Gap, Huot-Sordot, Laurens, Marcel, abbé Marquis, Poinet, abbé Sautel.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Duhamel, archiviste départemental, qui demande à être réintégré dans l'Académie et lui promet son entier concours de savant et d'historien Avignonais. M. J. Girard remercie M. Duhamel et lui souhaite la bienvenue dans cette Académie qu'il a puissamment contribué à fonder et à animer en son temps d'un esprit nouveau.

Sont ensuite présentés : MM. Emmanuel Grenier, par MM. Auguste Palun, Lucien Vernet et Joseph Didiée ; — André Vayson, ingénieur des mines, conseiller général, par MM. Ulysse Fabre, J. Girard et J. Didiée ; — François Seguin par MM. l'abbé Sautel, Joseph Girard et Joseph Didiée ; — René Pons, directeur de la Banque de France, par MM. Auguste Palun, Emile Poinet et J. Didiée ; — le docteur Montagard, par MM. le docteur Colombe, E. Poinet et J. Girard.

Monsieur M. Barber a aussitôt la parole pour son travail sur « *Campanella* » ; il adresse tout d'abord un souvenir ému à M. Blanchet, ancien professeur de philosophie au Lycée d'Avignon, dont les travaux sur Campanella ont mérité les plus hautes distinctions. A sa suite donc, il raconte la vie de ce dominicain aux idées avancées, remarquable exemple de cette génération d'humoristes, qui furent à la tête du mouvement intellectuel de l'époque. Puis il examine ses différentes idées, idées philosophiques, théologiques, littéraires et sociales et en donne un aperçu original et fort clair ; il les montre réapparaissant dans le *Cogito* de Descartes, dans le panthéisme de Spinoza, dans le déisme de Voltaire, le naturalisme du XIXe siècle et l'idéalisme moderne.

M. Dontenwille parle alors de la « *Réforme de l'enseignement secondaire* » actuellement en cours et demandée par le Conseil Supérieur de l'Enseignement : il lit en premier

Digitized by Google

lieu les pièces officielles, circulaire ministérielle, questionnaire de M. Léon Bérard et il commente la réponse que M. Brunot a faite au projet gouvernemental au nom de l'Association des professeurs de langues vivantes. M. Dontenwille prend nettement le défense des humanités modernes, il demande un peu plus de modération dans l'enthousiasme pour les littératures anciennes et espère qu'on n'oubliera point les langues modernes dont l'influence éducatrice, quoi qu'on en ait dit, reste considérable.

Séance du 3 Novembre 1921. – Présidence de M. Joseph GIRARD, président.

Présents : Madame de Flandreysy, Mademoiselle Rachet ; MM. le docteur Alphan, Bœuf, Boissin, Capeau, Colombe, J. Didiée, Duhamel, Gap, Gilles, L'Homme, Marcel, abbé Marchal, Mouzin, Palun, Poinet, Dr Remy-Roux, J.-B. Ripert, abbé Sautel, Seguin, de Speyr, Souvet, H. Vernet.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre est lu et adopté.

M. le Président déclare admis dans notre société MM. Grenier, André Vayson, François Seguin, René Pons et le docteur Montagard, qui ont été présentés à la dernière séance : il annonce ensuite la présentation de M. André Valabrègue, ingénieur à Bollène, par MM. Manivet, Roger Valabrègue et Emile Poinet : puis il fait connaître que le bureau de l'Académie a décerné le prix de Faucher à M. J.-B. Ripert, pour l'ensemble de ses travaux sur la musique et les traditions provençales.

M. Duhamel, ancien secrétaire général de l'Académie au moment de sa réorganisation, reprend la voix au milieu de nous après un long silence, pour nous raconter la vie de la « *Comtesse de Modène* » : d'abord comédienne à la troupe de Molière, puis mariée au comte de Modène, elle se voit bientôt à la tête d'une belle fortune et jouit d'une considération inespérée. Mais la mort du comte la jette dans d'interminables difficultés de succession, procès, querelles, poursuites judiciaires, exil de sa terre, et après des années malheureuses, elle meurt dans la misère à Paris.

M. l'abbé Sautel parle ensuite des « *Survivances romaines dans les monuments de Vaison* » ; il les énumère en détail à la cathédrale, à la chapelle de Saint-Quenin et dans les divers édifices qui ont subsisté jusqu'à nos jours ; puis il analyse la décoration de ces édifices et montre comment nos ancêtres en ont puisé tous les motifs aux débris de toutes sortes que les sculpteurs du Moyen-Age avaient sous les yeux en bien plus grand nombre que nous-mêmes.

Séance du 1er Décembre 1921. — Présidence de M. Jos. GIRARD, président.

Présents : Mesdames de Flandreysy, Gund et Leydet ; MM. Barthélemy, Bœuf, Bruneau, Boissin, Didiée, Dontenwille, Fabre-Fages, Gap, Huot-Sordot, Illy, Le Gros, Manivet, Marcel, Mouzin, Palun, Poinet, Dr Remy-Roux, J.-B. Ripert, abbé Sautel, Schaeffer, de Speyr, Honoré Vernet, Lucien Vernet.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté ; puis M. André Valabrègue, ingénieur à Bollène, présenté à la dernière séance, est admis comme membre de notre Société. Sont ensuite présentés : M. Vincent Laugier, ingénieur, par MM. Mouzin, Sautel et Girard, et M. François Santon, de Chateaurenard, par MM. Mouzin, Didiée et Girard.

Madame Vve Abel Jeandet, mère de l'un des anciens lauréats de l'Académie, s'est souvenue des liens qui avaient uni son fils à notre Société et vient de lui léguer la somme de 500 francs ; nous accueillons avec reconnaissance cette libéralité et Mme Vve Jeandet sera inscrite sur la liste de nos bienfaiteurs.

Digitized by Google

M. J.-B. Ripert étudie ensuite la « *Dernière saison des concerts symphoniques* » à Avignon : il en résume les principaux traits, puis dégage les conclusions nécessaires de cette série de réunions musicales. Il est tout heureux de constater que le public avignonais aime de plus en plus les concerts symphoniques et rappelle à ce sujet certains principes d'ordre artistique, qui doivent inspirer les organisateurs de ces soirées intéressantes.

M. Paul Manivet nous dit alors un « *Noël félibréen* », en l'honneur d'Aubanel, dans lequel tous les félibres viennent célébrer la gloire du chantre de Zani. Toutefois ses vers sur la « *Démolition de la Banque de France* » appellent plus d'une réserve, mais ce rêve est si beau que M. le Président ne peut que féliciter notre collègue de nous avoir transportés dans le monde enchanteur des rêves et des désirs.

Enfin, M. A. Mouzin nous communique ses « *Impressions de Lorraine et d'Alsace* » : il parle de Nancy et de ses richesses artistiques, de Pont-à-Mousson presque détruit, de Metz, de Rombach, puis des beautés de la campagne lorraine, il a salué au passage les champs de bataille de Dieuze et de Morrange et rappelle, à l'aide des témoignages recueillis par M. Belleudy dans son volume récent : « Que faut-il penser du XV[e] corps ? » l'héroïsme glorieux et le sacrifice sublime des soldats du Midi. Il décrit ensuite les particularités de l'Alsace et de Strasbourg, les champs de bataille de l'Alsace méridionale et termine par une visite à Verdun, encore tout rempli des souvenirs de la lutte et de la victoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Table du Tome XXI
DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1921.

	Pages.
Comptes des recettes et dépenses pour 1920, etc	XIV
Liste des membres de l'Académie de Vaucluse	11
Procès-verbaux des Séances de l'Académie	165
BELLEUDY (Jules). — J.-S. Schnerb, peintre, graveur et écrivain	29
CHOBAUT (A.). Une levée de troupes en Avignon et dans le Comtat pour le service du Pape (1708)	147
COLOMBE (Dr). — La « rota » de la Grande Audience au Palais des Papes	1
GIRARD (J.). — Avignon au temps des Papes	85
MANIVET (Paul). — La Filleule d'Avignon	51
MARCEL (Adrien). — Un tableau de Claude Gordot au Musée d'Avignon	13
MOUZIN (A.). — La geste de la belle Aye d'Avignon	37
SAUTEL (Abbé J.). — L'Aqueduc romain du Groseau	53

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073496109

Digitized by Google

Digitized by Google